

Société Tunisienne de Réassurance



Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars divisé en 9 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 7, Rue Borjine – Montplaisir 1 – 1073 Tunis

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Registre de Commerce n°: B1115971996

Tunis Re est notée B+ avec perspectives stables, par l'agence de notation A.M.BEST en date du
26 Mai 2011

Prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital de Tunis Re de 45 000 000D à 75 000 000D

Nombre de titres à émettre :

6 000 000 actions nouvelles de nominal 5D au prix d'émission de 10D

N° 12 - 0773 29 MAR 2012

Visa n° du du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2de
la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.
Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être
accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2012
prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité
après le 20 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni
authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la
pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux
investisseurs.

Responsable de l'information

Mme Héra NOUIRA YOUSSEF

Directeur Financier et Comptable

Tél : (+216) 71 909 156 Fax : (+216) 71 906 173

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 860 189



SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE -----	6
FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL -----	10
CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES -----	12
1.1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS-----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS-----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES-----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.4 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION-----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION-----	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION -----	17
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION-----	17
2.1.1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION-----	17
2.1.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION-----	17
2.1.3. PRIX D'EMISSION-----	17
2.1.4. DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION-----	17
2.1.5. PERIODE DE SOUSCRIPTION-----	18
2.1.6. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES-----	18
2.1.7. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET REGLEMENT LIVRAISON TITRES CONTRE ESPECES-----	18
2.1.8. MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES-----	18
2.1.9. MODE DE PLACEMENT-----	18
2.1.10. JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES-----	19
2.1.11. BUT DE L'EMISSION-----	19
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS-----	19
2.2.1. DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES OFFERTES-----	19
2.2.2. REGIME DE NEGOCIABILITE-----	19
2.2.3. REGIME FISCAL APPLICABLE : DROIT COMMUN-----	19
2.3. MARCHE DES TITRES-----	19
2.3.1. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS ANCIENNES-----	19
2.3.2. COTATION EN BOURSE DES ACTIONS NOUVELLES SOUSCRITES EN NUMERAIRE-----	20
2.3.3. COTATION EN BOURSE DES DROITS DE SOUSCRIPTION-----	20
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES-----	20
2.5. PRISE EN CHARGE PAR LA STICODEVAM-----	20
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL -----	21
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR-----	21
3.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL-----	21
3.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE-----	21
3.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE-----	21
3.1.4. NATIONALITE-----	21
3.1.5. CAPITAL SOCIAL-----	21
3.1.6. MATRICULE FISCAL-----	21
3.1.7. REGIME FISCAL-----	21
3.1.8. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA SOCIETE-----	22

3.1.9. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM	22
3.1.10. OBJET SOCIAL	22
3.1.11. NUMERO DU REGISTRE DE COMMERCE	22
3.1.12. EXERCICE SOCIAL	23
3.1.13. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	23
3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	29
3.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	29
3.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/11/2011	30
3.4.1. STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/11/2011	30
3.4.2. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL AU 30/11/2011	30
3.4.3. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/11/2011	31
3.4.4. NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 30/11/2011	31
3.5. RELATIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » AVEC LES PARTIES LIEES	31
3.5.1. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS	31
3.5.2. TRANSFERTS DE RESSOURCES	32
3.5.3. RELATIONS COMMERCIALES	33
3.6. DIVIDENDES	33
3.7. MARCHE DES TITRES	33

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION -----34

4.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON SECTEUR	34
4.1.2. LE SECTEUR DE L'ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE	36
4.1.3. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA SOCIETE	39
4.2. ORGANISATION DE LA SOCIETE	41
4.2.1. GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE	41
4.2.2. CONTROLE INTERNE	47
4.2.3. SYSTEME D'INFORMATION	48
4.2.4. POLITIQUE SOCIALE	49
4.2.5. EVOLUTION DE L'EFFECTIF	50
4.3. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2010	51
4.3.1. ACTIVITE TECHNIQUE	51
4.3.2. ACTIVITE FINANCIERE	55
4.3.3. RESULTATS	56
4.4. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2011	56
4.4.1. ACTIVITE TECHNIQUE HORS RETAKAFUL	56
4.4.2. ACTIVITE RETAKAFUL	60
4.4.3. ACTIVITE FINANCIERE	62
4.4.4. LE RESULTAT INTERMEDIAIRE AU 30/06/2011	62
4.5. INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2011	63
4.7. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE	66
4.7.1. LES RISQUES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE TECHNIQUE ET QUI SONT LIES A L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	66
4.7.2. LES RISQUES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE COMMERCIALE	68
4.7.3. LES RISQUES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE FINANCIERE	72
4.7.4. LES RISQUES SE RAPPORTANT A LA TECHNOLOGIE ET AU SYSTEME D'INFORMATION	73
4.7.5. LES RISQUES SE RAPPORTANT AU CAPITAL HUMAIN ET AU CONTROLE DE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE	73
4.8. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	74
4.8.1. DEPENDANCE PAR NATURE D'ACCEPTATION	74
4.8.2. DEPENDANCE PAR BRANCHE	74
4.8.3. DEPENDANCE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	74
4.8.4. DEPENDANCE VIS-A-VIS DES CEDANTES	75
4.8.5. DEPENDANCE VIS-A-VIS DES COURTIERS	75
4.8.6. DEPENDANCE VIS-A-VIS DES RETROCESSIONNAIRES	76

4.8.7.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DES COURTIERIS DANS LE PLACEMENT DU PROGRAMME DE RETROCESSION	76
4.8.8.	DEPENDANCE VIS-A-VIS DU RATING DES DIFFERENTES SECURITES	77
4.9.	LITIGES ET ARBITRAGES EN COURS	77
4.10.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	78

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS-----80

5.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2010	80
5.1.1	ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AU 31/12/2010	80
5.1.2	PLACEMENTS AU 31/12/2010	80
5.2.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2011	84
5.2.1.	ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AU 30/06/2011	84
5.2.2.	PLACEMENTS AU 30/06/2011	84
5.3.	PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2011 :	87
5.4.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS	88
5.4.1.	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	89
5.4.2.	ETATS FINANCIERS PROFORMA COMPARES AU 31/12/2010	128
5.4.3.	RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	134
5.4.4.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES	138
5.4.5.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	139
5.4.6.	EVOLUTION DU RESULTAT NET ET DU RESULTAT TECHNIQUE	139
5.4.7.	EVOLUTION DES DIVIDENDES	140
5.4.8.	PRINCIPAUX INDICATEURS	140
5.4.9.	PRINCIPAUX RATIOS	141
5.5.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS AU 30/06/2011	143
5.5.1.	ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2011	143
5.5.2.	ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES PROFORMA ARRETES AU 30/06/2011	175
5.5.3.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30/06/2011	181
5.6.	COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE TUNIS RE	182

CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES-----183

6.1.	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	183
6.1.1.	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	183
6.1.2.	FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE	184
6.1.3.	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	184
6.1.4.	MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES	184
6.1.5.	FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT QU'ILS REPRESENTENT	185
6.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2010	185
6.2.1.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	185
6.2.2.	PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2010	185
6.3.	CONTROLE	185
6.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	186

CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR-----188

7.1. IMPACT DES EVENEMENTS SOCIOPOLITQUES SURVENUS EN TUNISIE DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE 2011 SUR L'ACTIVITE DE « TUNIS RE »	188
7.2. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	189
7.2.1. EVOLUTION RECENTE	189
7.2.2. ORIENTATIONS	191
7.3. PERSPECTIVES D'AVENIR	193
7.3.1. ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2011-2015 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2009-2013	193
7.3.2. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2011 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2011	197
7.3.3. PRINCIPALES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES	197
7.3.4. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN	210
7.4. ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	217
7.4.1. BILANS PREVISIONNELS	217
7.4.2. ETATS DE RESULTATS TECHNIQUES PREVISIONNELS	219
7.4.3. ETATS DE RESULTATS PREVISIONNELS	219
7.4.4. ETATS DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS	220
7.4.5. PRINCIPAUX INDICATEURS PREVISIONNELS	221
7.4.6. RATIOS PREVISIONNELS	221
7.4.7. AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2011 A 2015	223

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics, avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de 2MD. Plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière. Actuellement, le capital de « Tunis Re » est de 45MD divisé en 9 000 000 actions et détenu principalement par des banques tunisiennes à hauteur de 24,1% et par des compagnies d'assurances pour 38,9%. La présence d'importantes institutions financières dans le capital de la société témoigne de la confiance qu'elles ont envers « Tunis Re ».

Depuis sa création, « Tunis Re » agit dans un contexte concurrentiel et son intervention sur le marché local se réalise sur la base de relations commerciales conçues et arrêtées d'un commun accord avec les cédantes.

Grâce au savoir-faire et à la maîtrise du processus de souscription acquis, « Tunis Re » s'est attelée au développement de ses activités en international et particulièrement sur le plan régional prenant l'option de devenir une société régionale de réassurance qui offre son soutien à ses cédantes pour la couverture de leurs risques en fonction de leurs besoins.

Cette vocation est déjà visée en tissant des relations d'affaires avec des cédantes des pays africains, arabes et asiatiques. De même, « Tunis Re » a entamé les préparatifs pour l'ouverture d'un bureau de contact en Afrique Subsaharienne.

Le chiffre d'affaires global de « Tunis Re » a affiché une nette évolution sur la période 2008-2010 avec une croissance moyenne de 12,4%.

L'année 2010 a été marquée par un niveau des primes acceptées de 73,7MD, soit une progression de 21,3% par rapport à l'année 2009. Durant les six premiers mois de 2011, l'activité a gardé le même rythme de croissance malgré une conjoncture économique difficile puisque les primes acceptées ont affiché une progression remarquable de 13,4% par rapport à la même période de 2010 pour s'établir à 30 852mD (hors retakaful).

A l'échelle nationale, « Tunis Re » a pu maintenir sa présence parmi les assureurs nationaux, ce qui lui a valu une part de marché de 24,3%, et qui la place en tant que réassureur national de premier ordre. Ainsi, les primes en provenance de la Tunisie représentent une part prédominante dans la structure du chiffre d'affaires de la société à 67,1%

Au niveau du chiffre d'affaires à l'étranger, les Pays Arabes détiennent la part la plus importante avec 13% du total des acceptations de « Tunis Re » à l'étranger, confirmant ainsi le recentrage des activités de la compagnie sur cette région.

Dans un objectif d'optimisation de sa rétention, « Tunis Re » a procédé en 2008 à la restructuration de son programme de couverture rétrocession optant ainsi pour un schéma de couverture qui favorise le passage partiel d'une alternative proportionnelle à une alternative non proportionnelle.

En 2010, il a été procédé à l'évaluation de ce programme au titre des exercices 2008 et 2009 qui a donné satisfactions par l'efficacité de son fonctionnement et par les résultats dégagés.

Les primes retenues ont atteint 35 823mD en 2010 contre 30 222mD en 2009, enregistrant ainsi une hausse de 18,5%.

A la clôture de l'exercice 2010, le taux de rétention global s'est amélioré de 1,3 points pour atteindre 48,6% contre 47,3% en 2008 : C'est la conséquence de l'effet de la restructuration partielle du programme de rétrocession.

En ce qui concerne la sinistralité de « Tunis Re », l'année 2010 s'est caractérisée par une forte sinistralité suite à la survenance de plusieurs sinistres importants dont Mauritania AW'S pour un montant de 47MD et l'impact des Grèves et des Emeutes survenues en Tunisie pour un montant à la charge de « Tunis Re » de 3,7MD. De même, le premier semestre de 2011 a été lui aussi marqué par une sinistralité exceptionnelle avec une charge sinistre de l'ordre de 44,9MD contre 14,1MD à fin juin 2010 due aux mouvements populaires qu'a connu la Tunisie depuis le début de l'année 2011. Les sinistres relatifs aux grèves et émeutes survenues pendant le mois de janvier ont totalisé un montant de 35MD mais dont la part nette après rétrocession n'est que de 6MD. En neutralisant l'effet de ces derniers, la charge de sinistre serait de l'ordre de 15MD, soit au même niveau qu'au 30 juin 2010.

L'année 2011 a vu la mise en place de la structure Retakaful ayant pour objectif le développement et la diversification du portefeuille de la société tant au niveau national qu'international. Durant les six premiers mois de 2011, cette activité a généré un chiffre d'affaires de 408,4mD et a dégagé un résultat net excédentaire de 83,5mD

L'activité financière de « Tunis Re » est constituée de placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques.

Elle s'est caractérisée en 2010 par un volume de 154,1MD contre 133,8MD en 2009, soit un accroissement de 15,1%. Cette progression remarquable est le fruit de l'injection des fonds issus de la dernière augmentation de capital opérée sur le marché financier par ouverture du capital et introduction du titre « Tunis Re » sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les produits des placements ont enregistré une progression de 10,4% passant de 5,2MD en 2009 à 5,8MD en 2010. Cette amélioration est cernée essentiellement au niveau des placements financiers avec une évolution de 57,1% suite à l'amélioration de la structure de ce type de placements dans le portefeuille.

Durant les six premiers mois de 2011, les produits de placements ont affiché une amélioration notable de 19,2% suite à une meilleure gestion des placements.

L'activité de « Tunis Re » a dégagé un résultat bénéficiaire de 4 758mD en 2010. Pour les six premiers mois de l'année 2011, le réassureur national a dégagé un bénéfice net de 1,2MD dont 83,5mD provenant de l'activité Retakaful.

Durant les prochaines années, la société « Tunis Re » tient le pari de l'internationalisation en confortant son positionnement sur le marché local, et en s'imposant en tant que réassureur régional professionnel leader.

Ainsi, la société a bâti sa stratégie d'évolution sur les axes majeurs suivants :

- Renforcement de son assise financière en vue de booster sa solidité et d'améliorer sa notation technico-financière ;
- Consolidation de sa position sur le marché local et renforcement de sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- Accroissement de sa rentabilité par la diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable, l'amélioration du système de contrôle interne et la maîtrise de sa stratégie de gestion des risques ;
- Développement de son expertise métier et renforcement des actions d'assistance technique à ses partenaires en vue de valoriser son image de marque et sa notoriété ;
- Développement de ses compétences.

Impact des événements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le début de l'année 2011 sur l'activité de « Tunis Re » :

Les dégâts engendrés par les événements survenus en Tunisie au cours du mois de janvier 2011 ont affecté en général les circuits de distribution, les dépôts, les unités Industrielles et les agences bancaires. Ces dommages ont engendré un ralentissement de l'activité économique durant les premières semaines qui ont suivi le 14 janvier 2011. Ce ralentissement s'est poursuivi par la suite à cause des grèves, des sit-in et des revendications sociales dans plusieurs institutions économiques et administratives.

Pour sa part, « Tunis Re » a réussi, en dépit du ralentissement économique, à préserver ses affaires souscrites en 2010. Elle a, en effet, pu renouveler en 2011 tous les traités et les affaires facultatives en portefeuille en provenance du marché Tunisien.

Toutefois, le volume des primes souscrites a baissé dans certaines branches d'activité ce qui a influé sur l'évolution globale du chiffre d'affaires sur le marché tunisien. A cet effet, et malgré les évolutions positives dans certaines branches telles que l'incendie (+8%), Accidents (+13%), Crédit (+15%), RC Décennale (+2%), Energie (+10%) et Vie (+5%), le chiffre d'affaire total en provenance du marché tunisien diminuera de 8% en passant de 49 433mD en 2010 à 45 601mD en 2011. Cette baisse provient essentiellement des branches suivantes :

- **Branche Aviation** : Une baisse de 21% qui résulte de la baisse des expositions suite au retrait des appareils appartenant à la famille de l'ex président et suite à la chute de l'activité du transport aérien. Le chiffre d'affaires au titre de cette branche est passé de 18,1MD en 2010 à 14,4MD en 2011 ;
- **Branche Transport de marchandises** : Une baisse de 16% suite au ralentissement économique et la chute du niveau des échanges commerciaux ;
- **Branche Engineering** : Une chute de 8% suite à la baisse des nouveaux investissements (industriels et immobiliers).

En neutralisant l'effet de la branche Aviation, qui est une branche fortement rétrocedée, le chiffre d'affaires aurait enregistré une augmentation de +0,7%.

En matière de sinistres, la charge brute générée par les sinistres émeutes survenus en Tunisie s'élève à 41,9MD. Cette charge a déjà affecté en partie l'exercice 2010 pour un montant de 15,7MD et ce au titre des affaires souscrites en 2010. La charge brute qui sera supportée par l'exercice 2011 est de 26,2MD.

La charge nette pour « Tunis Re » après rétrocession est de 6,2MD et ce, après la mise en jeu des traités proportionnels et des couvertures non proportionnelles protégeant la conservation.

Le résultat technique net de rétrocession et hors frais d'administration devrait enregistrer une baisse en passant de 4,7MD en 2010 à 2,7MD en 2011. En neutralisant l'effet des sinistres émeutes, le résultat serait de 8,9MD.

Mesures prises

Suite à l'augmentation de la charge sinistre générée par les événements survenus en Tunisie et qui a touché l'ensemble du secteur, et à l'initiative de « Tunis Re », certaines mesures ont été prises au niveau du marché tunisien :

- Redressement des tarifs vers la hausse pour les branches particulièrement touchées par les événements ;

- Etablissement d'un nouveau tarif pour les risques spéciaux et particulièrement la garantie « Grèves, émeutes, et mouvements populaires » ;
- Limitation des garanties des risques spéciaux et catastrophes naturelles à des niveaux tolérables ;

Sur le Marché Etranger

Les mouvements enregistrés dans certains pays arabes (Libye, Syrie, Yémen, Egypte ...) et africains (Côte d'Ivoire) n'ont pas empêché « Tunis Re » de réaliser des augmentations de ses souscriptions sur quelques pays. Toutefois, concernant le marché libyen et bien que toutes les affaires ont été renouvelées, le chiffre d'affaires enregistrera une baisse remarquable suite à l'arrêt de l'activité économique dans ce pays durant le deuxième semestre du fait de la guerre civile.

Le chiffre d'affaires en provenance du marché Etranger a enregistré une baisse de 7% en passant de 24 288mD en 2010 à 22 654mD en 2011 et ce, malgré les augmentations enregistrées sur l'Afrique (+17%) et l'Asie (+4%). Cette baisse provient du Maghreb et des Pays Arabes :

Le chiffre d'affaires en provenance du Maghreb a diminué de 4,5MD en 2010 à 3,8MD en 2011 résultant de la chute des primes acceptées au titre des affaires libyennes.

Le chiffre d'affaires en provenance des Pays Arabes est passé de 9,8MD en 2010 à 7,9MD en 2011 résultant principalement de la perte de l'affaire Aviation Koral Blue appartenant à la famille de l'ex président.

Sinistralité

D'un point de vue sinistralité, il est à noter que les dégâts occasionnés par la révolution libyenne, ne sont pas couverts en assurance ; les événements survenus ont pris les dimensions d'une guerre civile et sont par conséquent exclus du champ de couverture.

Concernant l'Egypte, « Tunis Re » n'est pas très impliquée sur le marché égyptien. On compte seulement une cédante au niveau du portefeuille et les dégâts ne sont pas très importants. Ils sont estimés à 250mD pour la part de « Tunis Re ».

Concernant le Yémen et la Syrie, il n'y a pas eu de déclarations de sinistres à ce jour. Il faut dire que, les événements survenus n'ont pas engendré de dégâts assurables importants. Ceci étant, il est à noter que les événements du Yémen et de la Syrie ont pris les proportions d'une révolte et d'un soulèvement populaire et sont strictement exclus par les couvertures de réassurance.

FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant: 30 000 000 dinars

Le capital social de « Tunis Re » sera porté de 45MD à 75MD par l'émission et la création de 6 000 000 actions nouvelles de nominal 5D à souscrire en numéraire au prix de 10D et à libérer en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant : 30 000 000 dinars
- Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 6 000 000 actions
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions à émettre : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus¹

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 5D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.



CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du prospectus

Madame Lamia BEN MAHMOUD
Président Directeur Général de TUNIS Re

1.2 Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Le Président Directeur Général de TUNIS Re
Madame Lamia BEN MAHMOUD



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers arrêtés au 31/12/2008, 31/12/2009 et 31/12/2010 :

Le cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » - Membre de CPA International, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI.
Adresse : 9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville – 1002 Tunis.

Etats financiers intermédiaires au 30/06/2010 et 30/06/2011 :

Le cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » - Membre de CPA International, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI.
Adresse : 9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville – 1002 Tunis.

➤ Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2008

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Par ailleurs, l'observation suivante a été émise par le commissaire aux comptes :

- La société a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi qui a porté sur les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la retenue à la source, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, de la taxe de formation professionnelle et du fonds de promotion des logements pour les salariés.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office ayant porté principalement sur les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers et dont le fondement et le contenu ont été contestés par « Tunis Re » devant la juridiction compétente.



La cour d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par « Tunis Re » en confirmant le report fiscal tel que ajusté par l'administration fiscale et a condamné la société à payer la TVA à hauteur de 299mD sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds en les qualifiant de commissions. « Tunis Re » compte se pourvoir en cassation. Par ailleurs, la compagnie a continué, au cours des exercices suivants, à déduire les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers.

➤ **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2009**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Par ailleurs, les observations suivantes ont été émises par le commissaire aux comptes :

«

- La société a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi qui a porté sur les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la retenue à la source, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, de la taxe de formation professionnelle et du fonds de promotion des logements pour les salariés.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office ayant porté principalement sur les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers et dont le fondement et le contenu ont été contestés par « Tunis Re » devant la juridiction compétente.

La cour d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par « Tunis Re » en confirmant le report fiscal tel que ajusté par l'administration fiscale et a condamné la société à payer la TVA à hauteur de 299mD sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds en les qualifiant de commissions. « Tunis Re » compte se pourvoir en cassation. Par ailleurs, la compagnie a continué, au cours des exercices suivants, à déduire les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers.

- La société a fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal préliminaire qui a porté sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office d'un montant de 433mDT portant sur la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC. Par lettre en date du 19 janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales, « Tunis Re » s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers, « Tunis Re » n'a pas constitué de provisions au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la région du GOLF en 1991). En effet, eu égard aux conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres et les limites des engagements de « Tunis Re », le montant déjà payé dans le cadre de l'appel des fonds a été considéré dépassant le montant exigible. »

➤ **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, le commissaire aux comptes a émis l'observation suivante :

« sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que la note aux états financiers n°6 présente les démarches entreprises par la société pour la prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture, et ce compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers. »

➤ **Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à la situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2010 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Tunis Re » au 30 juin 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Toutefois, les observations suivantes ont été émises par le commissaire aux comptes :

«

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers, la société a fait l'objet en 2005 d'un contrôle fiscal approfondi qui a porté sur les exercices 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la retenue à la source, de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, de la taxe de la formation professionnelle et du fonds de promotion des logements pour les salariés. Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office ayant porté principalement sur les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers et dont le fondement et le contenu ont été contestés par Tunis Re devant la juridiction compétente. La cours d'appel s'est prononcée sur l'appel interjeté par Tunis Re en confirmant le report fiscal tel que ajusté par l'administration fiscale et a condamné la société à payer la TVA à hauteur de 299mD sur les montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds en les qualifiant de commissions. Ce litige demeure actuellement devant le tribunal administratif qui siège en cours de cassation en matière fiscale. Par ailleurs, la compagnie a continué, au cours des exercices suivants, à déduire les revenus provenant des opérations réalisées sur les marchés étrangers.

La société a fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal préliminaire qui a porté sur les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel. Ce contrôle a donné lieu à la notification d'une taxation d'office d'un montant de 433mD portant sur la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel, au titre de sa gestion pour le compte de l'Etat du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.

Par lettre en date du 19 janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code des procédures fiscales, « Tunis Re » s'est opposée à cette taxation par le recours devant le tribunal administratif.

- Comme indiqué dans les notes aux états financiers, Tunis Re n'a pas constitué de provisions au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la région du

Golfe en 1991). En effet, eu égard aux conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres et les limites des engagements de Tunis Re, le montant déjà payé dans le cadre de l'appel de fonds a été considéré dépassant le montant exigible. »

➤ **Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011**

Les états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » relatifs à la situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2011 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Tunis Re » au 30 juin 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Attestation du commissaire aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Le Commissaire aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

M. Chiheb GHANMI



1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus ».

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.5 Responsable de l'information

Mme Hela NOUIRA YOUSSEF

Directeur Financier et Comptable

Adresse : 7, Rue Borjine Montplaisir – 1073 Tunis

Tél : 71 909 156 Fax : 71 906 173

La notice légale est publiée au JORT n° .40...du 03/04/ 2012

 **Conseil du Marché Financier**
No 12-0773 du 20 MAR 2012
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de « Tunis Re » réunie le 06/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 30MD pour le porter de 45MD à 75MD. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 06/12/2010, le conseil d'administration de « Tunis Re » du 16/12/2011 a arrêté les modalités et les conditions de l'augmentation de capital. Ainsi, le capital de « Tunis Re » sera augmenté de 30MD par souscription en numéraire et l'émission de 6 000 000 actions nouvelles au prix de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission. Les nouvelles actions seront émises, à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 30MD par la création de 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.3. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 10D, soit 5D de valeur nominale et 5D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

2.1.4. Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.5. Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus¹

2.1.6. Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société « Tunis Re » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10D, soit 5D représentant la valeur nominale de l'action et 5D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n°03 135 120 0321 046263 87 ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale.

2.1.7. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 30/04/2012 à 17H à BNA Capitaux, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

2.1.8. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « Tunis Re » et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.1.9. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.10. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

2.1.11. But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Renforcer de son assise financière en vue de booster sa solidité et d'améliorer sa notation technico-financière ;
- Consolider sa position sur le marché local et renforcer sa présence en tant que référence sur les marchés régional et international ;
- Accroître sa rentabilité par la diversification de son activité dans les domaines de croissance rentable, l'amélioration du système de contrôle interne et la maîtrise de sa stratégie de gestion des risques ;
- Développer son expertise métier et renforcer ses actions d'assistance technique à ses partenaires en vue de valoriser son image de marque et sa notoriété ;
- Développer ses compétences.

2.2. Renseignements généraux sur les titres émis

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.2.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

Les dividendes distribués ne sont pas soumis à l'impôt.

2.3. Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 16/04/2012, droits de souscription détachés.

2.3.2. Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2011, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus¹

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.5. Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 16/04/2012 au 30/04/2012 inclus¹.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0007380058 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social	: 7, Rue Borjine Montplaisir– 1073 Tunis
Téléphone	: 71 904 911
Fax	: 71 904 930
Site web	: www.tunisre.com.tn
E-mail	: tunisre@tunisre.com.tn

3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 25/03/1981

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

3.1.4. Nationalité

Tunisienne

3.1.5. Capital social

Le capital social s'élève à 45 000 000 dinars, divisé en 9 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

3.1.6. Matricule fiscal

0012428QAM000

3.1.7. Régime fiscal

Droit commun et particulièrement :

- Les articles 38, 39 et 48 du Code de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'Impôt sur les Sociétés, promulgué par la loi n°89-114 du 30 décembre 1989 ;
- Les articles 40, 45, 100 et 101 du Code des Droits d'Enregistrement et de Timbre promulgué par la loi n°93-53 du 17 mai 1993 ;
- Les articles 144 à 148 du Code des Droits d'Enregistrement et Timbre ;
- Les articles 46, 47 et 48 de la loi n°96-113 du 30 décembre 1996 portant loi de finances pour la gestion 1997 ;

- Les articles 51, 52, 53 et 54 de la loi n°97-88 du 29 décembre 1997 portant loi de finances pour la gestion 1998 ;
- L'article 45 de la loi n°2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finances pour la gestion 2001 ;
- Les articles 33 et 45 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002 ;
- L'article 74 de la loi n°2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour la gestion 2003 ;
- Le décret n°2003-1098 du 19 mai 2003 ;
- Les articles 43, 44, 76 et 77 de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour la gestion 2004 ;
- L'article 61 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004 portant loi de finances pour la gestion 2005.

3.1.8. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social : 7, Rue BorjineMontplaisir - 1073 Tunis

3.1.9. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Mme Héla NOUIRA YOUSSEF, Directeur Financier et Comptable

Adresse : 7, Rue BorjineMontplaisir– 1073 Tunis

Tél : (+216) 71 909 156 Fax : (+216) 71 906 173

3.1.10. Objet social

(Article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- La réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux ;
- La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de réassurance de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères ;
- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupement et généralement toutes entreprises d'assurance, de réassurance ou de garantie ;
- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

3.1.11. Numéro du Registre de Commerce

B1115971996

3.1.12. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

3.1.13. Clauses statutaires particulières

Affectation et Répartition des bénéfices (Article 48 des statuts) :

Les produits annuels de la société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales sociales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituent le résultat comptable net.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- Les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui sont fixés.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé :

- Une somme pour alimenter le fonds social au profit du personnel ;
- Les dividendes à servir aux actions fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le solde est affecté aux résultats reportés.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration entre les mains des actionnaires.

Tous dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition sauf dans les cas suivants :

- Si la distribution des dividendes a été effectuée contrairement aux dispositions législatives ;
- S'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances de fait.

L'action en répétition fictif se prescrit par cinq années à partir de la date de distribution. Elle se prescrit en tous les cas par les dix ans à partir de la date de la décision de distribution. Ce délai est relevé à quinze ans pour les actions en restitution intentées contre les dirigeants responsables de la décision de distribution des dividendes fictifs.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Assemblées Ordinaires et Extraordinaires (Article 33 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

Convocation des Assemblées (Article 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur, par le Conseil d'Administration ou à défaut et en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social, par le liquidateur ou par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou de droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit se réunir au moins une fois par an et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut se réunir lorsqu'il en reconnaît l'utilité. Les convocations sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Lorsqu'une Assemblée Générale Ordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, une deuxième assemblée est tenue sur une deuxième convocation dans quinze jours au moins sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Lorsqu'une Assemblée Générale Extraordinaire n'a pu délibérer sur une première convocation faute de réunir le quorum requis, le délai de sa tenue peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée Générale (Article 35 des statuts) :

Seuls les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent participer à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, l'actionnaire doit être titulaire d'au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les dix (10) actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Toutefois, les personnes morales sont valablement représentées, soit par un de leurs représentants légaux ou par leur délégué investi d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le représentant légal ou son délégué soit personnellement actionnaire ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire membre lui-même de l'Assemblée.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées: Ordinaire et Extraordinaire, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 14 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont, sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 36 ci-après, déterminés par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter (Article 36 des statuts) :

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire doit déposer son pouvoir au Siège Social, cinq jours avant la réunion.

Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts en dehors de ces limites.

Règlement des Assemblées Générales (Article 37 des statuts) :

L'Assemblée Générale est présidée par le président ou, en son absence, par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux comptes ou liquidateur), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataire, le plus grand nombre d'actions et sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

le secrétaire de l'assemblée est désigné par les actionnaires présents ou représentés et qui peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des Actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille est signée par les Actionnaires présents, ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au Siège Social et doit être communiquée à tout requérant.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale (Article 38 des statuts) :

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui, ou par l'auteur qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été adressées avant la tenue de la première assemblée, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant, au minimum, 5% du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Droit de vote de l'Assemblée Générale (Article 39 des statuts) :

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de l'application des dispositions légales visant les Assemblées Constitutives ou Extraordinaires.

En cas de vote par correspondance, l'actionnaire doit utiliser le formulaire spécial mis à sa disposition à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale (Article 40 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après la dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un liquidateur, ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

Assemblées Générales Ordinaires

Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 41 des statuts) :

L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose de tout actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant au moins dix actions libérées des versements exigibles. Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'Actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote, après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau, selon les formes prescrites alors par l'article 34 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentées ou représentées.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 42 des statuts) :

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les états financiers d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, ainsi que les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales que le Conseil d'Administration a approuvées.

Elle autorise tous emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport du ou des Commissaires à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour, et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement statue sur toutes questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

Assemblées Générales Extraordinaires :

Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 43 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des Actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 44 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, et dans le cadre de la législation et de la réglementation des Sociétés Anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Président Directeur Général lorsque cette modification est effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première Assemblée Générale suivante.

Elle ne peut toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires ni changer la nationalité de la société, à moins qu'elle ne réunisse l'unanimité des Actionnaires.

Elle peut en décider notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- La fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer ;
- La modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée ;
- La modification de l'objet social ;
- L'augmentation ou la réduction du Capital Social ;
- La modification de la forme, du rang, ou du taux d'actions, sans que ce taux soit inférieur à cinq Dinars, ainsi que les conditions de leurs transmissions ;
- La réduction ou l'accroissement du nombre des Administrateurs dans les limites légales ;
- La modification du mode de délibération du Conseil d'Administration et l'extension ou la réduction de ses pouvoirs ;
- Toutes modifications à l'affectation et à la liquidation des bénéfices ;
- Et toutes modifications dans les conditions de la liquidation.

Quorum (Article 45 des statuts) :

Les Assemblées Générales qui sont appelées soit à vérifier les apports en nature, ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers Administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration du, ou des fondateurs de la société, soit à décider ou à autoriser toutes augmentations du capital ou à délibérer sur toutes modifications statutaires, y compris celles touchant à l'objet et à la forme de la société ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires groupant, au moins, la moitié du capital social.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une deuxième Assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires, et par deux insertions faites, l'une au Journal Officiel de la République Tunisienne, l'autre dans deux quotidiens dont une en langue arabe.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée ne peut se tenir que quinze jours au plus tôt après la publication de la dernière insertion.

Elle ne délibère valablement, que si elle est composée d'Actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce quorum, cette Assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus tard à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

La convocation de la réunion à l'Assemblée prorogée aura lieu dans les formes ci-dessus ; l'Assemblée doit comprendre un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires, et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport, ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale porterait atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, cette décision ne sera définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des Actionnaires dont les droits auront été modifiés.

Cette Assemblée sera convoquée, composée et délibérera dans les conditions applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires.

Transmission des droits et obligations attachés aux titres (Article 17 des statuts) :

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe, la possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, ayants-droits ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la liquidation, ni s'immiscer, en aucune manière dans les actes de son administration : ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration réuni le 15/02/2012 a décidé de convoquer ses actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011, à l'effet d'adapter les articles suivants des statuts de « Tunis Re » aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Article 16, Article 22, Article 27 Alinéa 8, Article 47 Alinéa 6 et Article 48.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 45 000 000 dinars
Nombre d'actions : 9 000 000 actions
Nominal : 5 dinars
Forme des actions : Nominative
Catégorie : Ordinaire
Libération : Intégrale
Jouissance : 1^{er} janvier 2011

3.3. Evolution du capital social

Date de l'AGE	Année de réalisation	Nature de l'opération	Evolution du capital			Capital en circulation		
			Montant en D	Nombre d'actions	Nombre de CI	Montant en D	Nombre d'actions	Nombre de CI
25/03/1981	1981	Capital initial	2 000 000	20 000		2 000 000	20 000	
29/12/1988	1990	Incorporation de réserves	500 000	5 000		2 500 000	25 000	
		Emission en numéraire	2 500 000	25 000		5 000 000	50 000	
31/05/1994	1994	Incorporation de réserves	1 000 000	10 000		6 000 000	60 000	
		Emission en numéraire	9 000 000	90 000		15 000 000	150 000	
26/07/1996	1996	Réduction de la valeur nominale*				15 000 000	1 500 000	
26/07/1996	1997	Emission en numéraire	7 000 000	700 000		22 000 000	2 200 000	
26/07/1996**	1999	Emission de 240 000 CI	2 400 000		240 000	24 400 000	2 200 000	240 000
19/09/2002	2003	Emission en numéraire	5 600 000	500 000	60 000	30 000 000	2 700 000	300 000
19/09/2002	2006	Emission en numéraire	3 000 000	270 000	30 000	33 000 000	2 970 000	330 000
		Incorporation de réserves	2 000 000	180 000	20 000	35 000 000	3 150 000	350 000
12/01/2010	2010	Reconstitution des CI en actions ordinaires				35 000 000	3 500 000	
12/01/2010	2010	Réduction de la valeur nominale***				35 000 000	7 000 000	
12/01/2010	2010	Emission en numéraire	10 000 000	2 000 000		45 000 000	9 000 000	

*Réduction de la valeur nominale de 100D à 10D

** L'AGE du 21/12/2001 a décidé de limiter l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 26/07/1996 de 15MD à 35MD au montant souscrit et libéré, soit 9,4MD

***Réduction de la valeur nominale de 10D à 5D

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/11/2011

3.4.1. Structure du capital social et des droits de vote au 30/11/2011

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	3 790	8 980 796	44 903 980	99,79%
Personnes morales	160	7 465 935	37 329 675	82,95%
Ayant 3% et plus du capital	8	5 065 433	25 327 165	56,28%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	15	1 750 216	8 751 080	19,45%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	137	650 286	3 251 430	7,23%
Personnes physiques	3 630	1 514 861	7 574 305	16,83%
Ayant 3% et plus du capital				
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital				
Public ayant au maximum 0,5% du capital	3 630	1 514 861	7 574 305	16,83%
Actionnaires étrangers	18	19 190	95 950	0,21%
Personnes morales	3	4 790	23 950	0,05%
Ayant 3% et plus du capital				
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital				
Public ayant au maximum 0,5% du capital	3	4 790	23 950	0,05%
Personnes physiques	15	14 400	72 000	0,16%
Ayant 3% et plus du capital				
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital				
Public ayant au maximum 0,5% du capital	15	14 400	72 000	0,16%
Droits rompus		14	70	0,00%
Totaux	3 808	9 000 000	45 000 000	100,00%

3.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social au 30/11/2011

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Nationale Agricole - BNA -	1 462 218	7 311 090	16,25%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	1 305 148	6 525 740	14,50%
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	685 609	3 428 045	7,62%
Société Tunisienne de Banque - STB -	360 816	1 804 080	4,01%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières - ETAP -	341 332	1 706 660	3,79%
SIMPAR	313 126	1 565 630	3,48%
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	309 184	1 545 920	3,44%
ATTIJARI BANK	288 000	1 440 000	3,20%
Total	5 065 433	25 327 165	56,28%

3.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/11/2011

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Nationale Agricole - BNA -	1 462 218	7 311 090	16,25%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	1 305 148	6 525 740	14,50%
Société Tunisienne de Banque - STB -	360 816	1 804 080	4,01%
Société Immobilière et de Participations - SIMPAR -	313 126	1 565 630	3,48%
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	309 184	1 545 920	3,44%
Arab Tunisian Bank - ATB -	53 632	268 160	0,60%
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	685 609	3 428 045	7,62%
Assurances SALIM	142 823	714 115	1,59%
Etat Tunisien	128 000	640 000	1,42%
Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA -	117 222	586 110	1,30%
Mme Lamia BEN MAHMOUD	2	10	0,00%
Total	4 877 780	24 388 900	54,20%

3.4.4. Nombre d'actionnaires au 30/11/2011

Au 30/11/2011, le capital de la société « Tunis Re » est réparti entre 3 808 actionnaires :

- 163 personnes morales ;
- 3 645 personnes physiques.

3.5. Relations de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » avec les parties liées

3.5.1. Informations sur les engagements

Le total des primes acceptées des sociétés cédantes membres du Conseil d'Administration s'est élevé au 31/12/2010 à 23 613mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	11 506
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	4 655
Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA -	1 151
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	3 845
Assurances SALIM	2 456
Total	23 613

Le total des dépôts et les placements auprès des banques membres du Conseil d'Administration au 31/12/2010 s'élève à 48 967mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne de Banque - STB -	33 745
Banque Nationale Agricole - BNA -	15 222
Total	48 967

**dont 18 345mD en devises*

3.5.2. Transferts de ressources

Jusqu'au 30 septembre 2010, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a été chargée de la gestion pour le compte de l'Etat, des fonds et une ligne de garantie, et ce en vertu des conventions établies avec le ministère des finances. Il s'agit du :

- Fonds National de Garantie (FNG) ;
- Fonds de Péréquation de Change (FPC) ;
- Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) ;
- Ligne de Garantie du Fonds National de l'Emploi (LGFNE).

En application des dispositions du décret n°2010-1950 du 6 août 2010 chargeant la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) de la gestion du FNG, « Tunis Re » a procédé au transfert de ce dernier, du FGIC et de la LGFNE au nouveau gestionnaire depuis le 1^{er} octobre 2010 et n'a gardé que la gestion du FPC. En effet, en vertu d'une convention établie avec « Tunis Re », la SOTUGAR a repris tous les biens revenant à ces fonds et deux cadres affectés à leur gestion.

Le service rendu à l'Etat par la prise en charge de la gestion de ces fonds est rémunéré en vertu des conventions de gestion prévoyant les conditions de cette rémunération.

Au titre de l'exercice 2010, le total des commissions perçues par « Tunis Re » comme rémunération de gestion des fonds confiés à elle s'est élevé à 401 675D.

Par ailleurs et à partir de l'année 2011, « Tunis Re » gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Garantie des assurés dans l'aspect de l'indemnisation des dégâts suite aux événements des mouvements populaires qu'a connu la Tunisie du 17 Décembre 2010 au 28 Février 2011.

Au titre de cette gestion « Tunis Re » perçoit une rémunération sous forme de commission pour un montant de 250 000 dinars.

« Tunis Re » a acquis des parts du FCP « Sécurité » pour une valeur globale de 6MD.

La société « Tunis Re » a souscrit à des emprunts obligataires :

- Emis par des sociétés membres du conseil d'administration ;
- Emis par des sociétés filiales de certains membres du conseil d'administration ;
- Garanties par des banques membres du conseil d'administration.

(en Dinars)	Montant de l'emprunt	Montant souscrit	Taux	Durée	Dernière échéance	Encours au 31/12/2010	Encours au 30/06/2011
El MouradiSkanes Beach 2003	6 000 000	400 000	7,25%	7 ans dont 2 ans de franchise	10/06/2011	80 000	-
Office des Céréales	150 000 000	500 000	TMM + 1,75%	10 ans	27/07/2011	50 000	50 000
STAR	20 000 000	400 000	7,50%	10 ans	30/04/2014	400 000	400 000
ATL 2009	30 000 000	250 000	5,5%	5 ans	05/05/2014	200 000	150 000
STAR (CGA)	10 000 000	907 000	6,5%	10 ans	30/06/2016	907 000	907 000
Meublalex 2008	10 000 000	500 000	5,4%	7 ans dont 2 ans de franchise	28/08/2016	500 000	500 000
STB 2008-2	50 000 000	1 000 000	6,5%	16 ans	18/02/2025	937 500	875 000
BNA 2009	50 000 000	1 000 000	5,4%	15 ans	07/04/2024	933 300	866 633
STB 2010-1	100 000 000	1 000 000	5,3%	15 ans	23/03/2025	1 000 000	933 333
Meublalex Industries 2010	10 000 000	700 000	5,4%	7 ans dont 2 ans de franchise	23/04/2017	700 000	700 000
ATL 2010-1	75 000 000	500 000	TMM + 0,75%	5 ans	09/08/2015	500 000	500 000
ATL 2010-2	35 000 000	300 000	TMM +1%	7 ans dont 2 ans de franchise	30/12/2017	300 000	300 000
UNIFACTOR 2010	10 000 000	600 000	TMM +1%	5 ans	04/02/2016	-	600 000
BNA 2011 (FGA)	80 000 000	2 500 000	6,2%	10 ans	24/05/2021	-	2 500 000
STB 2011	100 000 000	2 000 000	TMM +1,25%	5 ans	29/06/2016	-	2 000 000
Total						6 507 800	11 281 966

3.5.3. Relations commerciales

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a conclu en 1998 avec la société SICARINVEST, une convention de gestion d'un fonds portant sur un montant de 2MD bénéficiant ainsi d'une économie d'impôt de 700mD.

L'objet de ce fonds est de prendre des participations sous forme de prêts dans des projets soumis à des conditions réglementaires.

En rémunération de ses services, la SICAR INVEST perçoit au titre de sa gestion :

- Une commission de gestion de 3% sur les décaissements de prise de participations ;
- Une commission de 7,5% sur les produits des placements ;
- Une commission de 20% sur les produits des participations.

En 2002, trois conventions de prise de participation dans des projets à risque ont été signées pour un montant global de 1 023mD.

Au titre de l'exercice 2010, les produits encaissés sur ce fonds ont totalisé 1 125mD répartis comme suit :

- Revenus monétaires : 408mD ;
- Revenus des obligations : 380mD ;
- Revenus des SICAV : 337mD.

Le total des commissions servies à SICAR Invest, aux intermédiaires en bourse et aux institutions bancaires a atteint pendant cette période 164,3mD.

3.6. Dividendes

La distribution des dividendes relatifs aux trois derniers exercices a été comme suit :

	2007	2008	2009	2010
Dividendes des CI (en Dinars)	262 500	262 500	-	-
Dividendes des actions (en Dinars)	2 362 500	2 362 500	2 625 000	3 375 000
Nombre d'actions	3 150 000	3 150 000	7 000 000*	9 000 000
Nombre de CI	350 000	350 000		
Dividende par action	0,750	0,750	0,375	0,375
Dividende par CI	0,750	0,750	-	
Dividende en % du nominal	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Date de mise en paiement	15/07/2008	15/07/2009	01/07/2010	15/07/2011

**L'AGE du 12/01/2010 a décidé d'assembler les 350 000 certificats d'investissement faisant partie du capital social avec les certificats de droit de vote correspondants et de reconstituer ainsi 350 000 actions de nominal 10D chacune. La même AGE a décidé de réduire la valeur nominale de 10D à 5D.*

3.7. Marché des titres

Les actions de la société « Tunis Re » sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La société ne possède pas de titres de créance négociés sur le marché local ou à l'étranger.

CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur

4.1.1. Les principes généraux de la réassurance

a. Définition

La réassurance est une opération par laquelle un assureur s'assure lui-même auprès d'un tiers (le réassureur) pour une partie ou la totalité des risques qu'il a garanti, moyennant le paiement d'une prime. La réassurance est donc un arrangement au terme duquel une société «le réassureur» s'engage à indemniser une société d'assurance «la cédante» contre tout ou partie du risque qu'elle a souscrit au terme d'une ou plusieurs polices d'assurance. La réassurance diffère de l'assurance par une plus grande complexité inhérente à la diversité plus importante de ses activités et à son caractère international. La réassurance permet à une cédante d'obtenir certains avantages, notamment une réduction de son engagement net sur des risques individuels et une protection contre des pertes multiples ou importantes. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Par ailleurs, un réassureur peut céder à son tour à d'autres réassureurs (appelés rétrocessionnaires) une partie des risques en question, il s'agit du principe de la rétrocession.

b. Principe

Le principe de la réassurance est aussi simple que celui de l'assurance. Il s'agit pour la société d'assurance (la cédante) de céder à une société spécialisée (le réassureur) un risque aléatoire (les conséquences d'un sinistre incendie, de la mort, d'un tremblement de terre, d'un naufrage) contre le règlement d'une prime de réassurance correspondant au risque transféré et au mode de transfert prévu dans le contrat de réassurance (le traité).

La société d'assurance est alors appelée la cédante (ou assureur primaire) et elle effectue une cession auprès d'un ou de plusieurs réassureurs (l'assureur secondaire) par un contrat de réassurance (ou programme). Un contrat de réassurance existe sous de nombreuses formes et peut couvrir une période donnée ou non, bien que la plupart des contrats de réassurance aient une période de validité d'un an.

Le contrat de réassurance ne lie juridiquement que la cédante à son réassureur. Ainsi, la cédante devra rembourser son assuré sinistré même si le réassureur lui refuse le paiement.

Le particulier ou l'entreprise assuré n'est en principe pas au courant de l'existence d'un contrat de réassurance et il n'a aucun contact avec le(s) réassureur(s).

Jadis limitée à quelques affaires spécifiques, le réassureur est devenu aujourd'hui un acteur important du secteur de l'assurance où il y joue une influence croissante. Cette montée du rôle du réassureur est due à plusieurs facteurs :

- La réassurance permet aux cédantes de faire face aux pics de sinistralité exceptionnels du type tempête ou attentats du World Trade Center. Ainsi la réassurance aide à empêcher la faillite d'un assureur qui n'a pas les fonds indispensables en cas de très grande catastrophe ;
- En se réassurant, la cédante dispose d'une plus grande sûreté financière et peut donc souscrire plus d'affaires qu'elle ne l'aurait pu faire si elle n'avait pas de réassureurs et ne disposait que de ses fonds propres ;

- La réassurance permet de lisser les bilans et résultats financiers des cédantes d'une année sur l'autre en intervenant les années où il existe de nombreux sinistres chez la cédante. Ainsi la cédante a une plus grande stabilité financière sur moyen et long terme ;
- Enfin, la pression des autorités réglementaires, des agences de rating ou même des actionnaires pousse les sociétés d'assurance à se réassurer dans certaines branches.

Les réassureurs couvrent en général des risques avec des garanties très importantes. Ils éprouvent donc le besoin d'atomiser leurs risques encore plus que les assureurs. Les réassureurs possèdent souvent un portefeuille très international, éclaté sur de nombreux pays, et très varié dans de nombreuses branches. De même, un réassureur fera plus attention au contrôle de son cumul. On utilise souvent l'expression équivalente en anglais « d'aggregates » pour parler de ces cumuls.

Sur un même programme (ou bien contrat) de réassurance, il existe une seule cédante et en général plusieurs réassureurs (souvent de l'ordre de quatre à dix mais parfois jusqu'à plus de trente). Le réassureur qui a la plus grande part de la cession totale est appelé le réassureur apériteur (leader). Celui-ci peut jouir de certains privilèges par rapport aux autres, et en général c'est uniquement avec lui que la cédante discutera d'une éventuelle modification du contrat ou bien négociera dans le but d'inclure des affaires spéciales. Les autres réassureurs doivent suivre la décision de ces discussions.

c. Fonctionnement

On distingue deux activités : Vie et Non vie. L'activité Non vie se subdivise en plusieurs branches dans la réassurance (dommages aux biens, responsabilité civile, etc.) qui se déclinent en trois grands types ou modes de réassurance (obligatoire, facultatives et facultative-obligatoire) qui peuvent eux-mêmes se conjuguer sous quatre grandes formes de contrats de réassurance (excédent de sinistre, excédent de pleins, excédent de perte, quote-part).

La plupart des contrats ont une durée d'un an. Chaque année les contrats de réassurance sont renouvelés durant la période de renouvellement qui marque traditionnellement le pic d'activité chez les réassureurs, les courtiers de réassurance et le département cession des cédantes.

Il arrive souvent qu'un réassureur se réassure lui-même auprès d'autres réassureurs. Cela s'appelle la rétrocession. Le réassureur sera alors appelé rétrocedante et il rétrocède tout ou partie de son risque auprès d'un rétrocessionnaire.

Dans la pratique, les rétrocessionnaires sont également des réassureurs. On pourrait donc parler de co-réassurance ou bien d'un pool de réassurance en cas de cession proportionnelle. Les protections de réassurance intervenant sous forme non proportionnelle, c'est à dire avec une franchise à charge de la cédante, conservent dans tous les cas de nom de « rétro ». Les rétrocessionnaires se réassurent parfois eux-mêmes, et le cercle d'assurance / réassurance peut continuer sur plusieurs échelons, et sur plusieurs exercices comptables. On parle alors d'une spirale.

d. Forme et Mode

Les trois modes de réassurance sont par ordre de volume de primes :

- La réassurance conventionnelle réalisée par traités qui couvrent tout le portefeuille d'une cédante dans une sous-branche ;
- Ensuite vient la réassurance facultative réalisée par des facultatives qui couvrent un ou plusieurs risques ou polices spécifiques de la cédante et qui sont explicitement décrits ;
- Enfin beaucoup plus rare, la réassurance facultative-obligatoire qui réalise un mélange des deux modes précédents.

Par définition, la réassurance en traité couvre des sommes beaucoup plus importantes et le réassureur doit accepter de couvrir tous les risques de la sous-branche de la cédante, alors que la réassurance en facultative ne couvre qu'un ou quelques risques choisis.

e. Types de réassurance

⇒ Réassurance proportionnelle

La réassurance proportionnelle consiste en une participation proportionnelle du réassureur aux gains (primes) et pertes (sinistres) de la cédante. Et dans le cadre de la réassurance proportionnelle, le réassureur en contrepartie d'une portion ou partie prédéterminée de la prime d'assurance cédée par la cédante, indemnise cette dernière contre une portion déterminée des sinistres couverts par la cédante au titre des polices concernées ainsi que les frais y afférents (LAE: Loss Adjustment expenses).

⇒ Réassurance non proportionnelle

Dans le système de la réassurance non proportionnelle, le réassureur n'intervient qu'à un certain seuil de sinistre ou de perte de la cédante. Le réassureur touchera pour cela un pourcentage de la prime. Le sort de la cédante et du réassureur sont beaucoup moins liés, ainsi au cours d'une année d'exercice, l'assureur pourra être en perte, mais pas forcément le réassureur, ce qui aurait dû être le cas dans le cadre d'un contrat en quote-part.

f. Abréviation « Re »

L'abréviation « Re » pour la réassurance accompagne le nom de la plupart des compagnies de réassurance, comme un symbole d'appartenance à la branche. C'est le cas pour « Tunis Re ».

g. Ratio Combiné

Le ratio combiné (Combined Ratio) est l'un des moyens les plus simples et utilisés pour comparer les performances des réassureurs entre eux ainsi qu'au fil des années.

Le ratio combiné est une composante essentielle pour appréhender la performance des assureurs et réassureurs, puisqu'il mesure la rentabilité technique des activités d'assurance.

Le ratio combiné s'obtient en calculant le rapport des prestations versées pour sinistres, des dotations et des frais généraux sur le chiffre d'affaires total. C'est donc le rapport entre les décaissements et les encaissements, uniquement au titre des opérations d'assurance.

Si le ratio combiné dépasse 100 %, les dépenses sont supérieures aux recettes. L'assureur ou le réassureur peut toutefois compenser ses pertes techniques par ses bénéfices financiers (produit de la gestion des capitaux disponibles entre le moment où sont encaissées les primes et celui où les éventuels sinistres sont indemnisés).

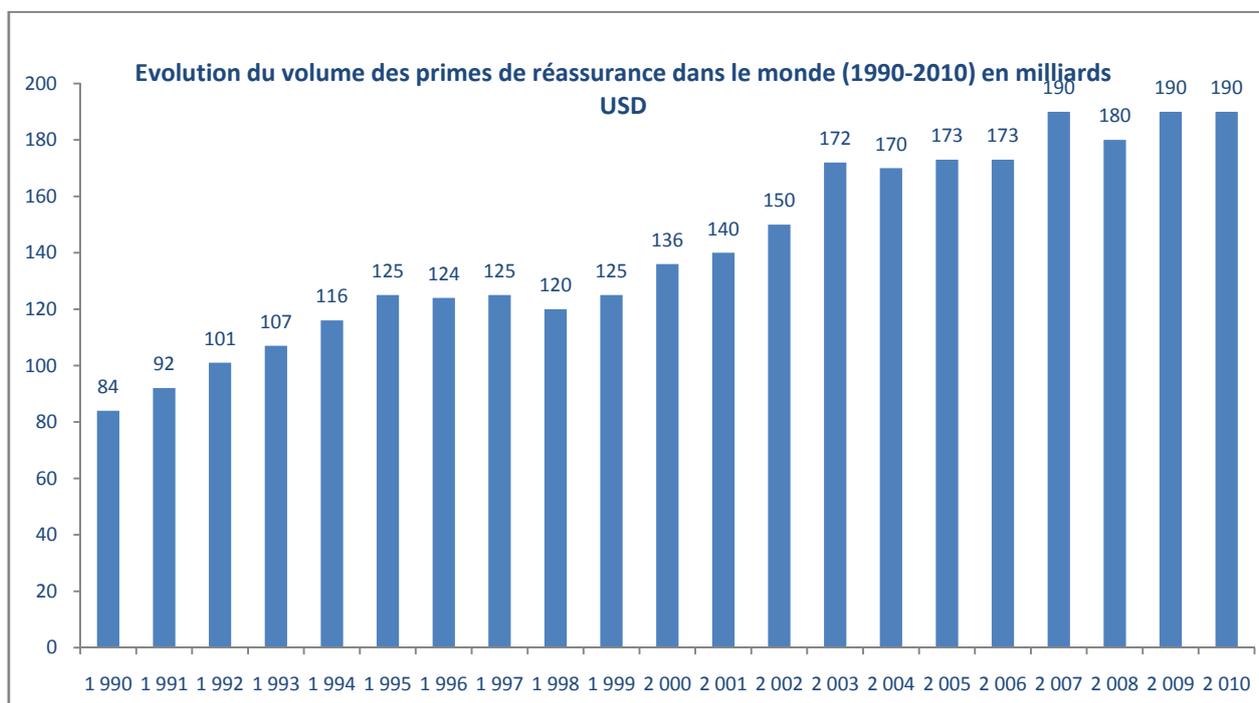
C'est une mesure d'efficacité de la gestion des compagnies d'assurance au même titre, dans son principe, que le coefficient d'exploitation pour les banques par exemple.

4.1.2. Le secteur de l'Assurance et de la Réassurance

En 2010, l'activité de la réassurance a pu maintenir le cap et garder un niveau stable des souscriptions. Au total, le chiffre d'affaires mondial du secteur s'est affiché à 190 milliards de Dollars, soit le même niveau que 2009.

4.1.2.1. La réassurance dans le monde

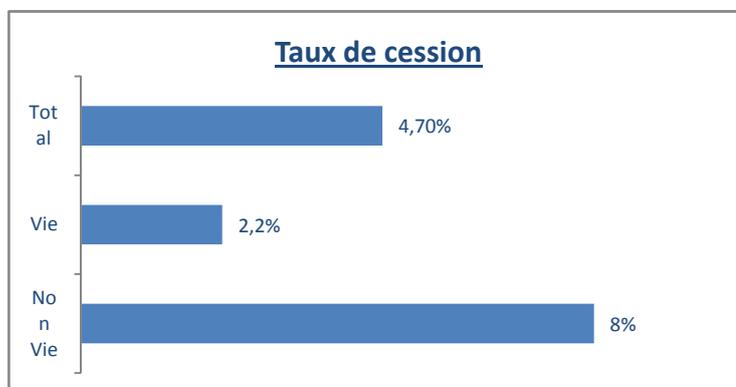
Le chiffre d'affaires de la réassurance mondiale (volume des primes) a doublé entre 1990 et 2003 pour ensuite devenir stable entre 2004 et 2006. Il est actuellement en progression constante depuis 1990 (2,3 fois sur la période).



Source : Le marché de la réassurance en 2010 – Juillet 2011 (APREF et FFSA)

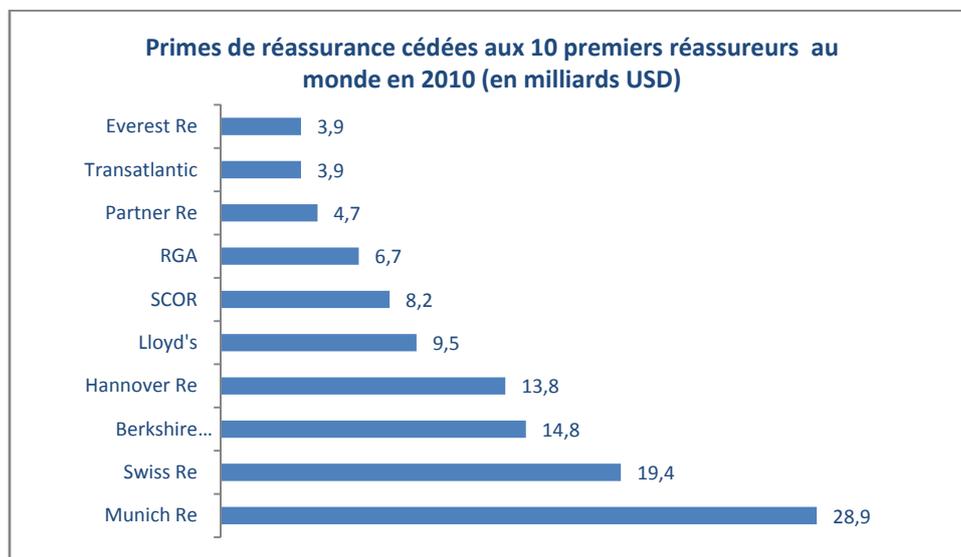
L'assurance Vie est moins volatile que l'assurance Non Vie. Une partie des primes Vie provient des produits d'épargne.

Les primes cédées de la part des assureurs aux réassureurs présentent en 2010 un taux pondéré de 4,7% réparti entre la branche Non Vie avec un taux de cession de 8% et la branche Vie avec un taux de cession de 2,2%.



Source : Le marché de la réassurance en 2010 – Juillet 2011 (APREF et FFSA)

Sur les dix premiers réassureurs dans le monde, Munich Re se classe à la tête du peloton depuis plusieurs années, suivie de près par Swiss Re, détenant des parts de marché respective de 15,2% et 10,2%.

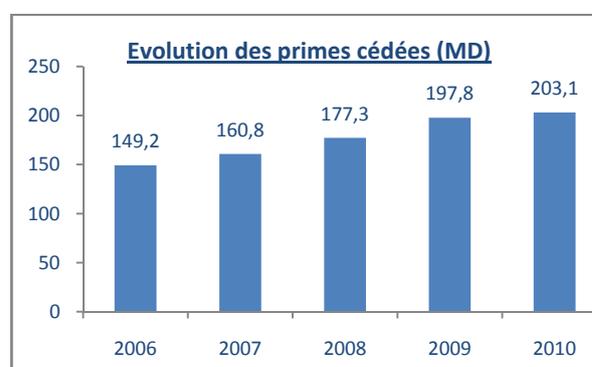


Source : Le marché de la réassurance en 2010 – Juillet 2011 (APREF et FFSA)

4.1.2.2. La réassurance en Tunisie

Les primes cédées par les entreprises d'assurances sur les primes émises totalisent un montant de 203,1MD en 2010 contre 197,8MD en 2009, soit une hausse de 2,7%.

Le taux de cession est de 18,1% des primes émises en 2010 contre 19,3% en 2009 et 17,3% en 2008. Les branches Incendie & Risques divers, Exportations & Crédits et Transport demeurent fortement réassurées avec des taux de cession respectifs de 109,3%, 74,3% et 72,8%.



Source : Rapport CGA 2010

- **Sinistres à la charge des réassureurs**

Les sinistres à la charge des réassureurs s'élèvent à 77,3MD en 2010 contre 139,9MD en 2009 et 66,9MD en 2008, soit une diminution de 44,8% en 2010 par rapport à 2009. Ils représentent 12,9% du total des règlements des sinistres au titre des opérations directes en 2010 contre 23,6% en 2009 et 13,3% en 2008.

- **Commissions Reçues des Réassureurs**

Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent en 2010 à 43,0MD contre 37,2MD en 2009. Les taux des commissions reçues des branches Vie, Incendie et Auto sont les plus élevés, ils représentent respectivement 37,9%, 26,4% et 25,3%. Les sinistres et les commissions à la charge des réassureurs au titre des opérations directes sont retracés dans le tableau ci-après :

**Les sinistres et les commissions à la charge des réassureurs au titre des affaires directes par branche en 2010
(rétrocession non comprise)**

(en Dinars)

Branches	Sinistres à la charge des réassureurs	En % des sinistres réglés	En % des primes émises	Commissions à la charge des réassureurs	En % des primes cédées
Automobile	3 945 735	1,17%	0,76%	5 665 859	25,32%
Groupe Maladie	1 241 192	0,96%	0,85%	251 228	7,15%
Accidents de Travail	46 127	1,11%	-12,00%	-	-
Transport	26 201 844	84,86%	34,59%	6 845 118	13,41%
Incendie	26 937 495	94,34%	42,58%	11 277 103	26,37%
Agricole	2 995 643	70,88%	32,19%	1 235 810	22,30%
Risques Divers	21 757 071	60,73%	17,31%	11 416 192	17,75%
Vie	2 849 119	8,22%	1,76%	4 464 041	37,93%
Crédit	-8 716 119	106,95%	-86,22%	1 856 922	24,93%
Total Cessions	77 258 107	12,97%	6,97%	43 012 273	20,60%

Source : Rapport FTUSA 2010

4.1.3. Présentation sommaire de la société

La société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » est créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics, avec l'adhésion des entreprises d'assurance et de réassurance et le concours du secteur bancaire, sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de 2MD.

Elle a pour activité principale la réalisation des opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

L'activité de réassurance consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime de réassurance et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation de risque, c'est-à-dire en cas de survenance de sinistre.

Depuis sa création, « Tunis Re » agit dans un contexte concurrentiel et son intervention sur le marché local se réalise sur la base de relations commerciales conçues et arrêtées d'un commun accord avec les cédantes.

Grâce au savoir-faire et la maîtrise du processus de souscription acquis, « Tunis Re » s'est attelée au développement de ses activités en international et particulièrement sur le plan régional prenant l'option de devenir une société régionale de réassurance.

Cette vocation est déjà visée en tissant des relations d'affaires avec des cédantes des pays africains, arabes et asiatiques.

Par ailleurs et pour répondre aux impératifs du métier de la réassurance exigeant un niveau minimum de solvabilité financière, « Tunis Re » a procédé progressivement au renforcement de son assise financière par des augmentations successives de son capital social atteignant 45MD et la capitalisation de ses bénéfices portant les fonds propres à 67,4MD à fin juin 2011.

Impact des événements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le début de l'année 2011 sur l'activité de « Tunis Re » :

Les dégâts engendrés par les événements survenus en Tunisie au cours du mois de janvier 2011 ont affecté en général les circuits de distribution, les dépôts, les unités Industrielles et les agences bancaires. Ces dommages ont engendré un ralentissement de l'activité économique durant les premières semaines qui ont suivi le 14 janvier 2011. Ce ralentissement s'est poursuivi par la suite à cause des grèves, des sit-in et des revendications sociales dans plusieurs institutions économiques et administratives.

Pour sa part, « Tunis Re » a réussi, en dépit du ralentissement économique, à préserver ses affaires souscrites en 2010. Elle a, en effet, pu renouveler en 2011 tous les traités et les affaires facultatives en portefeuille en provenance du marché Tunisien.

Toutefois, le volume des primes souscrites a baissé dans certaines branches d'activité ce qui a influé sur l'évolution globale du chiffre d'affaires sur le marché tunisien. A cet effet, et malgré les évolutions positives dans certaines branches telles que l'incendie (+8%), Accidents (+13%), Crédit (+15%), RC Décennale (+2%), Energie (+10%) et Vie (+5%), le chiffre d'affaire total en provenance du marché tunisien diminuera de 8% en passant de 49 433mD en 2010 à 45 601mD en 2011. Cette baisse provient essentiellement des branches suivantes :

- **Branche Aviation** : Une baisse de 21% qui résulte de la baisse des expositions suite au retrait des appareils appartenant à la famille de l'ex président et suite à la chute de l'activité du transport aérien. Le chiffre d'affaires au titre de cette branche est passé de 18,1MD en 2010 à 14,4MD en 2011 ;
- **Branche Transport de marchandises** : Une baisse de 16% suite au ralentissement économique et la chute du niveau des échanges commerciaux ;
- **Branche Engineering** : Une chute de 8% suite à la baisse des nouveaux investissements (industriels et immobiliers).

En neutralisant l'effet de la branche Aviation, qui est une branche fortement rétrocedée, le chiffre d'affaires aurait enregistré une augmentation de +0,7%.

En matière de sinistres, la charge brute générée par les sinistres émeutes survenus en Tunisie s'élève à 41,9MD. Cette charge a déjà affecté en partie l'exercice 2010 pour un montant de 15,7MD et ce au titre des affaires souscrites en 2010. La charge brute qui sera supportée par l'exercice 2011 est de 26,2MD.

La charge nette pour « Tunis Re » après rétrocession est de 6,2MD et ce, après la mise en jeu des traités proportionnels et des couvertures non proportionnelles protégeant la conservation.

Le résultat technique net de rétrocession et hors frais d'administration devrait enregistrer une baisse en passant de 4,7MD en 2010 à 2,7MD en 2011. En neutralisant l'effet des sinistres émeutes, le résultat serait de 8,9MD.

Mesures prises

Suite à l'augmentation de la charge sinistre générée par les événements survenus en Tunisie et qui a touché l'ensemble du secteur, et à l'initiative de « Tunis Re », certaines mesures ont été prises au niveau du marché tunisien :

- Redressement des tarifs vers la hausse pour les branches particulièrement touchées par les événements ;

- Etablissement d'un nouveau tarif pour les risques spéciaux et particulièrement la garantie « Grèves, émeutes, et mouvements populaires » ;
- Limitation des garanties des risques spéciaux et catastrophes naturelles à des niveaux tolérables ;

Sur le Marché Etranger

Les mouvements enregistrés dans certains pays arabes (Libye, Syrie, Yémen, Egypte ...) et africains (Côte d'Ivoire) n'ont pas empêché « Tunis Re » de réaliser des augmentations de ses souscriptions sur quelques pays. Toutefois, concernant le marché libyen et bien que toutes les affaires ont été renouvelées, le chiffre d'affaires enregistrera une baisse remarquable suite à l'arrêt de l'activité économique dans ce pays durant le deuxième semestre du fait de la guerre civile.

Le chiffre d'affaires en provenance du marché Etranger a enregistré une baisse de 7% en passant de 24 288mD en 2010 à 22 654mD en 2011 et ce, malgré les augmentations enregistrées sur l'Afrique (+17%) et l'Asie (+4%). Cette baisse provient du Maghreb et des Pays Arabes :

Le chiffre d'affaires en provenance du Maghreb a diminué de 4,5MD en 2010 à 3,8MD en 2011 résultant de la chute des primes acceptées au titre des affaires libyennes.

Le chiffre d'affaires en provenance des Pays Arabes est passé de 9,8MD en 2010 à 7,9MD en 2011 résultant principalement de la perte de l'affaire Aviation Koral Blue appartenant à la famille de l'ex président.

Sinistralité

D'un point de vue sinistralité, il est à noter que les dégâts occasionnés par la révolution libyenne, ne sont pas couverts en assurance ; les événements survenus ont pris les dimensions d'une guerre civile et sont par conséquent exclus du champ de couverture.

Concernant l'Egypte, « Tunis Re » n'est pas très impliquée sur le marché égyptien. On compte seulement une cédante au niveau du portefeuille et les dégâts ne sont pas très importants. Ils sont estimés à 250mD pour la part de « Tunis Re ».

Concernant le Yémen et la Syrie, il n'y a pas eu de déclarations de sinistres à ce jour. Il faut dire que, les événements survenus n'ont pas engendré de dégâts assurables importants. Ceci étant, il est à noter que les événements du Yémen et de la Syrie ont pris les proportions d'une révolte et d'un soulèvement populaire et sont strictement exclus par les couvertures de réassurance.

4.2. Organisation de la société

4.2.1. Gouvernance de l'entreprise

Afin de fournir et d'assurer la transparence de l'information produite, la protection des intérêts des actionnaires et la création de la valeur ajoutée pour ceux-ci, « Tunis Re » a opté pour un système de gouvernance axé sur les structures suivantes :

- Le conseil d'administration ;
- Le comité permanent d'audit ;
- L'Entreprise Risk Management « ERM » ;
- L'audit externe ;
- Les comités internes ;
- L'organisation interne.

4.2.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de « Tunis Re » détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre, contrôle la gestion de la direction, il suit la campagne de renouvellement des traités ainsi que le plan de développement de la société, arrête les états financiers à soumettre au commissaire aux comptes et approuve l'organisation de la société.

Le Conseil d'Administration de « Tunis Re » se réunit au moins quatre fois par an, il est composé de douze administrateurs, dont deux administrateurs représentant l'Etat tunisien, six représentent les entreprises d'assurances, trois administrateurs représentant les banques et un représentant un autre secteur.

4.2.1.2. Le Comité permanent d'audit

Conformément aux dispositions de la loi sur la sécurité financière et afin de renforcer la lisibilité dans la conduite stratégique, le Conseil a mis en place en 2006 un Comité permanent d'audit. Ce Comité se compose de quatre (04) membres émanant du conseil d'administration. Par leur expérience et les fonctions qu'ils ont occupé au cours de leur carrière, tous les membres du Comité d'audit ont une compétence de haut niveau en matière financière.

Le comité s'est doté d'un règlement intérieur faisant ressortir deux missions essentielles :

- **Mission comptable** comprenant notamment l'analyse des documents financiers périodiques, l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, l'examen du traitement comptable de toute opération significative, le pilotage de la sélection du commissaire aux comptes, le contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public;
- **Missions de contrôle interne** : Dans ce cadre, il appartient au Comité d'audit de s'assurer de la mise en place du système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Au cours de ses cinq réunions tenues en 2010, le Comité d'audit a délibéré principalement des sujets suivants : examen des comptes semestriels et annuels, examen du budget et plan de développement, suivi des contentieux importants de la société, examen de l'activité de la direction Audit interne et organisation ainsi que la lettre des recommandations du commissaire aux comptes.

4.2.1.3. L'Entreprise Risk Management

En tant qu'entreprise commerciale et tout particulièrement en tant que réassureur, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a institué des politiques et procédures fortes en matière de gestion du risque dans toutes ses activités. Néanmoins, des efforts considérables sont en train d'être déployés pour évoluer vers une approche structurée de gestion des risques à travers la mise en place de l'Entreprise Risk Management au sein de « Tunis Re ».

Ce processus de maîtrise des risques, mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de la société, sera pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de la société.

La mise en place du dispositif ERM apportera à « Tunis Re » une assurance raisonnable quant à sa capacité à répondre rapidement et de manière appropriée aux risques émergents, plus particulièrement dans un environnement fluctuant et imprévisible et ce à travers notamment la production de la cartographie des risques de « Tunis Re ».

Sa mission s'articulera principalement autour des fonctions suivantes :

- Identification des événements potentiels susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de la société ;
- Mise en œuvre des procédés et méthodologies de gestion appropriées des risques en cohérence avec son appétence pour le risque ;
- Pilotage du processus de management des risques dans sa globalité.

4.2.1.4. L'audit externe

Les états financiers arrêtés par la Direction de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » font l'objet d'un audit externe assuré par le commissaire aux comptes pour le volet réassurance conventionnelle et le Superviseur Charia pour le volet Retakaful.

➤ **Le commissaire aux comptes**

Sa mission étant de fournir aux actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société ;
- Un examen limité des états financiers intermédiaires au 30/06 de chaque année ;
- Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

Sur un autre plan et afin de mener ses activités de Retakaful en conformité avec les règles et les normes de la Charia, le Conseil d'Administration de « Tunis Re » s'est doté d'un superviseur de conformité Charia choisi parmi les personnalités religieuses influentes et réputées en matière de Charia en Tunisie.

Sur la base d'un rapport périodique, le superviseur effectue une revue du portefeuille de souscription Retakaful, veille à l'application des règles de la Charia dans la gestion, analyse la nature des placements financiers et certifie la conformité de la nature des opérations de la branche d'activité Retakaful par rapport à la charia.

4.2.1.5. Les comités internes

Le Président Directeur Général de « Tunis Re » est assisté dans le cadre de sa mission de détermination et de mise en œuvre des orientations de l'activité de la société, par des comités internes dont essentiellement :

- Le comité directeur ;
- Le comité technique ;
- Le comité de placement (émanant du conseil) ;
- Le comité de recouvrement ;
- Le comité informatique ;
- La commission des marchés ;
- deux comités des risques (un interne et l'autre émanant du conseil).

Ces deux derniers comités s'inscrivent dans le cadre du souci permanent de mieux appréhender les risques auxquels fait face « Tunis Re ». Mis en place fin 2010, ces nouveaux comités dénommés **Comité des Risques** regroupent les chefs de Départements, le Directeur de l'audit, le directeur du Risk Management et l'actuaire. Il a pour missions notamment de :

- Superviser l'évolution et les procédés de gestion des risques dans l'ensemble de la Société.
- Évaluer les stratégies de réaction de la Société face au risque pour examen et approbation de la Direction Générale.
- Rapporter les conclusions et travaux du comité au comité adhoc des risques émanant du conseil.

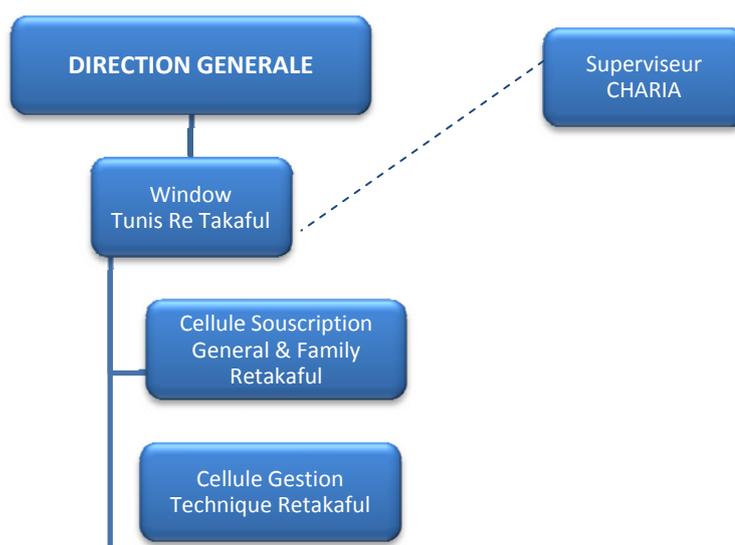
4.2.1.6. L'organisation interne

L'amélioration de l'organisation de la société a toujours été l'un des soucis majeurs du Conseil d'Administration de « Tunis Re » afin de concrétiser les orientations stratégiques définies dans son business plan pour la période 2010 à 2014. La société a opéré des adaptations au niveau de son organisation et ce à plusieurs niveaux :

- Mise en place d'une window RETAKAFUL

Notant une croissance remarquable du chiffre d'affaires de la niche takaful ces dernières années, les ouvertures de compagnies d'assurance Takaful tant sur le marché local qu'étranger et les limites des capacités de réassurance Retakaful actuelles d'une part et par soucis de diversification de l'activité de réassurance conventionnelle d'autre part, le Conseil d'Administration de TUNIS RE a décidé de lancer une nouvelle entité dédiée exclusivement à la souscription des traités retakaful en offrant des couvertures pour tous les produits d'assurance islamiques et contribuer ainsi au développement de cette forme de garantie aussi bien en Tunisie qu'en Afrique, Pays du golfe et Asie.

Cette structure mène ses activités en conformité avec les règles et les normes du Takaful et sera suivie par un superviseur Charia. Elle fera partie intégrante de l'organigramme de « Tunis Re » et sera érigée en staff à la Direction Générale selon l'organisation suivante :



- Externalisation de l'activité de « Tunis Re » par des représentations régionales

Soucieuse du renforcement de sa position sur le marché régional, et notamment sur le continent africain dont le marché de l'assurance est en pleine expansion, « Tunis Re » par l'opération d'ouverture d'un bureau de représentation a voulu exprimer sa volonté de se rapprocher de ces marchés cibles et de les soutenir en leur apportant la capacité de souscription et l'expertise requises.

En optant pour la proximité, le bureau en Afrique sera le moyen de renforcer encore plus les relations avec ses partenaires des marchés régionaux notamment de l'Afrique subsaharienne.

« Tunis Re » entame avec prudence en parallèle la prospection du marché asiatique.

- Mise en place d'une cellule chargée du suivi du réseau de représentations et notamment du bureau régional de l'Afrique

Afin d'allouer les ressources optimales au développement du bureau régional en Afrique et de garantir un suivi permanent de son activité, « Tunis Re » a mis en place une direction rattachée en staff chargée

d'assurer un relais de la stratégie commerciale et une interface entre l'entreprise et le chef du bureau. Cette direction sera organisée selon le modèle suivant :



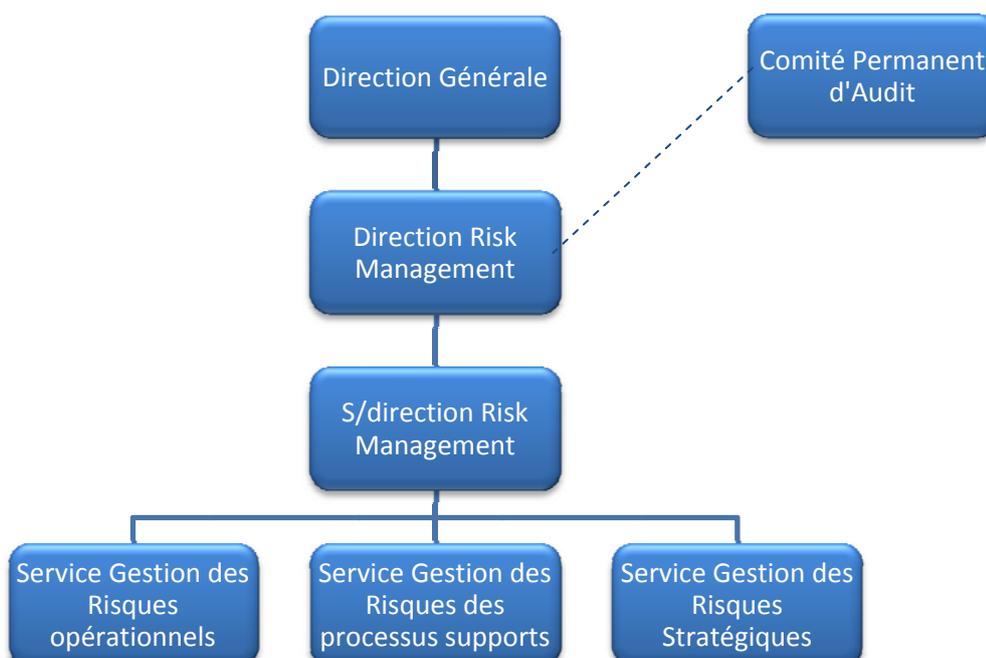
- **Mise en place d'une structure de Risk management**

La mise en place d'une structure de Risk Management au sein de « Tunis Re » obéit à la détermination de promouvoir et renforcer la culture de maîtrise des risques au sein de l'entreprise d'une part et d'améliorer la notation « Rating » d'autre part.

L'instauration de cette cellule permettra de développer les outils d'aide à la prise de décision en apportant à la direction générale et aux directions opérationnelles les techniques pour les aider à identifier, évaluer et traiter leurs risques.

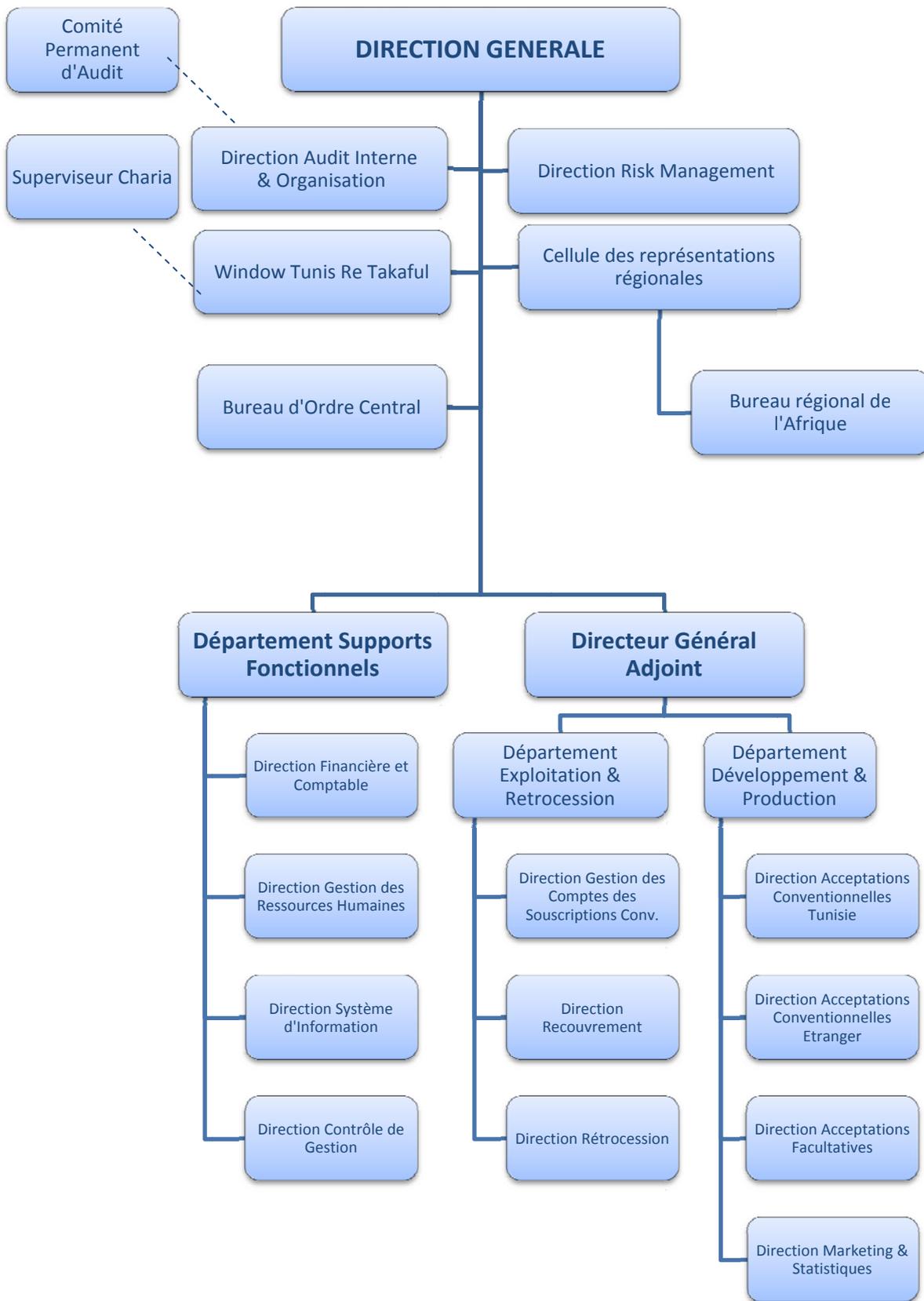
Cette cellule est érigée en staff à la Direction Générale et comportera une sous-direction et 3 services.

- **Rapprochement des services 'Affaires juridiques' et 'Management des connaissances'** de la direction Gestion des Ressources humaines afin d'assurer plus d'efficacité à ces deux services.
- **Renforcement de la Direction Marketing & Statistiques** en lui affectant le service 'Documentation & archives' et en mettant ainsi à sa disposition tout le fonds documentaire de la société.



L'organigramme général de « Tunis Re » se présente comme suit :

Organigramme général de « Tunis Re »
(mis à jour le 1^{er} Janvier 2011)



4.2.2. Contrôle interne

Le système de contrôle interne au sein de « Tunis Re » tend à permettre le respect des exigences légales et réglementaires applicables en Tunisie et particulièrement celles énoncées par la loi N° 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financière (Art 12), la norme comptable N° 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (Art 20) ainsi que la loi 2000-93 du 03.11.2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales notamment son article 256 bis au même titre que l'observation des règles prudentielles.

La société s'emploie à mettre en place un système performant de contrôle interne à même de permettre :

- Le respect des normes, plans, procédures, lois et réglementations ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et d'exploitation ;
- La protection et la sauvegarde des actifs de l'entreprise.

Pour ce faire, la société a mis en place divers manuels de nature à cerner les risques majeurs et à fixer les règles de conduite des utilisateurs dont :

- Le manuel des procédures et les fiches de fonctions ;
- Le manuel comptable ;
- Le manuel de souscription ;
- Le manuel d'audit.

Dans le but d'asseoir un bon système de contrôle interne efficace et performant, la société a mis en place des structures de contrôle à savoir les directions Contrôle de gestion, Audit interne et Risk management dont le rôle est de mettre en œuvre des contrôles permanents et à posteriori de nature à contenir les risques encourus par l'entreprise. Les auditeurs internes de la société ainsi que le commissaire aux comptes sont les garants de la bonne application des règles de contrôle interne à travers leurs missions périodiques.

Par ailleurs, une chaîne de contrôle des risques est mise en place par TUNIS RE afin de maintenir les risques à un niveau de tolérance fixé, soit l'identification des risques, les mesures adoptées, la diversification, la limitation, le transfert des risques et enfin le reporting.

La politique de gestion des risques ne se limite pas aux risques déjà existants en portefeuille, puisque pour les nouveaux risques nous collectons les informations de sources différentes en vue de mettre en place des signaux annonciateurs de crise. Le processus d'évaluation de la sévérité du risque est établi sur la base d'une analyse du risque et de liquidité.

Enfin, la gestion stratégique des risques permet d'avoir une vision cohérente et équilibrée de tous les risques encourus par la société qui permettent d'avoir une capacité à orienter la prise de risque au regard de cette vision. L'évaluation ajustée du risque est établi en fonction aussi bien des allocations stratégiques des actifs que de celles des fonds propres.

Sur un autre plan et à partir de l'exercice 2012, « Tunis Re » s'est engagée à se conformer aux règles de comptabilisation des opérations en monnaie étrangère telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaie étrangère, ainsi qu'à la tenue d'une comptabilité multi devises conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

De plus, « Tunis Re » s'est engagée à mettre en place la comptabilité analytique au sein de la société qui sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2014 et dont ses résultats seront visibles au niveau des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014.

Toutefois, le système de contrôle interne souffre de certaines insuffisances énumérées au niveau du rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne tel que l'absence d'établissement systématique des traités ou avenants et leur envoi systématique aux rétrocessionnaires pour signature. Aussi, le rapport sus visé soulève l'absence de notes de procédures relatives à l'harmonisation des méthodes de provisionnement au niveau des acceptations et des rétrocessions, ainsi que des divergences dans le traitement des créances et dettes en rétrocession Tunisie et Etranger.

4.2.3. Système d'information

Le développement du système d'information de « Tunis Re » s'est toujours aligné sur les orientations stratégiques de la société. En veillant à optimiser les investissements informatiques, le système d'information de la société permet d'accroître la performance des processus informatiques et de leur orientation clients et garantir que les risques liés au système d'information sont sous contrôle.

En utilisant une architecture moderne et des technologies de base récentes, le système d'information prend en charge d'une façon automatisée, intégrée et sécurisée les principales opérations techniques, comptables, financières et administratives de l'entreprise. L'interconnexion automatique des fonctions engendre une fiabilité et une efficacité essentielles des processus de l'entreprise.

La société a sans cesse œuvré à développer son système d'information et ce à travers trois volets importants :

- **Plan informatique triennal** mettant en œuvre les objectifs de la société et ce à travers un meilleur contrôle des procédures opérationnelles de son activité de souscription, de rétrocession et des investissements financiers, une amélioration de son système d'information et de management et introduction d'une approche qualité pour maintenir un bon rating ;
- **Processus de gestion métier** : C'est dans un but d'améliorer les processus de gestion, de maîtriser les aspects financiers de l'entreprise que « Tunis Re » s'est dotée d'un nouveau moyen de gestion, de communication et d'archivage des documents électroniques. Avec l'acquisition de la solution GPM (Gestion de Processus Métier), le Système d'information passe à un niveau plus avancé dans l'automatisation des tâches de gestion. Cette solution permet non seulement le classement, la consultation et l'échange des documents mais aussi l'optimisation de certains flux de documents ;
- **Sécurité du système d'information** : L'un des soucis majeurs de la société est de renforcer la sécurité et la protection de son système d'information. Les règles de sécurité instaurées sont toujours respectées notamment : l'intégrité des données et des applications garantie par les technologies hardware et les logiciels de base des serveurs, la mise en place d'une solution de sauvegarde et de clonage de l'image système des serveurs en exploitation afin de permettre une restauration rapide de l'environnement en cas d'anomalie fonctionnelle, le contrôle d'accès aux composants du système au niveau des utilisateurs internes, la connexion du réseau local à l'Internet protégée au maximum par l'antivirus et le firewall, ainsi que le respect de la charte sécurité.

Cependant, le rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne de la société relate certaines insuffisances dans le système d'information et notamment l'absence de bases de données sur les informations sur les partenaires de « Tunis Re » et les suiveurs, l'absence d'intégration de la rétrocession conventionnelle et facultative ainsi que le traitement manuel des revenus des placements en devises et des placements hors marché monétaire. Par ailleurs, il ressort dudit rapport que « Tunis Re » ne dispose pas d'un plan de continuité d'activité ni de solutions de protection des réseaux locaux.

4.2.4. Politique sociale

« Tunis Re » déploie continuellement une politique sociale qui développe chez les employés l'esprit d'appartenance à la société et qui vise à faciliter leur adhésion à ses objectifs.

A cet effet, elle a conçu une gestion de ressources humaines basée sur les aspects suivants :

- Les conditions de travail ;
- Le recrutement ;
- La formation ;
- La motivation ;
- Les actions sociales.

Par ailleurs, « Tunis Re » a mis en place conformément à la réglementation en vigueur un comité d'entreprise présidé par le PDG. Ce comité est composé de trois représentants de la direction générale et de trois représentants du personnel.

Aussi le personnel dispose d'une amicale qui gère ses activités culturelles et ses loisirs.

Les conditions de travail :

« Tunis Re » réserve à ses employés des conditions de travail favorables qui assurent une qualité de vie convenable relative aux aspects ayant trait à l'hygiène et à la santé, à la sécurité et à la flexibilité des horaires de travail.

Le recrutement :

La performance de « Tunis Re » repose sur sa capacité à embaucher les meilleurs éléments. Attirer les jeunes diplômés talentueux, représente une priorité fondamentale pour l'entreprise. Dans ce cadre, « Tunis Re » a embauché au cours des trois dernières années deux ingénieurs et un haut cadre de l'IFID. L'affectation du personnel recruté est basée sur un partenariat entre l'employé et « Tunis Re » adaptant ainsi les capacités de chacun avec les besoins de l'entreprise, et permettant son encouragement et le développement de ses compétences allant dans la stratégie de l'entreprise.

La formation :

La formation est conçue par « Tunis Re » pour l'amélioration des qualifications et des compétences en vue de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique et social auxquels l'entreprise appartient.

Le programme annuel de formation tend à favoriser l'émergence du personnel à un niveau élevé de qualification, d'innovation et de diversification dans les différents métiers dans l'objectif de la contribution de l'employé à la réalisation des objectifs tracés dans son plan de développement.

Les dépenses de formation sont de 81mD en 2010. Ils évolueront à 95mD en 2011 pour atteindre 110mD en 2014.

La motivation :

Le personnel de « Tunis Re » est rémunéré sur la base de la convention collective du secteur des assurances. Par ailleurs, il bénéficie d'une prime de productivité fixée par le conseil d'administration en fonction de la rentabilité. Durant les derniers exercices, cette prime a été fixée à 150% du salaire du mois de Juin.

Les actions sociales :

Les actions sociales de « Tunis Re » sont gérées selon une politique sociale tracée par la direction générale en collaboration avec le comité d'entreprise qui dans ce cadre propose à l'assemblée générale annuellement une allocation d'un montant de 200mD au profit du fonds social à prélever sur les bénéficiaires à distribuer à la clôture de chaque exercice.

Le fonds social a été institué par « Tunis Re » depuis 1987, les sommes allouées au fonds social sont destinées :

- Au financement des œuvres sociales (restauration) ;
- Aux subventions des activités sociales, culturelles et de loisirs ;
- A l'octroi des prêts fonciers ;
- A l'octroi des prêts à court terme (prêts occasionnels, prêts pour installation et mariage).

4.2.5. Evolution de l'effectif

Le personnel de la société a évolué durant ces trois dernières années comme suit :

	2007	2008	2009	2010	30/06/2011	31/12/2011
Cadres de direction	47	51	54	52	55	54
Cadres supérieurs	24	21	16	19	17	15
Personnel d'encadrement	4	4	3	5	5	6
Agents d'exécution, de services & assimilés	5	4	5	4	5	4
Contractuels	1	-	1	1	1	0
Total	81	80	79	81	83	80

4.3. Activité et performance de la société au 31 décembre 2010

4.3.1. Activité technique

4.3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global de « Tunis Re » a affiché une nette évolution sur la période 2008-2010 avec une croissance moyenne sur la période atteignant 12,4%.

L'année 2010 a été marquée par un niveau des acceptations de 73 720mD, soit une progression de 21,3% par rapport à l'année 2009.

(en mD)	2008		2009		2010		Var	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	2009/2008	2010/2009
Acceptations conventionnelles	36 392	60,9%	36 887	60,7%	42 850	58,1%	1,4%	16,2%
Acceptations facultatives	23 321	39,1%	23 890	39,3%	30 870	41,9%	2,4%	29,2%
Total Acceptations	59 713		60 777		73 720		1,8%	21,3%

Le chiffre d'affaires est réparti entre acceptations conventionnelles et acceptations facultatives dans des proportions respectives de 58,1% et 41,9% durant l'année 2010.

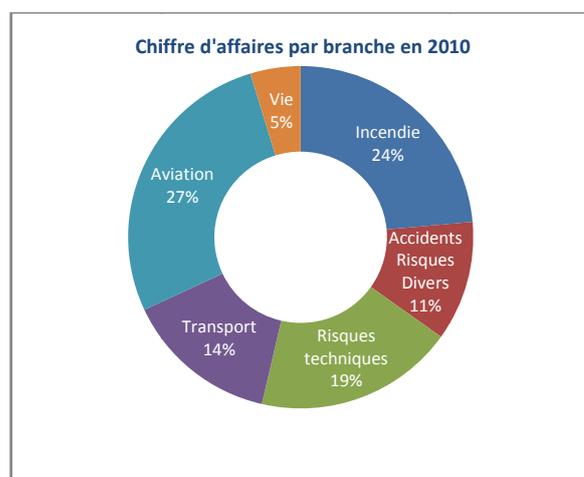
⇒ Répartition du chiffre d'affaires par branches

La répartition du chiffre d'affaires par branche indique une prépondérance des branches Incendie et Aviation dans la structure du chiffre d'affaires global, marquant respectivement une part de 24% et 27% contre 24% pour les deux branches une année auparavant.

L'importance du chiffre d'affaires Incendie dans le portefeuille de « Tunis Re » est le fruit des diverses actions commerciales.

Le niveau du chiffre d'affaires Aviation dans le portefeuille s'explique quant à lui, par la position de « Tunis Re » en sa qualité de gestionnaire du pool d'assurance aviation englobant l'ensemble des lignes aériennes tunisiennes. Cette branche a réalisé en 2010 une progression de 36% par rapport à l'année dernière, due essentiellement à

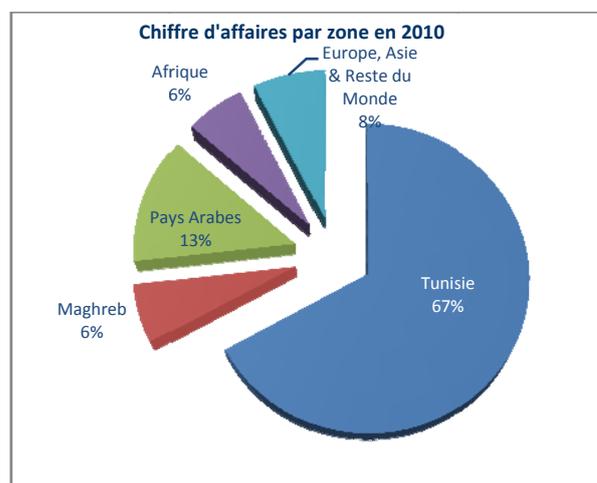
l'augmentation sensible des primes suite au sinistre survenu en Août 2010 de Mauritania AW's.



⇒ Répartition du chiffre d'affaires par zone

Avec une part de 67%, le marché tunisien occupe la première place dans la structure du portefeuille au 31/12/2010 tout en perdant un point par rapport à 2009. Une baisse qui s'explique surtout par le renforcement de l'activité étrangère (+25,2%).

Au niveau de l'étranger, les pays arabes détiennent la part la plus importante avec 13% du total des acceptations de « Tunis Re », confirmant ainsi le recentrage des activités de la compagnie sur cette région.



4.3.1.2. La charge de sinistre liée aux acceptations

La charge de sinistres constituée des sinistres réglés et de la provision pour sinistres à payer a atteint 92 699mD en 2010 contre 28 443mD en 2009, enregistrant ainsi une évolution de 226%.

(en mD)	2008		2009		2010	
	Montant	S/P	Montant	S/P	Montant	S/P
Acceptations conventionnelles	17 224	51%	20 157	61,2%	26 012	68,3%
Acceptations facultatives	4 437	20,9%	8 287	36,8%	66 687	264,4%
Total Charges de sinistres	21 661	39,6%	28 443	51,3%	92 699	146,4%

L'aggravation de la charge sinistre constatée dans les acceptations facultatives est due au sinistre Aviation (Mauritania AW's en Août 2010) ainsi qu'aux récents évènements survenus en Tunisie et dont une partie de la charge est rattachée à l'exercice 2010.

En neutralisant la charge sinistre relative au sinistre Aviation et aux évènements d'émeutes, cette charge devient 29 859mD.

Le ratio S/P des acceptations conventionnelles est de 68% en 2010 contre 61% en 2009, marquant ainsi une aggravation de la sinistralité de 7 points, localisée essentiellement au niveau du marché Tunisien.

L'aggravation de la sinistralité sur le marché Tunisien des acceptations conventionnelles est expliquée par :

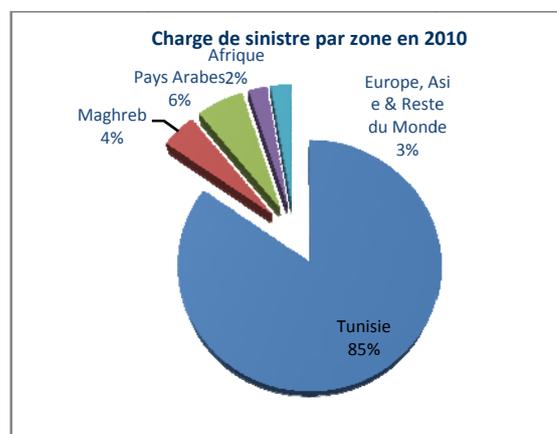
- La survenance des sinistres relatifs à la branche Incendie (Cofisac, MPC Prokim, STE Confection GIGI et Grand Moulin du Sud) dont le montant total à la charge de Tunis Re est de 2,8MD ;
- Les sinistres Grèves et Emeutes 2010 et 2011 dont la charge brute de « Tunis Re » (sur le bilan 2010) avant rétrocession est de 3 764mD ;
- L'aggravation du sinistre SOTUVER du 24/06/2003 relatif à la branche Incendie d'un montant de 1 296mD ;
- Les aggravations des sinistres de la branche Automobile d'un montant de 826mD.

Pour les acceptations facultatives, le ratio S/P est de 264% en 2010 contre 37% en 2009 marquant une aggravation importante de la sinistralité expliquée par le sinistre Aviation (Mauritania AW's en Août 2010) dont la charge de « Tunis Re » avant rétrocession est de 47MD.

⇒ Répartition de la charge de sinistres par zone

En 2010, l'essentiel de la charge de sinistres est accentué au niveau de la Tunisie avec 85% contre 60% seulement en 2009. Ce marché a dégagé un ratio de S/P de 190% contre 45,5% en 2009.

Cette aggravation est constatée d'une part sur les acceptations facultatives et expliquée par le sinistre Aviation (Mauritania AW's en Août 2010) et par les acceptations conventionnelles tunisiennes suite aux récents évènements de grèves et émeutes ainsi que l'aggravation du sinistre SOTUVER (survenu en 2003) relatif à la branche Incendie.



4.3.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises et des provisions pour sinistres à payer ont atteint 152 748mD en 2010 contre 115 926mD en 2009, marquant ainsi un renforcement de 36 822mD.

(en mD)	2008		2009		2010		Var 2009/2008	Var 2010/2009
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Acceptations conventionnelles	72 188	69,3%	78 448	67,7%	94 141	61,6%	8,7%	20,0%
Acceptations facultatives	32 038	30,7%	37 478	32,3%	58 607	38,4%	17,0%	56,4%
Total Provisions techniques	104 226		115 926		152 748		11,2%	31,8%

4.3.1.4. Résultat technique des acceptations

Les acceptations de l'exercice 2010 se sont soldées par un déficit de 43 144mD contre un excédent de 15 180mD en 2009. Cette régression est remarquée aussi bien au niveau des résultats des acceptations conventionnelles de 77,7% qu'au niveau des résultats des acceptations facultatives de 457,5%.

En neutralisant l'effet du sinistre Aviation ainsi que celui des évènements de grèves et émeutes qui se chiffrent à 59,1MD, le résultat global des acceptations facultatives devient excédentaire de 15 280mD contre 12 251mD en 2009.

(en mD)	2008		2009		2010		Var 2009/2008	Var 2010/2009
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Acceptations conventionnelles	5 727	28,4%	2 929	19,3%	652	-1,5%	-48,9%	-77,7%
Acceptations facultatives	14 422	71,6%	12 251	80,7%	-43 796	101,5%	-15,1%	-457,5%
Total Résultat technique des acceptations	20 149		15 180		-43 144		-24,7%	-384,2%

4.3.1.5. La rétrocession

La rétrocession constitue un vecteur important dans la politique de développement de la société. Ainsi, le programme de protection de « Tunis Re » tient compte du niveau de risque conservé, niveau qui doit être cohérent avec la capacité financière, des pleins de souscription qui sont nécessaires au développement du portefeuille, et du coût de la couverture disponible.

A partir de 2008, le programme de couverture rétrocession a connu une modification par rapport aux années antérieures. En effet, le schéma de rétrocession a été révisé sur la base d'une étude faite par un cabinet étranger spécialisé, favorisant le passage partiel d'une alternative proportionnelle à une alternative non proportionnelle.

(en mD)	2008		2009		2010	
	Montant	T° Rétro	Montant	T° Rétro	Montant	T° Rétro
Rétrocession conventionnelle	16 075	44,0%	13 843	26,0%	17 004	24,0%
Rétrocession facultative	15 370	66,0%	16 712	88,0%	20 894	89,0%
Total Rétrocession	31 445	52,7%	30 555	50,3%	37 899	51,4%

Les primes rétrocédées ont atteint 37 899mD en 2010 contre 30 555mD en 2009 enregistrant ainsi une hausse de 24%.

A la clôture de l'exercice 2010, le taux de rétrocession global s'établit à 51,4% gagnant ainsi un point par rapport à l'exercice 2009.

4.3.1.6. La charge de sinistre liée à la rétrocession

La charge de sinistre liée à la rétrocession a atteint 73 242mD en 2010 contre 12 370mD en 2009, soit une hausse de 492%. Il y a lieu de noter que la charge de sinistre liée aux acceptations a enregistré une hausse de 226%.

Par type de rétrocession, la charge de sinistre a augmenté aussi bien en conventionnelle qu'en facultative expliquée essentiellement par une sinistralité exceptionnelle en 2010 relative aux branches Incendie et Aviation.

(en mD)	2008	2009	2010	Var 2009/2008	Var 2010/2009
Rétrocession conventionnelle	6 770	6 283	21 937	-7,2%	249,1%
Rétrocession facultative	312	6 087	51 305	1851,0%	742,9%
Total Charges de sinistres	7 082	12 370	73 242	74,7%	492,1%

4.3.1.7. Les provisions techniques à la charge de la rétrocession

Les provisions techniques à la charge de la rétrocession ont atteint 84 725mD en 2010 contre 58 269mD en 2009 enregistrant ainsi une hausse de 45,4%.

(en mD)	2008		2009		2010		Var	Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	2009/2008	2010/2009
Rétrocession conventionnelle	33 139	62,2%	33 415	57,3%	51 930	61,3%	0,8%	55,4%
Rétrocession facultative	20 137	37,8%	24 854	42,7%	32 795	38,7%	23,4%	32,0%
Total Provisions techniques	53 276		58 269		84 725		9,4%	45,4%

4.3.1.8. Résultat technique de la rétrocession

A la clôture de l'exercice 2010, le résultat technique au profit des rétrocessionnaires est déficitaire de 47 812mD contre un excédent de 11 153mD en 2009. Ce déficit est constaté aussi bien au niveau de la rétrocession conventionnelle (25%) que la rétrocession facultative (75%).

(en mD)	2008		2009		2010		Var	Var
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure	2009/2008	2010/2009
Rétrocession conventionnelle	3 370	21,0%	2 268	20,3%	-11 830	24,7%	-32,7%	-621,6%
Rétrocession facultative	12 680	79,0%	8 885	79,7%	-35 983	75,3%	-29,9%	-505,0%
Total Résultat technique	16 050		11 153		-47 812		-30,5%	-528,7%

4.3.1.9. Résultat technique net de la rétrocession

Le résultat technique net de l'exercice 2010 s'est soldé à 4 668mD enregistrant une hausse de 15,9% par rapport à 2009.

Cette hausse est principalement constatée au niveau du résultat des acceptations facultatives qui ont enregistré une progression de 39,3%.

Après imputation des frais généraux, le résultat technique de la société « Tunis Re » est bénéficiaire de 813mD contre 739mD en 2009.

(en mD)	2008	2009	2010	Var 2009/2008	Var 2010/2009
Résultat conventionnel	2 584	1 933	1 753	-25,2%	-9,3%
Résultat facultatif	1 515	2 093	2 915	38,2%	39,3%
Total Résultat technique	4 099	4 026	4 668	-1,8%	15,9%
Total Résultat technique après frais généraux	1 193	739	813	-38,0%	9,9%

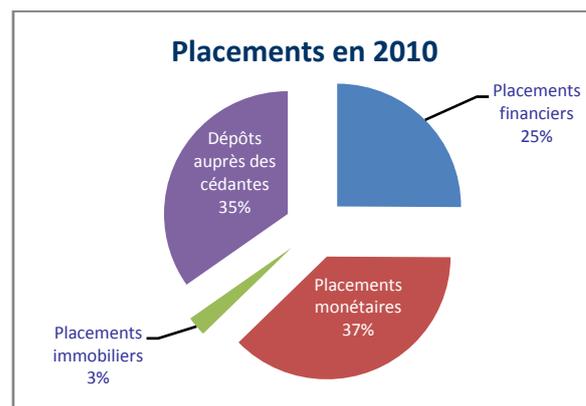
4.3.2. Activité financière

L'activité financière de « Tunis Re » est constituée de placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts espèces auprès des cédantes. Elle s'est caractérisée en 2010 par un volume de 154 106mD contre 133 844mD en 2009, soit accroissement de 15,1%.

(en mD)	2008	2009	2010	Var 2009/2008	Var 2010/2009
Placements financiers	19 893	24 915	38 663	25,2%	55,2%
Placements monétaires	62 821	56 160	57 892	-10,6%	3,1%
Placements immobiliers	1 613	2 227	3 983	38,1%	78,9%
Dépôts auprès des cédantes	45 675	50 542	53 568	10,7%	6,0%
Total	130 002	133 844	154 106	3,0%	15,1%

⇒ Structure des placements

En termes de structure, les placements monétaires représentent 37% de l'ensemble des placements, contre 25% pour les placements financiers.



⇒ Les revenus

Les revenus des placements ont enregistré une progression de 5,5% passant de 5 216mD en 2009 à 5 501mD en 2010. Cette amélioration est cernée essentiellement au niveau des placements financiers avec une évolution de 57,1% suite à l'amélioration de la structure de ce type de placements dans le portefeuille.

Les revenus de placements monétaires ont enregistré une régression de 16,2% conséquence de l'impact de la baisse des taux d'intérêt qui a donné son plein effet en 2010 et ce malgré l'amélioration des revenus des placements en devises (+44,4%).

Le rendement global des placements s'établit désormais à 3,6% en 2010.

(en mD)	2008			2009			2010		
	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement
Placements financiers	19 892	1 321	6,6%	24 915	1 308	5,2%	38 663	2 055	5,3%
Actions	11 395	751	6,6%	11 398	693	6,1%	22 895	1 187	5,2%
Emprunts	8 497	570	6,7%	13 517	615	4,5%	15 768	868	5,5%
Placements monétaires	62 821	3 256	5,2%	56 160	2 516	4,5%	57 892	2 109	3,6%
Placements en dépôts	45 788	2 796	6,1%	39 164	2 471	6,3%	39 547	2 044	5,2%
Placements en devises	17 033	460	2,7%	16 996	45	0,3%	18 345	65	0,4%
Placements immobiliers	1 613	179	11,1%	2 227	188	8,4%	3 983	197	4,9%
Dépôts auprès des cédantes	45 675	1 342	2,9%	50 542	1 186	2,3%	53 568	1 119	2,1%
Autres		32			18			21	
Total	130 001	6 129	4,7%	133 844	5 215	3,9%	154 106	5 503	3,6%

4.3.3. Résultats

Les bénéfices de « Tunis Re » se composent essentiellement d'une marge technique issue de l'activité de base de la compagnie ainsi que les produits réalisés sur les placements. Le solde de la gestion financière constitue la part prépondérante du résultat net de la compagnie.

L'ensemble des activités de « Tunis Re » a dégagé un résultat bénéficiaire de 4 758mD en 2010 contre 5041mD en 2009, soit une baisse de 5,6%.

(en mD)	2008		2009		2010		Var 2009/2008	Var 2010/2009
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	Structure		
Résultat technique	1 193	23,6%	739	14,7%	813	17,1%	-38,0%	9,9%
Résultat financier	5 053	100,0%	4 010	79,5%	4 720	99,2%	-20,6%	17,7%
Résultat de la gestion non technique	-143	-2,8%	642	12,7%	-176	-3,7%	-548,4%	-127,4%
Impôts sur les bénéfices	-1 048	-20,7%	-350	-6,9%	-599	-12,6%	-66,6%	71,1%
Résultat net	5 054		5 041		4 758		-0,3%	-5,6%

4.4. Activité et performance de la société au 30 juin 2011

4.4.1. Activité technique hors Retakaful

4.4.1.1. Chiffre d'affaires

A fin juin 2011, le chiffre d'affaires a atteint 30 852mD en évolution de 13,4% par rapport au 30 juin 2010. Cette évolution est de 19,9% et -0,8% respectivement pour les acceptations conventionnelles et facultatives.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	22 358	72,5%	18 651	68,5%	19,9%	42 850	58,1%
Acceptations facultatives	8 494	27,5%	8 563	31,5%	-0,8%	30 870	41,9%
Total Acceptations	30 852		27 214		13,4%	73 720	

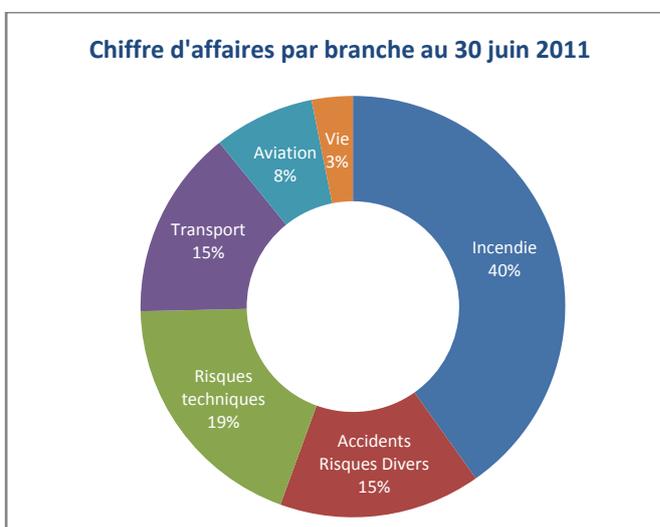
Le chiffre d'affaires des acceptations conventionnelles est de 22 358mD au 30 juin 2011, 19,9% de plus qu'une année auparavant.

Le chiffre d'affaires des acceptations facultatives a atteint 8 494mD au 30 juin 2011, en légère régression de 0,8% par rapport à la même période de 2010.

⇒ Répartition du chiffre d'affaires par branches

La répartition du chiffre d'affaires par branche montre une prépondérance de la branche incendie dans la structure du portefeuille, affichant une part de 40%.

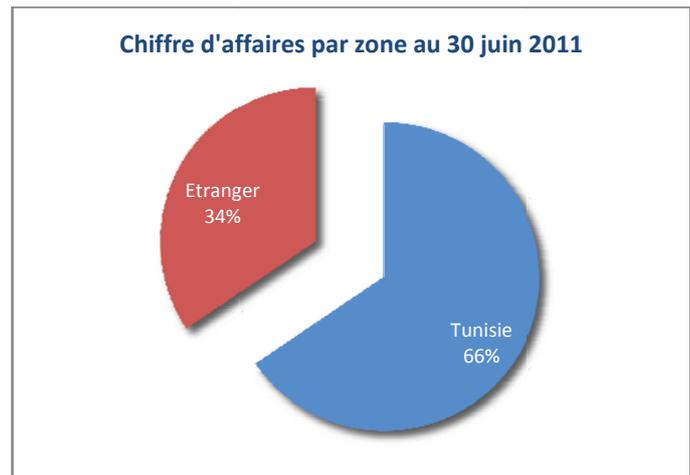
L'importance du chiffre d'affaires « Incendie » dans le portefeuille est le fruit des diverses actions commerciales. En effet, le chiffre d'affaires de cette branche est principalement généré par les acceptations conventionnelles dont l'évolution provient essentiellement de l'étranger à raison de 74%.



⇒ Répartition du chiffre d'affaires par zone

Avec une part de 66%, le marché tunisien occupe une place importante dans la structure du portefeuille au 30 juin 2011, marquant ainsi une évolution de 4,8% par rapport à la même date de l'année dernière.

Le chiffre d'affaires du marché étranger a atteint 10 641mD contre 7 923mD à fin juin 2010, soit une progression de 34,3%. La répartition par nature (conventionnelle et facultative) s'établit respectivement à 91% et 9% contre 85% et 15% à la même période de l'année dernière



4.4.1.2. La charge de sinistre liée aux acceptations

La charge sinistre constituée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer a atteint 44 928mD à fin juin 2011 contre 14 130mD à la même période de l'année dernière, soit un taux d'évolution de 218% imputable essentiellement aux événements d'émeutes et mouvements populaires survenus au cours du premier semestre 2011.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	35 684	79,4%	8 910	63,1%	300,5%	26 012	28,1%
Acceptations facultatives	9 244	20,6%	5 220	36,9%	77,1%	66 687	71,9%
Total charges de sinistres	44 928		14 130		218,0%	92 699	

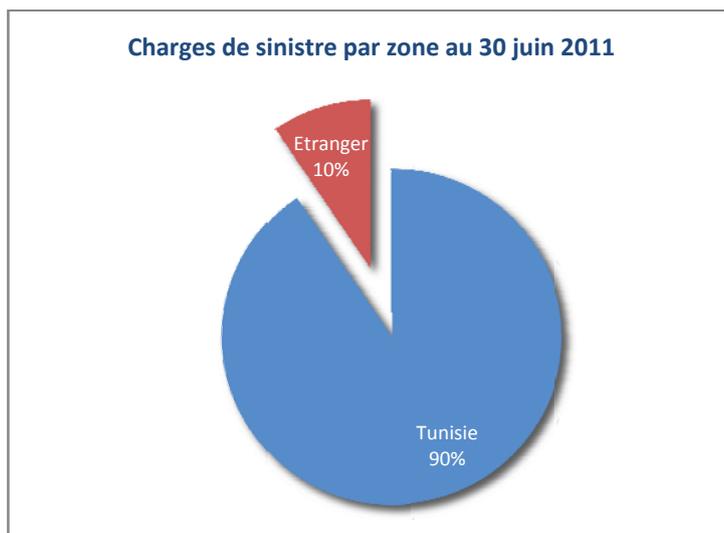
Le ratio S/P des acceptations conventionnelles est de 167% à fin juin 2011 contre 51% à la même date de l'année dernière, marquant ainsi une aggravation de 116 points et qui s'explique par la survenance des sinistres suivants ayant touché la branche Incendie au cours du premier semestre 2011 :

- Les sinistres relatifs aux émeutes évalués à 100% pour un montant avoisinant les 200MD dont la part brute de « Tunis Re » est de 35MD seulement ;
- Sinistre « Super Mousse » évalué à 100% à 5,7MD. La part brute de « Tunis Re » est de 1 068mD contre une part nette de 568mD ;
- Sinistre « SOTUPILE-ENOVE » dont la part brute revenant à « Tunis Re » est de 896mD et une part nette de 396mD.

⇒ Répartition de la charge de sinistres par zone

La répartition de la charge de sinistre par zone montre une prépondérance de la charge de sinistre en provenance du marché tunisien qui représente 90% du total des sinistres à fin juin 2011, dégageant un ratio S/P de 160%. En effet, les évènements exceptionnels par lesquels la Tunisie vient de passer ont marqué le bilan intermédiaire de l'année 2011. Ils sont évalués à un montant de 35MD dont la part nette après rétrocession de « Tunis Re » se chiffre à 6MD seulement.

La charge de sinistre en provenance du marché étranger représente 10% en structure contre 23% à fin juin 2010 dégageant un ratio S/P de 37% contre 44% au 30 juin 2010.



En neutralisant les effets des grèves, émeutes et mouvements populaires, la charge de sinistre atteindrait un montant de 15MD, soit au même niveau que l'année dernière.

4.4.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises et des provisions pour sinistres à payer ont atteint 186 722mD au 30/06/2011 contre 126 616mD au 30/06/2010, marquant ainsi une évolution de 47,5%. Cette évolution est due au renforcement constaté sur la branche Incendie suite aux évènements exceptionnels qu'a connus la Tunisie durant le premier semestre 2011.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	126 277	67,6%	87 874	69,4%	43,7%	94 141	61,6%
Acceptations facultatives	60 445	32,4%	38 742	30,6%	56,0%	58 607	38,4%
Total Provisions techniques	186 722		126 616		47,5%	152 748	

A fin juin 2011, le renforcement des provisions techniques des acceptations conventionnelles de 38 403mD est expliqué par l'augmentation de la provision pour sinistre à payer (+34MD).

Les provisions techniques des acceptations facultatives ont été renforcées de 21 703mD, soit +56% par rapport au 30/06/2010 cernée essentiellement sur le marché Tunisien (+87%).

4.4.1.4. Résultat technique des acceptations

Les acceptations à fin juin 2011 se sont soldées par un déficit de 16 714mD contre un excédent de 8 534mD à fin juin 2010.

Le résultat des acceptations facultatives s'est soldé par un excédent de 5 199mD, contre 5 806mD à la même période de 2010.

En revanche, le résultat des acceptations conventionnelles s'établit à -21 913mD contre un excédent de 2 728mD à la même période de 2010.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	-21 913	131,1%	2 728	32,0%	-903,3%	652	-1,5%
Acceptations facultatives	5 199	-31,1%	5 806	68,0%	-10,5%	-43 796	101,5%
Total Résultat technique	-16 714		8 534		-295,9%	-43 144	

4.4.1.5. La rétrocession

Les primes rétrocédées jusqu'au 30 juin 2011 ont atteint 13 145mD contre 13 009 contre au 30 juin 2010 enregistrant une progression de 1%.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Rétrocession conventionnelle	10 104	76,9%	9 922	76,3%	1,8%	17 004	44,9%
Rétrocession facultative	3 041	23,1%	3 087	23,7%	-1,5%	20 894	55,1%
Total Rétrocession	13 145		13 009		1,0%	37 898	

La répartition des primes rétrocédées au 30/06/2011 par nature se présente comme suit :

- Rétrocession conventionnelle : 10 104mD ce qui représente 76,9% du chiffre d'affaires rétrocédé;
- Rétrocession Facultative : 3 041mD ce qui représente 23,1% du chiffre d'affaires rétrocédé.

A fin juin 2011, le taux de rétrocession global a diminué de 5,2 points pour atteindre 42,6%. Ainsi, la rétention globale s'est améliorée pour atteindre 57,4% contre 52,2% à la même période de l'année dernière. Une amélioration due essentiellement à la croissance du chiffre d'affaires accepté via l'étranger qui est faiblement rétrocédé.

4.4.1.6. La charge de sinistre liée à la rétrocession

La charge sinistre des rétrocessions a atteint 36 347mD à fin juin 2011 contre 8 988mD à fin juin 2010, soit une hausse de 304,4% résultant de l'aggravation de la charge sinistres au niveau du marché tunisien.

L'aggravation de la charge de sinistre liée à la rétrocession est expliquée par la forte participation des rétrocessionnaires sur les sinistres importants. En effet, la part des rétrocessionnaires dans la charge sinistre totale représente 81% contre 64% au 30/06/2010.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Rétrocession conventionnelle	30 124	82,9%	5 379	59,8%	460,0%	21 937	30,0%
Rétrocession facultative	6 223	17,1%	3 609	40,2%	72,4%	51 305	70,0%
Total Charges de sinistres	36 347		8 988		304,4%	73 242	

Par nature, la charge sinistre des rétrocessions conventionnelles a atteint 30 124mD au 30/06/2011 affichant une nette aggravation de 460%, soit la même tendance constatée au niveau des acceptations conventionnelles.

Notons un ratio S/P de 303% pour les rétrocessions conventionnelles contre 167% pour les acceptations conventionnelles.

La charge sinistre rétrocession facultative a atteint 6 223mD au 30 juin 2011 marquant un ratio S/P de 53% contre 49% en acceptations facultatives.

4.4.1.7. Les provisions techniques à la charge de la rétrocession

Les provisions techniques à la charge de la rétrocession ont atteint au 30/06/2011 un montant de 111 107mD contre 61 913mD au titre de la même période de l'année dernière, soit une amélioration globale de 79,5%. Cette amélioration est relative aussi bien aux rétrocessions conventionnelles que facultatives, soit la même tendance qu'au niveau des acceptations

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Rétrocession conventionnelle	80 937	72,8%	38 865	62,8%	108,3%	51 930	61,3%
Rétrocession facultative	30 170	27,2%	23 048	37,2%	30,9%	32 795	38,7%
Total Provisions techniques	111 107		61 913		79,5%	84 725	

4.4.1.8. Résultat technique au profit des rétrocessionnaires

A fin juin 2011, le résultat technique des rétrocessionnaires est déficitaire de 18 719mD alors qu'il était excédentaire de 4 749mD en juin 2010. Cette baisse est cernée au niveau du résultat provenant des rétrocessions conventionnelles.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Rétrocession conventionnelle	-23 842	127,4%	889	18,7%	-2781,9%	-11 830	24,7%
Rétrocession facultative	5 123	-27,4%	3 860	81,3%	32,7%	-35 982	75,3%
Total Résultat technique	-18 719		4 749		-494,2%	-47 812	

4.4.1.9. Résultat technique net de la rétrocession

Le total résultat technique net de rétrocession et avant frais généraux au 30/06/2011 s'est soldé par un excédent de 2 064mD (Activité ordinaire 2 005mD, Activité Retakaful 59mD) contre 3 785mD à la même période de l'année dernière, soit une régression de 45,5% cernée au niveau du résultat technique facultatif.

Ce résultat est réparti entre un excédent de 1974mD en acceptations conventionnelles et 91mD en acceptation facultatives.

(en mD)	30/06/2011	30/06/2010	Var juin-11/juin-10	31/12/2010
Résultat conventionnel	1 974	1 839	7,3%	1 753
Résultat facultatif	91	1 946	-95,3%	2 915
Total Résultat technique	2 064	3 785	-45,5%	4 668
Total Résultat technique après frais généraux	92	2 034	-95,5%	813

4.4.2. Activité Retakaful

Compte tenu des perspectives de croissance que présente la finance islamique, « Tunis Re » a lancé depuis le 1^{er} janvier 2011 une structure Retakaful ayant pour objectif le développement et la diversification de son portefeuille au niveau national et international.

Le modèle choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- Un contrat d'Agent (Wakala) sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera donc pas au bénéfice dégagé ;
- Un contrat Tabarrou ou Ta'âwoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900mD placé selon les règles de la Shariaa.

4.4.2.1. Chiffre d'affaires

A la clôture du premier semestre 2011, le chiffre d'affaires relatif à l'activité Retakaful s'établit à 408mD pour un objectif de 975mD, soit un taux de réalisation de 41,9%.

(en mD)	30/06/2011		Budget 2011	Taux de réalisation
	Montant	Structure		
Acceptations conventionnelles	346	84,8%	840	41,2%
Acceptations facultatives	62	15,2%	135	45,9%
Total	408		975	41,9%

L'activité Retakaful a été souscrite à hauteur de 84,8% par les acceptations conventionnelles sur le marché étranger principalement des Pays Arabes (Soudan, Yémen, Qatar, ...) et Maghrébins (Libye et Mauritanie).

4.4.2.2. Charge de sinistre

La charge de sinistre attribuée à cette activité est de l'ordre de 86mD à fin juin 2011 en provenance des acceptations conventionnelles. Le ratio de sinistralité est de 33%.

(en mD)	30/06/2011	
	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	86	100,0%
Acceptations facultatives		0,0%
Total Charge de sinistre	86	

4.4.2.3. Résultat technique

L'activité Retakaful a dégagé durant le premier semestre 2011 un résultat technique avant rétrocession excédentaire de 109mD.

(en mD)	30/06/2011	
	Montant	Structure
Acceptations conventionnelles	95	87,2%
Acceptations facultatives	14	12,8%
Résultat technique	109	

4.4.2.4. Résultat technique net de la rétrocession

Les frais d'administration relatifs à l'activité Retakaful sont évalués à 21,2mD. Le résultat après frais est de l'ordre de 88mD.

En ce qui concerne la rétrocession de l'activité Retakaful, elle se présente comme suit :

(en mD)	30/06/2011
Taux de rétrocession	21%
S/P Rétrocession	0,2%
Résultat rétrocession	50
Résultat technique net de rétrocession	38

Après rétrocession et frais d'administration, l'activité Retakaful a dégagé durant le premier semestre 2011 un résultat net excédentaire de 38mD.

4.4.3. Activité financière

⇒ Structure des placements

Le volume des placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts auprès des cédantes, s'élève au 30/06/2011 à 161 446mD contre 153 624mD au 30 juin 2010, soit une progression de 5,1%.

(en mD)	30/06/2011	30/06/2010	Var juin-11/juin-10	31/12/2010
Placements financiers	43 391	37 314	16,3%	38 663
Placements monétaires	56 575	58 697	-3,6%	57 892
Placements immobiliers	4 992	3 054	63,5%	3 983
Placements Retakaful	900	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	55 588	54 559	1,9%	53 568
Total	161 446	153 624	5,1%	154 106

⇒ Les revenus des placements :

Les revenus des placements ont enregistré une progression de 19,2% à fin juin 2011 par rapport à la même période de l'année dernière pour s'établir à 2 425mD. Cette évolution émane essentiellement des revenus relatifs aux placements financiers qui ont atteint 848mD (+20,5%) ainsi que des produits générés par les dépôts auprès des cédantes pour 401 (+162,1%).

(en mD)	30/06/2011			30/06/2010			31/12/2010		
	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement	Montant	Revenus	Rendement
Placements financiers	43 391	848	2,0%	37 314	704	1,9%	38 663	2 055	5,3%
Placements monétaires	56 575	1 072	1,9%	58 697	1 074	1,8%	57 892	2 109	3,6%
Placements immobiliers	4 992	103	2,1%	3 054	98	3,2%	3 983	197	4,9%
Placements Retakaful	900	1							
Dépôts auprès des cédantes	55 588	401	0,7%	54 559	153	0,3%	53 568	1 119	2,1%
Autres		1			6			21	
Total	161 446	2 425	1,5%	153 624	2 035	1,3%	154 106	5 501	3,6%

4.4.4. Le résultat intermédiaire au 30/06/2011

Le résultat de la situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2011 est de 1 166mD contre 4 009mD à fin juin 2010.

(en mD)	30/06/2011		30/06/2010		Var juin-11/juin-10	31/12/2010	
	Montant	Structure	Montant	Structure		Montant	Structure
Résultat technique	92	7,9%	2 034	50,7%	-95,5%	813	17,1%
Résultat financier	1 491	127,8%	1 884	47,0%	-20,9%	4 720	99,2%
Résultat de la gestion non technique	-41	-3,5%	847	21,1%	-104,8%	-176	-3,7%
Impôts sur les bénéfices	376	32,2%	756	18,9%	-50,3%	-599	-12,6%
Résultat net	1 166		4 009		-70,9%	4 758	

4.5. Indicateurs d'activité au 31/12/2011

PRIMES	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011	
ACCEPTATION	Incendie	4 471 657	4 559 104	17 371 921	19 305 000	
	Accident et Risques Divers	2 436 692	2 958 178	8 339 938	8 762 000	
	Risques Techniques	4 706 227	4 397 451	13 813 012	12 188 000	
	Transport	2 828 307	2 589 290	10 626 390	10 031 000	
	Aviation	16 681 463	12 149 643	20 096 819	14 238 000	
	Total non vie	31 124 346	26 653 666	70 248 080	64 524 000	
	Vie	1 993 920	1 396 069	3 472 431	2 918 000	
	Activité Retakaful	0	82 973	0	814 000	
	TOTAL GENERAL	33 118 266	28 132 708	73 720 511	68 256 000	
	Rétrocession	Incendie	1 126 612	1 533 996	7 215 155	8 924 000
Accident et Risques Divers		557 097	560 817	1 318 349	1 410 000	
Risques Techniques		2 115 219	2 866 485	7 482 319	7 212 000	
Transport		390 699	458 013	3 379 337	3 248 000	
Aviation		15 927 873	10 626 220	18 488 607	12 838 000	
Total non vie		20 117 500	16 045 531	37 883 767	33 632 000	
Vie		7 331	7 500	14 831	15 000	
Activité Retakaful		0	9 920	0	156 000	
TOTAL GENERAL		20 124 831	16 062 951	37 898 598	33 803 000	
NET		12 993 435	12 069 757	35 821 913	34 453 000	
CHARGES D'ACQUISITION	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011	
	ACCEPTATION	Incendie	1 354 503	1 388 273	5 529 325	6 067 000
	Accident et Risques Divers	236 655	320 241	1 264 150	1 374 000	
	Risques Techniques	1 068 609	377 283	3 163 374	2 650 000	
	Transport	837 229	678 261	2 814 616	2 603 000	
	Aviation	34 609	-11 892	205 766	169 000	
	Total non vie	3 531 605	2 752 166	12 977 231	12 863 000	
	Vie	470 389	327 017	780 294	1 014 000	
	Activité Retakaful	0	32 532	0	166 000	
	TOTAL GENERAL	4 001 994	3 111 715	13 757 525	14 043 000	
Rétrocession	Incendie	309 982	-205 414	2 116 728	2 239 000	
	Accident et Risques Divers	88 168	17 637	227 773	228 000	
	Risques Techniques	338 220	157 302	1 528 709	1 678 000	
	Transport	94 895	154 984	402 986	403 000	
	Aviation	45 969	50 524	161 621	200 000	
	Total non vie	877 234	175 033	4 437 817	4 748 000	
	Vie	0	0	0	0	
	Activité Retakaful	0	17 531	0	36 000	
	TOTAL GENERAL	877 234	192 564	4 437 817	4 784 000	
	NET	3 124 760	2 919 151	9 319 708	9 259 000	
CHARGES SINISTRES	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011	
	ACCEPTATION	Incendie	18 645 365	-3 535 672	28 335 521	38 523 000
	Accident et Risques Divers	1 335 578	2 403 174	3 276 348	3 987 000	
	Risques Techniques	-21 037	2 256 216	3 329 641	4 000 000	
	Transport	648 708	1 846 537	4 110 839	4 985 000	
	Aviation	80 755	895 532	51 671 360	2 095 000	
	Total non vie	20 689 369	3 865 787	90 723 709	53 590 000	
	Vie	1 223 898	719 125	1 975 672	1 418 000	
	Activité Retakaful	0	115 241	0	287 000	
	TOTAL GENERAL	21 913 267	4 700 153	92 699 381	55 295 000	

	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011
Rétrocession	Incendie	14 846 148	-4 503 832	20 750 980	28 256 000
	Accident et Risques Divers	-107 367	244 320	94 933	542 000
	Risques Techniques	-829 594	628 879	747 913	1 352 000
	Transport	-386 744	-134 105	1 083 023	1 371 000
	Aviation	-149 405	1 133 934	50 565 400	2 156 000
	Total non vie	13 373 038	-2 630 804	73 242 249	33 677 000
	Vie	0	0	0	0
	Activité Retakaful	0	-188	0	0
	TOTAL GENERAL	13 373 038	-2 630 992	73 242 249	33 677 000
	NET	8 540 229	7 331 145	19 457 132	21 618 000
PRODUITS FINANCIERS		TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011
	Produits financiers	1 434 447	826 130	4 595 638	3 597 000
	Produits financier Rétaakaful	0	6600	0	27000
	TOTAL GENERAL	1 434 447	832 730	4 595 638	3 624 000

Remarques :

- Les indicateurs au 31/12/2010 sont relatifs à l'exercice 2010 audité
- Les chiffres sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les rubriques (sinistres réglés, sinistres déclarés, primes cédées, commissions).

Les Faits saillants ayant marqué l'activité au quatrième trimestre 2011

Au titre du quatrième trimestre 2011, l'évolution de l'activité de « Tunis Re » a été marquée par :

- Une régression du chiffre d'affaires cumulé au 31/12/2011 de 7% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette régression est liée principalement à la diminution sensible de la prime de la branche aviation qui se renouvelle au mois de décembre et ce suite au retrait de quelques appareils de la flotte, associé à un ralentissement des activités dans les régions touchées par les troubles sociopolitiques survenus courant 2011 ;
- Une baisse des primes rétrocedées au 31 décembre 2011 de 11% par rapport à l'exercice 2010 conséquence de la baisse du chiffre d'affaires Aviation qui est fortement rétrocedé ;
- Une amélioration de deux points du taux global de rétention à fin décembre 2011 qui s'est établie à 50,5%.
- L'activité Rétaakaful lancée début 2011, a généré au 31/12/2011 un chiffre d'affaire de 0,841 MDT ;
- Une régression de la charge sinistre de 40% par rapport à l'exercice 2010 qui est expliquée essentiellement par la survenance en 2010 d'une sinistre aviation important ;
- La part supportée par les rétrocessionnaires dans la charge sinistre globale est 61% contre 79% en 2010 ;
- Les produits financiers englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2010 et 2011). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

4.6. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

Points forts

- Une expertise métier développée depuis 30 ans;
- Développement d'une part de marché importante sans recours à la cession obligatoire sur le marché tunisien ;
- Proximité du marché tunisien ;
- Portefeuille diversifié avec développement d'une base de données sur la sinistralité permettant une bonne appréciation des risques ;
- Une politique de rétention de plus en plus avantageuse ;
- Une rentabilité technique intéressante avec des ratios combinés bien maîtrisés ;
- Un niveau de fonds propres adéquat ;
- Gestion des affaires Pool : Aviation, Maritime et RC Décennale.

Points faibles

- Exploitation limitée du potentiel d'internationalisation ;
- Programme de rétrocession dépendant d'un marché de rétrocession international très restreint en nombre de réassureurs et de capacité ;
- Un niveau de rating qui constitue un handicap pour l'exploration de certains marchés.

Opportunités

- Un potentiel important non exploité : faible taux de pénétration (2% du PIB) ;
- Croissance des volumes des investissements : Implantation des IDE en Tunisie ;
- Externalisation de l'activité de la société sur le marché régional pour mieux diversifier le portefeuille : Implantation d'un bureau de représentation dans la zone de l'Afrique Subsaharienne ;
- Développement de nouveaux créneaux : Assurance islamique Takaful, micro assurance, ... ;
- Développement de l'assistance technique pour faire évoluer l'image de « Tunis Re » et fidéliser davantage ses partenaires.

Menaces

- Emergence de méga assureurs avec des fonds propres et des capacités de souscription importantes résultant des opérations de cessions et d'acquisition au niveau international ;
- Accroissement de la capacité de souscription des compagnies de réassurance régionales suite au renforcement de leurs fonds propres ;
- Passage obligé par des courtiers pour certains marchés.

4.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

Cinq familles de risques affectent généralement la rentabilité et la solvabilité des sociétés de réassurances :

- Les risques se rapportant à l'activité technique et qui sont liés à l'environnement des affaires ;
- Les risques se rapportant à l'activité commerciale ;
- Les risques se rapportant à l'activité financière ;
- Les risques se rapportant à la technologie et au système d'information ;
- Les risques se rapportant à l'organisation et au contrôle de l'activité de la compagnie.

4.7.1. Les risques se rapportant à l'activité technique et qui sont liés à l'environnement des affaires

⇒ **Le risque de souscrire des affaires qui génèrent une forte fréquence ou des valeurs très importantes de sinistres qui dépassent les estimations :**

« Tunis Re » est tributaire de la qualité des données et des informations relatives aux sinistres fournies entre autres par les sociétés cédantes et doit ainsi effectuer des audits réguliers des données fournies.

« TunisRe » veille toujours à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

⇒ **Les besoins de souscriptions :**

Les souscriptions dans les branches non marines effectuées par « Tunis Re » représentent 59% de son chiffre d'affaires en 2010 contre 41% pour les branches marines. Celles-ci couvrent de multiples dommages résultant d'un seul ou plusieurs évènement(s) dont certains sont qualifiés de catastrophiques (Crash d'un avion, collision de deux navires, acte de terrorisme), ou qu'il s'agisse de catastrophes naturelles (ouragan, vents violents, inondation, grêle, , séisme, etc.) ou de catastrophes d'origine humaine (explosion, incendie dans un grand site industriel, acte de terrorisme, etc.). Tout évènement de ce type peut générer des pertes pour « Tunis Re » dans une ou plusieurs branches d'activités (Incendie, Engineering, RC auto , RC décennale, Aviation, Transport Corps, Transport Faculté, énergie ...)

Des programmes de rétrocession spécifiques pour chaque branche sont mis en place et révisés chaque année en fonction des besoins de souscription et ce afin de faire face à ce genre de risques.

⇒ **Le secteur de la réassurance est cyclique, ce qui peut avoir des conséquences sur les résultats de l'entreprise :**

L'activité de réassurance est historiquement cyclique, caractérisée par des périodes de concurrence intense sur les prix lorsque la capacité de souscription est forte, et des périodes modérées. La faible capacité de souscription permet de maintenir des niveaux de primes avantageux.

Les réassureurs peuvent enregistrer des fluctuations du résultat d'exploitation liées à la survenance imprévue d'évènements concernant la fréquence ou l'intensité des évènements catastrophiques, le niveau des capacités offertes sur le marché, le contexte économique général et la plus ou moins grande influence de la concurrence sur les prix et les capacités disponibles. En réassurance conventionnelle, certains facteurs structurels déterminent l'évolution des marchés de réassurance depuis quelques années :

- Les niveaux de rétention des cédantes augmentent notamment sous la pression de leurs contraintes budgétaires ;
- Les choix de réassurance évoluent vers des couvertures non proportionnelles.

Ces facteurs structurels ont pour conséquences principales de réduire le volume de primes de Réassurance sur le marché, d'accroître la compétitivité du marché de la réassurance mais aussi de favoriser les opérateurs les plus attentifs aux besoins spécifiques des cédantes. « Tunis Re » de part sa position sur les marchés national, régional et international, essaye toujours de suivre de très près tous les évènements qui touchent l'activité d'assurances et de réassurances et de réagir à temps dans sa politique de souscription et sa politique de rétrocession.

⇒ **Les pertes éventuelles en raison des évènements catastrophiques :**

La fréquence et la gravité de tels évènements catastrophiques qu'il s'agisse d'un phénomène naturel ou d'origine humaine peut générer des pertes énormes. Cette imprévisibilité rend les projections et l'évaluation des risques incertaines pour une année donnée. Par conséquent, la charge de sinistres peut varier de manière significative d'une année à l'autre, ce qui peut avoir un impact significatif sur la rentabilité et la situation financière.

« Tunis Re » gère son exposition aux catastrophes par le biais de son guide de souscription indiquant les engagements maxima par risque et par évènement . Ils sont revus et actualisés par le département de la souscription et approuvés par la direction générale et la direction risk management en outre l'établissement d'une couverture en XS of loss pour une couverture optimale de ces risques auprès de Rétrocessionnaires de premier ordre.

⇒ **Le risque de provisions insuffisantes :**

Les audits externes que Tunis re réalise et des contrôles internes ont démontré que « Tunis Re » est très bien provisionnée et dispose d'un matelas suffisant pour faire face à ses engagements vis-à-vis de ses partenaires.

⇒ **Un marché de rétrocession de plus en plus restreint :**

Plusieurs grands réassureurs ne souscrivent plus des traités de rétrocession et préfèrent opérer dans les marchés d'assurances directes. Parmi les réassureurs qui opèrent sur les marchés de la rétrocession, rare ceux qui souscrivent des traités proportionnels, la tendance va vers les traités non proportionnels.

« Tunis Re » gère ce facteur de risque en suivant de très près toutes les sécurités du marché de la rétrocession (situation financière, Rating, politique de souscription) appartenant soit au marché de Londres, le marché français, le marché Américain et même les marchés régionaux.

4.7.2. Les risques se rapportant à l'activité Commerciale

⇒ Un secteur d'activité très concurrentiel :

La réassurance est un secteur d'activité fortement concurrentiel. À l'instar des autres réassureurs, le positionnement de « Tunis Re » sur le marché de la réassurance dépend de plusieurs facteurs, tels que la perception de sa solidité financière par les agences de notation, son expertise en matière de souscription, sa réputation, son expérience dans les secteurs considérés, les juridictions dans lesquelles elle pratique ses activités, la qualité des modalités de réassurance proposées, les services offerts et la rapidité de paiement des sinistres.

En particulier, lorsque la capacité de réassurance est supérieure à la demande, les concurrents de « Tunis Re », qui ont une meilleure notation financière, peuvent s'avérer mieux placés pour conclure de nouveaux contrats et gagner des parts de marché à son détriment, ceci est le cas dans les marchés étrangers cibles des Marchés Africain, Arabe et Maghrébin.

Concernant le Marché Local Tunisien qui représente 67% de son chiffre d'affaires en 2010 et malgré l'absence d'une cession légale, « Tunis Re » a pu consolider et maintenir sa position sur ce marché stratégique malgré une très forte concurrence et ce grâce à son expérience, à son savoir faire Technique et à ses services offerts aux cédantes Tunisiennes.

⇒ La notation financière (le Rating) joue un rôle très important dans l'activité de Réassurance et peut constituer un facteur de risque pour le développement de l'activité de « Tunis Re » :

La notation financière est particulièrement importante pour toutes les sociétés de réassurance, y compris pour « Tunis Re », car les cédantes cherchent à réassurer leurs risques auprès de sociétés ayant une solidité financière satisfaisante. « Tunis Re » a bénéficié au cours de l'exercice 2008 d'une amélioration relative de sa notation par l'agence de notation A.M.BEST B+ Outlook positif au lieu de stable en 2007, cette notation a été révisée en 2011 et maintenue à B+ (Stable) et ce malgré les derniers évènements survenus en Tunisie .

Cette notation reste relativement modeste puisque elle ne permet toujours pas à « Tunis Re » de pénétrer certains marchés Arabes ou Asiatiques qui exigent des notations assez élevées.

L'amélioration des fonds propre de « Tunis Re » va se répercuter positivement sur sa solidité financière et par conséquent va améliorer son rating et développer sa part de marché sur les marchés local, régional et dans le moyen terme au niveau international.

D'autre part, capitalisant sur son introduction en bourse en avril 2010, « Tunis Re », a obtenu la certification au standard financier MSI 20 000 et reconfirmé en 2011, ce qui consacre sa solidité financière et lui ouvre de plus larges perspectives.

BestWire - 05/26/2011 09:02 am



A.M. Best Removes Ratings of Tunis Re From Under Review

 Print this article

LONDON May 26 (BestWire) — A.M. Best Europe – Rating Services Limited has removed from under review with negative implications and affirmed the financial strength rating of B+ (Good) and issuer credit rating of "bbb-" of Société Tunisienne de Reassurance (Tunis Re) (Tunisia). The outlook assigned to both ratings is stable.

The rating actions reflect Tunis Re's maintained strong risk-adjusted capitalisation and good resilience in the context of the recent unrest in Tunisia. Tunis Re's day-to-day operations have not been significantly affected, and the company has been able to increase its volume of business written in the first quarter of 2011. Net claims generated by the unrest, part of which have been accounted for in the 2010 accounts, remained at a limited level thanks to the effective retrocession plan in place. Furthermore, the situation in Tunisia has been improving since January, as the country now has a transition government in place, with elections expected to occur before the end of July.

The stable outlook reflects the more challenging environment that Tunis Re is now facing as a result of the Arab spring, which impacted the Middle East as a whole and led the company to revise its growth plan and postpone its capital raising that was initially planned for the first quarter of 2011.

The principal methodology used in determining these ratings is Best's Credit Rating Methodology — Global Life and Non-Life Insurance Edition, which provides a comprehensive explanation of A.M. Best's rating process and highlights the different rating criteria employed. Additional key criteria utilised include: "Risk Management and the Rating Process for Insurance Companies" and "Understanding BCAR for Property/Casualty Insurers". Methodologies can be found at www.ambest.com/ratings/methodology.

In accordance with Regulation (EC) No. 1060/2009, the following is a link to required disclosures:
<http://www3.ambest.com/emea/ambersdisclosure.pdf>.

A.M. Best Europe – Rating Services Limited is a subsidiary of A.M. Best Company. Founded in 1899, A.M. Best Company is the world's oldest and most authoritative insurance rating and information source.
BN-NJ-05-26-2011 0902 ET #

[Click here for a list of companies related to this BestWire News Story](#)

Additional Services

Article Reprints - Order a reprint or request permission to post the article on your intranet.

BestDay - Start your day with a roundup of the latest insurance news through our daily online news publication. BestDay compiles the top stories of the past 24 hours and summarizes them in one convenient spot.

Got News? - [Tell us about it](#)

Copyright © 2011 by A.M. Best Company, Inc. ALL RIGHTS RESERVED

No part of this report may be distributed in any electronic form or by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of the A.M. Best Company. Refer to our [terms of use](#) for additional details.

GUIDE TO BEST'S ISSUER CREDIT AND DEBT RATINGS

A Best's Issuer Credit and Debt Rating is an independent opinion based on a comprehensive quantitative and qualitative evaluation of a company's balance sheet strength, operating performance and business profile and, where appropriate, the specific nature and details of a rated debt security. Best's Issuer Credit and Debt Ratings are not a warranty of a company's ability to meet its ongoing financial obligations.

Long-Term Credit Ratings

A Best's Long-Term Debt Rating (issuer credit rating) is an opinion as to the issuer's ability to meet its ongoing financial obligations to security holders when due. These ratings are assigned to debt and preferred stock issues.

	Rating	Descriptor	Definition
Investment Grade	aaa	Exceptional	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an exceptional ability to meet the terms of the obligation.
	aa	Very Strong	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, a very strong ability to meet the terms of the obligation.
	a	Strong	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, a strong ability to meet the terms of the obligation.
	bbb	Adequate	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an adequate ability to meet the terms of the obligation; however, is more susceptible to changes in economic or other conditions.
Non-Investment Grade	bb	Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, speculative credit characteristics, generally due to a moderate margin of principal and interest payment protection and vulnerability to economic changes.
	b	Very Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, very speculative credit characteristics, generally due to a modest margin of principal and interest payment protection and extreme vulnerability to economic changes.
	ccc, cc, c	Extremely Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, extremely speculative credit characteristics, generally due to a minimal margin of principal and interest payment protection and/or limited ability to withstand adverse changes in economic or other conditions.
	d	In Default	In default on payment of principal, interest or other terms and conditions. The rating also is utilized when a bankruptcy petition, or similar action, has been filed.

A Best's Long-Term Issuer Credit Rating (ICR) is an opinion as to the ability of the issuer/entity to meet its ongoing senior financial obligations. A.M. Best also uses its Long-Term Credit Rating Scale when assigning Issuer Credit Ratings. A.M. Best also assigns Issuer Credit Ratings to insurance companies. The definitions applied to insurance companies that are assigned an Issuer Credit Rating are as follows: (aaa) - Exceptional; (aa) - Superior; (a) - Excellent; (bbb) - Good; (bb) - Fair; (b) - Marginal; (ccc and cc) - Weak; (c) - Poor; (nr) - Regulatory Supervision/Liquidation.

Ratings from "aa" to "ccc" may be enhanced with a "+" (plus) or "-" (minus) to indicate whether credit quality is near the top or bottom of a category. A company's/issue's Long-Term Credit Rating also may be assigned an Under Review modifier ("u") that generally is event-driven (positive, negative or developing) and indicates that the company's/issue's rating opinion is under review and may be subject to near-term change. Ratings prefixed with an ("I") denote indicative ratings. Issuer Credit Ratings may also be assigned a Public Data modifier ("pd") which indicates that a company does not subscribe to A. M. Best's interactive rating process.

Short-Term Credit Ratings

A Best's Short-Term Debt Rating is an opinion as to the issuer's/entity's ability to meet its financial obligations having maturities generally less than one year, such as commercial paper.

	Rating	Descriptor	Definition
Investment Grade	AMB-1+	Strongest	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, the strongest ability to repay short-term debt obligations.
	AMB-1	Outstanding	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an outstanding ability to repay short-term debt obligations.
	AMB-2	Satisfactory	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, a satisfactory ability to repay short-term debt obligations.
	AMB-3	Adequate	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, an adequate ability to repay short-term debt obligations; however, adverse economic conditions will likely lead to a reduced capacity to meet its financial commitments on short-term debt obligations.
Non-Investment Grade	AMB-4	Speculative	Assigned to issues, where the issuer has, in our opinion, speculative credit characteristics and is vulnerable to economic or other external changes, which could have a marked impact on the company's ability to meet its commitments on short-term debt obligations.
	d	In Default	In default on payment of principal, interest or other terms and conditions. The rating also is utilized when a bankruptcy petition, or similar action, has been filed.

A Best's Short-Term Issuer Credit Rating (ICR) is an opinion as to the ability of the issuer/entity to meet its senior financial commitments on obligations maturing in generally less than one year. A.M. Best also uses its Short-Term Rating Scale when assigning Issuer Credit Ratings. A company's/issue's Short-Term Credit Rating also may be assigned an Under Review modifier ("u") that generally is event-driven (positive, negative or developing) and indicates that the company's rating opinion is under review and may be subject to near-term change. Ratings prefixed with an ("I") denote indicative ratings.

Not Rated (nr)

The nr designation may be assigned to issuers or issues that were previously rated.

Rating Outlook

Best's Credit Ratings (aaa to c) are assigned a Rating Outlook that indicates the potential direction of a company's/issue's rating for an intermediate period, generally defined as the next 12 to 36 months. A.M. Best does not assign Public Data ratings to debt issues and Public Data Issuer Credit Ratings are not assigned an Outlook. Rating Outlooks are as follows:

Positive	Indicates a company's financial/market trends are favorable, relative to its current rating level, and if continued, the company has a good possibility of having its rating upgraded.
Negative	Indicates a company is experiencing unfavorable financial/market trends, relative to its current rating level, and if continued, the company has a good possibility of having its rating downgraded.
Stable	Indicates a company is experiencing stable financial/market trends and that there is a low likelihood that its rating will change in the near term.

Best's Credit Ratings are distributed via press release and/or the A.M. Best Web site at www.ambest.com, and are published in the Rating Monitor section of *BestWeek*®. Best's Credit Ratings are proprietary and may not be reproduced without permission. Copyright © 2007 by A. M. Best Company, Inc.

Version 022707

GUIDE TO BEST'S FINANCIAL STRENGTH RATINGS

A Best's Financial Strength Rating is an independent opinion based on a comprehensive quantitative and qualitative evaluation of a company's balance sheet strength, operating performance and business profile. Best's Financial Strength Ratings are not a warranty of a company's financial strength and ability to meet its ongoing obligations to policyholders.

Financial Strength Ratings

A Best's Financial Strength Rating (FSR) is an opinion as to an insurer's financial strength and ability to meet its ongoing obligations to policyholders.

	Rating	Descriptor	Definition
Secure	A++, A+	Superior	Assigned to companies that have, in our opinion, a superior ability to meet their ongoing obligations to policyholders.
	A, A-	Excellent	Assigned to companies that have, in our opinion, an excellent ability to meet their ongoing obligations to policyholders.
	B++, B-	Good	Assigned to companies that have, in our opinion, a good ability to meet their ongoing obligations to policyholders.
	B, B-	Fair	Assigned to companies that have, in our opinion, a fair ability to meet their ongoing obligations to policyholders, but are financially vulnerable to adverse changes in underwriting and economic conditions.
	C++, C+	Marginal	Assigned to companies that have, in our opinion, a marginal ability to meet their ongoing obligations to policyholders and are financially vulnerable to adverse changes in underwriting and economic conditions.
Vulnerable	C, C-	Weak	Assigned to companies that have, in our opinion, a weak ability to meet their ongoing obligations to policyholders and are financially very vulnerable to adverse changes in underwriting and economic conditions.
	D	Poor	Assigned to companies that have, in our opinion, a poor ability to meet their ongoing obligations to policyholders and are financially extremely vulnerable to adverse changes in underwriting and economic conditions.
	E	Under Regulatory Supervision	Assigned to companies (and possibly their subsidiaries/affiliates) that have been placed by an insurance regulatory authority under a significant form of supervision, control or restraint whereby they are no longer allowed to conduct normal ongoing insurance operations. This would include conservatorship or rehabilitation, but does not include liquidation. It may also be assigned to companies issued cease and desist orders by regulators outside their home state or country.
	F	In Liquidation	Assigned to companies that have been placed under an order of liquidation by a court of law or whose owners have voluntarily agreed to liquidate the company. Note: Companies that voluntarily liquidate or dissolve their charters are generally not insolvent.
	S	Suspended	Assigned to companies that have experienced sudden and significant events affecting their balance sheet strength or operating performance whereby the rating implications cannot be evaluated due to a lack of timely or adequate information.

Rating Modifiers and Affiliation Codes

A rating modifier can be assigned to indicate that a Best's Financial Strength Rating may be subject to near-term change (under review), that a company did not subscribe to Best's interactive rating process (public data) or that the rating is assigned to a syndicate operating at Lloyd's. Affiliation codes (g, p, and r) are added to Best's Financial Strength Ratings to identify companies whose assigned ratings are based on group, pooling or reinsurance affiliation with other insurers.

	Modifier	Descriptor	Definition			
Rating Modifiers	u	Under Review	A modifier that generally is event-driven (positive, negative or developing) and is assigned to a company whose Best's Rating opinion is under review and may be subject to change in the near-term, generally defined as six months.			
	pd	Public Data	Assigned to insurers that do not subscribe to Best's interactive rating process. Best's "pd" Ratings reflect qualitative and quantitative analyses using public data and information.			
	s	Syndicate	Assigned to syndicates operating at Lloyd's.			
Affiliation Codes						
	g	Group	p	Pooled	r	Reinsured

Not Rated Categories (NR)

Assigned to companies reported on by A.M. Best, but not assigned a Best's Rating. The five categories are:

NR-1: Insufficient Data.	NR-2: Insufficient Size and/or Operating Experience.	NR-3: Rating Procedure Inapplicable.
NR-4: Company Request.	NR-5: Not Formally Followed.	

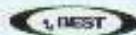
Rating Outlook

Best's Financial Strength Ratings (A++ to D) are assigned a Rating Outlook that indicates the potential direction of a company's rating for an intermediate period, generally defined as the next 12 to 36 months. Public Data Ratings are not assigned an Outlook. Rating Outlooks, which appear in the rating rationale section of the company's Best's Company Report, are as follows:

Positive	Indicates a company's financial/market trends are favorable, relative to its current rating level and, if continued, the company has a good possibility of having its rating upgraded.
Negative	Indicates a company is experiencing unfavorable financial/market trends, relative to its current rating level and, if continued, the company has a good possibility of having its rating downgraded.
Stable	Indicates a company is experiencing stable financial/market trends and there is a low likelihood that its rating will change in the near term.

Best's Financial Strength Ratings are distributed via press release and/or the A.M. Best Web site at www.ambest.com, and are published in the Rating Monitor section of BestWeek®. Best's Financial Strength Ratings are proprietary and may not be reproduced without permission. Copyright © 2007 by A.M. Best Company, Inc.

Version 010207



⇒ **La dépendance vis à vis du marché local pourrait constituer un facteur de risque pour « TunisRe » :**

Le marché tunisien représente 67% du chiffre d'affaires global de « Tunis Re » en 2010.

La prépondérance du marché local, bien que stratégiquement voulu pourrait constituer un facteur de risque pour « Tunis Re » et ce, avec l'entrée d'actionnaires stratégiques dans le capital de certaines compagnies d'assurances tunisiennes. En effet « Tunis Re » continue à opérer dans un marché de plus en plus convoité par la concurrence. Afin de limiter ce risque de dépendance vis-à-vis du marché local,

« Tunis Re » essaye de diversifier au mieux son portefeuille à l'étranger dans des marchés régionaux.

4.7.3. Les risques se rapportant à l'activité financière

⇒ **Les risques liés à la fluctuation des taux de change :**

« Tunis Re » publie ses comptes en Dinar Tunisien, mais une partie significative de ses produits et charges, est libellée en monnaie autre que le Dinar Tunisien. En conséquence, les fluctuations des taux de change utilisés pour la conversion de ces monnaies en DT sont susceptibles d'avoir un impact sur les résultats. Afin de limiter cet impact, « Tunis Re » a ouvert des comptes professionnels en devises (Dollar, Euro et Livre Sterling) depuis 1987 relatifs aux opérations techniques.

⇒ **Les risques de liquidité**

1- « Tunis Re » devrait faire face à des échéances de trésorerie à court et à moyen terme liées au paiement des sinistres, aux charges opérationnelles et au remboursement des dettes :

En cas de sinistres catastrophiques, « Tunis Re » peut être amenée à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles.

« Tunis Re » essaye de gérer au mieux le cash flow généré par son activité et qui est généralement perçu préalablement à la date à laquelle les sinistres doivent être payés.

2- Le risque de baisse des taux d'intérêts sur le marché monétaire et la fluctuation des valeurs des actions sur le marché financier :

« Tunis Re » ne détient pas des placements à risque mais, un portefeuille financier homogène qu'elle essaye de gérer d'une façon optimale tout en suivant le comportement de la conjoncture économique nationale et internationale afin de réagir à temps et procéder à des opérations correctives.

⇒ **Les risques de contrepartie**

« Tunis Re » rétrocède une partie de son exposition aux risques, de ce fait elle reste engagée envers les cédantes. Même si les rétrocessionnaires ne respectent pas leurs engagements financiers, cette situation pourrait amener « Tunis Re » à affronter un litige ou affecter son activité. Elle examine périodiquement la situation financière de ses partenaires et le cas échéant constitue des provisions sur ces créances

⇒ **Les risques de solvabilité réglementaire**

Ce sont les risques résultant d'un niveau des fonds propres inférieur au minimum réglementaire.

⇒ **Les risques de solvabilité de marché**

Ce sont les risques résultant d'un niveau des fonds propres inférieur au montant estimé par les analystes ou les marchés financiers. « Tunis Re » procédera à l'étude sur la rentabilité de chaque augmentation de capital

4.7.4. Les risques se rapportant à la technologie et au système d'information

Le système informatique est fondamental pour la bonne marche de l'activité. A cet égard, la technologie et les logiciels que détient « Tunis Re » jouent un rôle important dans le processus de souscription et contribuent à sa compétitivité.

Le système informatique est sujet aux risques de pannes, de coupure d'électricité, d'attaque par des virus ou des pirates, ou de vols de données. Une faille ou un défaut majeur dans les contrôles internes au niveau du système informatique ou des logiciels pourraient résulter en une perte d'efficacité des équipes de « Tunis Re », et/ou augmenter les dépenses ou les pertes.

Risques de non continuité de l'activité :

L'interruption de l'exploitation par absence de procédures de secours en cas de difficultés graves dans le fonctionnement des systèmes informatiques (perte de données importantes et de logiciel de tarification ou de modélisation) est un risque majeur visant le non continuité de l'activité.

« Tunis Re » a inséré dans son plan informatique ce point pour pallier à cette insuffisance. En outre, des procédures de contrôle interne destinées à minimiser la survenance et/ou l'impact des risques précités sont en place et appropriés.

« Tunis Re » dispose d'une équipe d'ingénieurs très compétente formés régulièrement dans toutes les nouveautés dans ce domaine. Une sous direction a été dédiée à la sécurité Informatique du système et les opérations d'audit sont effectuées périodiquement d'une façon interne et aussi par des cabinets spécialisés externes.

4.7.5. Les risques se rapportant au capital humain et au contrôle de l'activité de la compagnie

⇒ **Le risque lié au personnel technique**

La perte du capital humain d'une compagnie de réassurance est un des éléments clés de la création de valeur et une des composantes primordiales du patrimoine de la société. L'emploi de personnel qualifié est essentiel dans une activité internationale pointue telle que la réassurance. La perte de savoir-faire et la perte de connaissances sont des risques majeurs qui préoccupent les dirigeants.

« Tunis Re » donne beaucoup d'importance à la formation technique de son personnel et veille à les motiver pour pouvoir les retenir et les empêcher d'aller vers la concurrence.

⇒ **Le risque de défaillance du système de contrôle de l'activité de la compagnie**

« Tunis Re » dispose de cinq structures de contrôle de son activité :

- **Le comité permanent d'audit** : Il rend compte au conseil d'administration ;
- **La direction audit interne** : Il effectue des missions dans le cadre d'un programme annuel approuvé par le comité permanent d'audit ;
- **La direction contrôle de gestion** :

Le contrôle technique est effectué à tous les niveaux de la structure organisationnelle, il est en outre soutenu par un système d'information intégré très bien verrouillé.

- **La Création d'une cellule Management des Risques :**

Dans le but de bien maîtriser les risques détaillés ci-haut et de mettre en place les recommandations du cabinet AM Best pour une amélioration de son rating, « Tunis Re » a procédé fin 2010 à la création d'une direction « Management des Risques ». Elle est chargée d'identifier les risques, établir des rapports, définir un cadre de gestion de risques, les procédures et les méthodologies appropriées et conseiller les centres de production en matière de gestion des risques. Pour ce faire, la société projette dans un proche avenir de faire appel à des professionnels du métier afin de profiter de leur expérience et de leur savoir faire, acquérir les logiciels adéquats pour amener à bien le process de la maîtrise des risques en vue d'ancrer une culture de risque à tout le personnel de la société ;

- **Un comité des risques :**

Il supervise l'évolution et les procédés de gestion des risques dans l'ensemble de la société. Il évalue les stratégies de réaction de la société face au risque pour examen et approbation de la Direction Générale. Il rapporte les conclusions et travaux du comité au comité adhoc des risques émanant du conseil.

4.8. Dépendance de l'émetteur

4.8.1. Dépendance par nature d'acceptation

En 2010, le chiffre d'affaires de « Tunis Re » est réparti entre les acceptations conventionnelles et facultatives respectivement à raison de 58% et 42%. Les acceptations conventionnelles restent prédominantes par rapport aux acceptations facultatives, cette forme de dépendance est très favorable à « Tunis Re » puisqu'elle permet d'avoir un portefeuille plus stable, homogène et équilibré aussi bien en terme de chiffre d'affaires que du résultat.

4.8.2. Dépendance par branche

La répartition du chiffre d'affaires par branche indique une prépondérance des branches incendie et aviation dans la structure du chiffre d'affaires global, marquant respectivement une part de 24% et 27% en 2010.

La branche Incendie est considérée d'une façon générale comme une branche d'équilibre dans l'activité d'assurance et de réassurance, sa prédominance ne constitue pas un facteur de dépendance négatif.

Le chiffre d'affaires des branches Aviation, Transport Corps et RC décennale provient principalement des différents pools gérés par « Tunis Re » : la dépendance à ces Pools pourrait constituer un facteur de dépendance en cas de défaillance de tout, d'une partie ou de l'un des membres de ces groupements.

« Tunis Re » veille à conserver et à consolider ces pools afin de mutualiser les risques concernés entre les membres de chaque groupement, d'augmenter la rétention du marché dans ces branches et de maîtriser les conditions tarifaires.

4.8.3. Dépendance par zone géographique

Avec une part de 67%, le marché tunisien occupe la première place dans la structure du portefeuille au 31/12/2010, tout en perdant un point par rapport à 2009 et deux points en 2008 au profit du marché étranger.

La prépondérance du marché local, bien que stratégiquement voulu pourrait constituer un facteur de risque pour « Tunis Re » et ce avec l'entrée d'actionnaires Stratégiques dans le capital de certaines

compagnies d'assurances tunisiennes et l'absence d'une cession légale. En effet « Tunis Re » continue à opérer dans un marché de plus en plus convoité par la concurrence.

Afin de limiter ce risque de dépendance vis-à-vis du marché local, « Tunis Re » essaye de diversifier au mieux son portefeuille à l'étranger dans des marchés régionaux similaires au marché Tunisien.

4.8.4. Dépendance vis-à-vis des cédantes

Les 5 premières compagnies d'assurances tunisiennes accaparent 47% du chiffre d'affaires total conventionnel tunisien en 2010. Cette importante proportion reflète les parts de marché de ces cédantes qui s'élèvent à plus de 50%. Les acceptations étrangères conventionnelles sont caractérisées par une prédominance des traités de rétrocession surtout dans les zones du monde arabe et de l'Asie. Ceci peut engendrer un cumul important en cas de survenance de sinistres. La nouvelle politique de « Tunis Re » ces dernières années consiste à se désengager progressivement des traités de rétrocession tout en développant des relations d'affaires avec les compagnies directes.

4.8.5. Dépendance vis-à-vis des courtiers

La politique de souscription « Tunis Re » privilégie les relations directes avec les cédantes. Ce choix s'explique par :

- ⇒ Une meilleure communication entre « Tunis Re » et ses cédantes ;
- ⇒ Une maîtrise des charges d'acquisition (pas de commission de courtage) ;
- ⇒ Un règlement plus rapide des soldes ;
- ⇒ Eviter l'influence des courtiers sur la structure du portefeuille des affaires souscrites.

Ceci étant, « Tunis Re » développe des relations avec plusieurs courtiers de réassurance surtout au niveau des marchés où le passage par des intermédiaires est inéluctable.

En 2010, la structure globale du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit : 82% des primes acceptées sont souscrites en direct. Toutefois, nous avons enregistré une modification de la structure par zone (Tunisie et Etranger).

(en Dinars)

Branche	Primes Acceptées	Canal de Souscription			
		Direct	%	Courtier	%
Incendie	17 371 920	12 785 323	74%	4 586 581	36%
ARD	8 339 937	6 825 894	82%	1 514 030	18%
Risques Techniques	13 813 012	11 795 088	85%	2 017 907	15%
Transports	10 626 389	8 118 020	76%	2 508 350	24%
Aviation	20 096 818	18 218 414	91%	1 878 398	9%
Vie	3 472 431	2 426 379	70%	1 046 050	30%
Total	73 720 510	60 169 118	82%	13 551 316	18%

Par marché, il a été enregistré les évolutions suivantes durant les 5 dernières années :

	Tunisie		Etranger		Total	
	Direct	Courtier	Direct	Courtier	Direct	Courtier
2006	95%	5%	76%	24%	89%	11%
2007	90%	10%	77%	23%	86%	14%
2008	94%	6%	68%	32%	86%	14%
2009	93%	7%	68%	32%	85%	15%
2010	94%	6%	57%	43%	82%	18%

Déoulant de ce qui précède, il n'y a pas de dépendance apparente vis-à-vis des courtiers surtout dans le marché tunisien.

4.8.6. Dépendance vis-à-vis des rétrocessionnaires

Répartition du Chiffre d'affaires rétrocedé par rétrocessionnaire

Rétrocessionnaire	EPI ¹ 2011	%
HANNOVER RE	3 274 425	21,69%
AXIS RE Europe	1 057 375	7,00%
SCOR	1 050 600	6,96%
GIC	1 006 288	6,66%
ARIG	722 670	4,79%
AUTRES*	7 988 442	52,90%
TOTAL	15 099 800	100%

*La part de chaque Rétrocessionnaire est < à 4%

Il ressort de ce tableau que la répartition du chiffre d'affaires rétrocedé par rétrocessionnaire est bien diluée et ne représente aucune dépendance apparente.

4.8.7. Dépendance vis-à-vis des courtiers dans le placement du programme de rétrocession

Rétrocessionnaires	EPI 2011	%
WILLIS	1 359 975	9,01%
NASCO	935 815	6,20%
INTERLINK	658 565	4,36%
J.B.BODA	580 900	3,85%
ARC	360 538	2,39%
AON	325 125	2,15%
ARB	296 325	1,96%
CHEDID RE	252 360	1,67%
FSA	37 500	0,25%
TOTAL	4 807 103	31,84%

Le tableau ci-dessus mentionné montre que l'EPI placé via courtiers ne représente que 31,84% de l'EPI total du programme de rétrocession de « Tunis Re » en 2011 contre 30,18% en 2010, le reste est placé directement. Ceci montre que la répartition du chiffre d'affaires rétrocedé par les courtiers est aussi très bien diluée et ne représente aucune dépendance apparente.

¹Estimated Premium Income

4.8.8. Dépendance vis-à-vis du rating des différentes sécurités

Récessionnaire	Rating %
Total A	13,4%
Total A-	17,5%
Total A+	11,2%
Total AA-	21,7%
Total B+	11,9%
Total BBB+	5,1%
Total NR*	3,9%
Total Pool **	4,5%
Marché Tunisien	11,0%
Total	100%

*Sécurités soutenues par les Etats de leurs Pays

**Rétrocession Pool RC Décennales Réduction du Marché

« Tunis Re » rétrocède ses affaires auprès de bonnes sécurités. En effet, soit 64% des récessionnaires sont notés entre A et AA en 2011, ce qui constitue une grande performance pour une compagnie de réassurance.

La répartition de l'aliment rétrocédé est parfaitement diluée et aucune dépendance n'est apparente.

4.9. Litiges et arbitrages en cours

- *Litige fiscal*

Suite à une taxation d'office notifiée par l'administration fiscale au titre d'un redressement des impôts et taxes portant sur les exercices 2000, 2001, 2002 et 2003, la société « Tunis Re » s'y est opposée auprès du tribunal de première instance. Ce dernier a proclamé un jugement infirmant les conclusions de l'administration fiscale en matière de TVA et retenant l'argumentaire quant à l'exonération des revenus provenant des opérations réalisées sur l'étranger et confirmant le report de crédit d'impôt arrêté par les agents de contrôle fiscal.

Une notification du redressement de la situation fiscale a été adressée à la société et portant sur un montant de 1 797 851 dinars au titre de l'IS et un montant de 299 333 dinars au titre de la TVA.

Constatant des erreurs matérielles dans le calcul de ce report, « Tunis Re » a interjeté appel demandant sa rectification et a constitué au titre de ce redressement une provision de 1,2MD au 31/12/2009 majorée de 267mD au 31/12/2010 portant ainsi la provision à un montant de 1 467mD.

N'ayant pas eu gain de cause auprès de la cour d'appel, la société a procédé à un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif siégeant en cour de cassation pour les affaires fiscales.

Par référence à la notification de l'avocat de la société en date du 6 octobre 2010 sur ce litige fiscal, « Tunis Re » a saisi le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis pour lui demander des explications de son jugement proclamé sur ce litige fiscal qui l'oppose à l'administration fiscale.

Dans sa réunion du 08/01/2010, la chambre du conseil du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis a confirmé son jugement dans le sens de qualifier les opérations de réassurance réalisées par « Tunis Re » sur l'étranger comme des opérations d'exportation et par conséquent elle bénéficie des avantages fiscaux attribués aux exportateurs.

S'appuyant sur la confirmation du jugement du tribunal de 1^{ère} instance par la cour de cassation ci-dessus rappelée et sur la décision précitée de la chambre du conseil du 08/01/2010, il a été procédé à la

révision de la provision constituée au titre du redressement fiscal en question de 1 467mD au 31/12/2010 à 267mD à la clôture de l'exercice provisoire de 2011.

Enfin, un autre montant de 433 130D établi et notifié à « Tunis Re » le 21/12/2009 par l'administration fiscale à titre de taxation d'office de la TVA et de la TCL sur les commissions perçues au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour bénéficier de la remise des pénalités relatives à cette taxation d'office, « Tunis Re » s'est acquittée des taxes réclamées par un règlement de 298mD au 30/12/2011. Ce montant sera remboursé par les fonds de garantie.

- **Litige envers une cédante**

Suite aux événements qu'a connus la Tunisie au début de 2011, certaines unités industrielles et commerciales assurées ont subi des dégâts.

« Tunis Re » a rejeté la prise en charge d'un sinistre en date du 14/01/2011 réclamé par une de ses cédantes pour un montant de 7,5 millions de Dinars considérant que le risque en question n'est pas couvert contre la perte d'exploitation suite à des émeutes et mouvements populaires.

Toutefois, et malgré la non reconnaissance de la couverture de ce risque, « Tunis Re » a procédé à la constitution des provisions nécessaires pour ce sinistre et ce, en respect aux règles de prudence régissant les assurances. Ces provisions ont été prises en compte au niveau des états financiers intermédiaires au 30/06/2011 et au 31/12/2011 à la rubrique « Provisions pour sinistres à payer » pour un montant de 7,5MD.

Un contrôle sur place, auprès de « Tunis Re » et de la cédante concernée a été engagé par la Tutelle (le Comité Général des Assurances) pour vérifier l'étendue de la couverture du risque en question. Ce contrôle a conclu que « Tunis Re » n'est pas redevable de ce sinistre.

4.10. Politique d'investissement

1- La construction du nouveau siège social de « Tunis Re » s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'image de marque de la société en tant que réassureur professionnel, et l'adaptation des besoins de développement de l'activité avec son environnement interne et externe.

Le budget alloué à la construction du siège est de 8MD.

Le nouveau siège de « Tunis Re » sera composé de deux tours, la première sera désignée comme siège de la société, la deuxième est prévue pour la location.

Le budget alloué est réparti en deux tranches : 5 000mD en 2011 et 3 745mD en 2012 tout en précisant que l'achèvement de la construction de ce nouveau siège est prévu au début du 1^{er} trimestre 2012

2- Les investissements informatiques sont des investissements liés à :

- En 2012, l'amélioration du système d'information tel que l'acquisition d'une solution « Gestion pour le risque Management » ainsi qu'une solution pour la gestion des placements ;
- Le remplacement du parc informatique dont le coût d'investissement est estimé à 89mD en 2011, 136mD en 2012, 67mD en 2014 et 94mD en 2015 ;
- Pour les autres investissements, il est prévu courant l'année 2012 d'ouvrir un bureau de représentation de « Tunis Re » en Afrique Subsaharienne afin de développer les affaires avec les partenaires dans cette zone et de se positionner en tant que réassureur régional de proximité à l'instar des autres réassureurs opérant dans cette zone.

(en mD)	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Constructions	1 756	5 000	3 745			

Logiciels	111	-	228	-	40	176
Actifs corporels d'exploitation	47	33	353	53	76	108
Matériel de transport	39	-	-	40		
Mobilier et Matériel de Bureau	5	-	212	4	4	4
Matériel informatique	3	33	136	4	67	94
Agencements, Aménagements & Installations	-	-	5	5	5	10
Total	1 914	5 033	4 326	53	116	284

CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS

5.1. Patrimoine de la société au 31/12/2010

Le patrimoine de la société est composé essentiellement d'actifs incorporels et corporels et de placements et se détaille ainsi :

5.1.1 Actifs incorporels et corporels au 31/12/2010

(en Dinars)

	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés	VCN 31/12/2010
Logiciels	262 446	110 784	0	373 230	234 884	138 346
Matériel de transport	324 642	38 743	127 800	235 585	120 062	115 523
Mobilier de Bureau	257 295	0	2 075	255 221	207 144	48 077
Matériel informatique, électrique & électronique	476 697	7 616	3 494	480 820	310 256	170 564
Installations & Aménagements	533 128	0	0	533 128	347 976	185 152
Total	1 854 208	157 143	133 369	1 877 984	1 220 322	657 662

5.1.2 Placements au 31/12/2010

Les placements totalisent au 31/12/2010 un montant net de 148 106 113D contre 116 408 835D au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

(en Dinars)

	Valeur nette au 31/12/2010	Valeur nette au 31/12/2009	Valeur nette au 31/12/2008
Terrains et constructions	3 552 548	1 813 037	1 215 065
Autres placements financiers	90 985 365	64 054 038	65 709 225
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	53 568 200	50 541 760	45 674 534
Total	148 106 113	116 408 835	112 598 824

5.1.2.1. Terrains et constructions

(en Dinars)

	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements cumulés	VCN 31/12/2010
Exploitation						
Terrains	130 000			130 000		130 000
Constructions	650 186			650 186	430 681	219 505
Hors exploitation						
Terrains	600 280			600 280		600 280
Immobilisations en cours	846 997	1 755 766		2 602 763		2 602 763
Total	2 227 463	1 755 766	0	3 983 230	430 681	3 552 548

5.1.2.2. Autres placements financiers au 31/12/2010

Les autres placements financiers se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

(en Dinars)

	Valeur nette au 31/12/2010	Valeur nette au 31/12/2009
Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM	22 701 741	10 937 017
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 414 800	52 681 000
Autres prêts	448 283	405 136
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	900 120	
Autres	12 520 421	30 885
Total	90 985 365	64 054 038

5.1.2.2.1. Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM

Raison sociale	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"						
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	VCN	Provisions	Risque d'exigibilité
Titres de participations:										
Valeurs étrangères										
					1 883 973	1 883 973		1 883 973	0	
AFRICA Ré	2 000 000	100\$	200 000 000	9 600	580 070	580 070	0,48%	580 070		
Arab Ré	60 000 000	1\$	60 000 000	1 260 475	1 303 903	1 303 903	2,10%	1 303 903		
Valeurs Tunisiennes										
					632 500	632 500		582 500	50 000	
COTUNACE	200 000	100	20 000 000	6 000	475 000	475 000	3,0%	475 000		
SDA	463	500	231 500	15	7 500	7 500	3,24%	7 500		
SGFCC	5 000	100	500 000	500	50 000	50 000	10,00%	-	50 000	
BTS	4 000 000	10	40 000 000	10 000	100 000	100 000	0,25%	100 000		
Participations via SICAR INVEST										
					702 950	702 950		559 616	143 334	
STAR Papier	8 800	100	880 000	1 500	150 000	150 000	17,05%	101 666	48 334	
AGRO Fresh	57 200	10	572 000	28 500	285 000	285 000	49,83%	190 000	95 000	
Minérale des Eaux	120 000	10	1 200 000	26 795	267 950	267 950	22,33%	267 950		
Raison sociale	Capital social de la société			Participation de "Tunis Re"						
	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	Valeur boursière	Provisions	Risque d'exigibilité
Titres cotés										
					5 192 449	5 192 449		5 352 360	-	442 212
ADWYA*	11 000 000	1	11 000 000	11 000	76 026	76 026	0,10%	72 039		3 987
AMEN BANK	1 000 000	10	10 000 000	4 079	88 189	88 189	0,41%	323 522		
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300 000	265	3 975	3 975	0,01%	6 091		
ATB	100 000 000	1	100 000 000	12 500	96 419	96 419	0,01%	97 100		
ATL*	17 000 000	1	17 000 000	10 000	62 964	62 964	0,06%	59 140		3 824
BT*	75 000 000	1	75 000 000	23 000	292 385	292 385	0,03%	272 366		20 019
BTE	4 500 000	20	90 000 000	24 020	505 436	505 436	0,53%	707 317		
Carthage Cement	145 424 000	1	145 424 000	295 931	976 259	976 259	0,20%	1 013 564		
Ciments de Bizerte*	44 047 290	1	44 047 290	87 000	1 000 500	1 000 500	0,20%	591 774		408 726
ENNAKL	30 000 000	1	30 000 000	65 000	695 500	695 500	0,22%	764 270		
GIF Filtres	6 666 000	1	6 666 000	6 980	63 704	63 704	0,10%	67 441		
SFBT	56 000 000	1	56 000 000	16 676	168 650	168 650	0,03%	203 864		
SOPAT*	11 812 500	1	11 812 500	11 000	41 392	41 392	0,09%	40 689		703
SOTRAPIL	3 271 840	5	16 359 200	8 898	106 811	106 811	0,27%	106 829		
STB*	4 972 000	5	24 860 000	20 850	415 627	415 627	0,42%	410 954		4 673
TPR*	37 000 000	1	37 000 000	10 000	58 140	58 140	0,03%	57 860		280
TUNISAIR	106 199 280	1	106 199 280	264 488	540 472	540 472	0,25%	557 541		

Parts d'OPCVM				14 483 203	14 483 203	15 932 532	0	20 861
Placement obligataire SICAV				6 898	715 488	715 488		716 895
Tuniso-Emiratie SICAV				3 950	409 303	409 303		410 065
FCP Salamett Plus				121 030	1 273 236	1 273 236		1 275 172
FCP AXIS AAA				4 823	500 931	500 931		501 915
Al Amanah Obligataire FCP				5 012	511 440	511 440		511 785
Stratégie Actions SICAV				569	1 245 850	1 245 850		1 284 315
FCP Maxula Prudence*				10 904	1 285 636	1 285 636		1 275 288
FCP Maxula Stability*				8 864	1 031 326	1 031 326		1 020 814
FCP AXIS Dynamique				9 537	1 509 993	1 509 993		1 561 922
FCP SECURITE	500 000	100	50 000 000	60 000	6 000 000	6 000 000	12,00%	7 374 360
TOTAL					22 895 075	22 895 075		24 310 981
							193 334	463 073

* Ces actions et parts d'OPCVM sont provisionnées au 31/12/2010 à concurrence de 463 073D. Ce montant figure au niveau de la rubrique « PA3 – Provisions techniques – Acceptations »

5.1.2.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en Dinars)	Montant
Emprunts Obligataires	15 767 800
Bons du Trésor Cessibles	210 000
Comptes à Terme Court Terme	1 170 000
Comptes à Terme Long Terme	37 267 000
TOTAL	54 414 800

5.2. Patrimoine de la société au 30/06/2011

Le patrimoine de la société arrêté au 30/06/2011 se détaille ainsi :

5.2.1. Actifs incorporels et corporels au 30/06/2011

	Valeur Brute au 31/12/2010	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 30/06/2011	Amortissements cumulés	VCN 30/06/2011
Logiciels	373 230	2 773	0	376 003	269 767	106 236
Matériel de transport	235 584	0	0	235 584	137 526	98 058
Mobilier de Bureau	255 221	0	613	254 608	217 242	37 366
Matériel informatique, électrique & électronique	480 820	57 779	0	538 599	338 908	199 691
Installations & Aménagements	533 128	5 420	0	538 548	369 950	168 598
Total	1 877 983	65 972	613	1 943 342	1 333 393	609 949

5.2.2. Placements au 30/06/2011

Les placements totalisent au 30/06/2011 un montant net de 149 655 121D contre 133 615 928D à la même date une année auparavant et se détaillent comme suit :

	Valeur nette au 30/06/2011	Valeur nette au 30/06/2010	Valeur nette au 31/12/2010
Terrains et constructions	4 553 093	2 631 536	3 552 548
Autres placements financiers	89 514 036	76 424 439	90 985 365
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	55 587 992	54 559 953	53 568 200
Total	149 655 121	133 615 928	148 106 113

5.2.2.1. Terrains et constructions

	Valeur Brute au 31/12/2010	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute au 30/06/2011	Amortissements cumulés	VCN 30/06/2011
Exploitation						
Terrains	130 000			130 000		130 000
Constructions	650 186			650 186	438 742	211 445
Hors exploitation						
Terrains	600 280			600 280		600 280
Immobilisations en cours	2 602 763	1 008 606	0	3 611 369		3 611 369
Total	3 983 229	1 008 606	0	4 991 835	438 742	4 553 094

5.2.2.2. Autres placements financiers au 30/06/2011

Les autres placements financiers se détaillent au 30/06/2011 comme suit :

(en Dinars)

	Valeur nette au 30/06/2011	Valeur nette au 30/06/2010	Valeur nette au 31/12/2010
Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM	22 558 253	21 054 949	22 701 741
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 279 050	54 830 800	54 414 800
Autres prêts	466 392	504 569	448 283
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful	900 120		900 120
Autres	9 310 221	34 121	12 520 421
Total	89 514 036	76 424 439	90 985 365

5.2.2.2.1. Actions, Autres titres à revenu variable et parts dans les OPCVM

<i>(en Dinars)</i> Capital social de la société				Participation de "Tunis Re"						
Raison sociale	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	VCN	Provisions	Risque d'exigibilité
Titres de participations:										
Valeurs étrangères					4 163 753	4 163 753		4 163 753	0	
AFRICA Ré	3 000 000	100 \$	300 000 000	22 600	2 893 924	2 893 924	0,75%	2 893 924		
Arab Ré	60 000 000	1 \$	60 000 000	1 260 475	1 269 829	1 269 829	2,10%	1 269 829		
Valeurs Tunisiennes					632 500	632 500		582 500	50 000	
COTUNACE	200 000	100	20 000 000	6 000	475 000	475 000	3,0%	475 000		
SDA	463	500	231 500	15	7 500	7 500	3,24%	7 500		
SGFCC	5 000	100	500 000	500	50 000	50 000	10,00%	-	50 000	
BTS	4 000 000	10	40 000 000	10 000	100 000	100 000	0,25%	100 000		
Participations via SICAR INVEST					435 000	435 000		291 666	143 334	
STAR Papier	8 800	100	880 000	1 500	150 000	150 000	17,05%	101 666	48 334	
AGRO Fresh	57 200	10	572 000	28 500	285 000	285 000	49,83%	190 000	95 000	
<i>(en Dinars)</i> Capital social de la société				Participation de "Tunis Re"						
Raison sociale	Nombre d'actions	Nominal	Capital social	Nombre d'actions	Montant souscrit	Montant libéré	Taux de participation	Valeur Boursière	Provisions	Risque d'exigibilité
Titres cotés					5 424 512	5 424 512		4 803 384	0	1 086 508
ADWYA*	11 000 000	1	11 000 000	11 000	76 026	76 026	0,10%	56 100		19 926
AMEN BANK	1 000 000	10	10 000 000	4 013	86 762	86 762	0,40%	250 772		
ASSURANCES SALIM	2 660 000	5	13 300 000	265	3 975	3 975	0,01%	8 133		
ATB*	100 000 000	1	100 000 000	12 500	96 419	96 419	0,01%	73 625		22 794
ATL*	17 000 000	1	17 000 000	10 000	62 964	62 964	0,06%	49 000		13 964
BT*	75 000 000	1	75 000 000	28 000	349 085	349 085	0,04%	305 200		43 885
BTE	4 500 000	20	90 000 000	24 020	505 436	505 436	0,53%	734 532		
Carthage Cement	145 424 000	1	145 424 000	295 931	976 259	976 259	0,20%	1 018 003		
Ciments de Bizerte*	44 047 290	1	44 047 290	87 000	1 000 500	1 000 500	0,20%	661 200		339 300
ENNAKL*	30 000 000	1	30 000 000	65 000	695 500	695 500	0,22%	542 750		152 750
GIF Filtrés*	6 666 000	1	6 666 000	6 980	63 704	63 704	0,10%	43 346		20 358
SFBT	56 000 000	1	56 000 000	18 041	168 650	168 650	0,03%	195 023		
SOPAT*	11 812 500	1	11 812 500	11 500	42 817	42 817	0,10%	36 800		6 017
SOTRAPIL*	3 271 840	5	16 359 200	10 000	119 638	119 638	0,31%	113 000		6 638
STB*	4 972 000	5	24 860 000	30 850	577 777	577 777	0,62%	259 449		318 328
TPR*	42 000 000	1	42 000 000	11 435	58 528	58 528	0,03%	54 431		4 097
TUNISAIR*	106 199 280	1	106 199 280	264 488	540 472	540 472	0,25%	402 022		138 450
Parts d'OPCVM					12 095 822	12 095 822		12 787 268		276 413
Placement obligatoire SICAV*				5 758	596 724	596 724		586 786		9 938
Tuniso-Emiratie SICAV*				4 119	426 292	426 292		417 757		8 535
Stratégie Actions SICAV*				569	1 245 850	1 245 850		1 195 623		50 227
FCP Maxula Prudence*				10 904	1 285 636	1 285 636		1 214 913		70 723
FCP Maxula Stability*				8 864	1 031 326	1 031 326		968 029		63 298
FCP AXIS Dynamique*				9 537	1 509 993	1 509 993		1 436 301		73 692
FCP SECURITE	500 000	100	50 000 000	60 000	6 000 000	6 000 000	12,00%	6 967 860		
TOTAL					22 751 587	22 751 587		22 628 571	193 334	1 362 921

* Ces actions et parts d'OPCVM sont provisionnées au 30/06/2011 à concurrence de 1 362 921D. Ce montant figure au niveau de la rubrique « PA3 – Provisions techniques – Acceptations »

5.2.2.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en Dinars)

Libellé	Montant
Emprunts Obligataires	20 639 050
Bons du Trésor Cessibles	-
Comptes à Terme Court Terme	6 310 000
Comptes à Terme Long Terme	29 330 000
TOTAL	56 279 050

5.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2011 :

- Acquisitions et cessions actifs corporels et incorporels postérieures au 30/06/2011

(en dinars)

	Acquisitions de la période	Cessions de la période
Matériel de transport	-	18 000
Immeuble en cours de constructions	941 696	-
Total	941 696	18 000

- Acquisitions et cessions de placements postérieurs au 30/06/2011

(en dinars)

	Acquisition	Cession
Participation Arab Re	457 935	
OPCVM	31 023	75 099
Total	488 957	75 099

(en dinars)

	Souscription	Amortissement
Emprunts Obligataires	500 000	500 000
Total	500 000	500 000

5.4. Renseignements sur les états financiers

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la société « Tunis Re » arrêtés au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 ne s'accommodent pas des dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les points ci-après :

- La société ne procède pas lors de l'établissement de ses états financiers à une distinction d'un état de résultat technique vie et d'un état de résultat technique non vie conformément aux dispositions de la NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance. ***Pour les besoins du présent prospectus, la société a établi des états financiers proforma pour se conformer aux dispositions de la NCT 26 sus visée. Il s'agit d'un état de résultat technique Vie, un état de résultat technique Non vie et d'un état de résultat arrêtés au 31/12/2008, 31/12/2009, 31/12/2010, 30/06/2010 et 30/06/2011 ;***
- La société ne considère pas les produits et charges de placement comme des éléments techniques et de ce fait ils ne sont pas inclus dans le résultat technique de la société et ce contrairement aux dispositions de la NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance. ***Pour les besoins du présent prospectus, la société a établi des états financiers proforma pour se conformer aux dispositions de la NCT 26 sus visée. Il s'agit d'un état de résultat technique Vie, un état de résultat technique Non vie et d'un état de résultat arrêtés au 31/12/2008, 31/12/2009, 31/12/2010, 30/06/2010 et 30/06/2011. Il est à signaler à ce niveau que la société « Tunis Re » n'a affecté à l'état de résultat technique que les produits financiers provenant des dépôts relatifs aux provisions des acceptations conventionnelles et ce dans la limite des montants inscrits dans les comptes techniques comptabilisés en raison de la spécificité de l'activité de réassurance selon les arguments avancés par « Tunis Re ». Ainsi, l'affectation des produits de placement à l'état de résultat technique tel qu'appliqué par « Tunis Re » au niveau des états financiers proforma n'est pas celle prévue par la NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance et par la NCT 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou réassurance. Il s'agit d'une interprétation de la société pour l'application desdites normes ;***
- Les créances, passifs et flux relatifs aux fonds gérés par la société ne figurent pas sur une ligne séparée des états financiers. Cette situation est contraire aux dispositions du paragraphe 10 de la NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance. ***Pour les besoins du présent prospectus, la société a établi des états financiers proforma qui distinguent les créances et passifs relatifs aux fonds gérés sur une ligne séparée au niveau des bilans et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2008, 31/12/2009, 31/12/2010, 30/06/2010 et 30/06/2011 et ce conformément à la norme sus indiquée. Cependant, les états de flux de trésorerie arrêtés aux mêmes dates n'ont pas été retraités pour tenir compte des dispositions de ladite norme ;***
- Le traitement des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères n'est pas fait en respect des dispositions de la NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères. En effet, La société procède à la constatation des différences de change en écart de conversion qu'elle fait figurer au niveau du bilan en Ecart de conversion Actif et Ecart de conversion Passif, la différence entre ces deux derniers étant constatée en provision. ***La société s'est engagée à l'application des dispositions de la NCT 15 sus visée à partir de l'exercice 2012 ;***
- ***La société a procédé lors de l'établissement de ses états financiers arrêtés au 30/06/2011 à une distinction entre les activités Takaful et non Takaful. Cette distinction n'est pas prévue par les normes sectorielles s'appliquant à l'assurance et à la réassurance en Tunisie.***

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment aux normes sectorielles relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2011 à l'exception du point relatif au respect des dispositions de la NCT 15 où l'engagement est prévu pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

5.4.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

5.4.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
		Brut	Amort & Prov	Net		
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	373 230	234 884	138 346	77 270	22 450
AC12 Logiciels	(I-1)	373 230	234 884	138 346	77 270	22 450
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 504 754	985 439	519 315	624 652	590 247
AC21 Installations techniques & machines (investissement en informatique)	(II-1)	1 126 464	700 645	425 818	495 703	433 337
AC22 Autres installations, outillages & mobiliers	(II-2)	378 290	284 793	93 496	128 950	156 911
AC3 PLACEMENTS	(III)	148 731 019	624 906	148 106 113	116 408 835	112 598 824
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	3 983 230	430 681	3 552 548	1 813 037	1 215 065
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	430 681	349 505	365 760	382 014
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 203 043		3 203 043	1 447 277	833 051
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	91 179 589	194 224	90 985 365	64 054 038	65 709 225
AC331 Actions, autres titres à revenus variables & parts dans les FCP		22 895 075	193 334	22 701 741	10 937 017	11 029 055
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		54 414 800		54 414 800	52 681 000	54 284 676
AC334 Autres prêts		449 173	890	448 283	405 136	394 995
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		900 120		900 120		
AC336 Autres		12 520 421		12 520 421	30 885	500
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	53 568 200		53 568 200	50 541 760	45 674 534
	S/Total	150 609 003	1 845 229	148 763 774	117 110 756	113 211 522
AC5 PARTS DES RASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	(IV)	84 725 137		84 725 137	58 269 434	53 275 597
AC 510 Provisions pour primes non acquises	(IV-1)	38 156 286		38 156 286	30 125 353	27 145 448
AC531 Provisions pour sinistres	(IV-2)	46 568 851		46 568 851	28 144 081	26 130 149
AC6 CREANCES	(V)	54 973 627	1 632 902	53 340 725	22 508 839	19 159 956
AC65 Créances nées des opérations d'acquisition	(V-1)	39 670 454	862 762	38 807 692	17 196 719	12 225 227
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	10 711 634	750 396	9 961 238	1 186 518	3 707 575
AC63 Autres créances	(V-3)	4 591 539	19 744	4 571 795	4 125 601	3 227 154
AC31 Personnel		12 702		12 702	13 873	24 879
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale & collectivités Publiques		3 507 884		3 507 884	3 312 684	2 966 750
AC633 Débiteurs divers		1 070 953	19 744	1 051 209	799 045	235 525
	S/total	139 698 764	1 632 902	138 065 861	80 778 272	72 435 553
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	43 349 461		43 349 461	44 361 810	43 871 204
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	6 450 868		6 450 868	17 273 006	17 221 073
AC710 T,G,T					512 942	495 343
AC72 Charges reportées	(VI-2)	9 477 694		9 477 694	7 658 904	6 266 894
AC721 Frais d'acquisition reportés		8 915 784		8 915 784	7 527 174	6 266 894
AC722 Autres charges à répartir		561 910		561 910	131 730	
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	22 233 755		22 233 755	14 353 453	15 263 189
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 823 718		1 823 718	1 602 860	1 456 771
AC732 Estimations d'éléments techniques - Acceptation		19 037 635		19 037 635	11 396 488	12 712 798
AC7321 Estimations d'éléments techniques - Rétrocession		373 395		373 395		
AC733 Autres comptes de régularisation		999 007		999 007	1 354 105	1 093 621
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	5 187 143		5 187 143	4 563 505	4 624 705
	S/total	43 349 461		43 349 461	44 361 810	43 871 204
TOTAL DES ACTIFS		333 657 227	3 478 131	330 179 097	242 250 838	229 518 279

(en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	(I)	64 975 332	48 704 891	46 400 821
CP1 Capital social		45 000 000	35 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital		14 461 927	8 916 381	8 440 745
CP3 Résultats reportés		5 513 405	4 788 510	2 960 076
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		64 975 332	48 704 891	46 400 821
Résultat de l'exercice	(I-1)	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Total capitaux propres avant affectation		69 733 563	53 746 280	51 454 966
<u>PASSIFS</u>				
PA2 Provisions pour autres risques & charges	(II)	3 877 727	3 462 303	3 542 735
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	1 829 735	1 597 264	1 616 394
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	2 047 992	1 865 039	1 926 342
PA3 Provisions techniques acceptations	(III)	153 210 947	116 170 656	104 237 950
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	53 338 080	42 930 225	37 583 169
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	99 409 794	72 995 091	66 642 678
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	463 073	245 340	12 103
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	37 897 160	25 327 103	25 589 684
PA6 Autres dettes	(V)	55 939 219	35 263 726	36 859 695
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	31 363 922	11 049 626	11 546 093
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	22 628 498	21 806 184	23 431 228
PA63 Dettes diverses	(V-3)	1 946 799	2 407 916	1 882 374
PA632 Personnel		429 230	330 525	359 236
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale collectivités publiques		213 711	208 809	209 277
PA634 Crédoiteurs divers		1 299 014	1 355 640	818 518
PA635 FGIC Crédoiteurs		4 844	512 942	495 343
PA7 Autres passifs	(VI)	9 520 480	8 280 768	7 833 249
PA71 Compte de régularisation passif	(VI-1)	6 381 329	5 582 303	5 134 885
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 891 718	5 011 816	4 409 835
PA711 Estimation d'éléments techniques			134 689	306 680
PA712 Autres comptes de régularisation passif		489 611	435 798	418 370
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	3 139 151	2 698 465	2 698 363
Total des passifs		260 445 534	188 504 557	178 063 314
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		330 179 097	242 250 838	229 518 279

5.4.1.2. Etats de résultat technique comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	Notes	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
		Acceptation	Rétrocession	Net	Net	Net
<u>PRNV1 PRIMES ACQUISES</u>	(I)	63 312 656	29 867 666	33 444 990	27 854 677	26 108 242
PRNV11 Primes	(I-1)	73 720 510	37 898 599	35 821 912	30 221 828	28 267 905
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-10 407 855	-8 030 933	-2 376 922	-2 367 151	-2 159 662
<u>CHNV1 CHARGES DE SINISTRES</u>	(II)	92 699 382	73 242 249	19 457 133	16 073 685	14 579 293
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	66 284 679	54 817 479	11 467 200	11 735 204	10 665 037
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres à payer	(II-2)	26 414 704	18 424 770	7 989 934	4 338 481	3 914 256
<u>CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION</u>	(III)	17 612 719	4 437 818	13 174 901	11 041 544	10 336 347
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	13 757 525		13 757 525	11 806 718	12 855 920
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	3 855 194		3 855 194	3 286 951	2 906 064
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 437 818	-4 437 818	-4 052 124	-5 425 636
RTNV Résultat technique		-46 999 446	-47 812 401	812 955	739 447	1 192 602

5.4.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
<u>RTNV Résultat technique</u>		812 955	739 447	1 192 602
<u>PRNT1 Produits des placements</u>	(I)	5 770 483	5 227 237	6 118 125
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 665 545	4 847 807	5 714 410
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	267 950	12 103	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	836 988	367 327	403 715
<u>CHNT1 Charges des placements</u>	(II)	1 050 441	1 217 148	1 065 362
CHNT11 Charges de gestions des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	831 670	876 612	866 812
CHNT12 Correction de valeur sur placements	(II-2)	217 733	340 380	176 121
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	(II-3)	1 038	156	22 429
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	(III)	5 789 756	5 371 178	5 819 317
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	(IV)	5 965 608	4 729 655	5 962 400
Résultat des activités ordinaires		5 357 147	5 391 059	6 102 283
CHNT4 Impôt sur les sociétés	(V)	598 916	349 669	1 048 138
Résultat des activités ordinaires après impôt		4 758 231	5 041 390	5 054 145
Gains extraordinaires				
Pertes extraordinaires				
Résultat net de l'exercice		4 758 231	5 041 390	5 054 145
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		4 758 231	5 041 390	5 054 145

5.4.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Notes X			
Encaissements des cédantes	X-1	35 956 408	26 859 483	26 587 997
Versements aux cédantes	X-2	-54 173 807	-8 760 342	-6 043 694
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	46 996 753	2 792 904	3 575 339
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	-21 915 519	-18 575 585	-17 117 276
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	73 306 486	32 755 044	154 561 535
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-96 301 763	-26 548 607	-146 812 254
Produits financiers reçus	X-7	2 760 411	2 988 339	3 780 227
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	29 712 548	3 716 437	1 096 799
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	-33 877 644	-7 018 262	-3 833 785
Décaissements à l'état au titre des impôts & taxes	X-10	-1 164 672	-1 004 314	-1 086 686
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-18 700 800	7 205 098	14 708 201
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	Notes XI			
Encaissements provenant de la cession des imm. Corporelles	XI-1	455 356	38 312	13 432
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Corporelles	XI-2	-1 798 558	-782 349	-212 453
Encaissements provenant de la cession des imm. Financières	XI-3	1 749 200	3 740 710	1 670 000
Encaissements des revenus sur l'imm. Financières	XI-4	224 903	216 438	72 031
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	XI-5	-4 459 383	-8 125 000	-2 500 000
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	-110 784	-91 146	-24 792
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-3 939 267	-5 003 037	-981 782
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Notes XII			
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	14 000 000		
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-491 920		
Dividendes & autres distributions	XII-3	-2 799 675	-2 613 574	-2 659 175
Flux affectés aux activités de financements		10 708 405	-2 613 574	-2 659 175
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	628 166	462 803	265 604
Variation de la trésorerie	XIV-XV	-11 303 496	51 290	11 332 849
Trésorerie au début de l'exercice		17 684 634	17 633 344	6 300 494
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 381 138	17 684 634	17 633 344

5.4.1.5. Tableaux des engagements reçus et donnés comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
HB1 Engagements reçus			
HB2 Engagements donnés	34 121	30 885	500
HB21 Avals, cautions et garanties de crédits donnés	34 121	30 885	500
<i>Dépôt en caution auprès de la STEG</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>500</i>
<i>Dépôt auprès du Trésor</i>	<i>33 621</i>	<i>30 385</i>	

5.4.1.6. Etat récapitulatif des placements (Annexe n°9)

(en Dinars)

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 983 230	3 552 548	7 984 763	4 432 215
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	8 411 872	8 218 538	12 553 155	4 334 617
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 410 397	3 410 397	3 415 833	5 436
Autres parts d'OPCVM	11 072 806	11 072 806	12 516 699	1 443 893
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 767 800	15 767 800	15 767 800	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	483 294	482 404	482 404	
Dépôts auprès des cédantes	53 568 200	53 568 200	53 568 200	
Autres dépôts	52 033 420	52 033 420	52 033 420	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total général	148 731 019	148 106 113	158 322 274	10 216 161

5.4.1.7. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2010

1. Présentation de la société

1.1. Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré est une société anonyme au capital social de 45.000.000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex 8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2. Objet social

Tunis Ré a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Ré conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

1.3. Mission

Depuis sa création, Tunis Ré s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4. Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Ré au cours de l'exercice 2010 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	=	52
Catégorie II	=	19
Catégorie III	=	5
Catégorie IV	=	4
Catégorie V	=	1
Total	=	81

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.603 782 dinars.

1.5. Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Au cours du quatrième trimestre, la gestion du Fonds National de Garantie, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) a été transférée à la SOTUGAR.

2. Les faits marquants de l'exercice 2010

1- Afin de lever des fonds, nécessaires à son développement international Tunis Ré a été introduite en bourse au cours du deuxième trimestre, par une augmentation du capital de 10 MDT en se situant ainsi comme la première compagnie Tunisienne et Africaine de réassurance à s'introduire en bourse.

Depuis sa première cotation sur le marché, et durant les trois premiers mois, le cours de l'action TunisRe s'est maintenu entre 10,450 dinars et 12,180 dinars, réussissant ainsi à résister à la correction qui suit généralement le mouvement euphorique qui caractérise la période d'introduction.

A partir de fin août, le titre a entamé une phase haussière et a enregistré au 30 septembre un cours de clôture de 17,900 dinars. Après une phase de correction, ce niveau de résistance a été atteint une deuxième fois vers la période de mi-novembre pour céder la place ensuite à une tendance baissière sous l'effet d'une position de prise de bénéfices renforcée par l'annonce de l'imposition fiscale de la plus value réalisée à partir de 2011.

Le cours a terminé sa première année de cotation à un cours de clôture de 14,760 dinars, enregistrant ainsi la meilleure performance de la Bourse de Tunis avec une évolution de 111%.

2- Au cours de l'exercice 2010, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- « GRANDS MOULINS DU SUD » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 6,500 MDT ;
- « MPC PROKIM » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 4,475 MDT ;
- « COFISAC » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 1,234 MDT ;
- « Mauritanie AWS » touchant la branche aviation évalué à 100% à 48 M DT.

Par ailleurs et suite aux événements qu'a connu le pays durant le mois de janvier 2011, quelques sinistres relatifs à ces événements ont été pris en compte dans le bilan 2010 et ce, compte tenu de leur date de souscription.

A cet effet, les sinistres importants du secteur des assurances relatifs à ces événements relatifs à l'exercice 2010 sont les suivants :

- « GEANT », évalué à 100% à 39,900 MDT ;
- « BRICORAMA », évalué à 100% à 2,425 MDT ;
- « TUNISIANA », évalué à 100% à 1,006 MDT ;
- « TUNITRICOT » évalué à 100% à 1,391 MDT ;
- « RNTA Sijoumi » évalué à 100% à 7,735 MDT ;

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

3.2. Les règles comptables

- Les produits et les charges relatifs à l'exercice 2010 sont comptabilisés dans cet même exercice sans décalage en application du principe de rattachement. Toutefois, les charges relatives aux sinistres survenus au cours de l'exercice N+1 et souscrits au cours de l'exercice N sont pris en compte au cours de l'exercice de souscription en vertu des dispositions contractuelles des traités de réassurance.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2010 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année envoyés par les récessionnaires sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer.
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de récession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des récessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Toutes les opérations réalisées par Tunis Ré sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2010. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2010 sont calculés sur la base des devises cotées en dinars Tunisien sur le marché des changes interbancaire le 31 décembre 2010 publiées par la Banque

Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2011.

3.3. Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice

3.3.1. Postes du bilan

3.3.1.1. Actifs incorporels :

sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3.3.1.2. Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2010 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

3.3.1.3. Les placements

Les placements figurant au bilan sont composés de :

⇒ Placements immobiliers se composent de :

- Terrains et constructions d'exploitation ;
 - Terrains et constructions hors exploitation, ils sont inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
- Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,432 MDT.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

⇒ Les placements financiers se composent des :

- Participations ;
- Actions cotées ;
- Emprunts obligataires
- Parts d'OPCVM ;
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- Cautionnements ;
- Prêts au personnel.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2010 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des

états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus values non comptabilisées de 10,216 MDT et des moins values provisionnées de 656 m DT.

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2010.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3.3.1.4. Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2010 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2010, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2010 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2010 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique «PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES»

3.3.1.5 Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2010, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2010 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5.187.143 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 3.139.151 dinars.

3.3.2. Les comptes de l'Etat de Résultat technique

3.3.2.1. Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3.3.2.2. Les charges techniques

Les charges de Tunis Ré sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique défalquées en charges sinistres et en charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres réglés ;
- Les provisions techniques (la variation des provisions pour sinistres à payer) ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

Les centres de travail et les clés de répartition

Centres de travail	Clé de répartition
Direction Générale + Bureau d'Ordre Central + Direction des Fonds. + Direction Audit Interne	Effectif Effectif Effectif
Département Développement et Production + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
Département Rétrocession et Gestion Technique + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes: souscriptions conventionnelles	Comptes Comptes Comptes
Département Support Fonctionnel + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des Directions communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

3.3.3. Provisions pour sinistres à payer relatifs aux émeutes et mouvements populaires survenus au cours du 1^{er} trimestre 2011

Suite aux événements exceptionnels qu'a connus la Tunisie au cours du premier trimestre 2011, une provision supplémentaire a été prise en charge dans le bilan 2010.

La charge totale brute de ces sinistres à la charge de Tunis Ré est évaluée à 48 MDT, dont 15,800 MDT ont été imputés aux comptes de résultat de l'exercice 2010 du fait de leur rattachement à leur année de souscription qui est l'exercice 2010.

A la clôture de l'exercice 2010, la charge de sinistre nette à la charge de Tunis-Ré (après rétrocession) est de 500mDT.

3.3.4. SINISTRE CIAGI

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 1994, des montants réclamés par la CIAGI au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991), ont été contesté considérant que ce montant dépasse ses engagements et ce en se basant sur les conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres. Des corrections ont été effectuées à la clôture de l'exercice 1993 pour redresser la situation comme suit :

- Sinistres déclarés : 2,570 M DT ;
- Constitution des provisions nettes à la charge de Tunis Ré de 38 mDT relatif au montant payé en sus à la CIAGI.

Cependant, et au cours de l'exercice 2010, un accord entre Tunis Ré et la CIAGI de clôturer définitivement le dossier (par le recours des sinistres : récupération des réassureurs de 40% des sinistres dus) contre le paiement de celle-ci en faveur de Tunis Ré d'un montant de 169 000 \$ (soit 243 005,100 dinars).

3.3.5. Partenaire en liquidation

Suite à une mission d'audit relative au suivi de la situation des partenaires, il apparait qu'une compagnie de réassurance en liquidation a été dissoute, d'où la suppression des soldes en compte courant de ce partenaire pour un montant de 508 743,611 dinars en faveur du partenaire.

3.3.6. Les comptes de l'état de résultat

- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat.
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif.
- Les gains et les pertes dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3.3.7. Hors bilan

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice 2010.

4. Situation fiscale

4.1. Litige fiscal

Le litige fiscal opposant Tunis Ré à l'administration fiscale, objet d'un avis de contrôle approfondi de sa situation fiscale pour la période allant de 1998 à 2003 et qui a porté sur l'IS, la TVA, la TCL, la TFP, le FOPROLOS, la RETENUE A LA SOURCE et les ACOMPTES PROVISIONNELS, a abouti à une taxation d'office, portant essentiellement :

- Sur la taxe sur la valeur ajoutée : A la date du 21 Décembre 2009, Tunis Ré a reçu une notification de taxation d'office d'un montant de 433.130,368 dinars couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, et ce en matière de TVA et de TCL au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.

- Le montant de cette taxation a été établi par l'administration fiscale sur la base d'une vérification préliminaire des états financiers déclarés au titre de ces exercices
- Par lettre en date de 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales « Tunis Ré » s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.
- Sur l'impôt sur les sociétés : le redressement du report d'impôt dégagé par Tunis Ré suite au rejet de l'exonération des revenus considérés par cette dernière comme étant provenant de l'export alors que qualifiés par l'administration fiscale comme étant des services financiers exclus de la dite exonération.
- Cette taxation a été contestée par Tunis Ré devant les juridictions compétentes :
- En première instance, le jugement a rejeté la soumission des commissions à la TVA et a confirmé le redressement du report d'impôt ;
- A ce titre Tunis Ré a provisionné un montant de 1,2 MDT ;
- En appel, la cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'IS et l'a infirmé en matière de TVA.
- Tunis Ré a fait recours en cassation auprès du tribunal administratif. Le jugement a confirmée la décision de première instance.
- Par ailleurs, et sur la base du jugement de première instance, une provision complémentaire de 267 000 DT est ajoutée à la provision constituée de 1,2 MDT l'année écoulée.

4.2. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2010, l'impôt sur les sociétés est de 598.916 dinars.

5. Résultats

5.1. Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2010, arrêté au 31/12/2010 est soldé par un bénéfice de 812.955 dinars.

5.2. Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôt de 4.758.231 dinars dégageant un taux de 11% de rentabilité du capital social.

6. Evènements postérieurs

L'évaluation des titres détenus par la société TUNIS RE a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

La valeur comptable des titres au 31 décembre 2010 est de 19.675.653 dinars. A la date du 28 avril 2010 la capitalisation boursière de ces titres est de 18.755.023 Dinars soit une dévaluation des capitaux placés sur le marché boursier de 5%.

Par ailleurs, le portefeuille titres détenus par la société TUNIS RE comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

En outre, la société TUNIS RE a estimé qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision pour égalisation du fait que les sinistres survenus suite aux émeutes et mouvements populaires du premier

trimestre 2011 et dont l'année de souscription correspond à l'année 2010 ont été comptabilisés parmi les provisions pour sinistres à payer au titre de cette même année.

Analyse des états financiers au 31/12/2010 (Les montants sont exprimés en Dinars)

ANALYSE DE BILAN

ACTIFS

Note I- Actifs incorporels :

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2010 est de 373.230 contre un montant au 31/12/2009 de 262.446 soit une augmentation de 110.784 qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements au 31/12/2010 relatifs à ces immobilisations totalisent 234.884 contre 185.176 au 31/12/2009 d'où une dotation de l'exercice de 49.708. La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 31/12/2010 s'élève à 138.346 contre un montant au 31/12/2009 de 77.270 soit une augmentation de 61.076 qui provient de l'acquisition de 110.784 et de la dotation de 49.708.

Note II- Actifs corporels d'exploitation :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2010 un montant brut de 1.504.754 contre un montant au 31/12/2009 de 1.591.763 soit une diminution de 87.009

Les amortissements aux 31/12/2010 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant de 985.439 contre un montant au 31/12/2009 de 967.111 d'où une dotation de l'exercice de 18.328.

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUE	INSTALLATIONS & AMENAGEMENT	MATERIEL DE TRANSPORT	MATERIEL ELECTRIQUE & ELECTRONIQUE	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL (1)	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES INSTALLATIONS & OUTILLAGE	TOTAL (2)	TOTAL (1+2)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	410 059	324 642	107 710	368 987	1 211 399	257 295	123 069	380 365	1 591 763
ACQUISITIONS	-	38 743	4 764	2 852	46 359	-	-	-	46 359
CESSIONS	-	127 800	-	3 494	131 294	2 075	-	2 075	133 369
VALEUR BRUTE AU 31/12/2010	410 059	235 584	112 474	368 346	1 126 464	255 221	123 069	378 290	1 504 754
AMORTISSEMENT AU 31/12/2009	237 354	216 169	78 634	183 538	715 696	186 073	65 342	251 415	967 111
DOTATIONS	32 973	31 693	10 415	40 442	115 523	22 703	12 307	35 010	150 533
CESSIONS & REGULARISATIONS	-	127 800	-	2 773	130 573	1 632	-	1 632	132 205
AMORTISSEMENT AU 31/12/2010	270 327	120 062	89 049	221 207	700 645	207 144	77 649	284 793	985 439
VCN AU 31/12/2009	172 705	108 472	29 076	185 449	495 703	71 223	57 727	128 950	624 652
VCN AU 31/12/2010	139 732	115 522	23 425	147 139	425 818	48 076	45 420	93 496	519 315

II-1 : Installations techniques & machines :

Les installations techniques et machines totalisent au 31/12/2010 un montant de 1.126.464 contre un montant au 31/12/2009 de 1.211.399 soit une diminution de 84.935 détaillée comme suit :

Acquisitions de l'exercice

Matériel de transport	=	38.743
Matériel électrique & électro	=	4.764
Matériel informatique	=	2.852
Total Acquisitions		46.359

Cession de l'exercice

Matériel de transport	=	127.800
Matériel informatique	=	3.494
Total Cession		131.294
Total Net		84.935

II-2 : Autres installations, Outillage & Mobilier :

Les autres installations, outillages et mobiliers de bureau totalisent au 31/12/2010 un montant de 378 290 contre un montant de 380 365 au 31/12/2009 soit une diminution de 2 075 correspondants à la cession de l'exercice de mobiliers.

Note III- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 148.731.019 contre un montant de 117.285.435 au 31/12/2009 soit une augmentation de 31.445.584. (Voir annexe 9)

Les placements sont détaillés comme suit :

LIBELLE	NOTE	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAINS & CONSTRUCTIONS	III-1	3 983 230	2 227 463	1 755 767
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS	III-2	91 179 589	64 516 212	26 663 377
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	III-3	53 568 200	50 541 760	3 026 440
TOTAL		148 731 019	117 285 435	31 445 584

III-1 : Terrains et Constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2010 un montant de 3.983.230 contre un montant au 31/12/2009 de 2.227.463 soit une augmentation de 1.755.767 provenant des immobilisations en cours hors exploitation.

III-1-1 : Terrains et Constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAINS	130 000	130 000	-
CONSTRUCTIONS	650 186	650 186	-
TOTAL	780 186	780 186	-
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	430 681	414 427	16 255
TOTAL	430 681	414 427	16 255
VCN	349 505	365 760	- 16 255

III-1-2 : Terrains et Constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAIN	600 280	600 280	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 602 763	846 997	1 755 766
TOTAL	3 203 043	1 447 277	1 755 766

III-2 : Autres placements financiers :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2010 un montant de 91.179.589 contre un montant au 31/12/2009 de 64.516.212 soit une augmentation de 26.663.377 qui s'explique comme suit :

Rubrique	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Actions, autres titres à revenus variables	22.895.075	11.398.301	11.496.774
Obligations & autres titres à revenus fixes	54.414.800	52.681.000	1.733.800
Prêts au personnel	449.173	406.026	43.147
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900.120		900.120
Autres	12.520.421	30.885	12.489.536
Totaux	91.179.589	64.516.212	26.663.377

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Coût d'acquisition	Provision	Provision d'exigibilité
Actions, autres titres à revenus variables	(1)	22.895.075	193.334	463.073
Obligations & autres titres à revenus fixes		54.414.800		
Prêts au personnel		449.173	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers		900.120		
Autres		12.520.421		
TOTAL		91.179.589	194.224	463.073

- (1) Les actions et autres titres à revenus variables totalisent à la date de clôture de l'exercice 2010 un montant de 22.895.075 DT et se détaillent comme suit :

Actions et autres titres à revenus variables :

Désignation	Note	Montant au 31/12/2010	Provision au 31/12/2010
Actions cotées		5.192.449	
OPCVM obligataires		3.410.397	
OPCVM mixtes		11.072.806	
Titres : valeurs tunisiennes	(A)	632.500	50 000
Titres : valeurs étrangères		1.883.973	
Participation via SICAR INVEST	(B)	702.950	143.334
TOTAL		22.895.075	193.334

- (A) Les titres « valeurs tunisiennes » totalisent à la date de clôture de l'exercice 2010 un montant de 632 500 dinars et se détaillent comme suit :

Titre	Nombre	Coût d'acquisition	Provision au 31/12/2010
COTUNACE	6 000	475.000	
SDA	15	7.500	
SGFC	500	50.000	50.000
BTS	10 000	100.000	
TOTAL		632.500	50.000

- (B) Au titre des participations via SICAR INVEST, des provisions ont été constituées sur l'exercice 2010 pour couvrir le risque de défaillance des débiteurs de ces participations. Ces provisions totalisent 143.334 dinars sur un montant de participation de 702 950 dinars. Dans le calcul de ces provisions, il a été tenu compte de la garantie du Fonds National de Garantie.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2010 un montant de 53.568.200 contre un montant au 31/12/2009 de 50.541.760 soit une augmentation de 3.026.440

Ces créances sont constituées

- Par nature :

Provisions pour Primes Non Acquises	17.777.597
Provisions pour sinistres à payer	35.750.503
Autres	40.100
Total	53.568.200

- Par monnaie :

TND	38.887.794
Autres monnaies	14.680.406
Total	53.568.200

Note IV- Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2010 un montant de 84.725.137 contre un montant au 31/12/2009 de 58.269.434 soit une augmentation de 26.455.703 détaillée comme suit :

Provisions	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Provisions pour Primes Non Acquises	38.156.286	30.125.353	8.030.933
Provisions pour sinistres à payer	46.568.851	28.144.081	18.424.770
Totaux	84.725.137	58.269.434	26.455.703

Note V- Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2010 un montant de 53.340.725 contre un montant de 22.508.839 au 31/12/2009 soit une augmentation de 30.831.886. Ces créances sont détaillées comme suit :

Rubrique	Note	VCN au 31/12/10	VCN au 31/12/09
Créances sur les rétrocessionnaires		9.909.835	1.186.518
Avances sur rétrocessions : soldes débiteurs		51.404	
Sous total 1	V-1	9.961.238	1.186.518
Créances sur les cédantes		13.405.909	16.210.386
Avances sur acceptations : soldes débiteurs		25.401.783	986.333
Sous total 2	V-2	38.807.692	17.196.719
Autres créances	V-3	4.571.795	4.125.602
Sous total 3		4.571.795	4.125.602
Totaux		53.340.725	22.508.839

V-1 : Créances nées des opérations de rétrocession :

Les créances nées des opérations de rétrocession totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.961.238 contre un montant au 31/12/2009 de 1.186.518 soit une augmentation de 8.774.720.

Créances sur les rétrocessionnaires		10.660.231
-	Tunisie	9.493
-	Etranger	10.650.738

Avances sur rétrocession soldes débiteurs		51.404
-	Tunisie	59.500
-	Etranger	-8.097

La provision pour créances douteuses (créances étrangères) est de 750.396 dinars.

V-2 : Créances nées des opérations d'acceptation :

Les créances nées des opérations d'acceptations totalisent au 31/12/2010 un montant de 38.807.692 contre un montant au 31/12/2009 de 17.196.719 soit une augmentation de 21.610.973.

Ces créances sont détaillées comme suit :

Créances sur les cédantes		14.268.671
-	Tunisie	8.183.780
-	Etranger	6.084.891

Avances sur acceptations soldes débiteurs		25.401.783
-	Tunisie	24.310.626
-	Etranger	1.091.157

La provision pour créances douteuses nées des opérations d'acceptation est 862.762 détaillée comme suit :

créances Tunisiennes	195.985
créances Etrangères	666.777

V-3 : Autres créances :

Les autres créances totalisent au 31/12/2010 un montant de 4.571.795 contre un montant de 4.125.602 au 31/12/2009 soit une augmentation de 446.193. Ces autres créances sont détaillées comme suit :

Personnel	12.702
Etat, impôts et taxes, organismes de sécurité sociale & CP	3.507.884
Débiteurs divers	1.051.209
Total	4.571.795

Note VI- Autres éléments d'actifs :

Les autres éléments d'actif totalisent au 31/12/2010 un montant de 43.349.461 contre un montant au 31/12/2009 de 44.361.810 soit une diminution de 1.012.349.

Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

VI-1 : Avoirs en banques, TGT, chèques & Caisse :

Les avoirs en banques, TGT, chèques et caisse totalisent au 31/12/2010 un montant de 6.450.868 contre un montant au 31/12/2009 de 17.785.948 soit une diminution de 11.335.080

Le détail de ces avoirs se présente comme suit :

Dépôts en dinars	591.946
Dépôts en devises	5.858.922
Total	6.450.868

VI-2 : Charges reportées :

Les charges reportées totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.477.694 contre un montant au 31/12/2009 de 7.658.904 soit une augmentation de 1.818.790.

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

VI-3 : Comptes de régularisation actif :

Les comptes de régularisation actif totalisent au 31/12/2010 un montant de 22.233.755 contre un montant au 31/12/2009 de 14.353.453 soit une augmentation de 7.880.302

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

Intérêts acquis & non échus sur placements	1.823.393
Estimations des éléments techniques acceptations	19.037.635
Estimations des éléments techniques rétrocessions	373.395
Autres comptes de régularisation	999.007
Total	22.233.755

Les autres comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Produits à recevoir	992.472
Charges constatées d'avance	6.535
Total	999.007

VI-4 : Ecart de conversion :

Les écarts de conversion totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.187.143 contre un montant au 31/12/2009 de 4.563.505 soit une augmentation de 623.638

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

Libellé	2010	2009	Ecart
Avance acceptations	78.078	70.779	7.299
Avance rétrocessions	688	948	-261
Solde à reporter acceptations	4.900.255	4.330.224	570.031
Solde à reporter rétrocessions	207.986	161.125	46.861
Dépôts espèces	136	428	-292
Totaux	5.187.143	4.563.505	623.638

Le total des actifs arrêté au 31/12/2010 est de 333.619.192 dinars contre 242.250.838 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 91.368.354 (38%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS :

Note I- Capitaux propres avant résultat :

Les capitaux propres avant résultat totalisent au 31/12/2010 un montant de 64.975.332 contre 48.704.891 au 31/12/2009 soit une augmentation de 16.270.441.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres et réserves avant affectation du résultat :

DESIGNATION	31.12.2008	31.12.2009	VARIATION	31.12.2010	VARIATION
Capital Social	35.000.000	35.000.000	-	45.000.000	+ 10.000.000
Réserves. Légales	1.806.924	2.207.635	+ 400.711	2.699.130	+ 491.495
Réserves Générales	2.975.000	2.975.000	-	3.975.000	+ 1.000.000
Fonds Social	888.821	963.746	+ 74.925	1.017.797	+ 54.051
Primes D'émission	2.770.000	2.770.000	-	6.770.000	+ 4.000.000
Résultats Reportés	2.960.076	4.788.510	+ 1.828.434	5.513.404	+ 724.894
Résultat de L'exercice	5.054.145	5.041.390	- 12.755	4 758.231	- 283.159
TOTAL	51.454.966	53.746.280	+ 2.291.314	69.733.563	+ 15.987.283

I-1 Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 est bénéficiaire de 4.758.231 dinars en diminution de 6% par rapport au bénéfice de l'exercice 2009 de 5.041.390 dinars.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 69.733.563 dinars contre 53.746.280 dinars au 31/12/2009 Soit une augmentation de 15.987.283 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2010 un montant de 260.445.534 dinars contre un montant au 31/12/2009 de 188.504.557 dinars soit une augmentation de 71.940.977 dinars qui s'explique par les notes suivantes :

Note II- Provision pour autres risques et charges :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 3.877.727 contre un montant au 31/12/2009 de 3.462.303 soit une augmentation de 415.424.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Note	2010	2009
Provisions pour divers litiges	II-1	1.829.735	1.597.264
Provisions pour pertes & charges	II-2	2.047.992	1.865.039
Total		3.877.727	3.462.303

Note III- Provisions techniques acceptations :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2010 un montant de 153.210.947 contre un montant de 116.170.656 au 31/12/2009 soit une augmentation de 37.040.291 Dinars.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Note	2010	2009
Provisions pour Primes Non Acquises	III-1	53 338 080	42 930 225
Provisions pour Sinistres A Payer	III-2	99 409 794	72 995 091
Autres Provisions Techniques	III-3	463 073	245 340
Total		153 210 947	116.170.656

Note IV- Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2010 un montant de 37.897.160 contre un montant au 31/12/2009 de 25.327.103 soit une augmentation de 12.570.057.

Note V- Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2010 un montant de 55.939.219 contre un montant au 31/12/2009 de 35.263.726 soit une augmentation de 20.675.493 Dinars.

Ces autres dettes sont détaillées comme suit :

V-1 : Dettes nées des opérations d'acceptations :

Les dettes nées des opérations d'acceptation présentent un total de 31.363.922 détaillées comme suit :

Dettes sur les cédantes	29.151.010
Avances sur acceptation : soldes créditeurs	2.212.912

VI-2 : Dettes nées des opérations de rétrocession :

Les dettes nées des opérations de rétrocessions présentent un total de 22.628.498 détaillé comme suit :

Dettes sur les rétrocessionnaires	21.847.865
Avances sur rétrocession : soldes créditeurs	780.633

V-3 : Dettes diverses :

Les dettes diverses présentent un total au 31/12/2010 de 1.946.799 détaillées comme suit :

Personnel	429.230
<i>Amicale personnel</i>	7.856
<i>Personnel - rémunérations</i>	112.299
<i>Dettes provisionnées pour congés à payer</i>	309.075
Etat retenue à la source, organismes de sécurité sociale et CP	213.711
<i>Etat retenue à la source : intérêts sur rétrocessionnaires</i>	126.039
<i>Etat retenue sur les revenus</i>	77.984
<i>Autres retenues à la source</i>	2.990
<i>Etat retenue à la source des tiers</i>	6.697
Créditeurs divers	1.299.014
FGIC créditeurs	4.844
Totaux	1.946.799

Les créiteurs divers se détaillent comme suit :

Dividendes	771 516
Dividendes CI	3
Tantièmes	73 544
Retenue CNSS	20 702
Retenue CAVIS	2 814
Retenue Assurance Groupe	6 697
Retenue CNRPS	1 057
Autres Comptes Créiteurs	422 681
TOTAL	1 299 014

Note VI- Autres passifs :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.520.480 contre un montant au 31/12/2009 de 8.280.768 soit une augmentation de 1.239.712 détaillée comme suit :

VI-1 : Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2010 un montant de 6.381.329 détaillé comme suit :

Report de commissions reçues des réassureurs	5.891.718
Autres comptes de régularisation Passif	489.611

VI-2 : Ecart de conversion :

La rubrique « écarts de conversion » présente un total au 31/12/2010 de 3.139.151 contre 2 698 465 au 31/12/2008 d'où une augmentation de 440.686.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

	2010	2009	Ecart
Avances acceptations	102.945	31.246	71.700
Avances rétrocessions	59.094	25.159	33.935
Solde à reporter acceptations	2.653.210	2.340.940	312.270
Soldes à reporter rétrocessions	311.193	291.718	19.475
Dépôts espèces	12.709	9.403	3.306
Totaux	3.139.151	2.698.465	440.686

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2010 à 330.179.097 contre 242.250.838 au 31/12/2009.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

Note I- Primes acquises :

I-1 : Primes :

Les primes acceptées ont atteint 73.720.510 dinars contre 60.776.719 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 21,30%.

La répartition par marché se présente comme suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	%
TUNISIE	41.374.122 68%	49.432.829 67%	19,48 %
MAGHREB	4.956.797 8%	4.513.608 6%	- 8,94 %
PAYES ARABES	6.314.718 10%	9.776.123 13%	54,81%
AFRIQUE	3.202.970 5%	4.522.045 6%	41,18%
EUROPE ASIE&RESTE	4.928.112 8%	5.475.905 8%	12,07%
TOTAL	60.776.719 100%	73.720.510 100%	21,30%

Les primes rétrocédées sont de 37.898.599 dinars contre un montant de 30.554.891 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 24,03%.

Le montant des primes nettes est de 35.821.912 dinars contre 30.221.828 dinars en 2009 soit une augmentation de 18,53%.

I-2 : Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2.376.922 dinars contre 2.367.151 en 2009. Cette variation s'explique par ce qui suit :

-Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 42.930.225 à 53.338.080 dinars au 31/12/2010 soit une augmentation de 10.407.855 dinars ;

-Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 30.125.353 à 38.156.286 dinars au 31/12/2010 d'où une évolution de 8.030.933 dinars.

Note II- Charges des sinistres :

II-1 : Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 22.090.952 en 2009 à 66.284 679 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 44.193.727 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 10.355.747 à 54.817.479 dinars d'où une augmentation de 44.461.732 dinars.

Les sinistres payés nets de rétrocession sont passés de 11.735.204 dinars à 11.467.199 dinars d'où une diminution de 2,284%.

II-2 : Variation de la provision pour sinistres à payer (PSAP) :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 7.989.934 dinars contre 4.338.481 en 2009 soit une augmentation de 3.651.453 dinars qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 72.995.090 à 99.409.794 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 26.414.703 dinars ;

- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 28.144.081 à 46.568.851 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 18.424.770 dinars.

Note III- Charges d'exploitation :

III-1 : Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2010 13.757.525 dinars contre 11.806.718 dinars en 2009 d'où une augmentation de 1.950.807 dinars.

III-2 : Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 4 605 604 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 frais d'administration	3 855 194
Autres charges non technique	<u>750 410 (*)</u>
Total	4 605 604

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

CHARGES	AU 31/12/2010
CHARGES DE PERSONNEL	2 809 800
Salaires	2079669
Charges sociales	644 147
Autres (Avantage en nature, Formation &Sém.)	85 985
AUTRES CHARGES	1 795 804
Locations & autres	220 422
Entretien, réparations & autres	46 164
Assurances	35 380
Documentation	14 756
Eau gaz & électricité	30 509
Carburants	45 623
Fourniture de bureaux	45 986
Intérimaires	15 091
Honoraires	267 173
Frais sur titres	36 373
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	168 977
Cotisations, dons & subventions accordées	309 003
Transports & déplacements	62 719
Missions et réceptions	125 386
Autres frais de PTT	3 393
Télex tél téléfax & internet	49 669
Services bancaires & assimilés	16 111
Jeton de présence	48 000
Impôts et taxes directs	87 832
Dotations aux amortissements	216 496
Variation des frais généraux reportés	-49 259
TOTAL GENERAL A AFFECTER	4 605 604
INCENDIE	869 915
ARD	344 279
RISQUE TECHNIQUE	731 459
TRANSPORT	523 622
AVIATION	1246836
VIE	139 084

TOTAL CHARGES AFFECTEES	3 855 194
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	750 410

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 855 194 dinars en 2010 contre un montant de 3 286 951 dinars en 2009 en augmentation de 568 243 dinars et représentent 17,29% des primes acceptées.

III-3 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Chiffres en milliers de dinars

EXERCICE 2010					
Année d'inventaire	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 211,094	1 098,519	4 164,609	53 733,028	3 077,429
Provisions sinistres	32 694,004	6 199,600	13 819,745	8 879,400	37 817,045
Sinistres libérés	35 520,457	7 486,207	14 963,519	15 024,907	0,000
Total charges de sinistres	1 384,641	-188,088	3 020,835	47 587,521	40 894,474
Primes acquises	1 628,647	1 589,865	3 005,938	23 311,548	33 776,658
Primes totales	533,176	403,283	1 696,341	2 342,296	68 745,413
sinistres/primes totales	2,60	-0,47	1,78	20,32	0,59

III-3 : Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 4.437.818 contre 4.052.124 en 2009 marquant une augmentation de 385.694 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

Résultat technique :

Le résultat technique de l'exercice 2010 s'établit à **812.955** contre en 2009 à **739.447** soit une augmentation de 73.508.

Note I- Produit des placements :

Les produits des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de **5.770.483** contre un montant au 31/12/2009 de **5.227.237** soit une augmentation de 543.246. Ces revenus se détaillent comme suit :

I-1 : Revenus des placements :

Ils totalisent au 31/12/2010 un montant de 4.665.545 contre un montant au 31/12/2009 de 4.847.807 soit une diminution de 182.262

I-2 : Reprise de correction de valeurs sur placements :

Cette rubrique totalise au 31/12/2010 un montant de 267.950 contre un montant au 31/12/2009 de 12.103 soit une augmentation de 255.847.

I-3 : Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 836.988 contre un montant au 31/12/2009 de 367.327 soit une augmentation de 469.661.

Note II- Charge des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 1.050.440 dinars contre un montant au 31/12/2009 de 1.217.148 dinars soit une diminution de 166.708, détaillées comme suit :

II-1 : Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 831.670 contre un montant au 31/12/2009 de 876.612 soit une diminution de 44.942.

II-2 : Correction de valeur sur placement :

La correction de valeur sur placement totalise au 31/12/2010 un montant de 217.733 contre un montant au 31/12/2009 de 340.380 soit une diminution 122.647.

La correction de valeur est en fait la dotation aux provisions de l'exercice :

- Sur PORTEFEUILLE ACTIONS de Tunis Re	196.872
- Sur PORTEFEUILLE FCP-SICAV-SICAR de Tunis Re	20.861

II-3 : Pertes provenant de réalisation des placements :

Ces pertes totalisent au 31/12/2010 un montant de **1.038** contre un montant au 31/12/2009 de 156 soit une augmentation de 882.

Note III- Autres produits non techniques :

Ils totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.789.756 contre au 31/12/2009 un montant de 5.371.178 soit une augmentation de 418.578.

Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Jetons de présence	2.074
Commissions de gestion des fonds au 31/12/2010	401.675
Reprises sur provisions pour créances douteuses	1.638.526
Profits de change réalisés	1.253.675
Ecart de change sur comptes en devises	628.166
Reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	1.865.040
Gains sur cessions d'immobilisation	600
Total	5.789.756

Note IV- Autres charges non techniques :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.965.608 contre un montant au 31/12/2009 de 4.729.655 soit une augmentation de 1.235.953

Elles sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	750.410
Dotations aux résorptions des charges reportées	65.865
Dotations aux provisions pour risques & charges (Ecart de conversion)	2.314.986
Dotations aux provisions pour litiges	5.069
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1.613.158
Pertes de change réalisées	1.213.171

Pertes sur cessions d'immobilisations	2.949
Total	5.965.608

Note V- Impôt sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est déterminé comme suit :

- Résultat comptable	5.357.147
- Réintégrations des charges non déductibles	+4.305.987
- Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	-5.913.819
- Bénéfice brut fiscal	3.749.315
- Exonérations	-2.038.128
- Bénéfice net fiscal	1.711.187
- Impôt sur les sociétés (35%)	598.916
- Résultat net	4.758.231

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2010 est bénéficiaire de **4,758 MDT** contre **5,041 MDT** au 31/12/2009 soit une diminution de 0,283 MDT et représente 10,57% du capital social.

ANALYSE DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2010 (en milliers de dinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint

le montant de	- 18 701
contre en 2009	7 205
soit une variation de	-25 906

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes	35 956
contre en 2009	26 859
soit une variation de	9 097

X-2 Versements aux cédantes	54 174
contre en 2009	8 760
soit une variation de	45 414

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires	46 997
contre en 2009	2 793
soit une variation de	44 204

X-4 Versements aux rétrocessionnaires	21 915
contre en 2009	18 576
soit une variation de	3 339

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	73 306
---	---------------

contre en 2009	32 755
soit une variation de	40 551

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements

courant	96 302
contre en 2009	26 549
soit une variation de	69 753

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus

X-7 Produits financiers reçus	2 760
contre en 2009	2 988
soit une variation de	- 228

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	29 712
contre en 2009	3 716
soit une variation de	25 996

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	33 878
contre en 2009	7 018
soit une variation de	26 860

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts
 Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 165
contre en 2009	1 004
soit une variation de	161

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

ont atteint	- 3 939
contre en 2009	- 5 003
soit une variation de	1 064

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations

corporelles	455
contre en 2009	38
soit une variation de	417

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations

corporelles	1 798
--------------------	--------------

contre en 2009	782
soit une variation de	1 016
XI-3 Encaissement provenant de la cession des immobilisations Financières	1 749
contre en 2009	3 741
soit une variation de	- 1 992
XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	225
contre en 2009	216
soit une variation de	9
XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	4 459
contre en 2009	8 125
soit une variation de	- 3 666
XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	111
contre en 2009	91
soit une variation de	20

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	10 708
contre en 2009	- 2 614
soit une variation de	13 322
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	14 000
XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	492
XII-3 Dividende & autres distributions	- 2 800
contre en 2009	- 2 614
soit une variation de	-186

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	628
contre en 2009	463
soit une variation de	165

NOTE XIV

La composition des liquidités	
La trésorerie à la clôture de l'exercice totalise	6 381
La trésorerie au début de l'exercice totalise	17 685
soit une variation de	-11 304

NOTE XV

**La composition des liquidités de Tunis-Re déposées
en banques est comme suit :**

liquidité en dinars	522
contre en 2009	689
soit une variation de	- 167
liquidité en devises	5 859
contre en 2009	16 996
soit une variation de	- 11 137

Tableau des immobilisations

Désignation	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		V.C.N
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	à la clôture
ACTIFS INCORPORELS	262.446	110.784	-	373.230	185.176	-	49.708	-	-	-	234.884	-	138.346
<i>Logiciel</i>	262.446	110.784		373.230	185.176		49.708				234.884	-	138.346
ACTIFS CORPORELS	1.591.763	46.359	133.369	1504.754	967.111	-	150.533	-	132.205	-	985.439	-	519.315
<i>Inst générales agen amén.</i>	409.798	-		409.798	237.251		32.960				270.211	-	139.587
<i>Rayonnage métallique</i>	.261			.261	.103		13				116	-	.145
<i>Matériel de transport</i>	324.642	38.743	127.800	235.584	216.169		31.693		127.800		120.062	-	115.522
<i>Matériel électrique & électronique</i>	107.710	4.764		112.474	78.634		10.415				89.049	-	23.425
<i>Matériel informatique</i>	368.987	2.852	3.494	368.346	183.538		40.442		2.773		221.207	-	147.139
<i>Mobilier</i>	257.295	-	2.075	255.221	186.073		22.703		1.632		207.144	-	48.076
<i>Climatisation</i>	123.069	-		123.069	65.342		12.307				77.649	-	45.420
PLACEMENTS	117.285.435	51.552.337	137.196.583	14.8731.019	414.427	462.174	16.255	-	-	267.950	430.681	194.224	148.106.113
Terrains & constructions d'exploitation	780.186	-	-	780.186	414.427	-	16.255	-	-	-	430.681	-	349.505
<i>Terrains</i>	130.000			130.000							-		130.000
<i>Construction</i>	650.186			650.186	414.427		16.255				430.681	-	219.504
Terrains & constructions hors exploitation	1.447.277	1.755.766	-	3.203.043							-	-	3.203.043
<i>Terrains affectés à une construction en cours</i>	600.280			600.280							-	-	600.280
<i>Immeubles en cours</i>	846.997	1.755.766	-	2.602.763							-	-	2.602.763
Autres placements financiers	64.516.212	-	90.426.452	91.179.589	-	462.174	-	-	-	267.950	-	194.224	90.985.365
<i>Actions, autres titres à revenu variable</i>	11.398.301	23.334.074	11.837.300	22.895.075		461.284	-	-		267.950	-	193.334	22.701.741
<i>Obligations & autres titres à revenu fixe</i>	52.681.000	80.200.000	78.466.200	54.414.800							-	-	54.414.800
<i>Autres prêts</i>	406.026	166.009	122.862	449.173		890					-	890	448.283
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers</i>	-	900.120	-	900.120		-					-	-	900.120
<i>Devises</i>	-	12.486.300	-	12.486.300							-	-	12.486.300
<i>Autres</i>	30.885	3.326	.90	34.121							-	-	34.121
Créances pour espèces déposées	50.541.760	49.796.571	46.770.131	53.568.200							-	-	53.568.200
TOTAL	119.139.644	51.709.480	137.329.951	150.609.003	1.566.714	462.174	216.496	-	132.205	267.950	1.651.004	194.224	148.763.774

Annexe n°11 : Ventilation des charges & des produits des placements au 31/12/2010

	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	196 796,000	196 796,000
Revenu des participations	138 694,600	138 694,600
Revenu des placements	4 330 054,489	4 330 054,489
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	5 789 756,034	5 789 756,034
Total des produits des placements	10 455 301,123	10 455 301,123
Intérêts	831 669,892	831 669,892
Frais externes autres frais	5 965 607,507	5 965 607,507
Total charges des placements	6 797 277,399	6 797 277,399

Tableau de détermination du résultat fiscal afférent à l'exercice clos au 31/12/2010

RESULTAT COMPTABLE	5 357 146,679
A Réintégrer	4 305 987,060
* Les Dotations non déductibles :	
Dotation pour congés payés	309 075,374
Dotation pour créances douteuses	1 613 158,276
Dotation pour pertes & charges	2 320 054,859
Timbre de voyage	1 980,000
Pénalités	1 316,759
Réceptions	10 401,792
Dons	50 000,000
Sous-total	4 305 987,060
A Déduire	5 913 818,610
* Produits exonérés :	
Dividendes	319 109,164
Plus value sur cessions actions cotées	1 234 059,780
Ecart de conversion sur comptes devises	628 165,704
Intérêts sur comptes en devises	27 039,850
Sous-total	2 208 374,498
* Reprise des provisions de l'exercice précédent :	
Provision pour congés payés	201 878,137
Provision pour créances douteuses	1 638 526,490
Provision pour pertes & charges	1 865 039,485
Sous-total	3 705 444,112
Bénéfice brut fiscal	3 749 315,129
IMPOSABLE AVANT EXPORTATION	3 749 315,129
Bénéfice non imposable 54,36% du bénéfice brut fiscal	2 038 127,704
Bénéfice net fiscal	1 711 187,425
Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	598 915,599

5.4.1.8. Notes complémentaires aux états financiers au 31 décembre 2010

1- Note sur la ventilation des créances (Poste AC6)

(en Dinars)		Moins d'un an	Total
AC6	Créances	53 340 725	53 340 725
AC65	Créances nées des opérations d'acceptations	38 807 692	38 807 692
AC66	Créances nées des opérations de rétrocessions	9 961 238	9 961 238
AC63	Autres créances	4 571 795	4 571 795
AC631	Personnel	12 702	12 702
AC632	Etat Organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 507 884	3 507 884
AC633	Débiteurs divers	1 051 209	1 051 209

2- Note sur la ventilation des dettes (Poste PA6)

(en Dinars)		Moins d'un an	Total
PA6	Dettes	55 939 219	55 939 219
PA621	Dettes nées des opérations d'acceptations	31 363 922	31 363 922
PA622	Dettes nées des opérations de rétrocessions	22 628 498	22 628 498
PA63	Dettes Divers	1 946 799	1 946 799
PA632	Personnel	429 230	429 230
PA633	Etat Organismes de sécurité sociale collectivités publiques	213 711	213 711
PA634	Dettes divers	1 299 014	1 299 014
PA635	FGIC	4 844	4 844

3- Note sur le tableau de raccordement du résultat technique

		<i>(en Dinars)</i>
RUBRIQUES		31/12/2010
PRIMES ACQUISES		63 312 656
Primes		73 720 510
Variation de la provision pour primes non acquises		- 10 407 855
CHARGES DE PRESTATIONS		92 699 382
Prestations & frais payés		66 284 679
Charges des provisions pour prestations diverses		26 414 704
	Solde de souscription	-29 386 727
Frais d'acquisition		13 757 525
Autres charges de gestion nettes		3 855 194
	Charges d'acquisition & de gestion nettes	17 612 719
	Solde financier	-46 999 446
Parts des rétrocessionnaires dans les primes acquises		29 867 666
Parts des rétrocessionnaires dans les prestations payées		54 817 479
Parts des rétrocessionnaires dans les charges de prov pour prestations		18 424 770
Commissions reçues des rétrocessionnaires		4 437 818
	Solde de rétrocession	- 47 812 401
	Résultat technique	812 955
<u>Informations complémentaires</u>		
<u>Provisions acceptation</u>		
Provisions pour primes non acquises clôture 31/12/2010		53 338 080
Provisions pour primes non acquises ouverture 31/12/2009		42 930 225
Provisions pour sinistres à payer clôture 31/12/2010		99 409 794
Provisions pour sinistres à payer ouverture 31/12/2009		72 995 091
<u>Provisions rétrocession</u>		
Provisions pour primes non acquises clôture 31/12/2010		38 156 286
Provisions pour primes non acquises ouverture 31/12/2009		30 125 353
Provisions pour sinistres à payer clôture 31/12/2010		46 568 851
Provisions pour sinistres à payer ouverture 31/12/2009		28 144 081

4- Note sur la défalcation des primes par secteur (Poste PRNV11)

(en Dinars)	31/12/2010	Structure
Secteur conventionnel	42 850 125	58%
Secteur facultatif	30 870 384	42%
Total	73 720 510	100%

5.4.1.9. Notes explicatives aux états financiers au 31 décembre 2010

1- Note sur le poste AC332 « Obligations et autres titres à revenu fixe »

(en Dinars)	Montant
Emprunts Obligataires	15 767 800
Bons du Trésor Cessibles	210 000
Comptes à Terme Court Terme	1 170 000
Comptes à Terme Long Terme	37 267 000
TOTAL	54 414 800

Au niveau du poste AC 332 « Obligations et autres titres à revenus fixes », on distingue les comptes à terme à court terme qui sont des dépôts chez les banques placés pour des périodes allant de 3 mois à un an pour un montant de 1 170mD et les comptes à terme à long terme qui sont des dépôts chez les banques placés pour des périodes de deux ans pour un montant de 37 267mD.

La méthode de calcul de la rémunération de ces placements reste la même, à savoir C*T*N/365, avec un versement des intérêts à terme échu pour la première catégorie et un versement annuel des intérêts pour la deuxième catégorie.

2- Note sur le poste AC334 « Autres prêts »

(en Dinars)	Montant
Solde des prêts aux personnels non échus au 31-12-2009	406 026
Prêts accordés en 2010	166 009
Remboursement de prêts effectués en 2010	-122 862
Solde des prêts aux personnels non échus au 31-12-2010	449 173

3- Note sur le poste AC34 « Créances pour espèces déposées auprès des cédantes »

(en Dinars)	Tunisie	Etranger	Total
Provisions pour primes non acquises	13 560 679	4 216 918	17 777 597
Provisions pour sinistres à payer	25 516 401	10 234 102	35 750 503
Autres	-	40 100	40 100
Total	39 077 080	14 491 120	53 568 200

4- Note sur le poste AC5 « Part des réassureurs dans les provisions techniques »

(en Dinars)	Incendie	Accidents et Risques Divers	Risques Techniques	Transport	Aviation	Total
Provisions pour primes non acquises	3 153 146	301 172	17 851 433	1 044 033	15 806 501	38 156 286
Provisions pour sinistres à payer	29 243 820	811 436	2 613 720	4 308 566	9 591 309	46 568 851
Total	32 396 966	1 112 608	20 465 153	5 352 599	25 397 810	84 725 137

5- Note sur le poste AC632 « Etat, Organismes de sécurité sociale & Collectivités Publiques »

(en Dinars)	Montant
ETAT RETENUE A LA SOURCE : IS	3 375 447
AUTRES IMPOTS ET TAXES	132 436
REPORT TFP	-
TOTAL	3 507 884

6- Note sur le poste AC65 « Créances nées des opérations d'acceptation »

(en Dinars)

Rubrique	Brut	Provision	Net
Créances sur les cédantes	14 268 671	862 762	13 405 909
Tunisie	8 183 780	195 985	7 987 795
Etranger	6 084 801	666 777	5 418 114
Avances sur acceptation : soldes débiteurs	25 401 783	-	25 401 783
Tunisie	23 979		23 979
Etranger	25 377 804		25 377 804
TOTAL	39 670 494	862 762	38 807 692

7- Note sur le poste AC66 « Créances sur les rétrocessionnaires »

	Créances	Provisions	NET
Tunisie	68 993	-	68 993
Etranger	10 642 642	750 396	9 892 246
Total	10 711 635	750 396	9 961 238

8- Note sur le poste AC71 « Avoir en banques, Chèque & Caisse »

Les avoirs en banques totalisent au 31/12/2010 un montant de 6 450 868D contre un montant de 17 273 006D au 31/12/2009, soit une diminution de 10 822 138D.

Le détail de ces avoirs se détaille comme suit :

Libellé	Montant en Dinars
Avoirs en Caisse	1 121
Avoirs en Banques en TND	521 095
Avoirs en banques en USD	2 775 957
Avoirs en banques en EUR	1 357 022
Avoirs en banques en GBP	1 725 943
Chèques Remis à l'Encaissement en EURO *	69 730
TOTAL	6 450 868

*La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (6 450 868D) avec celui de l'Etat de flux de trésorerie (6 381 138D) représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte au niveau de l'Etat de flux de trésorerie puisqu'il n'est pas réellement encaissé.

9- Note sur le poste AC732 « Estimation des éléments techniques »

Le poste « Estimation des éléments techniques » totalise au 31/12/2010 un montant de 19 037 635D contre un montant de 11 396 488D au 31/12/2009, soit une augmentation de 7 641 147D et se détaille comme suit :

(en Dinars)	Montant
Incendie	2 956 588
Accidents et Risques Divers	2 287 031
Risques techniques	1 962 939
Transport	1 457 314
Aviation	9 968 085
Vie	405 679
Total	19 037 635

10- Note sur le poste PA22 « Provisions pour litiges »

Cette provision présente au niveau du bilan au 31/12/2010 un total de 1 829 735D détaillée comme suit :

(en Dinars)	Montant
LITIGE AVEC ADMINISTRATION FISCALE FRANCAISE	362 741
LITIGE AVEC COMPAGNIE INTER ARABE DE GARANTIE D'INVESTISSEMENT	-
LITIGE AVEC ADMINISTRATION FISCALE	1 466 993
TOTAL	1 829 735

11- Note sur le poste PA3 « Provisions techniques Acceptations »

Ces provisions totalisent un montant de 153 210 947D au 31/12/2010 contre 116 170 656D au 31/12/2009 soit une augmentation de 37 040 291D.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Montant
Provisions pour Primes Non Acquises	53 338 080
Provisions pour Sinistres à payer	99 409 794
Autres Provisions techniques	463 073
Total	153 210 947

Les autres provisions techniques représentent les provisions sur les titres Adwya, ATL, BT, Ciments de Bizerte, SOPAT, STB, TPR, FCP Maxula Prudence, MAXULA Stability.

12- Note sur le poste PA5 « Dettes pour Dépôts, Espèces reçues des rétrocessionnaires »

Le poste PA5 « Dettes pour Dépôts, Espèces reçues des rétrocessionnaires » se détaille au 31/12/2010 comme suit :

Rétrocessionnaires	Montant
Tunisie	5 153 118
Etranger	32 744 042
Total	37 897 160

13- Note sur le poste PRNT11 « Revenus des placements »

Les revenus de placement totalisent au 31/12/2010 un montant de 4 665 545D qui se détaille comme suit :

(en Dinars)	Montant
Revenus des actions	319 109
Revenus des obligations	867 983
Revenus Comptes à Terme Court Terme	107 983
Revenus Comptes à Terme Long Terme	1 897 541
Revenus des Bons du Trésor Cessibles	38 736
Revenus SICAR	31 367
Loyer théorique sur Siège Tunis Re	196 796
Revenus comptes courants bancaires	16 626
Revenus sur comptes en devises	27 037
Revenus des placements en devises	38 231
Revenus sur dépôts cédantes	1 119 472
Revenus des placements ZITOUNA	150
Revenus des autres placements (participation au bénéfice AWRIS)	4 513
TOTAL	4 665 545

14- Note sur le poste PRNT14 « Profit provenant de la réalisation des placements »

Les profits provenant de la réalisation des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 836 988D qui se détaille comme suit :

(en Dinars)	Montant
Profit sur cession actions	610 315
Profit sur cession OPCVM	187 925
Profit sur Immobilisations corporelles	38 748
TOTAL	836 988

15- Note sur le poste CHNT11« Charges de gestion des placements »

Les charges de gestion des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 831 670D qui se détaille comme suit :

(en Dinars)	Montant
Revenus sur dépôts reçus des Rétrocessionnaires	831 670
TOTAL	831 670

16- Note sur le poste PRNT2 « Autres produits non techniques »

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2010 un montant de 5 789 756D contre un montant de 5 371 178D au 31/12/2009, d'où une augmentation de 418 578D.

Ils sont détaillés comme suit :

(en Dinars)	Montant
Jetons de présence	2 074
Commission de gestion des fonds	401 675
Reprise sur provisions pour créances douteuses	1 638 526
Profits de change réalisés	1 253 675
Ecart de change sur comptes en devises	628 166
Reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	1 865 040
Gain sur cession d'immobilisations	600
Total	5 789 756

Les commissions de gestion de fonds se détaillent comme suit :

Commission de gestion du Fonds National de Garantie (FNG)	196 300
Commission de gestion du Fonds de Péréquation de Change (FPC)	198 636
Commission de gestion de la ligne de Garantie du Fonds National de l'Emploi (LGFNE)	1 076
Commission de gestion du Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC)	5 662
Total	401 675

Jusqu'au 30 septembre 2010, « Tunis Re » gère le compte de l'Etat les quatre fonds ci-après cités, et ce en vertu de conventions conclues avec le Ministre des Finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion :

1. Le Fonds National de Garantie (FNG) : Aide à stimuler la mobilisation des ressources et par-delà à inciter les opérateurs économiques à la création de projets et au montage de petites entreprises génératrices d'emplois. Le fonds a pour objet initial la garantie de dénouement de certaines catégories de prêt consentis par les banques en faveur de petites et moyennes unités économiques et des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre les risques de sécheresse (article 73 de la loi de Finances pour l'année 1982). La garantie du fonds a été étendue pour couvrir certaines catégories de participations réalisées par les SICAR dans le PME (loi n°99-8 du 1er février 1999) et les micros crédits accordés par les associations (loi n°2000-72

du 17 juillet 2000). La gestion a été confiée à « Tunis Re » par une convention en date du 18 juin 1994. La rémunération perçue sur la gestion de l'exercice 2010 est de 196 300 dinars.

2. Le Fonds de Péréquation de Change (FPC) : Couvre les pertes découlant de la variation du taux de change subie par les banques et les établissements financiers à l'occasion du remboursement de leurs emprunts extérieurs. Le fonds a été institué par la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et sa gestion a été confiée à « Tunis Re » depuis 1999. La rémunération perçue sur la gestion de l'exercice 2009 est de 198 636 dinars.
3. La Ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi (LGFNE) : Le fonds a pour objectif la promotion de l'emploi sur le territoire tunisien. L'annonce de la constitution de ce fonds a été faite en octobre 1999 et est devenu opérationnel en janvier 2000 selon une convention chargeant « Tunis Re » de sa gestion. La rémunération perçue pour la gestion 2010 est de 1 076 dinars.
4. Le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) : Ce fonds a été mis en place vertu d'une convention signée entre le Gouvernement tunisien et l'Organisation Internationale de la Francophonie en date du 12 février 2002. Il a pour objet de stimuler l'investissement dans le secteur culturel. Sa gestion a été confiée à « Tunis Re » par une convention établie avec le Ministère des Finances en date du 14 janvier 2004. Conformément à cette convention, il est ouvert dans la nomenclature des comptes de « Tunis Re » un compte intitulé : Fonds de Garantie des Industries Culturelles, inscrivant le solde de ses liquidités auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie. Au titre de cette gestion, « Tunis Re » est rémunérée par une commission qui s'est élevé en 2010 à 5 662 dinars.

En application des dispositions du décret n°2010-1950 du 6 août 2010 chargeant la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) de la gestion du FNG, FGIC et LGFNE. A partir du 1^{er} octobre 2010, « Tunis Re » est chargée uniquement de la gestion du fonds FPC.

5.4.1.10. Note rectificative aux états financiers au 31 décembre 2010

- Note III-3 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Exercice 2010 (en Dinars)					
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 211 092	1 098 517	4 164 609	53 733 028	3 077 429
Provisions pour sinistres	32 694 004	6 199 600	13 819 745	8 879 400	37 817 041
Total des charges des sinistres	1 384 641	- 188 089	3 020 835	47 587 522	40 894 471
Primes acquises	1 628 642	1 589 865	3 005 938	23 311 548	33 776 658
% sinistres /primes acquises	85%	-12%	100%	204%	121%

Exercice 2009 (en Dinars)					
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 213 327	1 682 990	3 757 000	7 956 086	4 481 545
Provisions pour sinistres	29 841 837	5 678 617	7 486 207	14 963 519	15 024 907
Total des charges des sinistres	- 792 910	1 679 429	1 494 761	6 565 631	19 506 453
Primes acquises	1 651 285	1 985 190	2 167 093	21 059 562	28 566 530
% sinistres /primes acquises	-48%	85%	69%	31%	68%

Exercice 2008 (en Dinars)					
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 759 249	2 325 462	3 221 482	5 394 200	3 878 589
Provisions pour sinistres	-3 175 039	-3 305 031	-1 040 779	-6 571 187	16 353 975
Total des charges des sinistres	1 404 210	-979 569	2 180 703	-1 176 987	20 232 564
Primes acquises	3 524 195	2 094 542	2 877 615	18 133 030	28 036 326
% sinistres /primes acquises	40%	-47%	76%	-6%	72%

5.4.2. Etats financiers proforma comparés au 31/12/2010

Les bilans proforma arrêtés au 31/12/2008, 31/12/2009 et 31/12/2010 ont été établis sur la base des bilans certifiés par le commissaire aux comptes distinguant les créances et passifs relatifs aux fonds gérés sur une ligne séparée et ce conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

De plus, et afin de se conformer à la norme sus visée, « Tunis Re » a établi un état de résultat technique Vie, un état de résultat technique Non vie et un état de résultat et ce pour les exercices arrêtés au 31/12/2008, 31/12/2009 et 31/12/2010.

5.4.2.1. Bilans proforma comparés au 31 décembre

(en Dinars)

ACTIFS	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Amort & Prov	Net		
AC1 ACTIFS INCORPORELS	373 230	234 884	138 346	77 270	22 450
AC12 Logiciels	373 230	234 884	138 346	77 270	22 450
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 504 754	985 439	519 315	624 652	590 247
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	1 126 464	700 645	425 818	495 703	433 337
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	378 290	284 793	93 496	128 950	156 911
AC3 PLACEMENTS	148 731 019	624 906	148 106 113	116 408 835	112 598 824
AC31 Terrains & constructions	3 983 230	430 681	3 552 548	1 813 037	1 215 065
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	780 186	430 681	349 505	365 760	382 014
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	3 203 043		3 203 043	1 447 277	833 051
AC33 Autres placements financiers	91 179 589	194 224	90 985 365	64 054 038	65 709 225
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans les FCP	22 895 075	193 334	22 701 741	10 937 017	11 029 055
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	54 414 800		54 414 800	52 681 000	54 284 676
AC334 Autres prêts	449 173	890	448 283	405 136	394 995
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900 120		900 120		
AC336 Autres	12 520 421		12 520 421	30 885	500
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	53 568 200		53 568 200	50 541 760	45 674 534
S/total	150 609 003	1 845 229	148 763 774	117 110 756	113 211 522
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	84 725 137		84 725 137	58 269 434	53 275 597
AC510 Provision pour primes non acquises	38 156 286		38 156 286	30 125 353	27 145 448
AC531 Provision pour sinistres	46 568 851		46 568 851	28 144 081	26 130 149
AC6 CREANCES	79 722 423	1 632 902	78 089 521	90 156 498	130 380 430
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	39 670 454	862 762	38 807 692	17 196 719	12 225 227
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	10 711 634	750 396	9 961 238	1 186 518	3 707 575
AC63 Autres créances	29 340 335	19 744	29 320 591	71 773 261	114 447 628
AC631 Personnel	12 702		12 702	13 873	24 879
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques	3 507 884		3 507 884	3 312 684	2 966 750
AC633 Débiteurs divers	1 070 953	19 744	1 051 209	795 984	235 525
AC634 FGIC Débiteurs			0	3 060	
AC635 FPC	24 748 796		24 748 796	67 647 660	111 220 474
S/total	164 447 560	1 632 902	162 814 657	148 425 932	183 656 027
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	43 349 461		43 349 461	44 361 810	43 871 204
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	6 450 868		6 450 868	17 273 006	17 221 073
AC710 T.G.T				512 942	495 343
AC72 Charges reportées	9 477 694		9 477 694	7 658 904	6 266 894
AC721 Frais d'acquisition reportés	8 915 784		8 915 784	7 527 174	6 266 894
AC722 Autres charges à répartir	561 910		561 910	131 730	
AC73 Comptes de régularisation actif	22 233 755		22 233 755	14 353 453	15 263 190
AC731 Intérêts acquis & non échus	1 823 718		1 823 718	1 602 860	1 456 771
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation	19 037 635		19 037 635	11 396 488	12 712 798
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession	373 395		373 395		
AC733 Autres comptes de régularisation	999 007		999 007	1 354 105	1 093 621
AC74 Ecarts de conversion	5 187 143		5 187 143	4 563 505	4 624 705
S/total	43 349 461		43 349 461	44 361 810	43 871 204
TOTAL DES ACTIFS	358 406 024	3 478 131	354 927 893	309 898 498	340 738 753

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	64 975 332	48 704 891	46 400 821
CP1 Capital social	45 000 000	35 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	14 461 927	8 916 381	8 440 745
CP5 Résultats reportés	5 513 405	4 788 510	2 960 076
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	64 975 332	48 704 891	46 400 821
Résultat de l'exercice	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Total capitaux propres avant affectation	69 733 563	53 746 280	51 454 966
<u>PASSIFS</u>			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	3 877 727	3 462 303	3 542 735
PA22 Provisions pour litiges	1 829 735	1 597 264	1 616 394
PA23 Provisions pour pertes & charges	2 047 992	1 865 039	1 926 342
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	153 210 947	116 170 656	104 237 950
PA310 Provisions pour primes non acquises	53 338 080	42 930 225	37 583 169
PA331 Provisions pour sinistres	99 409 794	72 995 091	66 642 678
PA331 Autres provisions techniques	463 073	245 340	12 103
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	37 897 160	25 327 103	25 589 684
PA6 AUTRES DETTES	80 688 015	102 911 386	148 080 169
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	31 363 922	11 049 626	11 546 093
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	22 628 498	21 806 184	23 431 228
PA63 Dettes diverses	26 695 595	70 055 576	113 102 848
PA632 Personnel	429 230	330 525	359 236
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	213 711	208 809	209 277
PA634 Crédoeurs divers	1 299 014	1 355 640	804 837
PA635 FGIC Crédoeurs	4 844	512 942	509 024
PA636 FPC	24 748 796	67 647 660	111 220 474
PA7 AUTRES PASSIFS	9 520 480	8 280 768	7 833 249
PA71 Comptes de régularisation passif	6 381 329	5 582 303	5 134 885
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	5 891 718	5 011 816	4 409 835
PA711 Estimation d'éléments techniques	0	134 689	306 680
PA712 Autres comptes de régularisation passif	489 611	435 798	418 370
PA72 Ecart de conversion	3 139 151	2 698 465	2 698 363
Total des passifs	285 194 330	256 152 217	289 283 788
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	354 927 893	309 898 498	340 738 753

5.4.2.2. Etats de résultat technique Vie proforma comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	31/12/2010		31/12/2009	31/12/2008
	Acceptation	Rétrocession	Net	Net
PRNV1 PRIMES ACQUISES	2 629 441	14 831	2 614 610	1 287 241
PRV11 Primes	3 472 431	14 831	3 457 600	1 407 945
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-842 990	0	-842 990	-120 704
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	1 975 673	0	1 975 673	737 240
CHV11 Sinistres payés	918 877	0	918 877	457 643
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	1 056 796	0	1 056 796	9 636
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	919 377	0	919 377	287 966
CHV41 Frais d'acquisition	780 293		780 293	230 776
CHV42 Frais d'administration	139 084		139 084	57 190
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires		0	0	0
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	19 719		19 719	17 745
RTV Résultat technique Vie	-245 890	14 831	-260 721	279 782

5.4.2.3. Etats de résultat technique Non Vie proforma comparés au 31 décembre

(en Dinars)

	31/12/2010		31/12/2009	31/12/2008
	Acceptation	Rétrocession	Net	Net
PRNV1 PRIMES ACQUISES	60 683 215	29 852 835	30 830 380	26 567 436
PRNV11 Primes	70 248 079	37 883 768	32 364 312	28 813 883
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-9 564 865	-8 030 933	-1 533 932	-2 246 447
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	1 099 753		1 099 753	1 168 711
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES				
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	90 723 709	73 242 249	17 481 460	15 336 445
CHNV11 Sinistres payés	65 365 802	54 817 479	10 548 322	11 007 600
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	25 357 908	18 424 770	6 933 138	4 328 845
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	16 693 342	4 437 818	12 255 524	10 753 578
CHNV41 Frais d'acquisition	12 977 232		12 977 232	11 575 942
CHNV42 Frais d'administration	3 716 110		3 716 110	3 229 761
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	0	4 437 818	-4 437 818	-4 052 124
RTNV Résultat technique Non Vie	-45 634 085	-47 827 232	2 193 148	1 646 124

5.4.2.4. Etats de résultat proforma comparés au 31 décembre

	<i>(en Dinars)</i>		
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
RTNV Résultat technique	1 932 427	1 925 906	2 534 320
PRNT1 Produits des placements	5 770 483	5 227 237	6 118 125
PRNT11 Revenus des placements	4 665 545	4 847 807	5 714 410
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	267 950	12 103	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	836 988	367 327	403 715
PRNT3 Produits des placements alloués transférés de l'Etat de résultat	-1 119 472	-1 186 456	-1 341 717
CHNT1 Charges des placements	1 050 440	1 217 148	1 065 361
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	831 670	876 612	866 812
CHNT12 Correction de valeur sur placement	217 733	340 380	176 121
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	1 038	156	22 429
PRNT2 Autres produits non techniques	5 789 756	5 371 178	5 819 317
CHNT3 Autres charges non techniques	5 965 608	4 729 655	5 962 401
Résultat provenant des activités ordinaires	5 357 147	5 391 059	6 102 283
CHNT4 Impôt sur les sociétés	598 916	349 669	1 048 138
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Résultat net de l'exercice	4 758 231	5 041 390	5 054 145

5.4.2.5. Résultat technique par catégorie proforma au 31 décembre 2010

(en Dinars)

RUBRIQUES	NON MARINES				MARINES			VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	16 157 358	8 492 552	10 274 795	34 924 706	10 479 439	15 279 067	25 758 507	2 629 441	63 312 656
Primes émises	17 371 920	8 339 937	13 813 012	39 524 870	10 626 389	20 096 818	30 723 208	3 472 431	73 720 510
Variation des primes non acquises	-1 214 562	152 615	-3 538 217	-4 600 164	-146 950	-4 817 751	-4 964 701	-842 990	-10 407 855
CHARGES DE PRESTATIONS	28 335 519	3 276 348	3 329 640	34 941 507	4 110 838	51 671 360	55 782 198	1 975 673	92 699 382
Prestations & frais payés	8 234 998	2 218 138	2 028 403	12 481 539	2 868 611	50 015 648	52 884 259	918 877	66 284 679
Charges des provisions pour prestations diverses	20 100 521	1 058 210	1 301 237	22 459 968	1 242 227	1 655 712	2 897 939	1 056 796	26 414 704
Solde de souscription	-12 178 161	5 216 204	6 945 155	-16 801	6 368 601	-36 392 293	-30 023 691	653 768	-29 386 726
FRAIS D'ACQUISITION	5 529 324	1 264 150	3 163 373	9 956 847	2 814 616	205 766	3 020 383	780 293	13 757 525
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	869 915	344 278	731 459	1 945 652	523 622	1 246 836	1 770 458	139 084	3 855 194
Charges d'acquisition & de gestion nettes	6 399 239	1 608 428	3 894 832	11 902 499	3 338 238	1 452 602	4 790 841	919 377	17 612 719
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	285 208	300 487	414 260	999 955	92 310	7 488	99 798	19 719	1 119 472
Solde financier	285 208	300 487	414 260	999 955	92 310	7 488	99 798	19 719	1 119 472
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	6 449 058	1 229 571	5 172 604	12 851 233	3 635 752	13 365 847	17 001 599	14 831	29 867 666
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	3 587 443	150 167	598 396	4 336 006	1 401 285	49 080 185	50 481 470		54 817 479
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	17 163 536	-55 234	149 516	17 257 818	-318 263	1 485 215	1 166 952		18 424 770
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT									
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	2 116 727	227 773	1 528 709	3 873 209	402 985	161 621	564 606		4 437 818
Solde de rétrocession	-16 418 648	906 865	2 895 983	-12 615 800	2 149 745	-37 361 174	-35 211 431	14 831	-47 812 401
Résultat technique	-1 873 544	3 001 398	568 600	1 696 455	972 928	-476 233	496 697	-260 721	1 932 425
Informations complémentaires									
PROVISIONS ACCEPTATIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/10)	7 202 756	2 069 911	22 870 419	32 143 086	3 155 625	16 608 777	19 764 402	1 430 592	53 338 080
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/09)	5 988 194	2 222 526	19 332 202	27 542 922	3 008 675	11 791 026	14 799 701	587 602	42 930 225
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/10)	44 922 002	19 780 688	7 937 859	72 640 549	11 730 375	13 313 381	25 043 756	1 725 488	99 409 794
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/09)	24 821 481	18 722 478	6 636 622	50 180 581	10 488 148	11 657 669	22 145 817	668 692	72 995 091
PROVISIONS RETROCESSIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/10)	3 153 146	301 172	17 851 433	21 305 751	1 044 032	15 806 500	16 850 532		38 156 286
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/09)	2 387 049	212 394	15 541 718	18 141 161	1 300 448	10 683 740	11 984 188		30 125 353
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/10)	29 243 820	811 435	2 613 719	32 668 974	4 308 567	9 591 309	13 899 876		46 568 851
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/09)	12 080 284	866 669	2 464 203	15 411 156	4 626 830	8 106 094	12 732 924		28 144 081

5.4.3. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@gnet.tn

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RÉ » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que la note aux états financiers n°6 présente les démarches entreprises par la société pour la prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture, et ce compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers.

2- Vérifications spécifiques

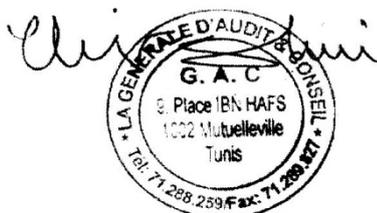
Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2011

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé





LA GÉNÉRALE D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@gnet.tn

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- conventions réglementées (hors Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants)

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

II- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- 1- Les émoluments bruts servis au Président Directeur Général pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 se sont élevés à 148 423 dinars (y compris les avantages en nature) soit un salaire net qui s'élève à 6 000 dinars par mois. Ces émoluments englobent un montant de 31 092 dinars qui constitue une régularisation sur les avances sur salaires servis au cours de l'année 2009.
- 2- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010 ont totalisé un montant brut de 36 000 dinars.

Tunis, le 28 avril 2010

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé



5.4.4. Tableau de mouvement des capitaux propres

(en Dinars)

Désignation	Capital social	Réserves Légales	Réserves générales	Fonds social	Prime d'émission	Rachat d'actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2008	35 000 000	1 806 924	2 975 000	888 821	2 770 000	0	2 960 076	5 054 145	51 454 966
Affectation du résultat 2008 (AGO du 29/06/2009)		400 711		200 000			4 453 434	-5 054 145	0
Distribution des dividendes							-2 625 000		-2 625 000
Mouvement sur fonds social				-125 076					-125 076
Résultat de l'exercice 2009								5 041 390	5 041 390
Solde au 31/12/2009	35 000 000	2 207 635	2 975 000	963 745	2 770 000	0	4 788 510	5 041 390	53 746 280
Augmentation de capital	10 000 000				4 000 000				14 000 000
Affectation du résultat 2009 (AGO du 16/06/2010)		491 495	1 000 000	200 000			3 349 895	-5 041 390	0
Distribution des dividendes							-2 625 000		-2 625 000
Mouvement sur fonds social				-145 948					-145 948
Résultat de l'exercice 2010								4 758 231	4 758 231
Solde au 31/12/2010	45 000 000	2 699 130	3 975 000	1 017 797	6 770 000	0	5 513 405	4 758 231	69 733 563
Affectation du résultat 2010 (AGO du 17/06/2011)		513 582		300 000			3 944 649	-4 758 231	0
Distribution des dividendes							-3 375 000		-3 375 000
Mouvement sur fonds social				-29 717					-29 717
Rachat d'actions propres						-136 393			-136 393
Résultat au 30/06/2011								1 166 489	1 166 489
Solde au 30/06/2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	1 288 080	6 770 000	-136 393	6 083 054	1 166 489	67 358 942

5.4.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices

	(en Dinars)		
	2 010	2009	2 008
Résultat net de l'exercice	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Résultats reportés	5 513 405	4 788 510	2 960 076
Bénéfice distribuable	10 271 636	9 829 900	8 014 220
Réserves légales	513 582	491 495	400 711
Reliquat	9 758 054	9 338 405	7 613 509
Dividendes des certificats d'investissement			262 500
Dividendes des actions	3 375 000	2 625 000	2 362 500
Fonds social	300 000	200 000	200 000
Réserves générales		1 000 000	
Résultats reportés	6 083 054	5 513 405	4 788 509

5.4.6. Evolution du résultat net et du résultat technique

	(en Dinars)		
	2 010	2 009	2 008
Capital social	45 000 000	35 000 000	35 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	7 000 000*	3 150 000
Nombre des certificats d'investissement			350 000
Résultat technique	812 955	739 447	1 192 602
Résultat technique par action et certificat d'investissement	0,090	0,106	0,341
Résultat avant impôt	5 357 147	5 391 059	6 102 283
Résultat net	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Résultat avant impôt par action et certificat d'investissement	0,595	0,770	1,744
Résultat net par action et certificat d'investissement	0,529	0,720	1,444

*L'AGE du 12/01/2010 a décidé d'assembler les 350 000 certificats d'investissement faisant partie du capital avec les certificats de droit de vote correspondants et de reconstituer ainsi 350 000 actions de nominal 10D chacune. La même assemblée a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10D à 5D.

- **Etats financiers proforma**

	(en Dinars)		
	2 010	2 009	2 008
Capital social	45 000 000	35 000 000	35 000 000
Nombre d'actions	9 000 000	7 000 000*	3 150 000
Nombre des certificats d'investissement			350 000
Résultat technique Vie	-260 721	279 782	276 850
Résultat technique Non Vie	2 193 148	1 646 124	2 257 469
Résultat technique	1 932 427	1 925 906	2 534 319
Résultat technique par action et certificat d'investissement	0,215	0,275	0,724
Résultat avant impôt	5 357 147	5 391 059	6 102 283
Résultat net	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Résultat avant impôt par action et certificat d'investissement	0,595	0,77	1,744
Résultat net par action et certificat d'investissement	0,529	0,72	1,444

*L'AGE du 12/01/2010 a décidé d'assembler les 350 000 certificats d'investissement faisant partie du capital avec les certificats de droit de vote correspondants et de reconstituer ainsi 350 000 actions de nominal 10D chacune. La même assemblée a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10D à 5D.

5.4.7. Evolution des dividendes

	(en Dinars)		
	2 010	2009	2 008
Capital	45 000 000	35 000 000	35 000 000
Nominal	5	5*	10
Nombre d'actions	9 000 000	7 000 000*	3 150 000
Nombre des certificats d'investissement			350000
Dividendes des actions	3 375 000	2 625 000	2 362 500
Dividende par action	0,375	0,375	0,750
Dividendes des certificats d'investissement			262 500
Dividende par certificat d'investissement			0,750
Taux de dividende en % de la valeur nominale	7,5%	7,5%	7,5%
Date de détachement	15/07/2011	01/07/2010	15/07/2009

*L'AGE du 12/01/2010 a décidé d'assembler les 350 000 certificats d'investissement faisant partie du capital avec les certificats de droit de vote correspondants et de reconstituer ainsi 350 000 actions de nominal 10D chacune. La même assemblée a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10D à 5D.

5.4.8. Principaux indicateurs

	(en Dinars)		
	2 010	2 009	2 008
Actifs corporels d'exploitation	519 315	624 652	590 248
Placements	148 106 113	116 408 834	112 598 824
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	84 725 137	58 269 434	53 275 597
Créances	53 340 725	22 508 838	19 159 956
Autres éléments d'actifs	43 349 461	44 361 810	43 871 204
Capitaux propres avant affectation	69 733 563	53 746 280	51 454 966
Passifs	260 445 534	188 504 557	178 063 314
Provisions techniques Acceptations	153 210 947	116 170 656	104 237 950
Provisions pour autres risques & charges	3 877 727	3 462 303	3 542 735
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	37 897 160	25 327 103	25 589 684
Autres dettes	55 939 219	35 263 726	36 859 695
Autres passifs	9 520 480	8 280 768	7 833 249
Dettes	93 836 379	60 590 829	62 449 379
Bénéfice net	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Total Bilan	330 179 097	242 250 838	229 518 279
Capitaux permanents	226 822 237	173 379 239	159 235 651
Capitaux avant résultat	64 975 332	48 704 891	46 400 821

- **Etats financiers proforma**

	(en Dinars)		
	2 010	2 009	2 008
Actifs corporels d'exploitation	519 315	624 652	590 248
Placements	148 106 113	116 408 835	112 598 824
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	84 725 137	58 269 434	53 275 597
Créances	78 089 521	90 156 498	130 380 430
Autres éléments d'actifs	43 349 461	44 361 810	43 871 204
Capitaux propres avant affectation	69 733 563	53 746 280	51 454 966
Passifs	285 194 330	256 152 217	289 283 788
Provisions techniques Acceptations	153 210 947	116 170 656	104 237 950
Provisions pour autres risques & charges	3 877 727	3 462 303	3 542 735
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	37 897 160	25 327 103	25 589 684
Autres dettes	80 688 015	102 911 386	148 080 169
Autres passifs	9 520 480	8 280 768	7 833 249
Dettes	118 585 176	128 238 489	173 669 854
Bénéfice net	4 758 231	5 041 390	5 054 145
Total Bilan	354 927 893	309 898 498	340 738 753
Capitaux permanents	226 822 237	173 379 239	159 235 651
Capitaux avant résultat	64 975 332	48 704 891	46 400 821

Indicateurs propres au secteur de la réassurance

(en Dinars)

	2 010	2 009	2 008
Primes rétrocedées (a)	37 898 599	30 554 891	31 445 178
Primes acceptées (b)	73 720 510	60 776 719	59 713 083
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	33 444 990	27 854 677	26 108 242
Sinistres réglés	11 467 199	11 735 204	10 665 037
Primes nettes des rétrocessions	35 821 912	30 221 828	28 267 905
Provisions techniques + Capitaux propres	218 186 279	164 875 547	150 638 771
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	32 632 034	27 115 229	24 915 640

- **Etats financiers proforma**

(en Dinars)

	2 010	2 009	2 008
Primes rétrocedées - Vie	14 831	10 979	9 999
Primes rétrocedées - Non Vie	37 883 768	30 543 912	31 453 179
Primes acceptées - Vie	3 472 431	1 418 924	1 124 932
Primes acceptées - Non Vie	70 248 079	59 357 795	58 588 151
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises - Vie	2 614 610	1 287 241	1 036 123
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises - Non Vie	30 830 380	26 567 436	25 072 118
Sinistres réglés - Vie	918 877	727 604	457 643
Sinistres réglés - Non Vie	10 548 322	11 007 600	10 207 394
Primes nettes des rétrocessions - Vie	3 457 600	1 407 945	1 114 933
Primes nettes des rétrocessions - Non Vie	32 364 312	28 813 883	27 152 972
Provisions techniques + Capitaux propres	218 186 279	164 875 547	150 638 771
Charges de sinistres + Frais d'exploitation - Vie	2 895 050	1 025 206	783 083
Charges de sinistres + Frais d'exploitation - Non vie	29 736 985	26 090 023	24 132 557

5.4.9. Principaux ratios

- **Ratios de structure**

	2 010	2 009	2 008
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,16%	0,26%	0,26%
Placements / Total Bilan	44,86%	48,05%	49,06%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	25,66%	24,05%	23,21%
Créances / Total Bilan	16,16%	9,29%	8,35%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	13,13%	18,31%	19,11%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	21,12%	22,19%	22,42%
Passifs / Total Bilan	78,88%	77,81%	77,58%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	1,17%	1,43%	1,54%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires / Total Bilan	11,48%	10,45%	11,15%
Autres dettes / Total Bilan	16,94%	14,56%	16,06%
Autres passifs / Total Bilan	2,88%	3,42%	3,41%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	134,56%	112,73%	121,37%
Dettes / Capitaux permanents	41,37%	34,95%	39,22%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	7,32%	10,35%	10,89%

- **Etats financiers proforma**

	2 010	2 009	2 008
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,15%	0,20%	0,17%
Placements / Total Bilan	41,73%	37,56%	33,05%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	23,87%	18,80%	15,64%
Créances / Total Bilan	22,00%	29,09%	38,26%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	12,21%	14,31%	12,88%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	19,65%	17,34%	15,10%
Passifs / Total Bilan	80,35%	82,66%	84,90%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	1,09%	1,12%	1,04%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires / Total Bilan	10,68%	8,17%	7,51%
Autres dettes / Total Bilan	22,73%	33,21%	43,46%
Autres passifs / Total Bilan	2,68%	2,67%	2,30%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	170,05%	238,60%	337,52%
Dettes / Capitaux permanents	52,28%	73,96%	109,06%
Bénéfice net / Capitaux propres	7,32%	10,35%	10,89%

- **Ratios financiers propres à la réassurance**

	2 010	2 009	2 008
Taux de rétrocession = (a)/(b)	51,41%	50,27%	52,66%
Ratio combiné = (d) / (c)	97,57%	97,35%	95,43%
Primes nettes / Capitaux propres avant résultat	51,47%	57,19%	56,27%
Taux d'évolution de la prime nette	18,53%	6,91%	51,31%
Sinistres réglés / Primes	34,29%	42,13%	40,85%
Provisions techniques / Total Bilan	46,40%	47,95%	45,42%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	235,80%	238,52%	224,65%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des rétrocessions	609,09%	545,55%	532,90%
Résultat technique / Primes acceptées	1,10%	1,22%	2,00%
Provisions techniques / Primes acceptées	207,83%	191,14%	174,56%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	18,66%	19,43%	21,53%
Frais d'administration / Primes acceptées	5,23%	5,41%	4,87%
Placements / Provisions techniques	96,67%	100,21%	108,02%
(Placements + Avoirs en banques, Chèques & Caisse) / Provisions techniques	100,88%	115,52%	125,02%
Placements / (Provisions techniques + Capitaux propres)	67,88%	70,60%	74,75%

• **Etats financiers proforma**

	2 010	2 009	2 008
Taux de rétrocession Vie	0,43%	0,77%	0,89%
Taux de rétrocession Non Vie	53,93%	51,46%	53,69%
Ratio combiné Vie	110,73%	79,64%	75,58%
Ratio combiné Non Vie	96,45%	98,20%	96,25%
Primes nettes / Capitaux propres avant résultat (Vie)	4,02%	2,64%	2,23%
Primes nettes / Capitaux propres avant résultat (Non Vie)	47,45%	54,55%	54,03%
Sinistres réglés / Primes (Vie)	35,14%	56,52%	44,17%
Sinistres réglés / Primes (Non Vie)	34,21%	41,43%	40,71%
Provisions techniques / Total Bilan	43,17%	37,49%	30,59%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	235,80%	238,52%	224,65%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des rétrocessions (Vie)	6310,34%	11710,37%	13511,02%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des rétrocessions (Non Vie)	674,16%	572,21%	554,78%
Résultat technique / Primes acceptées (Vie)	-7,51%	19,72%	24,61%
Résultat technique / Primes acceptées (Non Vie)	3,12%	2,77%	3,85%
Provisions techniques / Primes acceptées (Vie)	4412,21%	8187,24%	9266,16%
Provisions techniques / Primes acceptées (Non Vie)	218,10%	195,71%	177,92%
Frais d'acquisition / Primes acceptées (Vie)	22,47%	16,26%	19,97%
Frais d'acquisition / Primes acceptées (Non Vie)	18,47%	19,50%	21,56%
Frais d'administration / Primes acceptées (Vie)	4,01%	4,03%	4,18%
Frais d'administration / Primes acceptées (Non Vie)	0,20%	0,10%	0,08%
Placements / Provisions techniques	96,67%	100,21%	108,02%
(Placements + Avoirs en banques, Chèques & Caisse) / Provisions techniques	100,88%	115,52%	125,02%
Placements / (Provisions techniques + Capitaux propres)	67,88%	70,60%	74,75%

5.5. Renseignements sur les états financiers au 30/06/2011

5.5.1. Etats financiers arrêtés au 30/06/2011

5.5.1.1. Bilans au 30 juin 2011

(en Dinars)

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2011			30/06/2010	31/12/2010
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	376 003	269 767	106 237	57 103	138 346
AC12 Logiciels		376 003	269 767	106 237	57 103	138 346
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 567 339	1 063 626	503 713	590 005	519 315
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)		1 189 662	762 632	427 030	478 805	425 818
AC22 Autres installations, outillage & mobilier		377 676	300 994	76 683	111 200	93 496
AC3 PLACEMENTS	(III)	150 288 087	632 966	149 655 121	133 615 928	148 106 113
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	4 991 835	438 742	4 553 093	2 631 536	3 552 548
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	438 742	341 444	357 699	349 505
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		4 211 649		4 211 649	2 273 837	3 203 043
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	89 708 260	194 224	89 514 036	76 424 439	90 985 365
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		22 751 587	193 334	22 558 253	21 054 949	22 701 741
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		56 279 050		56 279 050	54 830 800	54 414 800
AC334 Autres prêts		467 282	890	466 392	504 569	448 283
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful		900 120		900 120	0	900 120
AC336 Autres		9 310 221		9 310 221	34 121	12 520 421
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		55 587 992		55 587 992	54 559 953	53 568 200
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		55 559 127		55 559 127		
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		28 865		28 865		
S/total		152 231 429	1 966 359	150 265 070	134 263 036	148 763 774
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	(IV)	111 128 789	0	111 128 789	61 913 016	84 725 137
AC510 Provision pour primes non acquises		29 676 262	0	29 676 262	25 909 965	38 156 286
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		29 654 000		29 654 000		
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		22 262		22 262		
AC531 Provision pour sinistres		81 452 527		81 452 527	36 003 051	46 568 851
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		81 452 402		81 452 402		
AC531 Provision pour sinistres Takaful		125		125		
AC6 CREANCES	(V)	58 247 434	1 632 902	56 614 531	29 742 848	53 340 725
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation		40 583 025	862 762	39 720 263	24 255 182	38 807 692
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		40 415 929		40 415 929		
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		167 096		167 096		
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession		12 811 820	750 396	12 061 424	1 249 284	9 961 238
AC63 Autres créances	(V-1)	4 852 588	19 744	4 832 844	4 238 382	4 571 795
AC631 Personnel		86 692		86 692	53 844	12 702
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		3 692 166		3 692 166	3 055 203	3 507 884
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		3 692 064		3 692 064		
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		102		102		
AC633 Débiteurs divers		1 073 731	19 744	1 053 987	1 129 335	1 051 209
S/total		169 376 223	1 632 902	167 743 320	91 655 864	138 065 861
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	55 454 532	0	55 454 532	58 423 078	43 349 461
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	11 990 231		11 990 231	19 412 800	6 450 868
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		11 889 412		11 889 412		
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		100 820		100 820		
AC710 T.G.T		0		0	512 942	0
AC72 Charges reportées		8 508 880	0	8 508 880	7 650 549	9 477 694
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 934 779		7 934 779	7 055 975	8 915 784
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		7 889 966		7 889 966		
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		44 813		44 813		
AC722 Autres charges à répartir		574 101		574 101	594 574	561 910
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		565 911		565 911		
AC722 Autres charges à répartir Takaful		8 190	0	8 190		
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-2)	29 135 477		29 135 477	24 447 350	22 233 755
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 028 695		1 028 695	1 190 884	1 823 718
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		26 915 441		26 915 441	22 144 637	19 037 635
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		26 783 095		26 783 095		
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		132 345		132 345		
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession		0		0	0	373 395
AC733 Autres comptes de régularisation		1 191 341		1 191 341	1 111 829	999 007
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		1 140 238		1 140 238	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		51 103		51 103	0	0
AC74 Ecarts de conversion	(VI-3)	5 819 944	0	5 819 944	6 399 437	5 187 143
S/total		55 454 532	0	55 454 532	58 423 078	43 349 461
TOTAL DES ACTIFS		377 062 184	3 599 261	373 462 923	284 341 978	330 179 097

(en Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	(I)	66 192 452	65 085 887	64 975 332
CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital		15 245 792	14 572 483	14 461 927
CP3 Rachats d'actions propres		-136 393		
CP5 Résultats reportés		6 083 054	5 513 405	5 513 405
CP5 Résultats reportés non Takaful		5 082 920		
CP5 Résultats reportés Takaful		1 000 133		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		66 192 452	65 085 887	64 975 332
Résultat de l'exercice		1 166 489	4 008 933	4 758 231
<i>Résultat de l'exercice non Takaful</i>		<i>1 083 017</i>		
<i>Résultat de l'exercice Takaful</i>		<i>83 472</i>		
Total capitaux propres avant affectation		67 358 942	69 094 821	69 733 563
<u>PASSIFS</u>				
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	4 898 458	3 900 326	3 877 727
PA22 Provisions pour litiges		2 529 735	3 090 395	1 829 735
PA23 Provisions pour pertes & charges		2 368 723	809 931	2 047 992
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	188 341 038	126 990 202	153 210 947
PA310 Provisions pour primes non acquises		47 227 960	40 663 555	53 338 080
<i>PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful</i>		<i>47 082 700</i>		
<i>PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful</i>		<i>145 259</i>		
PA331 Provisions pour sinistres		139 750 157	85 952 547	99 409 794
<i>PA331 Provisions pour sinistres non Takaful</i>		<i>139 639 399</i>		
<i>PA331 Provisions pour sinistres Takaful</i>		<i>110 758</i>		
PA331 Autres provisions techniques		1 362 921	374 100	463 073
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires		37 451 796	14 361 338	37 897 160
<i>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires non Takaful</i>		<i>37 448 652</i>		
<i>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Takaful</i>		<i>3 145</i>		
PA6 AUTRES DETTES	(IV)	62 009 733	57 380 235	55 939 219
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(IV-1)	35 986 338	29 547 411	31 363 922
<i>PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful</i>		<i>35 978 499</i>		
<i>PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful</i>		<i>7 839</i>		
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(IV-2)	20 322 163	25 571 295	22 628 498
<i>PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession non Takaful</i>		<i>20 279 922</i>		
<i>PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Takaful</i>		<i>42 240</i>		
PA63 Dettes diverses	(IV-3)	5 701 233	2 261 530	1 946 799
PA632 Personnel		400 014	313 333	429 230
<i>PA632 Personnel non Takaful</i>		<i>378 769</i>		
<i>PA632 Personnel Takaful</i>		<i>21 245</i>		
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		168 881	158 569	213 711
<i>PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful</i>		<i>162 250</i>		
<i>PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful</i>		<i>6 632</i>		
PA634 Crédoeurs divers		5 127 493	1 271 842	1 299 014
<i>PA634 Crédoeurs divers non Takaful</i>		<i>5 119 303</i>		
<i>PA634 Crédoeurs divers Takaful</i>		<i>8 190</i>		
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	517 786	4 844
PA7 AUTRES PASSIFS	(V)	13 402 956	12 615 057	9 520 480
PA71 Comptes de régularisation passif	(V-1)	9 951 735	8 890 591	6 381 329
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 264 847	4 743 280	5 891 718
<i>PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful</i>		<i>5 258 600</i>		
<i>PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful</i>		<i>6 246</i>		
PA711 Estimation d'éléments techniques		3 956 753	3 537 348	0
<i>PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful</i>		<i>3 936 071</i>		
<i>PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful</i>		<i>20 682</i>		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		730 136	609 963	489 611
PA72 Ecart de conversion	(V-2)	3 451 220	3 724 466	3 139 151
Total passif		306 103 981	215 247 158	260 445 534
Total des capitaux propres & passif		373 462 923	284 341 978	330 179 097

5.5.1.2. Etat de résultat technique au 30 juin 2011

	NOTES	30/06/2011			30/06/2010	31/12/2010
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS		NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	37 371 243	21 709 630	15 661 613	12 255 498	33 444 990
PRNV11 Primes	(I-1)	31 261 122	13 229 606	18 031 516	14 204 216	35 821 912
<i>PRNV11 Primes non Takaful</i>		30 852 757	13 144 729	17 708 028		
<i>PRNV11 Primes Takaful</i>		408 366	84 877	323 488		
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	6 110 121	8 480 024	-2 369 903	-1 948 717	-2 376 922
<i>PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful</i>		6 255 380	8 502 286	-2 246 906		
<i>PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful</i>		-145 259	-22 262	-122 997		
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT AUTRES PRODUITS TECHNIQUES						
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	45 013 652	36 346 505	8 667 146	5 142 701	19 457 133
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	4 673 289	1 462 829	3 210 460	44 215	11 467 199
<i>CHNV11 Sinistres payés non Takaful</i>		4 697 840	1 462 830	3 235 010		
<i>CHNV11 Sinistres payés Takaful</i>		-24 551	0	-24 551		
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	40 340 363	34 883 676	5 456 686	5 098 486	7 989 934
<i>CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful</i>		40 229 605	34 883 551	5 346 054		
<i>CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful</i>		110 758	125	110 633		
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	10 934 296	4 032 013	6 902 283	5 078 831	13 174 901
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	8 962 392		8 962 392	6 816 042	13 757 525
<i>CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful</i>		8 894 711		8 894 711		
<i>CHNV41 Frais d'acquisition Takaful</i>		67 681		67 681		
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	1 971 904		1 971 904	1 750 568	3 855 194
<i>CHNV42 Frais d'administration non Takaful</i>		1 950 659		1 950 659		
<i>CHNV42 Frais d'administration Takaful</i>		21 245		21 245		
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 032 013	-4 032 013	-3 487 779	-4 437 818
<i>CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful</i>			4 019 450	-4 019 450		
<i>CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful</i>			12 564	-12 564		
RTNV Résultat technique		-18 576 705	-18 668 889	92 184	2 033 966	812 955
<i>RTNV Résultat technique non Takaful</i>		-18 664 678	-18 718 815	54 137		
<i>RTNV Résultat technique Takaful</i>		87 973	49 926	38 047		

5.5.1.3. Etat de résultat au 30 juin 2011

(en dinars)

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		92 184	2 033 966	812 955
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		54 137		
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		38 047		
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	2 426 336	2 035 802	5 770 483
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	2 393 883	1 995 299	4 665 545
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		2 392 829		
PRNT11 Revenus des placements Takaful		1 053	0	0
S/Total 1a		2 393 883	1 995 299	4 665 545
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)	0	0	267 950
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	32 454	40 503	836 988
S/Total 1		32 454	40 503	1 104 938
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	935 507	152 042	1 050 440
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	23 824	23 282	831 670
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	899 848	128 760	217 733
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	11 834	0	1 038
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	4 831 203	4 236 227	5 789 756
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		4 780 100		
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		51 103		
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	4 872 001	3 389 296	5 965 608
Résultat provenant des activités ordinaires		1 542 215	4 764 656	5 357 147
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		1 452 012	0	0
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		90 203	0	0
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	375 727	755 722	598 916
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		368 996		
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		6 732		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		1 166 489	4 008 933	4 758 231
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		1 083 017	0	0
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		83 472	0	0
Résultat net de l'exercice		1 166 489	4 008 933	4 758 231
Résultat net de l'exercice non Takaful		1 083 017	0	0
Résultat net de l'exercice Takaful		83 472	0	0
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)				
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 166 489	4 008 933	4 758 231
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		1 083 017	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		83 472	0	0

5.5.1.4. Etat de flux de trésorerie au 30 juin 2011

(en dinars)

	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :</u>				
	NOTES X			
Encaissements des cédantes	X-1	21 406 987	21 398 989	35 956 408
Versements aux cédantes	X-2	-8 319 739	-3 122 898	-54 173 807
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	3 220 316	770 061	46 996 753
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	-11 524 521	-14 964 275	-21 915 519
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	37 017 683	58 741 362	73 306 486
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-28 626 029	-69 078 956	-96 301 763
Produits financiers reçus	X-7	2 302 759	1 927 235	2 760 411
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	7 564 965	26 260 883	1 632 332
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	-8 840 732	-27 623 660	-5 796 444
<i>Décaissements aux fournisseurs & au personnel non Takaful</i>		-8 841 740		
<i>Décaissements aux fournisseurs & au personnel Takaful</i>		1 008		
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	-720 843	-643 004	-1 165 656
<i>Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes non Takaful</i>		-720 641		
<i>Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes Takaful</i>		-202		
Flux provenant de l'exploitation		13 480 845	-6 334 262	-18 700 800
Flux provenant de l'exploitation non Takaful		13 480 039		
Flux provenant de l'exploitation Takaful		806		
<u>II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
	NOTES XI			
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	XI-1	220	38 960	455 356
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	XI-2	-981 954	-866 060	-1 798 558
Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	XI-3	1 028 404	419 200	1 749 200
Encaissements des revenus sur immobilisations financières	XI-4	43 822	16 488	224 903
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	XI-5	-7 913 855	-2 700 000	-4 459 383
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations Incorporelles	XI-6	-2 774	-784	-110 784
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		-7 826 137	-3 092 196	-3 939 267
<u>III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u>				
	NOTE XII			
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	14 000 000	14 000 000
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-4 000	-458 719	-491 920
Dividendes & autres distributions	XII-3		-2 536 760	-2 799 675
Flux provenant des activités de financements		-4 000	11 004 521	10 708 405
<u>IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES</u>				
	NOTE XIII			
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	-112 720	597 667	628 166
	NOTE XIV-XV			
VARIATION DE TRESORERIE		5 537 989	2 175 730	-11 303 496
VARIATION DE TRESORERIE NON TAKAFUL		5 537 183		
VARIATION DE TRESORERIE TAKAFUL		806		
Trésorerie au début de l'exercice		6 381 138	17 684 634	17 684 634
Trésorerie à la clôture de l'exercice		11 919 127	19 860 364	6 381 138

5.5.1.5. Etat des engagements reçus et donnés au 30 juin 2011

RUBRIQUES	(en dinars)		
	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
HB1 - Engagements reçus	0		0
	0		0
HB2 - Engagements donnés	34 621	30 885	34 121
HB21 - Avals, Cautions & Garanties de crédits donnés	34 621	30 885	34 121
- Dépôts en caution	500	500	500
- Dépôts auprès du Trésor	34 121	30 385	33 621
HB22 - Titres & Actifs acquis avec engagement de revente			
HB23 - Autres engagements sur titres, Actifs ou Revenus			
HB24 - Autres engagements donnés			
HB3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
Produits des Plac. Alloués, Trans, à l'Etat de résultat technique			
HB4 - Valeurs remises par les organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 - Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

5.5.1.6. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011

1. Présentation de la société

A. Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré, une société anonyme au capital social de 45 000 000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

B. Objet social

Tunis Ré a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocedés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocedante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Ré conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

C. Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

D. Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Ré au 30 juin 2011 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	55
Catégorie II	12
Catégorie III	5
Catégorie IV	5
Catégorie V	1
Total	83

Les frais de personnel arrêtés au 30 juin 2011 s'élève à 1 495 614 dinars

E. Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et FGA depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

2. Les faits marquants d' l'exercice 2011

Au cours du premier semestre de l'exercice 2011, le secteur des assurances Tunisienne a connu les sinistres importants suivants :

- Les sinistres relatifs aux émeutes, évalués à 100% pour un montant avoisinant les 200MDT, dont la part brute de Tunis Re est de 35MDT ;
- Sinistre « Super Mousse », évalué à 100% à 5,7MDT. La part brute de Tunis Re est de 1,068MDT, contre une part nette de 0,568MDT ;
- Sinistre « Sotupile-Enove », la part brute de Tunis Re est de 0,896MDT et une part nette de 0,396MDT.

3. Principes et Méthodes comptables

A. Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2011 au 30/06/2011 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

B. Les règles comptables :

- Les produits et les charges relatifs à l'exercice 2011 sont comptabilisés dans cet même exercice sans décalage en application du principe de rattachement. Toutefois, les charges relatives aux sinistres survenus au cours de l'exercice N+1 et souscrits au cours de l'exercice N sont pris en compte au cours de l'exercice de souscription en vertu des dispositions contractuelles des traités de réassurance ;
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations et aux rétrocessions font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation » ;
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année envoyés par les rétrocessionnaires sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer ;
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de récession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires » ;
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant ;
- Toutes les opérations réalisées par Tunis Ré sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises est appliquée sur la base des cours au 30/06/2011. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques » ;
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2011 sont déterminés sur la base des cours moyens du mois de juin 2011 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Les cours des devises non publiés par la BCT sont déterminés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Juin 2011 ;
- Seuls les différences de changes dégagées définitivement sont intégrées dans l'état de résultat.

C. Les Modes et les Méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2011

Postes du bilan

- ✓ **Actifs incorporels** : sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.
- ✓ **Actifs corporels d'exploitation**

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 30/06/2011 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Immobilisation	Taux d'amortissement
Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

✓ **Les placements :**

Les placements figurant au bilan sont composés de :

- Placements immobiliers : terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits au prix d'acquisition.

Une expertise d'évaluation de ces immobilisations effectuée en 2009 a fait ressortir des plus-values latentes non comptabilisées de 4,432 MDT.

- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Les placements financiers : se composent des :

- Participations ;
- Actions cotées ;
- Emprunts obligataires
- Parts d'OPCVM ;
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- Cautionnements ;
- Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de juin 2011 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture du bilan intermédiaire a dégagé des plus-values non comptabilisées de 5,656 MDT et des moins-values provisionnées de 1,555 MDT détaillés comme suit :

Catégories	Plus-values	Moins-values
Participations	4,224	0,193
Actions	0,465	1,086
OPCVM	0,967	0,276
Total	5,656	1,555

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan provisoire pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour la période des états financiers..

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

✓ **Les provisions techniques**

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 30/06/2011 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises, les PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 30/06/2011, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 30/06/2011 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 30/06/2011 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins-values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. Toutefois, à défaut de cette information, ce calcul des PPNA est effectué des primes acceptées sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture des états financiers, il est procédé à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « Provisions Techniques Acceptations » ; la quote-part des récessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « Parts Des Réassureurs Dans Les Provisions Techniques »

✓ **Ecart de conversion**

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan arrêté au 30 juin 2011, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour cette période.

Les différences de change constatées sont inscrits au bilan du 30 juin 2011 dans les comptes au 30 juin 2011 sous la rubrique « Autres éléments d'Actifs » pour un montant de 5 819 944 dinars et sous la rubrique « Autres Passifs » pour un montant de 3 451 220 dinars.

LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

- Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

- Les charges techniques

Les charges de Tunis-Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition qui sont versées aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition, constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

⇒ 1ère Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

⇒ 2ème Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

⇒ 3ème Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion du FPC ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.
- Provision pour toute éventualité est constituée compte tenu de la spécificité de l'activité de réassurance ce qui consiste un décalage dans l'enregistrement des opérations technique par rapport à l'activité d'assurance directe. Cette provision est constituée au titre des états financiers intermédiaires.

Cette provision est de 2,5 MDT au 30/06/2011 contre 3,090 MDT contre 1 MDT pour les états intermédiaires au 30 juin 2010.

HORS BILAN

Des engagements donnés d'un montant de 34 621 dinars sont enregistrés au 30/06/2011.

4. Situation fiscale

A. *Litige fiscal*

Le litige fiscal opposant Tunis Ré à l'administration fiscale, objet d'un avis de contrôle approfondi de sa situation fiscale pour la période allant de 1998 à 2003 et qui a porté sur l'IS, la TVA, la TCL, la TFP, le FOPROLOS, la RETENUE A LA SOURCE et les ACOMPTES PROVISIONNELS, demeure devant le tribunal administratif qui siège en cours de cassation en matière fiscale.

B. *Impôts sur les sociétés*

Au titre du bilan intermédiaire au 30 juin 2011, l'impôt sur les sociétés est de 375 727 dinars.

5. Résultats

A. *Résultat technique*

Le résultat des opérations techniques arrêtées au 30/06/2011 est soldé par un excédent de 92 184 dinars représentant 0,51% des primes nettes.

B. *Résultat de l'exercice*

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat au 30 juin 2011 est bénéficiaire de 1 166 489 dinars dégageant un taux de rentabilité de 2,6% du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 30/06/2011 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 30/06/2011 est de 376 003 contre un montant au 30/06/2010 de 263 230.

Les amortissements aux 30/06/2011 relatifs à ces immobilisations totalisent 269 767 contre 206 127 au 30/06/2010

La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 30/06/2011 s'élève à 106 237 contre un montant au 30/06/2010 de 57 103.

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Logiciel	376 003	263 230	373 230
Amortissement	269 767	206 127	234 884

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :

Désignation	Installations et Aménagements	Matériel de Transport	MMB	Matériel Informatique	Total
Valeur brute au 01/01/2011	533 128	235 584	255 221	480 820	1 504 753
Acquisitions de la période	5 420			57 779	63 199
Cessions de la période			613		613
Valeur brute au 30/06/2011	538 548	236 584	254 608	538 599	1 567 339
Amortissement au 01/01/2011	347 976	120 062	207 144	310 256	985 438
Dotation	21 974	17 464	10 508	28 523	78 468
Amortissement au 30/06/2011	369 950	137 526	217 242	338 908	1 063 626
VCN au 01/01/2011	185 152	115 522	48 077	170 564	519 315
VCN au 30/06/2011	168 598	98 058	37 366	199 690	503 713

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 30/06/2011 un montant de 150 288 087 contre un montant de 134 500 589 au 30/06/2010 soit une augmentation de 15 787 498. Les placements sont détaillés comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Placements immobiliers	4 991 835	3 054 024	1 937 811	3 983 230
Autres placements financiers	89 708 260	76 886 613	12 821 647	91 179 589
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	55 587 992	54 559 953	1 028 039	53 568 200
Total	150 288 087	134 500 589	15 787 498	148 731 019

III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 30/06/2011 un montant de 4 991 835 contre un montant de 3 054 024 au 30/06/2010 soit une variation de 1 937 811.

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2009
Terrains et constructions d'exploitation				
Terrain	130 000	130 000	0	130 000
Construction	650 186	650 186	0	650 186
S/Total 1	780 186	780 186	0	780 186
Terrains et constructions hors exploitation				
Terrain	600 280	600 280	0	600 280
Construction	3 611 369	1 673 557	1 937 811	2 602 763
S/Total 2	4 211 649	2 273 837	1 937 811	3 203 043
Total	4 991 835	3 054 024	1 937 811	3 983 230
Amortissements	438 742	422 487	16 255	430 681
VCN	4 553 093	2 631 536	1 921 557	3 552 548

III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 30/06/2011 un montant de 89 708 260 contre un montant de 76 886 613 au 30/06/2010 soit une variation de 12 821 527.

Les autres placements se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Actions & autres titres à revenus variables	22 751 587	21 516 233	1 235 354	22 895 075
Obligations & autres titres à revenus fixes	56 279 050	54 830 800	1 448 250	54 414 800
Prêts aux personnels	467 282	505 459	-38 177	449 173
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900 120		900 120	900 120
Autres	9 310 221	34 121	9 276 100	12 520 421
Total	89 708 260	76 886 613	12 821 647	91 179 589

La rubrique « Actions et autres titres variables » se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2011			30/06/2010		
	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	5 424 512		1 086 508	3 437 465		374 100
Participations étrangères	4 163 753			1 440 340		
Participations tunisiennes	1 067 500	193 334		1 335 450	461 284	
Parts dans les OPCVM obligataires	1 023 016			3 340 966		
Parts dans les OPCVM mixtes	11 072 806		276 413	11 962 013		
Total	22 751 587	193 334	1 362 921	21 516 233	461 284	374 100

La rubrique « Obligations et autres titres à revenu fixe » se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2009
Obligations	20 639 050	15 797 800	4 841 250	15 767 800
Dépôts monétaires	35 640 000	39 033 000	-3 393 000	38 647 000
Total	56 279 050	54 830 800	1 448 250	54 414 800

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES:

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 30/06/2011 un montant de 111 128 789 contre un montant de 61 913 016 au 30/06/2010 soit une variation de 49 215 773.

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Provisions pour Primes Non Acquisées	29 676 262	25 909 965	3 766 297	38 156 286
Provisions pour sinistres à payer	81 452 527	36 003 051	45 449 476	46 568 851
Totaux	111 128 789	61 913 016	49 215 773	84 725 137

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 30/06/2011 un montant de 56 614 531 contre un montant de 29 742 848 au 30/06/2010 soit une variation de 26 871 683.

DESIGNATION	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Créances sur les opérations rétrocessionnaires	12 061 424	1 249 284	10 812 140	9 961 238
Créances nées des opérations d'acceptation	39 720 263	24 255 182	15 465 081	38 807 692
Autres créances	4 832 844	4 238 382	594 462	4 571 795
Total	56 614 531	29 742 848	26 871 683	53 340 725

V-1 Autres créances :

Les autres créances se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Personnel	86 692	53 844	32 848	12 702
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 692 266	3 055 203	636 963	3 507 884
Débiteurs divers	1 053 987	1 129 335	-75 348	1 051 209
Total	4 832 844	4 238 382	594 462	4 571 795

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 30/06/2011 un montant de 55 454 532 contre un montant de 58 423 078 au 30/06/2010 soit une diminution de 2 968 546. Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

DESIGNATION	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Avoirs en banques, TGT chèques et caisse		11 990 231	19 925 743	-7 423 512	6 450 868
<i>TGT</i>			512 942	-512 942	
<i>Dépôts en dinars</i>	VI-1	331 283	-251 094	582 377	591 947
<i>Dépôts en devises</i>		11 658 948	19 663 895	-8 004 947	5 858 922
Charges reportées		8 508 880	7 650 549	858 331	9 477 694
Comptes de régularisations d'actifs	VI-2	29 135 477	24 447 351	4 688 127	22 233 755
Ecart de conversion	VI-3	5 819 944	6 399 437	-579 493	5 187 143
Total		55 454 532	58 423 078	-2 968 546	43 349 461

VI-1 Comptes de régularisation actifs :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Intérêts acquis & non échus sur placements	1 028 695	1 190 884	-162 189	1 823 718
Estimations des éléments techniques	26 915 441	22 144 637	4 770 804	19 411 030
Autres comptes de régularisation	1 191 341	1 111 829	79 512	999 007
Total	29 135 477	24 447 350	4 688 127	22 233 755

Les autres comptes de régularisation sont détaillés dans le tableau ci-dessus :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Produits à recevoir	1 151 700	939 548	212 152	992 472
Charges constatées d'avance	39 641	172 281	-132 640	6 535
Total	1 191 341	1 111 829	79 512	999 007

VI-2 Ecarts de conversion :

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

DESIGNATION	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Avances acceptations	1 221 399	94 706	1 126 693	78 078
Avances rétrocessions	6 611	971	5 640	688
Soldes à reporter acceptations	4 361 575	5 528 105	-1 166 530	4 900 255
Soldes à reporter rétrocessions	230 208	736 882	-506 674	207 986
Dépôts espèces	151	38 772	-38 621	136
Total	5 819 944	6 399 437	-579 492	5 187 143

Le total des actifs arrêté au 30/06/2011 est de 373 462 923 contre 284 341 978 soit une augmentation de 89 120 945 (31%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique totalise au bilan du 30/06/2011 un montant de 67 358 942 contre un montant de 69 094 821 au 30/06/2010 soit une diminution de 1 735 879.

NOTE I : CAPITAUX PROPRES

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-	45 000 000	-
Réserve légale	3 212 712	2 699 130	513 582	2 699 130	513 582
Réserve général	3 975 000	3 975 000	-	3 975 000	-
Fonds social	1 288 080	1 128 353	159 727	1 017 797	270 283
Prime d'émission	6 770 000	6 770 000	-	6 770 000	-
Rachat d'actions propres	-136 393	-	-136 393	-	-136 393
Résultat reporté	6 083 054	5 513 405	569 649	5 513 405	569 649
Total avant résultat	66 192 452	65 085 887	1 106 564	64 975 332	1 217 120
Résultat de l'exercice	1 166 489	4 008 933	-2 842 444	4 758 231	-3 591 742
Total avant affectation	67 358 942	69 094 821	-1 735 879	69 733 563	-2 374 621

Le résultat de l'exercice provisoire au 30 juin 2011 est bénéficiaire de 1 166 489 dinars en diminution de 71% par rapport au 30 juin 2010 de 4 008 933 dinars.

PASSIFS

Cette rubrique totalise au bilan du 30/06/2011 un montant de 306 103 981 dinars contre un montant au 30/06/2010 de 215 247 158 dinars soit une augmentation de 90 856 823 dinars.

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Cette provision présente au niveau du bilan au 30/06/2011 un total de 4 898 458 détaillé comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Provisions pour divers litiges	2 529 735	3 090 395	-560 660	1 829 735
Provisions pour pertes & charges	2 368 723	809 931	1 558 792	2 047 992
Total	4 898 458	3 900 326	998 132	3 877 727

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Ces provisions totalisent un montant de 188 341 038 AU 30/06/2011 contre un montant de 126 990 202 au 30/06/2010 soit une augmentation de 61 350 836.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Provisions pour Primes Non Acquisées	47 227 960	40 663 555	6 564 405	53 558 080
Provisions pour Sinistres A Payer	139 750 157	85 952 547	53 797 610	99 409 794
Autres Provisions Techniques	1 362 921	374 100	988 821	463 073
Total	188 341 038	126 990 202	61 350 836	153 210 947

NOTE IV- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent un montant de 62 009 733 contre un montant de 57 380 235 au 30/06/2010 soit une augmentation de 4 629 498.

Le détail des autres dettes se présente comme suit :

Désignation	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Dettes nées des opérations d'acceptation		35 986 338	29 547 411	6 438 927	31 363 922
Dettes sur les cédantes	VI-1	29 098 872	21 856 796	7 242 076	29 151 010
Avances sur acceptation : soldes créditeurs		6 887 466	7 690 615	-803 149	2 212 912
Dettes nées des opérations de rétrocession		20 332 163	25 571 295	-5 249 132	22 628 498
Dettes sur les rétrocessionnaires	VI-2	18 258 617	24 831 112	-6 572 495	21 847 865
Avances sur rétrocession (soldes créditeurs)		2 063 546	740 182	1 323 364	780 633
Dettes diverses	VI-3	5 701 233	2 261 530	3 439 703	1 946 799
Total		62 009 733	57 380 235	4 629 498	55 939 219

NOTE VI-3 DETTES DIVERSES :

Les dettes diverses se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Personnel	400 014	313 333	86 682	429 230
Amicale du personnel	2 064	2 621	-557	7 856
Personnel (remb. Assurances groupe)	669		669	
Rémunérations	21 245	3 794	17 451	112 299
Dettes provisionnées pour congés à payer	376 037	306 918	69 119	309 075
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	168 881	158 569	10 312	213 711
Impôt sur les sociétés Takaful	6 732		6 732	
Retenue à la source payée Takaful	-100		-100	
Retenue à la source (rétrocession)	129 256	135 318	-6 062	126 039
Retenue à la source (revenus)	24 234	18 516	5 718	77 984
Retenue à la source	4 475	3 762	713	2 990
Retenue à la source des titres	4 284	973	3 311	6 697
Créditeurs divers	5 132 337	1 789 628	3 342 709	1 303 858
Total	5 701 233	2 261 530	3 439 703	1 946 799

Les créditeurs divers sont détaillés comme suit :

Désignation	Au 30/06/2011
Dividendes	4 146 516
Dividendes C.I	3
Tantièmes	73 544
FGIC	4 844
Retenue CNSS	10 596
Retenue CAVIS	5 534
Retenue ASS. GROUPE	6 672
Retenue CNRPS	1 091
Autres comptes créditeurs	883 536
Total	5 132 337

NOTE V- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent un montant de 13 402 956 au 30/06/2011 contre un montant de 12 615 057 au 30/06/2010 soit une augmentation de 787 899.

Le détail de ces autres passifs se présente comme suit :

Désignation	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Comptes de régularisation passif		9 951 735	8 890 591	1 061 144	6 381 329
Report de commissions reçus des réassureurs	V-I	5 264 847	4 743 280	521 567	5 891 718
Estimations d'éléments techniques		3 956 753	3 537 348	419 405	-
Autres comptes de régularisation du passif		730 136	609 963	120 173	489 611
Ecart de conversion	V-2	3 451 220	3 724 466	-273 246	3 139 151
Total		13 402 956	12 615 057	787 899	9 520 480

VI-1 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
AVANCES ACCEPTATIONS	53 717	176 115	-122 398	102 945
AVANCES RETROCESSIONS	44 814	92 113	-47 299	59 094
SOLDES A REPORTER ACCEPTATIONS	2 644 747	3 147 341	-502 594	2 653 210
SOLDES A REPORTER RETROCESSIONS	695 855	308 897	386 958	311 193
DEPOTS ESPECES	12 088	-	12 088	12 709
Total	3 451 220	3 724 466	-273 246	3 139 151

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 30/06/2011 à 373 462 923 dinars contre 284 341 978 dinars au 30/06/2010.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

NOTE I PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises totalisent un montant de 15 661 613 au 30/06/2011 contre un montant de 12 255 498 au 30/06/2010 soit une augmentation de 3 406 115 détaillée comme suit :

Désignation	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Primes		18 031 516	14 204 216	3 827 300	35 821 912
Primes acceptées	I-1	31 261 122	27 213 767	4 047 355	73 720 510
Primes rétrocédées		13 229 606	13 009 551	220 055	37 898 599
Variation pour primes non acquises		-2 369 903	-1 948 717	-421 186	-2 376 922
Acceptation	I-2	6 110 121	2 266 670	3 843 451	-10 407 855
Rétrocession		8 480 024	4 215 387	4 264 637	-8 030 933
Primes acquises		15 661 613	12 255 498	3 406 115	33 444 990

NOTE II CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres totalisent un montant de 8 667 146 au 30/06/2011 contre un montant de 5 142 701 au 30/06/2010 soit une augmentation de 3 524 445 détaillée comme suit :

Désignation	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Sinistres payés		3 210 460	44 215	3 166 245	11 467 199
Acceptation	II-1	4 673 280	1 172 843	3 500 446	66 284 679
Rétrocession		1 462 829	1 128 628	334 201	54 817 479
Variation PSAP		5 456 686	5 098 486	358 200	7 989 934
Acceptation	II-2	40 340 363	12 957 456	27 382 907	26 414 704
Rétrocession		34 883 676	7 858 970	27 024 706	18 424 770
Charges de sinistres		8 667 146	5 142 701	3 524 445	19 457 133

NOTE III CHARGES D'EXPLOITATION :

III-1 Charges d'acquisition

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 30/06/2011 un montant de 8 962 392 dinars contre un montant de 6 816 042 dinars au 30/06/2010 soit une augmentation de 2 146 350 dinars.

III-2 Frais d'administration

Le total des charges par nature soit 2 316 981 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 frais d'administration	1 971 904
Autres charges non techniques	345 077 (*)
Total	2 316 981

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 30/06/2011 comme suit :

Charges	30/06/2011
Charges de personnel	
Salaires	1 165 491
Charges sociales	351 368
Total charges de personnel	1 516 859
Autres Frais généraux	800 122
Total des charges à affecter	2 316 981

Incendie	746 784
ARD	312 092
Risque technique	261 022
Transport	241 434
Aviation	374 916
Vie	35 654
Total des charges affectées	1 971 904
Autres charges non techniques	345 077

III-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 4 032 013 dinars au 30 juin 2011 contre un montant de 3 487 779 dinars au 30 juin 2010 marquant une augmentation de 544 234 dinars.

NOTE IV RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE :

RUBRIQUES	NON MARINES				MARINES			VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	11 099 966	4 565 102	5 190 566	20 855 635	4 999 661	10 033 646	15 033 308	1 482 302	37 371 245
Primes émises	12 590 666	4 821 356	5 928 616	23 340 639	4 546 600	2 369 637	6 916 238	1 004 243	31 261 120
Variation des primes non acquises	-1 490 700	-256 254	-738 050	-2 485 004	453 061	7 664 009	8 117 070	478 059	6 110 125
CHARGES DE PRESTATIONS	36 930 835	1 150 643	907 879	38 989 357	1 349 543	4 320 584	5 670 127	354 164	45 013 645
Prestations & frais payés	2 869 215	747 086	540 316	4 156 617	680 391	-434 663	245 728	270 943	4 673 289
Charges des provisions pour prestations diverses	34 061 620	403 557	367 563	34 832 740	669 152	4 755 247	5 424 399	83 221	40 340 358
Solde de souscription	-25 830 869	3 414 459	4 282 687	-18 133 722	3 650 118	5 713 062	9 363 181	1 128 138	-7 642 400
FRAIS D'ACQUISITION	4 020 652	977 558	1 813 779	6 811 989	1 451 838	109 377	1 561 216	589 182	8 962 388
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	746 784	312 092	261 022	1 319 898	241 433	374 916	616 349	35 654	1 971 901
Charges d'acquisition & de gestion nettes	4 767 436	1 289 650	2 074 801	8 131 887	1 693 271	484 293	2 177 565	624 836	10 934 288
Solde financier	-30 598 305	2 124 809	2 207 886	-26 265 609	1 956 847	5 228 769	7 185 616	503 302	-18 576 692
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	5 268 818	706 892	3 899 273	9 874 983	1 690 134	10 134 511	11 824 645	10 000	21 709 628
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	1 035 167	102 670	186 216	1 324 053	132 887	5 886	138 773	0	1 462 828
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	28 292 791	131 321	299 380	28 723 492	330 919	5 829 263	6 160 182	0	34 883 677
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT									
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	2 235 626	185 134	1 370 026	3 790 786	137 122	104 100	241 222	0	4 032 010
Solde de rétrocession	-26 294 766	287 767	2 043 651	-23 963 348	1 089 206	4 195 262	5 284 466	10 000	-18 668 887
Résultat technique	-4 303 539	1 837 039	164 234	-2 302 261	867 639	1 033 511	1 901 150	493 296	92 184
Informations complémentaires									
PROVISIONS ACCEPTATIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/11)	8 693 456	2 326 165	23 608 469	34 628 090	2 702 564	8 944 768	11 647 332	952 533	47 227 955
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/10)	7 202 756	2 069 911	22 870 419	32 143 086	3 155 625	16 608 777	19 764 402	1 430 592	53 338 080
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/11)	78 983 622	20 184 245	8 305 422	107 473 289	12 399 527	18 068 628	30 468 155	1 808 709	139 750 153
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/10)	44 922 002	19 780 688	7 937 859	72 640 549	11 730 375	13 313 381	25 043 756	1 725 488	99 409 793
PROVISIONS RETROCESSIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (30/06/11)	3 601 613	262 529	17 272 701	21 136 843	480 936	8 036 218	8 517 154		29 653 999
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/10)	3 153 146	301 172	17 851 433	21 305 751	1 044 032	15 806 500	16 850 532		38 156 285
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (30/06/11)	57 536 611	942 756	2 913 099	61 392 466	4 639 486	15 420 572	20 060 058	0	81 452 524
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/10)	29 243 820	811 435	2 613 719	32 668 974	4 308 567	9 591 309	13 899 876	0	46 568 850

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT :

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent un montant de 2 426 336 au 30/06/2011 contre un montant de 2 035 802 au 30/06/2010 soit une augmentation de 390 534 détaillée comme suit :

Désignation	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Revenus marché financier		815 222	631 774	183 447	1 187 092
Actions et participations et OPCVM		355 104	218 481	136 623	319 109
Emprunts		460 118	413 294	46 824	867 983
Revenus marché monétaire		1 071 861	1 074 432	-2 570	2 109 679
Dépôts en TND		996 204	1 070 594	-74 390	2 044 410
Dépôts en devises	I-1	75 657	3 837	71 820	65 269
Loyer théorique		103 318	98 398	4 920	196 796
Revenus des comptes courants		2 115	1 752	363	16 626
Intérêts sur dépôts cédantes		401 367	153 063	248 304	1 119 472
Revenus SICAR			31 367	-31 367	31 367
Participation bénéficiaire AWRIS			4 513	-4 513	4 513
Reprise de correction de valeurs	I-2				267 950
Plus-value sur cession	I-3	32 453	40 503	-8 050	836 988
Total		2 426 336	2 035 802	390 534	5 770 483

NOTE II CHARGES DES PLACEMENTS

Les charges des placements totalisent un montant de 935 507 au 30/06/2011 contre un montant de 152 042 au 30/06/2010 soit une augmentation de 783 465 détaillée comme suit :

Désignation	Notes	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Intérêts sur dépôts rétrocessionnaires	II-1	23 824	23 282	542	831 670
Correction de valeur sur placement	II-2	899 848	128 760	771 088	217 733
Perte provenant de la réalisation des placements	II-3	11 834		11 834	1 038
Total		935 507	152 042	783 465	1 050 440

Note VII ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers de dinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de	13 480
Contre en 2010	-18 701
Soit une variation de	32 181
Ils résultent des mouvements suivants :	
X -1 Encaissements des cédantes	21 407
Contre en 2010	35 956
Soit une variation de	-14 549
X -2 Versements aux cédantes	8 320
Contre en 2010	54 174
Soit une variation de	-45 854
X -3 Encaissements des rétrocessionnaires	3 220
Contre en 2010	46 997
Soit une variation de	-43 777
X -4 Versements aux rétrocessionnaires	11 525
Contre en 2010	21 915
Soit une variation de	-10 390
X -5 Encaissements en capital provenant des placements courant ont atteint	37 018
Contre en 2010	73 306
Soit une variation de	-36 288
L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme	
X -6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	28 626
Contre en 2010	96 302
Soit une variation de	-67 676
L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme	
X-7 Produits financiers reçus	2 303
Contre en 2010	2 760
Soit une variation de	-457
X -8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	7 565
Contre en 2010	1 632
Soit une variation de	5 933
X -9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	8 842
Contre en 2010	5 796
Soit une variation de	3 046
Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts	
Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation	

X -10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	721
Contre en 2010	1 165
Soit une variation de	-444

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements ont atteint	-7 826
Contre en 2010	-3 939
Soit une variation de	-3 887

Qui s'explique par les mouvements suivants :

XI -1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	
Contre en 2010	455
Soit une variation de	-455

XI -2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	982
Contre en 2010	1 798
Soit une variation de	-816

XI -3 Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières	1 028
Contre en 2010	1 749
Soit une variation de	721

XI -4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	44
Contre en 2010	225
Soit une variation de	-181

XI -5 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	7 914
Contre en 2010	4 459
Soit une variation de	3 455

X -6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	3
Contre en 2010	111
Soit une variation de	-108

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-4
Contre en 2010	10 708
Soit une variation de	-10 712

Qui s'explique par les mouvements suivants :

XII -1 Encaissements suite à l'émission d'actions	0
Contre en 2010	14
Soit une variation de	-14

XII -2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	4
--	---

XII -3 Dividende & autres distributions	
Contre 2010	-2 800

Soit une variation de	2 800
-----------------------	-------

NOTE XIII

XIII -1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	-113
Contre en 2010	629
Soit une variation de	-741

NOTE XIV

La composition des liquidités	
La trésorerie totalise à la clôture de	11 918
Contre en 2010	6 381
Soit une variation de	5 537

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis Ré déposées en banque et comme suit	
Liquidité en dinars	259
Contre en 2010	522
Soit une variation de	-263
Liquidité en devises	11 659
Contre en 2010	5 859
Soit une variation de	5 800

Annexe N° 8 :Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 30/06/2011

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
ACTIFS INCORPORELS	373 230	2 774	-	376 003	234 884	-	34 883	-	-	-	269 767	-	106 237
Logiciel	373 230	2 774		376 003	234 884		34 883				269 767		106 237
ACTIFS CORPORELS	1 504 754	63 199	613	1 567 339	985 158	-	78 468	-	-	-	1 063 626	-	503 713
Inst. générales agen. amén.	409 798	5 420		415 218	270 211		15 864				286 076		129 143
Rayonnage métallique	261			261	116		6				122		138
Matériel de transport	235 584	-	-	235 584	120 062		17 464		-		137 526		98 059
Matériel électrique & électronique	112 474	1 924		114 398	89 049		4 912				93 961		20 436
Matériel informatique	368 346	55 855	-	424 201	221 336		23 611		-		244 947		179 254
Mobilier	255 221	-	613	254 607	206 734	-	10 508		-		217 242		37 366
Climatisation	123 069	-		123 069	77 649		6 103				83 752		39 317
PLACEMENTS	148 731 019	105 747 184	104 190 116	150 288 087	430 681	194 224	8 061	-	-	-	438 742	194 224	149 655 121
Terrains & constructions d'exploitation	780 186	-	-	780 186	430 681	-	8 061	-	-	-	438 742	-	341 444
<i>Terrains</i>	<i>130 000</i>			<i>130 000</i>							-		<i>130 000</i>
<i>Construction</i>	<i>650 186</i>			<i>650 186</i>	<i>430 681</i>		<i>8 061</i>				<i>438 742</i>		<i>211 443</i>
Terrains & constructions hors exploitation	3 203 043	1 010 285	1 680	4 211 649							-	-	4 211 649
<i>Terrains affectés à une construction en cours</i>	<i>600 280</i>			<i>600 280</i>							-	-	<i>600 280</i>
<i>Immeubles en cours</i>	<i>2 602 763</i>	<i>1 010 285</i>	<i>1 680</i>	<i>3 611 369</i>							-	-	<i>3 611 369</i>
Autres placements financiers	91 179 589	38 963 679	40 435 008	89 708 260	-	194 224	-	-	-	-	-	194 224	89 514 036
<i>Actions, autres titres à revenu variable</i>	<i>22 895 075</i>	<i>2 587 157</i>	<i>2 730 645</i>	<i>22 751 587</i>		<i>193 334</i>					-	<i>193 334</i>	<i>22 558 253</i>
<i>Obligations & autres titres à revenu fixe</i>	<i>54 414 800</i>	<i>20 090 000</i>	<i>18 225 750</i>	<i>56 279 050</i>							-	-	<i>56 279 050</i>
<i>Autres prêts</i>	<i>449 173</i>	<i>83 072</i>	<i>64 963</i>	<i>467 282</i>			<i>890</i>				-	<i>890</i>	<i>466 392</i>
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers</i>	<i>900 120</i>			<i>900 120</i>							-	-	<i>900 120</i>
<i>Devises</i>	<i>12 486 300</i>	<i>16 203 450</i>	<i>19 413 650</i>	<i>9 276 100</i>							-	-	<i>9 276 100</i>
<i>Autres</i>	<i>34 121</i>			<i>34 121</i>							-	-	<i>34 121</i>
Créances pour espèces déposées	53 568 200	65 773 220	63 753 429	55 587 992							-	-	55 587 992
TOTAL	150 609 002	105 813 157	104 190 730	152 231 429	1 651 004	194 224	121 411	-	-	-	1 772 134	194 224	150 265 071

Annexe N° 11 : Ventilations des charges & des produits des placements au 30/06/2011

	Autres revenus et frais financement	Total
Revenu des placements immobiliers	103 318,000	103 318,000
Revenu des participations	181 999,117	181 999,117
Revenu des placements	2 108 565,633	2 108 565,633
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	4 831 203,407	4 831 203,407
Total produits des placements	7 225 086,157	7 225 086,157
Intérêts	23 824,317	23 824,317
Frais externes		
Autres frais	4 872 000,540	4 872 000,540
Total charges des placements	4 895 824,857	4 895 824,857

DETERMINATION EXTRA COMPTABLE DU RESULTAT FISCAL AFFERENT A L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2011

RESULTAT COMPTABLE	1 542 216
<i>RESULTAT COMPTABLE NON TAKAFUL</i>	1 452 012
<i>RESULTAT COMPTABLE TAKAFUL</i>	90 203
<u>A Réintégrer</u>	5 061 750
<u>Les Dotations non déductibles :</u>	
Dotation pour congés payés	376 037
Dotation pour créances douteuses	1 613 158
Dotation pour pertes & charges	3 070 128
Dotation pour dépréciations des placements	-
Timbre de voyage	1 140
Pénalités	1 287
Réceptions	-
Dons	-
<u>A Déduire</u>	4 421 598
<u>Produits exonérés :</u>	
Dividendes	355 104
Plus value sur cessions actions cotées	32 234
Ecart de conversion sur comptes devises	-
Intérêts sur comptes en devises	12 931
COMMISSION CONTRIBUTION TUNIS Re	51 103
<u>Reprise des provisions de l'exercice précédent :</u>	
<i>Provision pour congés payés</i>	309 075
<i>Provision pour créances douteuses</i>	1 613 158
<i>Provision pour pertes & charges</i>	2 047 992
Bénéfice brut fiscal	2 182 368
<i>Bénéfice brut fiscal non Takaful</i>	2 143 268
<i>Bénéfice brut fiscal Takaful</i>	39 100
IMPOSABLE AVANT EXPORTATION	2 182 368
<i>IMPOSABLE AVANT EXPORTATION NON TAKAFUL</i>	2 143 268
<i>IMPOSABLE AVANT EXPORTATION TAKAFUL</i>	39 100
Bénéfice non imposable 50,81% du bénéfice brut fiscal	1 108 861
<i>Bénéfice non imposable 50,81% du bénéfice brut fiscal non Takaful</i>	1 088 994
<i>Bénéfice non imposable 50,81% du bénéfice brut fiscal Takaful</i>	19 867
Bénéfice net fiscal	1 073 507
<i>Bénéfice net fiscal non Takaful</i>	1 054 273
<i>Bénéfice net fiscal Takaful</i>	19 233
impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	375 727
<i>Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable) non Takaful</i>	368 996
<i>Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable) Takaful</i>	6 732

5.5.1.7. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011

1- Note sur la distinction entre Activité Takaful et Activité non Takaful

Pour l'élaboration de ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 et suite à la mise en place d'une structure Retakaful au sein de la société, « Tunis Re » a fait la distinction entre l'activité Takaful et l'activité non Takaful.

En effet, l'activité Retakaful (désignée au niveau des états financiers Takaful) suit le principe de la réassurance selon les concepts de la finance islamique. Elle est perçue comme une assurance coopérative où les membres contribuent une certaine somme d'argent à un fonds commun.

2- Etat récapitulatif des placements arrêté au 30/06/2011

(en Dinars)	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	4 991 835	4 553 093	8 993 369	4 440 276
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	10 655 765	10 462 431	14 319 809	4 943 886
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	1 023 016	1 023 016	1 004 543	-18 472
Autres parts d'OPCVM	11 072 806	11 072 806	11 782 725	967 860
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 639 050	20 639 050	20 639 050	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	501 403	500 513	500 513	
Dépôts auprès des cédantes	55 587 992	55 587 992	55 587 992	
Autres dépôts	45 816 220	45 816 220	45 816 220	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total Général	150 288 087	149 655 121	158 644 221	10 333 549

3- Note sur la ventilation des créances (Poste AC6)

(en Dinars)	Moins d'un an	Total
AC6 Créances	56 614 531	56 614 531
AC65 Créances nées des opérations d'acceptations	39 720 263	39 720 263
AC66 Créances nées des opérations de rétrocessions	12 061 424	12 061 424
AC63 Autres créances	4 832 845	4 832 845
AC631 Personnel	86 692	86 692
AC632 Etat Organismes de sécurité sociale collectivités publiques	3 692 166	3 692 166
AC633 Débiteurs divers	1 053 987	1 053 987

4- Note sur la ventilation des dettes (Poste PA6)

(en Dinars)	Moins d'un an	Total
PA6 Dettes	62 009 733	62 009 733
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptations	35 986 338	35 986 338
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocessions	20 322 163	20 322 163
PA63 Dettes Divers	5 701 232	5 701 232
PA632 Personnel	400 014	400 014
PA633 Etat Organismes de sécurité sociale collectivités publiques	168 881	168 881
PA634 Dettes divers	5 127 493	5 127 493
PA635 FGIC	4 844	2 844

5- Note sur le tableau de raccordement du résultat technique

		<i>(en Dinars)</i>
RUBRIQUES		30/06/2011
PRIMES ACQUISES		37 371 243
Primes		31 261 120
Variation de la provision pour primes non acquises		6 110 121
CHARGES DE PRESTATIONS		45 013 652
Prestations & frais payés		4 673 289
Charges des provisions pour prestations diverses		40 340 363
	Solde de souscription	- 7 642 410
Frais d'acquisition		8 962 392
Autres charges de gestion nettes		1 971 904
	Charges d'acquisition & de gestion nettes	10 934 296
	Solde financier	- 18 576 705
Parts des rétrocessionnaires dans les primes acquises		21 709 630
Parts des rétrocessionnaires dans les prestations payées		1 462 828
Parts des rétrocessionnaires dans les charges de prov. pour prestations		34 883 676
Commissions reçues des rétrocessionnaires		4 032 013
	Solde de rétrocession	- 18 668 889
	Résultat technique	92 184
<u>Informations complémentaires</u>		
Provisions acceptation		
Provisions pour primes non acquises clôture 30/06/2011		47 227 960
Provisions pour primes non acquises ouverture 31/12/2010		53 338 080
Provisions pour sinistres à payer clôture 30/06/2011		139 750 157
Provisions pour sinistres à payer ouverture 31/12/2010		99 409 793
<u>Provisions rétrocession</u>		
Provisions pour primes non acquises clôture 30/06/2011		29 676 262
Provisions pour primes non acquises ouverture 31/12/2010		38 156 286
Provisions pour sinistres à payer clôture 30/06/2011		81 452 527
Provisions pour sinistres à payer ouverture 31/12/2010		46 568 851

6- Note sur la défalcation des primes par secteur (Poste PRNV11)

(en Dinars)	30/06/2011	Structure
Secteur conventionnel	22 704 080	73%
Secteur facultatif	8 557 041	27%
Total	31 261 122	100%

7- Note sur les évènements postérieurs au 30 juin 2011

Les sinistres majeurs survenus durant le deuxième semestre 2011 se résument comme suit :

					<i>(en Dinars)</i>
Branche	Date du sinistre	Coût	Charge brute de Tunis Re	Charge nette de Tunis Re	
Incendie	02/07/2011	1 500 000	241 875	147 768	
	26/08/2011	2 000 000	605 816	155 360	
	30/09/2011	1 300 000	180 065	66 837	
	23/11/2011	5 010 000	1 063 272	114 532	
Engineering	30/10/2011	1 000 000	194 182	194 182	
Transport Corps	12/11/2011	2 998 600	1 500 000	500 000	
Total		13 808 600	3 785 210	1 178 679	

5.5.1.8. Notes explicatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011

1- Note sur le poste AC332 « Obligations et autres titres à revenu fixe »

(en Dinars)

Libellé	Montant
Emprunts Obligataires	20 639 050
Bons du Trésor Cessibles	-
Comptes à Terme Court Terme	6 310 000
Comptes à Terme Long Terme	29 330 000
TOTAL	56 279 050

2- Note sur le poste AC334 « Autres prêts »

(en Dinars)

Libellé	Montant
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2010	449 173
Prêts accordés au 30/06/2011	83 072
Remboursement de prêts effectués en 30/06/2011	64 963
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 30-06-2011	467 282

3- Note sur le poste AC34 « Créances pour espèces déposées auprès des cédantes »

(en Dinars)	Tunisie	Etranger	Total
Provisions pour primes non acquises	13 857 892	4 135 688	17 993 579
Provisions pour sinistres à payer	26 644 721	10 910 200	37 554 921
Autres	-	39 492	39 492
Total	40 502 613	15 085 380	55 587 992

4- Note sur le poste AC5 « Part des réassureurs dans les provisions techniques »

(en Dinars)	Incendie	Accidents et Risques Divers	Risques Techniques	Transport	Aviation	Total
Provisions pour primes non acquises	3 618 479	266 935	17 273 691	480 937	8 036 220	29 676 262
Provisions pour sinistres à payer	57 536 611	942 756	2 913 100	4 639 487	15 420 573	81 452 527
Total	61 155 090	1 209 691	20 186 791	5 120 424	23 456 793	111 128 789

5- Note sur le poste AC632 « Etat, Organisme de sécurité sociale & Collectivités publiques »

(en Dinars)

Libellé	Montant
ETAT RETENUE A LA SOURCE : IS	3 559 730
AUTRES IMPOTS ET TAXES	132 436
REPORT TFP	-
TOTAL	3 692 166

6- Note sur le poste AC65 « Créances nées des opérations d'acceptation »

(en Dinars)	Brut	Provision	Net
Créances sur les cédantes	12 684 344	862 762	11 821 582
Tunisie	6 680 357	195 985	6 484 372
Etranger	6 003 987	666 777	5 337 210
Avances sur acceptation: soldes débiteurs	27 898 681	0	27 898 681
Tunisie	26 816 660		26 816 660
Etranger	1 082 021		1 082 021
Total	40 583 025	862 762	39 720 263

7- Note sur le poste AC66 « Créances sur les rétrocessionnaires »

(en Dinars)	Créances	Provisions	Net
Tunisie	17 684		17 684
Etranger	12 794 136	750 396	12 043 740
Total	12 811 820	750 396	12 061 424

8- Note sur le poste AC71 « Avoirs en banques, Chèques et Caisse »

Les avoirs en banques totalisent au 30/06/2011 un montant de 11 990 231D. Le détail de ces avoirs se détaille comme suit :

Libellé	Montant en Dinars
Avoirs en Caisse	211
Avoirs en Banques en TND	268 968
Avoirs en banques en USD	6 797 448
Avoirs en banques en EUR	4 551 528
Avoirs en banques en GBP	300 972
Chèques Remis à l'Encaissement en EURO *	71 104
TOTAL	11 990 231

*La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (11 990 231D) avec celui de l'Etat de flux de trésorerie (11 919 127D) représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte au niveau de l'Etat de flux de trésorerie puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 30/06/2011.

9- Note sur le poste AC732 « Estimation des éléments techniques »

Le poste « Estimation des éléments techniques » totalise au 30/06/2011 un montant de 26 915 441D détaillé comme suit :

(en Dinars)	Montant
Incendie	6 539 825
Accidents et Risques Divers	2 641 988
Risques techniques	4 303 113
Transport	2 915 818
Aviation	9 770 939
Vie	743 758
Total	26 915 441

10- Note sur le poste PA22 « Provisions pour litiges »

Cette provision présente au niveau du bilan au 30/06/2011 un total de 2 529 734D détaillée comme suit :

Libellé	Montant (en Dinars)
LITIGE AVEC ADMINISTRATION FISCALE FRANCAISE	362 741
LITIGE AVEC ADMINISTRATION TUNISIENNE	1 466 993
PROVISION POUR TOUTE EVENTUALITE	700 000
TOTAL	2 529 734

11- Note sur le poste PA3 « Provisions techniques Acceptations »

Ces provisions totalisent un montant de 188 341 038D au 30/06/2011 détaillées comme suit :

Nature de la provision	Montant (en Dinars)
Provisions pour Primes non Acquisées	47 227 960
Provisions pour Sinistres à payer	139 750 157
Autres provisions techniques	1 362 921
Total	188 341 038

Les autres provisions techniques représentent les provisions sur les titres Adwya, ATB, ATL, BT, Ciments de Bizerte, Ennakl, GIF Filter, SOPAT, SOTRAPIL, STB, TPR, Tunisair, Placement Obligataire SICAV, Tuniso Emirati SICAV, Stratégie Actions SICAV, FCP Maxula Prudence, MAXULA Stability, FCP AXIS Dynamique.

11-1 Note sur le poste « Provisions pour sinistres à payer »

Suite aux évènements qu'a connu la Tunisie au début de 2011, certaines unités industrielles et commerciales assurées ont subi des dégâts.

« Tunis Re » a rejeté la prise en charge d'un sinistre en date du 14/01/2011 réclamé par une de ses cédantes pour un montant de 7,5 millions de Dinars considérant que le risque en question n'est pas couvert contre la perte d'exploitation suite à des émeutes et mouvements populaires.

Toutefois, et malgré la non reconnaissance de la couverture de ce risque, « Tunis Re » a procédé à la constitution des provisions nécessaires pour ce sinistre et ce, en respect aux règles de prudence régissant les assurances. Ces provisions ont été prises en compte au niveau des états financiers intermédiaires au 30/06/2011 et au 31/12/2011 à la rubrique « Provisions pour sinistres à payer » pour un montant de 7,5MD.

Un contrôle sur place, auprès de « Tunis Re » et de la cédante concernée a été engagé par la Tutelle (le Comité Général des Assurances) pour vérifier l'étendue de la couverture du risque en question. Ce contrôle a conclu que « Tunis Re » n'est pas redevable de ce sinistre.

12- Note sur le poste PA5 « Dettes pour Dépôts, Espèces reçues des rétrocessionnaires »

Le poste PA5 « Dettes pour Dépôts, Espèces reçues des rétrocessionnaires » se détaille au 30/06/2011 comme suit :

	<i>(en Dinars)</i>
Rétrocessionnaires	Montant
Tunisie	4 238 103
Etranger	33 213 693
Total	37 451 796

13- Note sur le poste PRNT11 « Revenus des placements »

Les revenus des placements arrêtés au 30/06/2011 totalisent un montant de 2 393 883D et se détaillent comme suit :

	<i>(en Dinars)</i>
Libellé	Montant
Revenus des actions	355 104
Revenus des obligations	460 118
Revenus Comptes à Terme Court Terme	42 903
Revenus Comptes à Terme Long Terme	832 313
Revenus des Bons du Trésor Cessibles	120 988
Loyer théorique sur Siège Tunis Re	103 318
Revenus comptes courants bancaires	2 115
Revenus sur comptes en devises	12 931
Revenus sur placements en devises	62 726
Revenus sur dépôts cédantes	401 367
TOTAL	2 393 883

14- Note sur le poste PRNT14 « Profits provenant de la réalisation des placements »

Les profits provenant de la réalisation des placements arrêtés au 30/06/2011 totalisent un montant de 32 454D et se détaillent comme suit :

<i>(en Dinars)</i>	
Libellé	Montant
Profit sur cession OPCVM	28 381
Profit sur cession actions	3 853
Profit sur cession immobilisations corporelles	220
TOTAL	32 454

15- Note sur le poste CHNT11 « Charges et gestion des placements »

Les charges et gestion des placements arrêtés au 30/06/2011 totalisent un montant de 23 824D et se détaillent comme suit :

<i>(en Dinars)</i>	
Libellé	Montant
Revenus sur dépôts reçus des Rétrocessionnaires	23 824
TOTAL	23 824

16- Note sur le poste PRNT2 « Autres produits non techniques »

Les autres produits non techniques arrêtés au 30/06/2011 totalisent un montant de 4 831 203D et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Commissions de gestion des fonds	151 103
Reprises sur provisions pour créances douteuses	-
Profits de changes réalisés	2 594 050
Ecart de changes sur comptes en devises	38 054
Reprises sur provisions pour risques et charges (écart de conversion)	2 047 993
Gains extraordinaires	3
TOTAL	4 831 203

17- Note sur le poste CHNT3 « Autres charges non techniques »

Les autres charges non techniques arrêtés au 30/06/2011 totalisent un montant de 4 872 001D et se détaillent comme suit :

<i>(en Dinars)</i>	
Libellé	Montant
Autres charges non techniques	345 077
Dotations aux provisions pour risques et charges (écart de conversion)	2 368 723
Dotations aux provisions pour litiges	1 405
Dotations pour toute éventualité	700 000
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-
Pertes de changes réalisées	1 304 186
Pertes de changes sur comptes en devises	150 774
Dotations pour résorptions des charges reportées	-
Pertes extraordinaires	1 835
TOTAL	4 872 001

5.5.1.9. Note rectificative aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011

- **Autres placements financiers :**

Les autres placements financiers totalisent au 30/06/2011 un montant de 89 708 260 contre un montant de 76 886 613 au 30/06/2010 soit une variation de 12 821 647.

Les autres placements se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2010
Actions & autres titres à revenus variables	22 751 587	21 516 233	1 235 354	22 895 075
Obligations & autres titres à revenus fixes	56 279 050	54 830 800	1 448 250	54 414 800
Prêts aux personnels	467 282	505 459	-38 177	449 173
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900 120		900 120	900 120
Autres	9 310 221	34 121	9 276 100	12 520 421
Total	89 708 260	76 886 613	12 821 647	91 179 589

La rubrique « Actions et autres titres variables » se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2011			30/06/2010		
	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	5 424 512		1 086 508	3 437 465		374 100
Participations étrangères	4 163 753			1 440 340		
Participations tunisiennes	1 067 500	193 334		1 335 450	461 284	
Parts dans les OPCVM obligataires	1 023 016			3 340 966		
Parts dans les OPCVM mixtes	11 072 806		276 413	11 962 013		
Total	22 751 587	193 334	1 362 921	21 516 233	461 284	374 100

La rubrique « Obligations et autres titres à revenu fixe » se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2011	30/06/2010	Variation	31/12/2009
Obligations	20 639 050	15 797 800	4 841 250	15 767 800
Dépôts monétaires	35 640 000	39 033 000	-3 393 000	38 647 000
Total	56 279 050	54 830 800	1 448 250	54 414 800

5.5.2. Etats financiers intermédiaires proforma arrêtés au 30/06/2011

Les bilans intermédiaires proforma arrêtés au 30/06/2011 et au 30/06/2010 ont été établis sur la base des bilans certifiés par le commissaire aux comptes distinguant les créances et passifs relatifs aux fonds gérés sur une ligne séparée et ce conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la NCT 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

De plus, et afin de se conformer à la norme sus visée, « Tunis Re » a établi un état de résultat technique Vie, un état de résultat technique Non vie et un état de résultat et ce pour la situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2011.

5.5.2.1. Bilans proforma au 30 juin 2011

(en Dinars)

RUBRIQUES	30/06/2011			30/06/2010	31/12/2010
	Brut	Amort & Prov	Net	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	376 003	269 767	106 237	57 103	138 346
AC12 Logiciels	376 003	269 767	106 237	57 103	138 346
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	1 567 339	1 063 626	503 713	590 005	519 315
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	1 189 662	762 632	427 030	478 805	425 818
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	377 676	300 994	76 683	111 200	93 496
AC3 PLACEMENTS	150 288 087	632 966	149 655 121	133 615 928	148 106 113
AC31 Terrains & constructions	4 991 835	438 742	4 553 093	2 631 536	3 552 548
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	780 186	438 742	341 444	357 699	349 505
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	4 211 649		4 211 649	2 273 837	3 203 043
AC33 Autres placements financiers	89 708 260	194 224	89 514 036	76 424 439	90 985 365
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP	22 751 587	193 334	22 558 253	21 054 949	22 701 741
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	56 279 050		56 279 050	54 830 800	54 414 800
AC334 Autres prêts	467 282	890	466 392	504 569	448 283
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful	900 120		900 120	0	900 120
AC336 Autres	9 310 221		9 310 221	34 121	12 520 421
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	55 587 992		55 587 992	54 559 953	53 568 200
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful	55 559 127		55 559 127		
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful	28 865		28 865		
S/total	152 231 429	1 966 359	150 265 070	134 263 036	148 763 774
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	111 128 789	0	111 128 789	61 913 016	84 725 137
AC510 Provision pour primes non acquises	29 676 262	0	29 676 262	25 909 965	38 156 286
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful	29 654 000		29 654 000		
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful	22 262		22 262		
AC531 Provision pour sinistres	81 452 527		81 452 527	36 003 051	46 568 851
AC531 Provision pour sinistres non Takaful	81 452 402		81 452 402		
AC531 Provision pour sinistres Takaful	125		125		
AC6 CREANCES	70 414 241	1 632 902	68 781 339	84 051 915	78 089 521
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	40 583 025	862 762	39 720 263	24 255 182	38 807 692
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful	40 415 929		40 415 929		
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful	167 096		167 096		
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	12 811 820	750 396	12 061 424	1 249 284	9 961 238
AC63 Autres créances	17 019 396	19 744	16 999 652	58 547 449	29 320 591
AC631 Personnel	86 692		86 692	53 844	12 702
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques	3 692 166		3 692 166	3 055 203	3 507 884
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful	3 692 064		3 692 064		
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful	102		102		
AC633 Débiteurs divers	1 073 731	19 744	1 053 987	1 129 335	1 051 209
AC634 FGIC Débiteurs					
AC635 FPC	12 166 808		12 166 808	54 309 067	24 748 796
S/total	181 543 031	1 632 902	179 910 128	145 964 931	162 814 657
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	55 454 532	0	55 454 532	58 423 078	43 349 461
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	11 990 231		11 990 231	19 412 800	6 450 868
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful	11 889 412		11 889 412		
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful	100 820		100 820		
AC710 T.G.T	0		0	512 942	0
AC72 Charges reportées	8 508 880	0	8 508 880	7 650 549	9 477 694
AC721 Frais d'acquisition reportés	7 934 779		7 934 779	7 055 975	8 915 784
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful	7 889 966		7 889 966		
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful	44 813		44 813		
AC722 Autres charges à répartir	574 101		574 101	594 574	561 910
AC722 Autres charges à répartir non Takaful	565 911		565 911		
AC722 Autres charges à répartir Takaful	8 190	0	8 190		
AC73 Comptes de régularisation actif	29 135 477		29 135 477	24 447 350	22 233 755
AC731 Intérêts acquis & non échus	1 028 695		1 028 695	1 190 884	1 823 718
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation	26 915 441		26 915 441	22 144 637	19 037 635
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful	26 783 095		26 783 095		
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful	132 345		132 345		
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession	0		0	0	373 395
AC733 Autres comptes de régularisation	1 191 341		1 191 341	1 111 829	999 007
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful	1 140 238		1 140 238	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful	51 103		51 103	0	0
AC74 Ecarts de conversion	5 819 944	0	5 819 944	6 399 437	5 187 143
S/total	55 454 532	0	55 454 532	58 423 078	43 349 461
TOTAL DES ACTIFS	389 228 990	3 599 261	385 629 729	338 651 045	354 927 893

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	66 192 452	65 085 887	64 975 332
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	15 245 792	14 572 483	14 461 927
CP3 Rachats d'actions propres	-136 393		
CP5 Résultats reportés	6 083 054	5 513 405	5 513 405
CP5 Résultats reportés non Takaful	5 082 920		
CP5 Résultats reportés Takaful	1 000 133		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	66 192 452	65 085 887	64 975 332
Résultat de l'exercice	1 166 489	4 008 933	4 758 231
<i>Résultat de l'exercice non Takaful</i>	<i>1 083 017</i>		
<i>Résultat de l'exercice Takaful</i>	<i>83 472</i>		
Total capitaux propres avant affectation	67 358 942	69 094 821	69 733 563
<u>PASSIFS</u>			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	4 898 458	3 900 326	3 877 727
PA22 Provisions pour litiges	2 529 735	3 090 395	1 829 735
PA23 Provisions pour pertes & charges	2 368 723	809 931	2 047 992
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	188 341 038	126 990 202	153 210 947
PA310 Provisions pour primes non acquises	47 227 960	40 663 555	53 338 080
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful	47 082 700		
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful	145 259		
PA331 Provisions pour sinistres	139 750 157	85 952 547	99 409 794
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful	139 639 399		
PA331 Provisions pour sinistres Takaful	110 758		
PA331 Autres provisions techniques	1 362 921	374 100	463 073
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	37 451 796	14 361 338	37 897 160
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires non Takaful	37 448 652		
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Takaful	3 145		
PA6 AUTRES DETTES	74 176 541	111 689 302	80 688 015
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	35 986 338	29 547 411	31 363 922
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful	35 978 499		
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful	7 839		
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	20 322 163	25 571 295	22 628 498
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession non Takaful	20 279 922		
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Takaful	42 240		
PA63 Dettes diverses	17 868 041	56 570 597	26 695 595
PA632 Personnel	400 014	313 333	429 230
PA632 Personnel non Takaful	378 769		
PA632 Personnel Takaful	21 245		
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	168 881	158 569	213 711
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful	162 250		
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful	6 632		
PA634 Créditeurs divers	5 127 493	1 271 842	1 299 014
PA634 Créditeurs divers non Takaful	5 119 303		
PA634 Créditeurs divers Takaful	8 190		
PA635 FGIC Créditeurs	4 844	517 786	4 844
PA636 FPC	12 166 808	54 309 067	24 748 796
PA7 AUTRES PASSIFS	13 402 956	12 615 057	9 520 480
PA71 Comptes de régularisation passif	9 951 735	8 890 591	6 381 329
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	5 264 847	4 743 280	5 891 718
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful	5 258 600		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful	6 246		
PA711 Estimation d'éléments techniques	3 956 753	3 537 348	0
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful	3 936 071		
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful	20 682		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	730 136	609 963	489 611
PA72 Ecart de conversion	3 451 220	3 724 466	3 139 151
Total passif	318 270 789	269 556 225	285 194 330
Total des capitaux propres & passif	385 629 729	338 651 045	354 927 893

5.5.2.2. Etat de résultat technique Vie proforma au 30 juin 2011

(en Dinars)

	30/06/2011			30/06/2010	31/12/2010
	Acceptation	Rétrocession	Net	Net	Net
PRV1 PRIMES ACQUISES	1 482 302	10 000	1 472 302	709 785	2 614 610
PRV11 Primes	1 004 243	10 000	994 243	583 553	3 457 600
PRV11 Primes non Takaful	966 648	10 000	956 648	583 553	3 457 600
PRV11 Primes Takaful	37 595	0	37 595		
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	478 059	0	478 059	126 232	-842 990
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful	491 593	0	491 593	126 232	-842 990
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful	-13 534	0	-13 534		
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	354 164	0	354 164	505 777	1 975 673
CHV11 Sinistres payés	270 943	0	270 943	102 000	918 877
CHV11 Sinistres payés non Takaful	270 943	0	270 943	102 000	918 877
CHV11 Sinistres payés Takaful	0	0	0		
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	83 221	0	83 221	403 777	1 056 796
CHV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful	60 484	0	60 484	403 777	1 056 796
CHV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful	22 737	0	22 737		
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	624 837	0	624 837	233 162	919 377
CHV41 Frais d'acquisition	589 182		589 182	184 290	780 293
CHV41 Frais d'acquisition non Takaful	583 769		583 769	184 290	780 293
CHV41 Frais d'acquisition Takaful	5 413		5 413		
CHV42 Frais d'administration	35 655		35 655	48 872	139 084
CHV42 Frais d'administration non Takaful	33 699		33 699	48 872	139 084
CHV42 Frais d'administration Takaful	1 956		1 956		
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires		0	0	0	0
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful		0	0		
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful		0	0		
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	448		448		19 719
RTV Résultat technique	503 749	10 000	493 749	-29 152	-260 721
RTV Résultat technique non Takaful	509 794	10 000	499 793	-29 152	-260 721
RTV Résultat technique Takaful	-6 045	0	-6 045		

5.5.2.3. Etat de résultat technique Non Vie proforma au 30 juin 2011

	30/06/2011			30/06/2010	31/12/2010
	Acceptation	Rétrocession	Net	Net	Net
PRNV1 PRIMES ACQUISES	35 888 941	21 699 630	14 189 311	11 545 714	30 830 380
PRNV11 Primes	30 256 879	13 219 606	17 037 273	13 620 663	32 364 312
PRNV11 Primes non Takaful	29 886 109	13 134 729	16 751 380	13 620 663	32 364 310
PRNV11 Primes Takaful	370 771	84 877	285 893	0	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	5 632 062	8 480 024	-2 847 962	-2 074 949	-1 533 932
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful	5 763 787	8 502 286	-2 738 499	-2 074 949	-1 533 932
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful	-131 725	-22 262	-109 463	0	
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	400 919		400 919	153 063	1 099 753
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL	400 874		400 874	153 063	1 099 753
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL	46		46		
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	44 659 488	36 346 506	8 312 981	4 636 924	17 481 460
CHNV11 Sinistres payés	4 402 346	1 462 830	2 939 516	-57 785	10 548 322
CHNV11 Sinistres payés non Takaful	4 426 897	1 462 830	2 964 067	-57 785	10 548 322
CHNV11 Sinistres payés Takaful	-24 551	0	-24 551	0	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	40 257 142	34 883 676	5 373 465	4 694 709	6 933 138
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful	40 169 121	34 883 551	5 285 570	4 694 709	6 933 138
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful	88 021	125	87 896	0	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	10 309 459	4 032 013	6 277 446	4 845 669	12 255 524
CHNV41 Frais d'acquisition	8 373 210		8 373 210	6 631 752	12 977 232
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful	8 310 942		8 310 942	6 631 752	12 977 232
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful	62 268		62 268	0	
CHNV42 Frais d'administration	1 936 249		1 936 249	1 701 696	3 716 110
CHNV42 Frais d'administration non Takaful	1 916 960		1 916 960	1 701 696	3 716 110
CHNV42 Frais d'administration Takaful	19 289		19 289	0	
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires		4 032 013	-4 032 013	-3 487 779	-4 437 818
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful		4 019 450	-4 019 450	-3 487 779	-4 437 818
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful		12 564	-12 564		
RTNV Résultat technique	-18 679 086	-18 678 897	-193	2 216 180	2 193 148
RTNV Résultat technique non Takaful	-18 773 150	-18 728 820	-44 330	2 216 180	2 193 148
RTNV Résultat technique Takaful	94 064	49 923	44 138	0	

5.5.2.4. Etat de résultat proforma au 30 juin 2011

(en Dinars)

RUBRIQUES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
RTNV RESULTAT TECHNIQUE	493 556	2 187 028	1 932 427
RTNV Résultat technique non Takaful	455 463		
RTNV Résultat technique Takaful	38 093		
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	2 426 336	2 035 802	5 770 483
PRNT11 Revenus des placements	2 393 883	1 995 299	4 665 545
PRNT11 Revenus des placements non Takaful	2 392 829		
PRNT11 Revenus des placements Takaful	1 053	0	0
S/Total 1a	2 393 883	1 995 299	4 665 545
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	0	0	267 950
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	32 454	40 503	836 988
S/Total 1	32 454	40 503	1 104 938
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	-401 367	-153 063	-1 119 472
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non Takaful	-401 322	-153 063	-1 119 472
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat Takaful	-46		
	0	0	0
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	935 507	152 042	1 050 440
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	23 824	23 282	831 670
CHNT12 Correction de valeur sur placement	899 848	128 760	217 733
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	11 834	0	1 038
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	4 831 203	4 236 227	5 789 756
PRNT2 Autres produits non techniques non Takaful	4 780 100		
PRNT2 Autres produits non techniques Takaful	51 103		
CHNT3 Autres charges non techniques	4 872 001	3 389 296	5 965 608
Résultat provenant des activités ordinaires	1 542 215	4 764 656	5 357 147
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful	1 452 012	0	0
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful	90 204	0	0
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	375 727	755 722	598 916
CHNT4 Impôts sur les sociétés non Takaful	368 996		
CHNT4 Impôts sur les sociétés Takaful	6 732		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	1 166 488	4 008 933	4 758 231
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful	1 083 017	0	0
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful	83 472	0	0
Résultat net de l'exercice	1 166 488	4 008 933	4 758 231
Résultat net de l'exercice non Takaful	1 083 017	0	0
Résultat net de l'exercice Takaful	83 472	0	0
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	1 166 489	4 008 933	4 758 231
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful	1 083 017	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful	83 472	0	0

5.5.3. Rapport du commissaire aux comptes sur la situation intermédiaire au 30/06/2011



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

9, place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis-Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email: gac.audit @ gnet.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE TUNIS RE AU 30 JUIN 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de Tunis ré au 30 juin 2011.

L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité de la Direction de la société Tunis ré. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Les états financiers au 30 juin 2011, font apparaître un total net de bilan de 373 462 923 Dinars et un bénéfice net d'impôt de 1 166 489 Dinars.

Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la société. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunis ré au 30 juin 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 31 août 2011

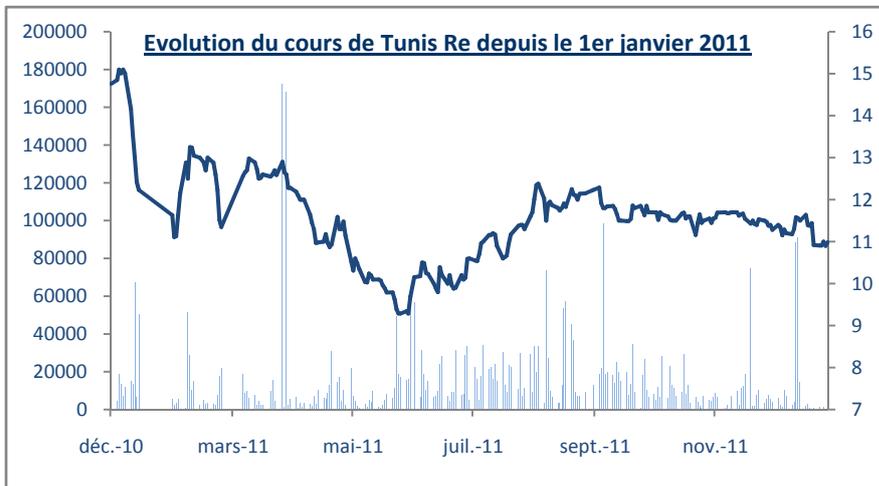
La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé

5.6. Comportement boursier du titre TUNIS RE

Depuis le début de l'année 2011 et à l'instar de l'ensemble du marché boursier, le titre « Tunis Re » a affiché une performance boursière négative de 19,7%. Plus de 3 637milles titres ont été échangés pour un volume global de 42MD, avec un taux de rotation de 40,4%.

Le cours du titre a oscillé entre 9,100D et 15,450D.

	Au 30/12/2011
Nombre total des titres	9 000 000
Cours au 30/12/2011	11,480
Cours plus haut	15,450
Cours plus bas	9,100
Capitalisation boursière	103 320 000
Performance boursière	-19,7%
Nombre de titres traités	3 637 141
Capitaux échangés (mD)	42 038
Taux de rotation	40,4%



CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1. Membres des organes d'Administration et de Direction

6.1.1. Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat*	Adresse
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Elle-même	Présidente	2010 - 2012	Tunis
Etat Tunisien	M. Belgacem BOUCHIBA	Membre	2010 - 2012	Tunis
Banque Nationale Agricole – BNA -	M. Borhane BOUALLEGUE	Membre	2010 - 2012	Tunis
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR -	M. Lassâd ZARROUK	Membre	2010 - 2012	Tunis
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR -	M. Fayçel GHARBI	Membre	2010 - 2012	Tunis
Société Tunisienne de Banque – STB -	M. Abdallah BEN MASSAOUD	Membre	2010 - 2012	Tunis
Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles – CTAMA -	M. Mansour ENNASRI	Membre	2010 - 2012	Tunis
Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance – COMAR -	M. Karim BOUGHDIR	Membre	2010 - 2012	Tunis
Groupe des Assurances de Tunisie – GAT -	Mme. Meriem ZINE	Membre	2010 - 2012	Tunis
Arab Tunisian Bank – ATB -	M. Abdelwaheb GOUIDER	Membre	2010 - 2012	Tunis
Société Immobilière et Participations – SIMPAR -	M. Néjib AYDI	Membre	2010 - 2012	Tunis
Assurances SALIM	M. Sami BANAWASS	Membre	2010 - 2012	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 16/06/2010

Le Conseil d'Administration réuni le 15/02/2012 a décidé de réserver un siège au conseil d'administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « Tunis Re » acquises dans le cadre de l'OPF. Tenant compte du mandat actuel des administrateurs qui prendra fin lors de la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012, l'ATB a renoncé à son siège au profit d'un représentant des petits porteurs. A cet effet, il y a lieu de signaler que ce dernier sera désigné suite au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire et dont les participants à ce vote doivent être des nouveaux actionnaires détenant au maximum 5% du capital pour les institutionnels et 0,5% pour les non institutionnels.

De plus, le candidat à ce poste doit répondre aux conditions de l'article 50 Ter et 85 du code des Assurances stipulant que la désignation des membres du conseil d'administration dans les sociétés d'assurance et de réassurance doit être soumise à l'approbation du Ministre des Finances sur proposition du Comité Général des Assurances et ce, un mois avant la nomination conformément au règlement n°2/2009 du 30 juin 2009 émanant du Comité Général des Assurances.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration a décidé de prendre les mesures suivantes :

- **Publication d'un appel à candidature dans deux journaux quotidiens, le bulletin du CMF ainsi qu'au niveau du JORT avec un délai pour la réception des candidatures de 1 mois à partir de la date de parution de l'avis ;**
- **Création d'un comité interne pour le dépouillement des candidatures présidé par Mme Lamia BEN MAHMOUD en tant que PDG de la société et comportant un membre du conseil d'administration, M. Belgacem BOUCHIBA représentant l'Etat Tunisien ;**
- **Toutes les candidatures ayant remplies les conditions requises conformément au règlement n°2/2009 du 30 juin 2009 seront envoyées au Comité Général des Assurances pour approbation et seront soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.**

Dans ce cadre, « Tunis Re » a procédé à la publication du communiqué relatif à l'appel à candidature et ce au Bulletin Officiel du CMF n°4060 en date du 07/03/2012, au JORT n°38 du 29/03/2012 et dans deux quotidiens : Essabeh (en date du 14/03/2012 et du 21/03/2012) et La Presse (en date du 12/03/2012 et 24/03/2012) .

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Président Directeur Général	11/08/2009*	Tunis

*Nommée par le Conseil d'Administration du 11/08/2009 et ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2010

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la société.

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Directrice Générale au Comité Général des Assurances au Ministère des Finances
M. Belgacem BOUCHIBA	Néant
M. Borhane BOUALLEGUE	Néant
M. Lassâd ZARROUK	PDG de la CNAM – Membre du collège du Comité Général des Assurances
M. Fayçel GHARBI	Gérant de la société le REMPART de Monastir – Directeur de l'Institut Africain des Assurances
M. Abdallah BEN MASSAOUD	Néant
M. Mansour ENNASRI	Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances, Directeur Général de la MGA
M. Karim BOUGHDIR	Néant
Mme. Meriem ZINE	Néant
M. Abdelwaheb GOUIDER	Néant
M. Néjib AYDI	Néant
M. Sami BANAWASS	Néant

6.1.4. Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Lamia BEN MAHMOUD	STAR - COTUNACE
M. Belgacem BOUCHIBA	Néant
M. Borhane BOUALLEGUE	Néant
M. Lassâd ZARROUK	STB - SFBT
M. Fayçel GHARBI	VERITAS
M. Abdallah BEN MASSAOUD	STEGIS, BELART Industries
M. Mansour ENNASRI	Société Maison des Agriculteurs – Société d'Elevage de Monastir, BNA, SIPNA, Société Hédia
M. Karim BOUGHDIR	AMEN PREMIERE SICAV - AMEN TRESOR SICAV - MAXULA INVESTMENT SICAV - SICAV AMEN - SPCS
Mme. Meriem ZINE	Néant
M. Abdelwaheb GOUIDER	Néant
M. Néjib AYDI	SOIVM SICAF - SOGEST
M. Sami BANAWASS	ASSURCREDIT

6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'Etablissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de l'Etablissement qu'ils représentent
Etat Tunisien	M. Belgacem BOUCHIBA	Directeur du Comité Général des Assurances
Banque Nationale Agricole – BNA -	M. Borhane BOUALLEGUE	Directeur Central
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR -	M. Lassâd ZARROUK	Président Directeur Général
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance – STAR -	M. Fayçel GHARBI	Directeur Central
Société Tunisienne de Banque – STB -	M. Abdallah BEN MASSAOUD	Directeur Central
Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles – CTAMA -	M. Mansour ENNASRI	Directeur Général
Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance – COMAR -	M. Karim BOUGHDIR	Directeur
Groupe des Assurances de Tunisie – GAT -	Mme. Meriem ZINE	Directeur
ArabTunisian Bank – ATB -	M. Abdelwaheb GOUIDER	Directeur Central
Société Immobilière et Participations – SIMPAR -	M. Néjib AYDI	Directeur
Assurances SALIM	M. Sami BANAWASS	Directeur Central

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2010

6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2010

- Les émoluments bruts servis au Président Directeur Général pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 se sont élevés à 148 423 dinars (y compris les avantages en nature), soit un salaire net qui s'élève à 6 000 dinars par mois. Ces émoluments englobent un montant de 31 092 dinars qui constitue une régularisation sur les avances sur salaires servis au cours de l'année 2009.
- Les jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2010 ont totalisé un montant brut de 36 000 dinars.

6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2010

Néant

6.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
« La Générale d'Audit & Conseil »* Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Chiheb GHANMI	9, Place Ibn Hafis, Mutuelle Ville 1002 Tunis Tél : 71 282 730 Fax : 71 289 827 E-mail : gac.audit@gnet.tn	2011– 2013*

*Renouvelé par l'AGO du 17/06/2011

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- **Informations sur les engagements**

Le total des primes acceptées des sociétés cédantes membres du Conseil d'Administration s'est élevé au 31/12/2010 à 23 613mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance - STAR -	11 506
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance - COMAR -	4 655
Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA -	1 151
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT -	3 845
Assurances SALIM	2 456
Total	23 613

Le total des dépôts et les placements auprès des banques membres du Conseil d'Administration au 31/12/2010 s'élève à 48 967mD qui se détaillent comme suit :

(en mD)	Montant
Société Tunisienne de Banque - STB -	33 745
Banque Nationale Agricole - BNA -	15 222
Total	48 967

**dont 18 345mD en devises*

- **Transferts de ressources**

Jusqu'au 30 septembre 2010, la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » a été chargée de la gestion pour le compte de l'Etat, des fonds et une ligne de garantie, et ce en vertu des conventions établies avec le ministère des finances. Il s'agit du :

- Fonds National de Garantie (FNG) ;
- Fonds de Péréquation de Change (FPC) ;
- Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) ;
- Ligne de Garantie du Fonds National de l'Emploi (LGFNE).

En application des dispositions du décret n°2010-1950 du 6 août 2010 chargeant la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) de la gestion du FNG, « Tunis Re » a procédé au transfert de ce dernier, du FGIC et de la LGFNE au nouveau gestionnaire depuis le 1^{er} octobre 2010 et n'a gardé que la gestion du FPC.

En effet, en vertu d'une convention établie avec « Tunis Re », la SOTUGAR a repris tous les biens revenant à ces fonds et deux cadres affectés à leur gestion.

Le service rendu à l'Etat par la prise en charge de la gestion de ces fonds est rémunéré en vertu des conventions de gestion prévoyant les conditions de cette rémunération.

Au titre de l'exercice 2010, le total des commissions perçues par « Tunis Re » comme rémunération de gestion des fonds confiés à elle s'est élevé à 401 675D.

« Tunis Re » a acquis des parts du FCP « Sécurité » pour une valeur globale de 6MD.

La société « Tunis Re » a souscrit à des emprunts obligataires émis par des sociétés membres du conseil d'administration :

(en Dinars)	Montant de l'emprunt	Montant souscrit	Taux	Durée	Dernière échéance	Encours au 31/12/2010	Encours au 30/06/2011
STAR	20 000 000	400 000	7,50%	10 ans	30/04/2014	400 000	400 000
STAR (CGA)	10 000 000	907 000	6,5%	10 ans	30/06/2016	907 000	907 000
STB 2008-2	50 000 000	1 000 000	6,5%	16 ans	18/02/2025	937 500	875 000
BNA 2009	50 000 000	1 000 000	5,4%	15 ans	07/04/2024	933 300	866 633
STB 2010-1	100 000 000	1 000 000	5,3%	15 ans	23/03/2025	1 000 000	933 333
BNA 2011 (FGA)	80 000 000	2 500 000	6,2%	10 ans	24/05/2021	-	2 500 000
STB 2011	100 000 000	2 000 000	TMM +1,25%	5 ans	29/06/2016	-	2 000 000
Total						4 177 800	8 481 966

CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Impact des événements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le début de l'année 2011 sur l'activité de « Tunis Re »

Les dégâts engendrés par les événements survenus en Tunisie au cours du mois de janvier 2011 ont affecté en général les circuits de distribution, les dépôts, les unités Industrielles et les agences bancaires. Ces dommages ont engendré un ralentissement de l'activité économique durant les premières semaines qui ont suivi le 14 janvier 2011. Ce ralentissement s'est poursuivi par la suite à cause des grèves, des sit-in et des revendications sociales dans plusieurs institutions économiques et administratives.

Pour sa part, « Tunis Re » a réussi, en dépit du ralentissement économique, à préserver ses affaires souscrites en 2010. Elle a, en effet, pu renouveler en 2011 tous les traités et les affaires facultatives en portefeuille en provenance du marché Tunisien.

Toutefois, le volume des primes souscrites a baissé dans certaines branches d'activité ce qui a influé sur l'évolution globale du chiffre d'affaires sur le marché tunisien. A cet effet, et malgré les évolutions positives dans certaines branches telles que l'incendie (+8%), Accidents (+13%), Crédit (+15%), RC Décennale (+2%), Energie (+10%) et Vie (+5%), le chiffre d'affaire total en provenance du marché tunisien diminuera de 8% en passant de 49 433mD en 2010 à 45 601mD en 2011. Cette baisse provient essentiellement des branches suivantes :

- **Branche Aviation** : Une baisse de 21% qui résulte de la baisse des expositions suite au retrait des appareils appartenant à la famille de l'ex président et suite à la chute de l'activité du transport aérien. Le chiffre d'affaires au titre de cette branche est passé de 18,1MD en 2010 à 14,4MD en 2011 ;
- **Branche Transport de marchandises** : Une baisse de 16% suite au ralentissement économique et la chute du niveau des échanges commerciaux ;
- **Branche Engineering** : Une chute de 8% suite à la baisse des nouveaux investissements (industriels et immobiliers).

En neutralisant l'effet de la branche Aviation, qui est une branche fortement rétrocedée, le chiffre d'affaires aurait enregistré une augmentation de +0,7%.

En matière de sinistres, la charge brute générée par les sinistres émeutes survenus en Tunisie s'élève à 41,9MD. Cette charge a déjà affecté en partie l'exercice 2010 pour un montant de 15,7MD et ce au titre des affaires souscrites en 2010. La charge brute qui sera supportée par l'exercice 2011 est de 26,2MD.

La charge nette pour « Tunis Re » après rétrocession est de 6,2MD et ce, après la mise en jeu des traités proportionnels et des couvertures non proportionnelles protégeant la conservation.

Le résultat technique net de rétrocession et hors frais d'administration devrait enregistrer une baisse en passant de 4,7MD en 2010 à 2,7MD en 2011. En neutralisant l'effet des sinistres émeutes, le résultat serait de 8,9MD.

Mesures prises

Suite à l'augmentation de la charge sinistre générée par les événements survenus en Tunisie et qui a touché l'ensemble du secteur, et à l'initiative de « Tunis Re », certaines mesures ont été prises au niveau du marché tunisien :

- Redressement des tarifs vers la hausse pour les branches particulièrement touchées par les événements ;
- Etablissement d'un nouveau tarif pour les risques spéciaux et particulièrement la garantie « Grèves, émeutes, et mouvements populaires » ;
- Limitation des garanties des risques spéciaux et catastrophes naturelles à des niveaux tolérables ;

Sur le Marché Etranger

Les mouvements enregistrés dans certains pays arabes (Libye, Syrie, Yémen, Egypte ...) et africains (Côte d'Ivoire) n'ont pas empêché « Tunis Re » de réaliser des augmentations de ses souscriptions sur quelques pays. Toutefois, concernant le marché libyen et bien que toutes les affaires ont été renouvelées, le chiffre d'affaires enregistrera une baisse remarquable suite à l'arrêt de l'activité économique dans ce pays durant le deuxième semestre du fait de la guerre civile.

Le chiffre d'affaires en provenance du marché Etranger a enregistré une baisse de 7% en passant de 24 288mD en 2010 à 22 654mD en 2011 et ce, malgré les augmentations enregistrées sur l'Afrique (+17%) et l'Asie (+4%). Cette baisse provient du Maghreb et des Pays Arabes :

Le chiffre d'affaires en provenance du Maghreb a diminué de 4,5MD en 2010 à 3,8MD en 2011 résultant de la chute des primes acceptées au titre des affaires libyennes.

Le chiffre d'affaires en provenance des Pays Arabes est passé de 9,8MD en 2010 à 7,9MD en 2011 résultant principalement de la perte de l'affaire Aviation Koral Blue appartenant à la famille de l'ex président.

Sinistralité

D'un point de vue sinistralité, il est à noter que les dégâts occasionnés par la révolution libyenne, ne sont pas couverts en assurance ; les événements survenus ont pris les dimensions d'une guerre civile et sont par conséquent exclus du champ de couverture.

Concernant l'Egypte, « Tunis Re » n'est pas très impliquée sur le marché égyptien. On compte seulement une cédante au niveau du portefeuille et les dégâts ne sont pas très importants. Ils sont estimés à 250mD pour la part de « Tunis Re ».

Concernant le Yémen et la Syrie, il n'y a pas eu de déclarations de sinistres à ce jour. Il faut dire que, les événements survenus n'ont pas engendré de dégâts assurables importants. Ceci étant, il est à noter que les événements du Yémen et de la Syrie ont pris les proportions d'une révolte et d'un soulèvement populaire et sont strictement exclus par les couvertures de réassurance.

7.2. Evolution récente et Orientations

7.2.1. Evolution récente

Au titre du quatrième trimestre 2011, l'évolution de l'activité de « Tunis Re » a été marquée par :

- Une régression du chiffre d'affaires cumulé au 31/12/2011 de 7% par rapport à la même période de l'année écoulée. Cette régression est liée principalement à la diminution sensible de la prime de la branche aviation qui se renouvelle au mois de décembre et ce suite au retrait de quelques appareils de la flotte, associé à un ralentissement des activités dans les régions touchées par les troubles sociopolitiques survenus courant 2011 ;

- Une baisse des primes rétrocedées au 31 décembre 2011 de 11% par rapport à l'exercice 2010 conséquence de la baisse du chiffre d'affaires Aviation qui est fortement rétrocedé ;
- Une amélioration de deux points du taux global de rétention à fin décembre 2011 qui s'est établie à 50,5%.
- L'activité Retakaful lancée début 2011, a généré au 31/12/2011 un chiffre d'affaire de 0,814MD ;
- Une régression de la charge sinistre de 40% par rapport à l'exercice 2010 qui est expliquée essentiellement par la survenance en 2010 d'un sinistre aviation important ;
- La part supportée par les rétrocessionnaires dans la charge sinistre globale est 61% contre 79% en 2010 .

Les produits financiers englobent les intérêts courus et non échus (pour les deux exercices 2010 et 2011). Ils ne tiennent pas compte des intérêts sur dépôts auprès des cédantes.

Indicateurs d'activité au 31/12/2011

PRIMES	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011
ACCEPTATION	Incendie	4 471 657	4 559 104	17 371 921	19 305 000
	Accident et Risques Divers	2 436 692	2 958 178	8 339 938	8 762 000
	Risques Techniques	4 706 227	4 397 451	13 813 012	12 188 000
	Transport	2 828 307	2 589 290	10 626 390	10 031 000
	Aviation	16 681 463	12 149 643	20 096 819	14 238 000
	Total non vie	31 124 346	26 653 666	70 248 080	64 524 000
	Vie	1 993 920	1 396 069	3 472 431	2 918 000
	Activité Retakaful	0	82 973	0	814 000
	TOTAL GENERAL	33 118 266	28 132 708	73 720 511	68 256 000
	Rétrocession	Incendie	1 126 612	1 533 996	7 215 155
Accident et Risques Divers		557 097	560 817	1 318 349	1 410 000
Risques Techniques		2 115 219	2 866 485	7 482 319	7 212 000
Transport		390 699	458 013	3 379 337	3 248 000
Aviation		15 927 873	10 626 220	18 488 607	12 838 000
Total non vie		20 117 500	16 045 531	37 883 767	33 632 000
Vie		7 331	7 500	14 831	15 000
Activité Retakaful		0	9 920	0	156 000
TOTAL GENERAL		20 124 831	16 062 951	37 898 598	33 803 000
NET		12 993 435	12 069 757	35 821 913	34 453 000
<u>CHARGES D'ACQUISITION</u>					
ACCEPTATION	Incendie	1 354 503	1 388 273	5 529 325	6 067 000
	Accident et Risques Divers	236 655	320 241	1 264 150	1 374 000
	Risques Techniques	1 068 609	377 283	3 163 374	2 650 000
	Transport	837 229	678 261	2 814 616	2 603 000
	Aviation	34 609	-11 892	205 766	169 000
	Total non vie	3 531 605	2 752 166	12 977 231	12 863 000
	Vie	470 389	327 017	780 294	1 014 000
	Activité Retakaful	0	32 532	0	166 000
	TOTAL GENERAL	4 001 994	3 111 715	13 757 525	14 043 000
	Rétrocession	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2011	AU 31/12/2010
Incendie		309 982	-205 414	2 116 728	2 239 000
Accident et Risques Divers		88 168	17 637	227 773	228 000
Risques Techniques		338 220	157 302	1 528 709	1 678 000
Transport		94 895	154 984	402 986	403 000
Aviation		45 969	50 524	161 621	200 000
Total non vie		877 234	175 033	4 437 817	4 748 000
Vie		0	0	0	0
Activité Retakaful		0	17 531	0	36 000
TOTAL GENERAL		877 234	192 564	4 437 817	4 784 000
NET	3 124 760	2 919 151	9 319 708	9 259 000	
<u>CHARGES DE SINISTRES</u>					
ACCEPTATION	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2009	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011
	Incendie	18 645 365	-3 535 672	28 335 521	38 523 000
	Accident et Risques Divers	1 335 578	2 403 174	3 276 348	3 987 000

Risques Techniques	-21 037	2 256 216	3 329 641	4 000 000	
Transport	648 708	1 846 537	4 110 839	4 985 000	
Aviation	80 755	895 532	51 671 360	2 095 000	
Total non vie	20 689 369	3 865 787	90 723 709	53 590 000	
Vie	1 223 898	719 125	1 975 672	1 418 000	
Activité Retakaful	0	115 241	0	287 000	
TOTAL GENERAL	21 913 267	4 700 153	92 699 381	55 295 000	
Rétrocession	BRANCHE	TM4 2010	TM4 2009	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011
	Incendie	14 846 148	-4 503 832	20 750 980	28 256 000
	Accident et Risques Divers	-107 367	244 320	94 933	542 000
	Risques Techniques	-829 594	628 879	747 913	1 352 000
	Transport	-386 744	-134 105	1 083 023	1 371 000
	Aviation	-149 405	1 133 934	50 565 400	2 156 000
	Total non vie	13 373 038	-2 630 804	73 242 249	33 677 000
	Vie	0	0	0	0
	Activité Retakaful	0	-188	0	0
	TOTAL GENERAL	13 373 038	-2 630 992	73 242 249	33 677 000
	NET	8 540 229	7 331 145	19 457 132	21 618 000
PRODUITS FINANCIERS		TM4 2010	TM4 2009	AU 31/12/2010	AU 31/12/2011
	Produits financiers	1 434 447	826 130	4 595 638	3 597 000
	Produits financier Retakaful	0	6600	0	27000
	TOTAL GENERAL	1 434 447	832 730	4 595 638	3 624 000

7.2.2. Orientations

La conjoncture internationale a été marquée, au cours du premier semestre de 2011, par un ralentissement du rythme de l'activité économique dans certains pays industrialisés et émergents suite, notamment, aux effets de la crise de l'endettement public et aux niveaux élevés des prix mondiaux des produits de base, en particulier l'énergie. Par ailleurs, la crise dans la zone Euro reste la principale menace pesant sur l'économie mondiale.

L'économie nationale a enregistré, au cours du premier semestre de 2011, une régression qui a touché la plupart des secteurs d'activité, en raison des effets des événements qu'a connus le pays depuis le mois de janvier dernier, en plus des retombées de la situation en Libye. Ce recul a concerné, notamment, les secteurs des mines, des dérivés de phosphate, de l'énergie, du tourisme et du transport aérien. Une telle situation s'est répercutée négativement sur l'investissement, l'emploi, la consommation, les échanges commerciaux avec l'extérieur et les recettes du budget de l'Etat. En revanche, la production du secteur agricole et de la pêche a connu une progression importante, notamment pour les céréales.

Pour le deuxième semestre, on note la poursuite des pressions sur l'activité économique, notamment la lenteur du rythme de la croissance, le ralentissement des exportations, le recul des recettes touristiques et la contraction de l'investissement tant intérieur qu'étranger, ce qui va se répercuter sur le niveau de la croissance économique qui se limiterait cette année 2011, selon les estimations à 0,2% contre 3% en 2010.

Par ailleurs, le taux d'inflation a enregistré une accélération atteignant 3,4% à la fin du mois d'octobre 2011 en raison notamment de la persistance des tensions sur les prix d'un certain nombre de produits alimentaires.

La situation économique en 2012 s'annonce encore difficile du fait de la répercussion de la crise européenne sur la Tunisie, au niveau des exportations, du tourisme et des phosphates.

Concernant Le marché mondial de l'assurance, le premier semestre 2011 a vu un nombre record de catastrophes naturelles avec des pertes historiques estimées à plus de 280 milliards \$, dont 70 milliards \$ pris en charge par les principaux réassureurs internationaux.

L'année 2011 était marquée par le tremblement de terre en Nouvelle-Zélande, par des intempéries en Australie et aux USA, de même que par le Tsunami au Japon.

Suite à ces catastrophes, les réassureurs ont impacté une hausse des tarifs notamment sur les marchés liés aux zones sinistrées, pour pouvoir reconstituer les fonds propres.

Les tarifs de réassurances dans les prochaines années devraient être revus à la hausse à cause des catastrophes de plus en plus fréquentes. En effet, de plus en plus d'assureurs font un lien entre changement climatique et les catastrophes naturelles.

Le marché Tunisien des assurances a été affecté en 2011 par les derniers événements qualifiés comme des émeutes et mouvements populaires survenus sur plusieurs régions du territoire tunisien à partir du 17 décembre 2010.

Les émeutes et mouvements populaires constituent généralement des exclusions au niveau des contrats d'assurance ; toutefois, ils peuvent être rachetés moyennant le paiement d'une surprime. En outre, les garanties contre les émeutes et les mouvements populaires sont généralement accordées à concurrence de 25% à 50% des existences assurées.

Concernant l'impact de ces événements sur l'industrie de l'assurance, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Pour les contrats d'assurance couvrant les Biens tels que l'Incendie, Vol, Risques Divers (bris de glace, dégâts des eaux), Risques Techniques (bris de machines, tous risques informatiques, engins de chantiers), Transport Corps, etc... le potentiel assurable reste intact ;
- Pour les contrats d'assurance Automobile et Responsabilité Civile et Groupe Maladie, qui représentent la part la plus importante du secteur des assurances, l'activité n'a pas été également affectée ;
- Pour les contrats d'assurance couvrant l'activité commerciale tels que le Transport des Facultés et le Crédit à l'exportation, le secteur a été touché en 2011 par le ralentissement de l'activité économique ;
- Pour les contrats d'assurance liés aux opérations d'investissement tels que Tous Risques Chantiers, Tous Risques Montages, RC Décennale, le secteur a été affecté par la situation socio-économique et l'orientation politique en Tunisie.

Par ailleurs, il est à noter que pour les assurances de biens et surtout en matière d'assurance Incendie, et suite aux sinistres enregistrés, il y'aura certainement des augmentations tarifaires surtout en matière de couverture des risques sociopolitiques (Grèves, Emeutes, Mouvements Populaires, Actes de Terrorisme et Sabotage) et des risques incendie et des garanties annexes.

Du point de vue charge sinistre supportée par le secteur des assurances suite à ces événements, il faut dire que l'aggravation de la sinistralité brute a un caractère exceptionnel et que les différentes couvertures de réassurance et de rétrocession ont permis de couvrir la majeure partie de ces sinistres.

Compte tenu de ce qui précède, l'évolution de l'activité de « Tunis Re » tout au long de la période 2011-2015, se basera sur la mise à jour des objectifs quantitatifs et qualitatifs de la conjoncture actuelle de l'exercice 2011 aussi bien sur le plan local qu'international et de l'amélioration de la capacité de souscription suite au renforcement des fonds propres.

Ainsi, les objectifs du plan de développement 2011-2015 ont été fixés en tenant compte des possibilités et des potentialités de développement offertes par chaque marché et surtout par chaque branche car les événements de grèves, émeutes et mouvements populaires (GFMP) survenus en Décembre 2010 et Janvier 2011 en Tunisie ont touché principalement les branches Dommages ainsi que la branche Incendie. L'exercice 2011 sera marqué par une charge sinistre exceptionnellement importante.

La réalisation de ces objectifs se fera dans le cadre d'une politique de souscription sélective et efficace basée sur une gestion maîtrisée des risques et dans le cadre d'une stratégie de développement bâtie essentiellement autour des principaux axes suivants :

- La consolidation de « Tunis Re » sur son marché domestique et la dynamisation de sa présence en tant que référence sur la marché régional notamment Africain par l'internalisation de l'activité et le renforcement des actions d'appui et d'assistance technique ;
- L'accroissement de la rentabilité par le biais de la diversification de l'activité dans les domaines de croissance stable et rentable ;
- L'amélioration du système de contrôle interne et de la gestion des risques ;
- Le renforcement continu de l'expertise métier et des connaissances acquises.

7.3. Perspectives d'avenir

7.3.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2011-2015 par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2013

7.3.1.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications opérées au niveau des prévisions 2011 – 2015 de l'activité technique par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2013 :

Par rapport au plan de développement 2009–2013, le plan 2011–2015 a prévu des ajustements en terme des évolutions moyennes comme suit :

- Chiffre d'affaires : une évolution de 4,84% contre 7,2% dans le plan 2009-2013 ;
- Charge sinistre : une évolution de (-15,2%) contre 6,8% dans le plan 2009-2013 ;
- Prime rétrocédée : une évolution de 3,9% contre 5% dans le plan 2009-2013 ;
- Charge sinistre rétrocédée : une évolution de (-24%) contre 7% dans le plan 2009-2013 ;
- Résultat net de rétrocession : une évolution de 29% contre 15,2% dans le plan 2009-2013.

Ces ajustements sont essentiellement dus suite à la nouvelle conjoncture exceptionnelle qui a fortement impacté les indicateurs de 2011, ce qui a par conséquent nécessité la révision des exercices suivants compte tenu des réalisations prévues pour 2011.

- **Chiffre d'affaires**

(en mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	67 226	72 270	77 784	83 647		
Nouveau plan (2011-2015)	73 721	68 255	73 963	81 816	87 218	92 487
Ecart	10%	-6%	-5%	-2%		

L'exercice 2010 a enregistré une très bonne performance de 21% par rapport à 2009 et dépassant les objectifs fixés au niveau du plan de développement 2009 – 2013 avec un taux de réalisation de 110%.

Le chiffre d'affaires probable 2011 est estimé à 68 255mD contre une prévision de 72 271mD estimée lors du plan 2009 - 2013, soit un écart négatif de 6%, expliqué par l'ajustement à la baisse des prévisions suite d'une part, à l'évolution de la conjoncture socio-économique au niveau national et international et d'autre part, au retrait de quelques appareils de la flotte aérienne appartenant à la famille de l'ancien régime. En neutralisant la baisse liée à la branche Aviation, l'exercice 2011 présentera une légère hausse

de 1%. L'exercice 2011 marquerait ainsi une baisse du chiffre d'affaires brut de 7% par rapport à l'exercice clôturé 2010.

Pour l'année 2012, il est prévu une reprise progressive de l'activité économique engendrant une impulsion des primes d'assurances pour atteindre 73 963mD. En gardant le même taux d'évolution de 8% par rapport à 2011, ce chiffre d'affaires serait en écart de -5% par rapport au plan précédent.

En 2013, un léger écart (-2%) par rapport au plan 2009 – 2013 a été prévu. En effet la prévision en hausse de la prime, essentiellement de la branche Incendie, sera nettement marquée en 2013, suite à l'amélioration prévue de la capacité de « Tunis Re » pour cette année de souscription conséquence de la réalisation de l'augmentation prévue du capital de 45MD à 75MD et la poursuite de l'effort de diversification horizontale de l'activité en s'ouvrant d'avantage sur les marchés Etrangers cibles.

Pour cet exercice 2013, une reprise moyenne de 11% est prévue suite à une prévision de stabilisation des niveaux de primes et du développement estimé pour les différentes branches.

- **Charges de sinistres**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	24 495	25 821	28 106	29 832		
Nouveau plan (2011-2015)	92 699	55 295	27 082	28 724	29 708	31 407
Ecart	278%	114%	-4%	-4%		

La charge sinistre pour 2011 présente un écart de 114% par rapport à l'objectif défini lors du plan 2009-2013. Cet écart émane des acceptations conventionnelles (+126%) suite à la prise en compte dans le nouveau plan 2011-2015 des événements d'émeutes (GEMP) survenus au début 2011 touchant essentiellement la branche incendie et dont les conséquences ont affecté d'autres branches tels que les risques techniques et le transport facultés. Cette charge a été estimée à un montant de 55 295mD en 2011 contre 25 821mD au plan 2009 – 2013, dont la charge afférente uniquement à la branche Incendie serait de l'ordre de 38 611mDT soit 70% de la charge totale.

En neutralisant l'effet de ces sinistres (GEMP), la charge serait de 27MD en 2011, soit au même niveau que celle enregistrée durant l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2012, la charge sinistre continuerait sa baisse pour retourner à une cadence de sinistralité courante avec une régression de 51% pour atteindre 27 082mD. Cette charge de sinistre présente un écart de -4% par rapport aux chiffres du plan 2009 – 2013. La réduction de la charge sinistre en 2012 concerne la quasi-totalité des marchés, expliquée par un retour à un comportement normal de la sinistralité.

En 2013, le niveau de la charge reviendrait à un niveau normal de 28 724mD à partir de cette année et se situerait à 31 407mD au terme du plan.

- **Primes rétrocedées**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	33 225	35 699	38 233	40 917		
Nouveau plan (2011-2015)	37 899	33 802	38 139	41 066	43 330	45 289
Ecart	14%	-5%	0%	0%		

La prime rétrocedée en 2011, présente un écart de -5% par rapport à l'ancien plan suivant ainsi, la baisse de la prime au niveau de l'acceptation (branche Aviation).

Le programme de rétrocession serait maintenu durant la période du plan 2011 - 2015. En effet, la prime rétrocedée n'a pas présenté un écart entre les prévisions du plan 2009-2013 et le plan 2011-2015.

Les primes rétrocedées en 2013 ne présentent aucun écart entre les deux plans et marque une évolution de 8% par rapport à 2012.

- **Charge de sinistre - Rétrocession**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	6 250	7 098	8 429	9 111		
Nouveau plan (2011-2015)	73 242	33 677	7 144	7 527	8 029	8 088
Ecart	1072%	374%	-15%	-17%		

En 2010 la charge sinistre supportée par la rétrocession est de 79% suite à un sinistre important au niveau de la branche Aviation qui est fortement rétrocedé.

La charge sinistre en 2011 présente un écart de 374% suite à l'aggravation de la sinistralité en 2011 au niveau de l'acceptation. En effet, les événements d'émeutes (GEMP) survenus en Tunisie au début de l'année 2011, ont généré une charge sinistre estimée dans le plan 2011-2015 à 30 089mD et qui sont couverts par la rétrocession à raison de 78%.

Toutefois en 2012, la charge sinistre relative à la rétrocession atteindrait 7 144mD présentant ainsi un écart de -15% entre les deux plans.

Cependant la charge sinistre marquera en 2013 un écart de -17% entre les deux plans pour atteindre 7 527mD.

- **Résultat net de rétrocession**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	5 457	6 153	7 085	8 298		
Nouveau plan (2011-2015)	4 669	2 689	6 059	7 111	9 670	10 528
Ecart	-14%	-56%	-14%	-14%		

Le résultat après rétrocession de 2011 a été estimé à 2 689mD en 2011 contre 6 153mD dans l'ancien plan, soit un écart de -56%. Ceci résulte aussi bien de l'écart négatif au niveau du chiffre d'affaires que de l'écart au niveau de la charge sinistre.

En 2012, le résultat net afficherait une baisse courant le plan 2011-2015 pour atteindre 6 059mD avec un écart de -14% par rapport à l'ancien plan.

De ce fait, le résultat net 2013 marquera un écart de -14% en évolution de 17% par rapport à 2012.

- **Résultat net de l'exercice**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	6 338	7 386	8 734	10 389		
Nouveau plan (2011-2015)	4 758	871	7 496	9 666	14 041	17 095
Ecart	-25%	-88%	-14%	-7%		

Le résultat de l'exercice 2011 est bénéficiaire de 871mD marquant un écart de -88% par rapport à l'ancien plan, effet de la conjoncture difficile en 2011 sur les plans économique et financier impactant aussi bien le résultat technique que financier.

Le résultat de l'exercice 2012 est bénéficiaire de 7 496mD marquant un écart de -14% par rapport à l'ancien plan. En effet, cette année sera marquée par un retour progressif de l'activité technique (une évolution de 8% du chiffre d'affaires et une baisse de 51% de la charge sinistre), ainsi qu'une hausse des produits financiers de 74%, effet de l'augmentation de capital.

Pour 2013, l'écart au niveau du résultat de l'exercice, devient de moins en moins important (-7%), par rapport à l'ancien plan, pour atteindre 9 666mD. Ce résultat est en évolution de 29% par rapport à 2012.

7.3.1.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications opérées au niveau des prévisions 2011 – 2015 de l'activité financière par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2013 :

- **Placements**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	155 421	164 990	174 982	185 312		
Nouveau plan (2011-2015)	154 106	168 056	233 079	239 706	298 947	315 569
Ecart	-1%	2%	33%	29%		

Pour les exercices 2009 et 2010, le taux de réalisation des placements est de presque 100% par rapport aux prévisions énoncées dans le plan 2009-2013,

En ce qui concerne l'année 2011, l'écart global est de 2%. Toutefois, l'écart au niveau des placements financiers est de 33% résultat du changement au niveau de la politique de placements qui favorise les placements financiers au dépend des placements monétaires et ce, sur recommandations du comité de pilotage financier instauré depuis 2009.

Pour les années 2012 et 2013, les écarts enregistrés entre les deux plans sont respectivement de 33% et de 29%, émanant principalement de la rubrique placement financiers qui présente des écarts de 108% en 2012 et de 105% en 2013, expliqués par la prise en compte de la deuxième augmentation du capital de 30MD en 2012 lors de l'élaboration du plan 2011-2015.

- **Produits financiers**

(mD)	2010R	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Ancien plan (2009-2013)	6 245	6 618	7 582	8 372		
Nouveau plan (2011-2015)	5 464	5 212	9 053	10 518	13 189	16 049
Ecart	-13%	-21%	19%	26%		

Compte tenu de la conjoncture économique et financière difficile en 2011 d'une part et de l'augmentation de capital prévu en 2012, il a été opportun de réviser les produits dans le plan 2011-2015.

De ce fait les produits 2011 présentent un écart de -21%, visible au niveau de tous les types de produits. Par ailleurs, l'année 2012 sera marquée par un retour à un comportement normal du marché financier et une réalisation de la deuxième augmentation du capital et enfin la prise en compte de nouveaux produits immobiliers suite à l'exploitation du siège social de « Tunis Re ».

Les produits atteindront 10 518mD en 2013 en hausse de 26% par rapport à l'ancien plan. Cet écart est expliqué par le rendement en hausse des produits financiers et immobiliers, non envisagé dans l'ancien plan.

7.3.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2011 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2011

La confrontation des réalisations de l'exercice 2011 reflétées par les indicateurs d'activité arrêtés au 31/12/2011 avec les prévisions établies pour l'année 2011 telles que publiées au niveau du présent prospectus fait ressortir les taux de réalisation suivants :

	Indicateurs d'activité au 31/12/2011	Prévisions Année 2011	Pourcentage de réalisation
Primes - Acceptations	68 256	68 255	100%
Primes - Rétrocession	33 802	33 802	100%
Charges de sinistres - Acceptations	55 295	55 295	100%
Charges de sinistres - Rétrocession	33 677	33 677	100%
Charges d'acquisition - Acceptations	14 043	14 043	100%
Charges d'acquisition - Rétrocession	4 784	4 784	100%
Produits financiers	3 624	3 630	100%

Les principaux indicateurs d'activité réalisés au 31 décembre 2011 sont en phase avec les prévisions établies au niveau du plan d'affaires 2011-2015.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

7.3.3. Principales hypothèses de prévision retenues

Les perspectives d'avenir de « Tunis Re » ont été établies sur la base des états financiers au 31/12/2010 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/06/2011. Les prévisions de la société et les hypothèses sous-jacentes de la période 2011-2015 ont été approuvées par le conseil d'administration du 16/12/2011.

Les données du plan de développement 2011-2015 sont élaborées sur la base des réalisations durant les 5 dernières années, de la structure actuelle du portefeuille et des perspectives de développement par branche et par zone.

Elles s'insèrent dans un environnement économique et financier tant sur le plan national que sur le plan international, où « Tunis Re » continuera à évoluer en harmonie avec sa capacité financière en tenant compte de ses objectifs tout en observant de près l'évolution des marchés pour apporter les ajustements jugés nécessaires.

7.3.3.1. Chiffre d'affaires

Le plan de développement 2011-2015 table sur une évolution annuelle moyenne du chiffre d'affaires de 4,8% pour atteindre un montant de 92 487mD en 2015.

Passant d'un chiffre d'affaires réalisé de 73 721mD en 2010, le plan table sur un chiffre d'affaires probable de 68 255mD en 2011, soit une régression prévue de 7,4% pour regagner de nouveau un niveau respectable à partir de 2012 traduisant un développement soutenu et une croissance annuelle prévue de l'ordre de 8%.

L'objectif du chiffre d'affaires des acceptations conventionnelles est fixé à 57 056mD en 2015 marquant une évolution moyenne de 5,8% sur les cinq années.

Cette évolution se traduit par la croissance des primes acceptées, les perspectives de consolidation des relations avec les cédantes actuelles ainsi que la réalisation de nouvelles affaires sur des marchés cibles.

L'objectif du chiffre d'affaires des acceptations facultatives passerait de 25 297mD en 2011 à 35 431mD en 2015 marquant une évolution moyenne de 3,5%.

Rappelons que le chiffre d'affaires des acceptations facultatives a réalisé une croissance notable en 2010, cernée au niveau de la branche aviation et expliquée par une révision des tarifs. Subséquemment, le chiffre d'affaires probable de cette branche serait en régression exceptionnelle en 2011 aggravée par le retrait des affaires Mauritania AW's, Princess Holding et Koral Blue. En annulant l'effet de cette régression probable, les acceptations facultatives suivront un rythme moyen de croissance de l'ordre de 8,82% durant la suite du plan de développement 2011-2015.

Les acceptations conventionnelles et facultatives occuperaient des parts respectives de 62% et 38% pour la période 2011-2015 par rapport à 58% et 42% en 2010, témoignant une amélioration de la structure du portefeuille.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Acc. conventionnelles	42 850	58,1%	42 958	62,9%	45 398	61,4%	50 426	61,6%	53 603	61,5%	57 056	61,7%
Acc. Facultatives	30 871	41,9%	25 297	37,1%	28 565	38,6%	31 390	38,4%	33 615	38,5%	35 431	38,3%
Total Chiffre d'affaires	73 721		68 255		73 963		81 816		87 218		92 487	

⇒ Répartition du chiffre d'affaires par zone

Les objectifs sont fixés en tenant compte des possibilités de développement offertes par chaque marché et du comportement des résultats. Avec une prépondérance du chiffre d'affaires du marché Tunisien (67% en moyenne), ce marché connaîtrait une évolution moyenne de 5,1% pour la période du plan, et qui atteindrait 8,2% compte non tenu de la régression probable pour l'année 2011.

Les acceptations provenant de l'Etranger afficheraient une évolution moyenne en chiffre d'affaires de 4,4% pour la période du plan. Elles atteindraient un taux de croissance moyen de 7,1% compte non tenu de la régression probable pour l'année 2011. Cette régression est cernée au niveau des marchés maghrébins et des pays arabes et expliquée par la propagation des événements connus par la Tunisie au début de l'année 2011 au niveau régional et arabe dans le cadre du printemps arabe.

En revanche, l'amélioration prévue des acceptations provenant de l'Etranger pour le reste du plan sera soutenue par :

- La continuité de la progression sur les marchés africain et asiatique dans le cadre d'une politique de souscription sélective et rentable en tenant compte des affaires nouvelles, des augmentations des parts, de l'augmentation de l'aliment souscrit et de l'ouverture du bureau en Afrique ;
- La reprise prévue pour la zone MENA grâce la commercialisation du produit Rétakaful, lancé dès le début de l'année 2011 dont un objectif de satisfaire une demande croissante de capacités et de l'augmentation de capital prévue qui permettra un meilleur positionnement sur ces marchés.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Tunisie	49 433	67,1%	45 601	66,8%	49 098	66,4%	54 939	67,1%	58 877	67,5%	62 658	67,7%
Maghreb	4 514	6,1%	3 788	5,5%	4 111	5,6%	4 628	5,7%	5 019	5,8%	5 423	5,9%
Pays Arabes	9 776	13,3%	7 862	11,5%	9 262	12,5%	10 197	12,5%	10 764	12,3%	11 340	12,3%
Afrique	4 522	6,1%	5 298	7,8%	5 624	7,6%	5 983	7,3%	6 343	7,3%	6 702	7,2%
Europe, Asie	5 476	7,4%	5 706	8,4%	5 868	7,9%	6 069	7,4%	6 215	7,1%	6 365	6,9%
Total Chiffre d'affaires	73 721		68 255		73 963		81 816		87 218		92 488	

⇒ Analyse du chiffre d'affaires par branche

La répartition par branche montre la prépondérance des acceptations dommages qui continueraient à marquer la structure du chiffre d'affaires développant 61% des souscriptions au terme du plan.

Cette structure résulte de l'évolution des souscriptions facultatives et conventionnelles dans les branches Incendie, ARD et Risques Techniques.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Incendie	17 372	23,6%	19 522	28,6%	20 372	27,5%	22 514	27,5%	23 988	27,5%	25 566	27,6%
ARD	8 340	11,3%	8 974	13,1%	9 763	13,2%	10 748	13,1%	11 472	13,2%	12 219	13,2%
Risques techniques	13 813	18,7%	12 280	18,0%	13 573	18,4%	15 320	18,7%	16 628	19,1%	17 978	19,4%
<i>Engineering</i>	8 987	12,2%	7 372	10,8%	8 186	11,1%	9 337	11,4%	10 098	11,6%	10 897	11,8%
<i>RC Décennale</i>	4 826	6,5%	4 908	7,2%	5 387	7,3%	5 983	7,3%	6 530	7,5%	7 081	7,7%
Transport	10 626	14,4%	10 212	15,0%	11 566	15,6%	12 940	15,8%	13 870	15,9%	14 875	16,1%
<i>T. Corps</i>	3 015	4,1%	3 051	4,5%	3 756	5,1%	4 046	4,9%	4 283	4,9%	4 539	4,9%
<i>T. Facultés</i>	6 279	8,5%	5 755	8,4%	6 286	8,5%	7 236	8,8%	7 789	8,9%	8 391	9,1%
<i>Energie</i>	1 332	1,8%	1 406	2,1%	1 524	2,1%	1 658	2,0%	1 798	2,1%	1 945	2,1%
Aviation	20 097	27,3%	14 238	20,9%	15 428	20,9%	16 724	20,4%	17 450	20,0%	17 778	19,2%
Vie	3 472	4,7%	3 029	4,4%	3 261	4,4%	3 571	4,4%	3 810	4,4%	4 072	4,4%
Total Chiffre d'affaires	73 721		68 255		73 963		81 816		87 218		92 488	

Les perspectives de développement par branche se présentent comme suit :

1. Incendie

Cette branche affiche une progression de 12,4% du chiffre d'affaires probable pour atteindre 19 522mD en 2011 contre 17 372mD réalisé en 2010, témoignant l'effet nul de l'impact des derniers évènements sur cette branche d'assurance. Le taux moyen d'évolution de cette branche serait de 8,1% générant en moyenne 27,8% des primes acceptées durant la période 2011-2015 contre 23,6% réalisé en 2010.

En effet, la prévision en hausse de la prime Incendie sera nettement marquée en 2013, 2014 et 2015 suite à l'amélioration prévue de la capacité de « Tunis Re » pour ces années de souscription conséquence de la réalisation de l'augmentation prévue du capital de 45 MDT à 75 MDT et la poursuite de l'effort de diversification horizontale de l'activité en s'ouvrant plus sur les marchés Etranger cibles.

2. Accident et Risques Divers

Cette branche regroupe les catégories Accidents, Crédit, Automobile, Risques Agricoles et Toutes Branches.

Globalement, cette branche réaliserait un chiffre d'affaires probable de 8 974mD en 2011 contre 8 340mD en 2010 soit une évolution de 7,6%.

Le taux moyen d'évolution prévisionnel de cette branche est de 8,2% caractérisant essentiellement les catégories Accidents (12%) et Crédit (10%).

En termes de structure, cette branche gagnerait deux points par rapport à la structure réalisée en 2010 et garderait durant la période du plan 2011 – 2015 une même structure de 13% du chiffre d'affaires global.

3. Risques techniques

Globalement, cette branche enregistrerait une évolution moyenne de 5,8% pendant la période du plan, les risques Engineering et RC Décennale marqueraient respectivement une évolution moyenne de 4,6% et 8%.

Le chiffre d'affaires de cette branche est estimé à 12 280mD en 2011 contre 13 813mD réalisé en 2010 enregistrant une régression de 11,1% due au ralentissement du rythme d'investissement résultant de l'environnement sociopolitique qui règne dans le pays depuis le début de l'année 2011. L'évolution de cette branche reprendrait son niveau normal pour le reste du plan avec la progression progressive estimée de la conjoncture et atteindrait une moyenne de 10%.

La concentration du chiffre d'affaires des acceptations Tunisiennes pour cette branche est la résultante de la gestion Pool RC décennale par « Tunis Re » regroupant la quasi-totalité des compagnies Tunisiennes.

4. Transport

Cette branche regroupe les branches transports corps, transports facultés et Energie.

A la clôture de l'exercice 2015, le chiffre d'affaire globale de cette branche atteindrait 14 875mD contre 10 626mD en 2010 enregistrant une évolution moyenne de 7,1%.

Cette branche représenterait 16% du total chiffre d'affaires au terme du plan contre 14% réalisé en 2010.

Par catégorie, le chiffre d'affaires marquerait une progression moyenne respective de 8,8%, 6,3% et 7,9% pour Corps, Facultés et Energie.

Notons une baisse probable au niveau de la catégorie facultés pour l'exercice 2011 résultant de la récession de l'activité commerciale à l'échelle nationale et régionale.

Le chiffre d'affaires pour la catégorie Corps augmenterait de 23,1% en 2012 compte tenu des projets d'investissement prévoyant l'acquisition d'un Car Ferry en 2012.

5. Aviation

Les prévisions de primes de cette branche atteindraient 17 778mD en 2015 contre 20 097mD en 2010 marquant une régression moyenne de 1,2%.

Cette branche enregistrerait en 2011 une baisse de 29,2% par rapport à l'année 2010 suite à :

- Une hausse exceptionnelle des tarifs de cette branche en 2010, suite à la survenance du sinistre important MAURITANIA AW'S (affaire placée dans le cadre du placement en commun Aviation) ;
- Le retrait des affaires Mauritania AW's, Princess Holding et Koral Blue de la flotte aviation.

Pour les exercices 2012 et suivants, une reprise moyenne de 5,7% est prévue suite à une prévision de stabilisation des niveaux de primes et le développement estimé pour cette branche d'assurance.

Pour les acceptations étrangères, les souscriptions seront limitées à des échanges avec des partenaires Arabes et Africains.

6. Vie

Le chiffre d'affaires de cette branche atteindrait 4 072mD en 2015 soit 4,4% du chiffre d'affaires total, avec une évolution moyenne prévue de 3,6% durant la période du plan.

Etant donné que cette branche est souscrite pour propre compte, la quasi totalité de la capacité de « Tunis Re » est réservée au marché Tunisien.

Après une progression exceptionnelle réalisée en 2010, le chiffre d'affaires probable en 2011 de la branche vie afficherait une régression de 12,8% suivie par une prévision de croissance moyenne de 7,7% pour le reste du plan.

7.3.3.2. Charges d'acquisition

Les charges d'acquisition qui englobent les commissions, les courtages, les participations bénéficiaires et la variation des reports sur les périodes antérieures, enregistreraient une évolution moyenne de 6,3%, totalisant 18 597mD au terme du plan contre 13 757mD réalisé en 2010.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Acc. conventionnelles	11 422	83,0%	11 678	83,2%	12 095	82,0%	13 435	82,3%	14 342	82,2%	15 282	82,2%
Acc. Facultatives	2 335	17,0%	2 365	16,8%	2 661	18,0%	2 881	17,7%	3 097	17,8%	3 315	17,8%
Total	13 757		14 043		14 756		16 316		17 439		18 597	

Par nature d'affaires, les charges d'acquisitions des acceptations conventionnelles représenteraient 82% au terme du plan contre 83% comptabilisées en 2010 soit une réduction d'un point dans la structure du total des charges d'acquisitions prévisionnelles.

La variation des charges d'acquisition des acceptations facultatives est largement tributaire du chiffre d'affaires des affaires Pools Aviation et Maritime qui varie en fonction de la sinistralité et du comportement du marché international de la réassurance de cette branche.

A la clôture de l'exercice 2011, le taux de charge brut serait de 21% en augmentation de 11% par rapport à 19% réalisé en 2010. Cette augmentation est expliquée essentiellement par l'augmentation d'un point du taux de charges au niveau des acceptations facultatives.

Le taux moyen des charges d'acquisitions par rapport au chiffre d'affaires est de 20,2%, soit un taux d'accroissement moyen de 1,15% pour la période du plan 2011-2015.

7.3.3.3. Charges de sinistres

La charge sinistre composée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer entre la date d'ouverture et celle de la clôture de l'exercice, est estimée à un montant de 55 295mD en 2011 dont la charge afférente uniquement à la branche Incendie serait de l'ordre de 38 611mD, soit 70% de la charge totale, expliquée par la sinistralité exceptionnelle suite aux récents événements de grèves et émeutes populaires survenus dès le début de l'année 2011.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Acc. conventionnelles	26 012	28,1%	45 660	82,6%	22 032	81,4%	23 207	80,8%	23 740	79,9%	24 813	79,0%
Acc. Facultatives	66 687	71,9%	9 635	17,4%	5 050	18,6%	5 517	19,2%	5 968	20,1%	6 594	21,0%
Total	92 699		55 295		27 082		28 724		29 708		31 407	

Les acceptations conventionnelles de l'exercice 2011 seraient caractérisées par une charge sinistre probable de 45 660mD contre 26 012mD constatée en 2010, soit une aggravation de 75,5% en considérant les récents évènements de grèves et émeutes au niveau national et régional.

En revanche, cette charge serait en régression remarquable pour l'année qui suit et afficherait un retour progressif à la moyenne.

Les acceptations facultatives de l'exercice 2011 seraient caractérisées par une charge sinistre probable de 9 635mD contre 66 687mD constatée en 2010, soit une régression importante de 85,6%, confirmant le caractère exceptionnel de la sinistralité de la branche aviation en 2010.

La charge sinistre par nature d'acceptation montre une structure prévisionnelle de 83% et 17% respectivement pour les acceptations conventionnelles et facultatives au début du plan contre 79% et 21% à son terme.

Le ratio S/P brut est estimé en 2011 à 79% et au terme du plan à 35%, ce qui confirme une sinistralité exceptionnelle en 2011 et un retour progressif à un comportement normal de la sinistralité conjugué à une progression des primes acquises.

7.3.3.4. Provisions techniques

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises et des provisions pour sinistres à payer sont estimées à 153 989mD en 2011 contre 152 747mD en 2010, marquant ainsi une légère hausse de 1%.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Acc. conventionnelles	94 141	61,6%	109 168	70,9%	105 771	70,3%	104 419	68,3%	109 123	67,8%	114 520	67,7%
Acc. Facultatives	58 606	39,1%	44 821	29,1%	44 697	29,7%	48 528	31,7%	51 738	32,2%	54 684	32,3%
Total	152 747		153 989		150 468		152 947		160 861		169 204	

Les provisions techniques atteindraient 169 204mD en 2015 et seraient caractérisées par une évolution moyenne de 2,1% au cours de la période du plan de développement 2011-2015, confirmant le comportement exceptionnel de la sinistralité ayant affecté les années 2010 et 2011.

7.3.3.5. Résultat technique - Acceptations

L'année 2011 a été marquée par une sinistralité exceptionnelle due aux événements d'émeutes survenus au premier trimestre. Le résultat technique - Acceptations serait excédentaire de 1 094mD.

Par nature d'activité l'évolution du résultat d'acceptation se présente comme suit :

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var
Acc. Conventionnelles	653	-77,7%	-15 858	-2528,5%	9 700	-161,2%	10 933	12,7%	12 791	17,0%	14 157	10,7%
Acc. Facultatives	-43 796	-457,5%	16 952	-138,7%	20 577	21,4%	20 936	1,7%	23 061	10,1%	24 315	5,4%
Total	-43 143		1 094		30 277		31 869		35 852		38 472	

Le résultat technique afficherait une amélioration courant le plan pour atteindre 30 277mD en 2012 et 38 472mD en 2015.

Hormis l'année probable 2011, les résultats des acceptations conventionnelles marqueraient durant le plan des excédents pour atteindre 14 157mD contre 653mD réalisé en 2010.

En ce qui concerne les acceptations facultatives, le résultat atteindrait 16 952mD en 2011 contre un déficit de 43 796mD en 2010 suite à la survenance du sinistre aviation (juillet 2010) et poursuivant la réalisation de résultats excédentaires pour le reste du plan.

7.3.3.6. La rétrocession

- **Primes rétrocédées**

Le programme de rétrocession sera maintenu durant la période du plan 2011 - 2015. Ce programme est constitué d'une combinaison de traités proportionnels et non proportionnels.

Les prévisions de la rétrocession sont fixées comme suit :

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Primes rétrocédées	37 899	33 802	38 139	41 066	43 330	45 289
Primes acquises rétrocédées	29 868	36 865	36 694	38 037	40 575	42 749
Taux de rétrocession	51,0%	49,5%	52%	50%	50%	49%
Taux de rétention	49,0%	51%	48%	50%	50%	51%
Charges d'acquisition	4 438	4 784	5 332	5 751	6 365	6 717
Taux de charges	12%	14%	14%	14%	15%	15%
Charges de sinistres	73242	33677	7145	7527	8029	8088
Provisions techniques	84725	80169	72932	71956	75732	79157
Taux de sinistralité	245%	91%	19%	20%	20%	19%
Résultat Rétrocession	-47 813	-1 596	24 218	24 759	26 181	27 944

Au terme du plan, les primes rétrocédées atteindraient 45 289mD enregistrant une évolution moyenne de 3,9% contre un taux d'accroissement annuel moyen de 4,8% au niveau des acceptations.

Les primes rétrocédées ont atteint en 2011 un montant de 33 802mD. Elles seraient de 38 139mD en 2012 en évolution de 12,8%. Le taux de rétrocession passerait de 51% en 2010 à 49,5% en 2011, 52% en 2012 et 49% au terme du plan.

Le taux de rétrocession des affaires Tunisiennes a atteint 66% en 2011. Il atteindrait 67% en 2012 et serait entre 64% et 62% pour le reste de la période du plan. Le taux de rétrocession des affaires étrangères serait entre 14% et 22%.

- **Primes rétrocédées par branche**

L'évolution de la prime rétrocédée, durant le plan, toucherait toutes les branches hormis la branche aviation, le taux de rétrocession par branche évoluera en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires en acceptation.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Incendie	7 215	8 997	10 053	10 518	10 818	11 164
ARD	1 318	1 431	1 549	1 732	1 890	2 035
Risques techniques	7 482	7 248	8 119	9 068	9 906	10 749
<i>Engineering</i>	3 277	2 990	3 447	3 876	4 241	4 604
<i>RC Décennale</i>	4 205	4 258	4 672	5 192	5 665	6 145
Transport	3 379	3 274	4 379	4 539	4 861	5 209
<i>T. Corps</i>	1 519	1 427	2 311	2 212	2 340	2 471
<i>T. Facultés</i>	1 146	1 069	1 242	1 429	1 547	1 682
<i>Energie</i>	714	778	826	898	974	1 056
Aviation	18 489	12 838	14 022	15 191	15 836	16 111
Vie	15	15	17	18	19	21
Total	37 899	33 802	38 139	41 066	43 330	45 289

- **Charge de sinistre**

Au terme du plan, le ratio S/P atteindrait 19% en rétrocessions et 35% en acceptation contre respectivement 91% et 78,2% pour l'année 2011.

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var	Montant	Var
Acceptations	92 699	226%	55 295	-40,3%	27 082	-51,0%	28 724	6,1%	29 708	3,4%	31 407	5,7%
Rétrocession	73 243	100%	33 677	-54,0%	7 144	-78,8%	7 527	5,4%	8 029	6,7%	8 088	0,7%
Charges de sinistres	19 456		21 618		19 938		21 197		21 679		23 319	

En conséquence des évènements de grèves et mouvements populaires survenus en Tunisie au début de l'année 2011, la charge sinistre de la rétrocession atteint 61% de la charge sinistre globale acceptée. Cette charge a atteint au titre de l'exercice 2010, 79% suite au sinistre exceptionnel aviation. Le niveau de la charge reviendrait à un niveau normal à partir de 2012 et se situerait à 26% durant le reste de la période du plan. Cette variation est expliquée, par l'amélioration des primes acquises des acceptations et des rétrocessions d'une part, et par le retour progressif à un comportement normal de la sinistralité d'autre part.

- **Résultat technique - Rétrocession**

La rétrocession a généré en 2010 un déficit de 47 813mD. Ce déficit continuera en 2011 pour un montant de -1 596mD. La situation retournerait à la normale à partir de 2012. Le résultat de la rétrocession suivrait celui de l'acceptation avec un taux de 80% en 2012 et se stabiliserait enfin à 73% durant le reste de la période du plan.

7.3.3.7. Résultat technique net de la rétrocession

Le résultat après rétrocession de l'exercice 2011 est estimé à 2 689mD. Durant ce plan, le résultat évoluerait en moyenne de 5% pour atteindre 10 528mD en 2015 ; et un ratio S/P net passant de 64% en 2011 à 51% au terme du plan.

Après affectation des frais d'administration de l'ordre de 4 232mD, le résultat technique de l'exercice 2011 serait déficitaire de 1 542mD et atteindra au terme du plan un excédent de 5 563mD.

7.3.3.8. Les frais généraux

Les frais généraux seront estimés à 5 677mD au terme du plan 2011-2015 contre 4 438mD réalisé à fin de l'exercice 2010, soit une évolution moyenne de 5,1%.

Pour l'exercice 2011, ces frais atteindraient un montant de 4 839mD en progression de 9% par rapport à 2010 expliquée essentiellement par un accroissement des charges de personnel (+10,3%) et des honoraires (superviseur des opérations Retakaful et commissaire aux comptes suite au développement de l'activité).

(en mD)	2 010		2011p		2012p		2013p		2014p		2015p	
	Montant	Structure										
Charges de personnel	2 810	63,3%	3 101	64,1%	3 155	60,8%	3 226	60,5%	3 323	60,3%	3 424	60,3%
Services extérieurs	439	9,9%	481	9,9%	712	13,7%	807	15,1%	852	15,5%	865	15,2%
Autres services extérieurs	1 054	23,7%	1 033	21,3%	1 142	22,0%	1 112	20,9%	1 145	20,8%	1 199	21,1%
Charges diverses ordinaires	48	1,1%	138	2,9%	96	1,8%	96	1,8%	96	1,7%	96	1,7%
Impôts et taxes	88	2,0%	87	1,8%	89	1,7%	90	1,7%	92	1,7%	93	1,6%
Total	4 438		4 839		5 192		5 331		5 508		5 677	
Part des frais généraux liés à l'activité technique	86,86%		87,46%		87,46%		87,46%		87,46%		87,46%	
Frais d'administration	3 855		4 232		4 541		4 663		4 817		4 965	

Au cours du plan, les charges du personnel évolueront en moyenne de 4,1% tout en perdant 3 points en structure pour atteindre 60% à la fin de la période du plan.

Concernant les services extérieurs (locations, entretiens et réparations), leur part dans les frais généraux est estimée à 15% au terme du plan contre 10% en 2010. Cette augmentation est expliquée par l'augmentation de la valeur locative théorique du nouveau siège social (sera finalisé au début du premier trimestre 2012) et qui vient s'ajouter à la rubrique location à partir de l'année 2012. A cet effet, l'augmentation des services extérieurs sera de 47,9% en 2012 pour se stabiliser courant le reste de la période du plan.

Les dépenses relatives à la rubrique Autres Services Extérieurs (cotisations & dons, missions & réceptions) atteindront 1 199mD en 2015 contre 1 054mD en 2010 enregistrant une augmentation annuelle moyenne de 2,7%.

La part des frais généraux affectée à l'activité technique atteindrait 4 965mD à la fin de la période du plan contre 4 232mD en 2011. L'évolution moyenne de ces frais est de 5%, soit au même rythme que les frais généraux. Rapportés au chiffre d'affaire, les frais généraux représenteront des taux respectifs de 6,2% et 6,1% en 2011 et 2012. Pour le reste du plan, ce taux varierait en moyenne de 5,5%.

7.3.3.9. Activité financière

2010					2011p				2012p			
(en mD)	Montant	Evol	Revenus	Evol	Montant	Evol	Revenus	Evol	Montant	Evol	Revenus	Evol
Placements financiers	38 663	55%	2 017	54%	46 215	20%	1 493	-26%	87 009	88%	4 311	189%
Actions	22 895	101%	1149	66%	24 221	6%	416	-64%	43 568	80%	2 466	493%
Emprunts	15 768	17%	868	41%	21 994	39%	1 077	24%	43 441	98%	1 845	71%
Placements monétaires	57 892	3%	2 109	-16%	51 569	-11%	1960	-7%	73 500	43%	2651	35%
Placements en dépôts	39 547	1%	2 044	-17%	32 240	-18%	1 785	-13%	51 500	60%	2 401	35%
Placements en devises	18 345	8%	65	44%	19 329	5%	175	169%	22 000	14%	250	43%
Placements immobiliers*	3 983	79%	197	5%	6 983	75%	177	-10%	10 728	54%	545	208%
Dépôts auprès des cédantes	53 568	6%	1 119	-6%	63 289	18%	1 582	41%	61 842	-2%	1 546	-2%
Total	154 106	15%	5 442	5%	168 056	9%	5 212	-4%	233 079	39%	9 053	74%
2013p					2014p				2015p			
(en mD)	Montant	Evol	Revenus	Evol	Montant	Evol	Revenus	Evol	Montant	Evol	Revenus	Evol
Placements financiers	99 117	14%	5 804	35%	148 605	50%	8 013	38%	158 299	7%	10 130	26%
Actions	46 068	6%	3 077	25%	58 068	26%	3 938	28%	59 068	2%	4 739	20%
Emprunts	53 049	22%	2 727	48%	90 537	71%	4 075	49%	99 231	10%	5 391	32%
Placements monétaires	67 000	-9%	2 570	-3%	73 500	10%	2923	14%	77 000	5%	3550	21%
Placements en dépôts	42 000	-8%	2 270	-20%	45 500	8%	2 503	10%	46 000	1%	2 930	17%
Placements en devises	25 000	47%	300	-35%	28 000	12%	420	40%	31 000	11%	620	48%
Placements immobiliers*	10 728	0%	572	5%	10 728	0%	600	5%	10 728	0%	630	5%
Dépôts auprès des cédantes	62 861	2%	1 572	2%	66 114	5%	1 653	5%	69 542	5%	1 739	5%
Total	239 706	3%	10 518	16%	298 947	25%	13 189	25%	315 569	6%	16 049	22%

*Montant en Brut

Grâce à l'équilibre de son matelas financiers, « Tunis Re » a opté pour une politique de diversification de son portefeuille et d'amélioration de sa rentabilité tout en préservant la sécurité et la liquidité. A cet effet, il a été envisagé d'augmenter avec prudence la part des placements sur le marché financier.

L'activité financière est constituée de placement financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts auprès des cédantes. Ces placements vont atteindre 315,6MD en 2015 contre 239,7MD en 2013 et 168,1MD en 2011 soit une évolution moyenne de 16%.

Des hausses importantes des placements en 2012 sont observées (+39%) ainsi qu'en 2014 (+25%) expliquées notamment par les deux opérations d'augmentation du capital social prévues. La première sera réalisée pour un montant de 30MD, et la deuxième pour un montant total de 25MD.

⇒ **Les placements Financiers et Monétaires :**

Pour l'année 2011, le portefeuille des placements financiers et monétaires enregistrera une évolution de seulement 1,3% par rapport à l'exercice 2010 passant de 96,6MD à 97,8MD. Cette faible progression est expliquée par une vision plus réaliste des données économiques que connaît le pays depuis le début de l'année (difficultés économiques impactant les règlements, instabilité sociopolitique entraînant la baisse des taux d'intérêt et des marchés boursiers...).

Il est prévu pour ce plan 2011-2015 une évolution moyenne des placements financiers de 36% passant de 46MD en 2011 à 158MD à fin 2015. La part de ces placements va évoluer de 27% en 2011 pour atteindre 50% en 2015, s'appuyant davantage sur le marché obligataire et celui des BTA.

Les placements monétaires, aussi bien en Dinars qu'en Devises, représentant une part de 31% en 2011, vont évoluer à un rythme moins important (moyenne de 10,5%) pour atteindre un montant de 73,5MD en 2012 et 77MDT en 2015.

⇒ **Les placements immobiliers :**

Les placements immobiliers sont constitués des terrains et constructions dont « Tunis Re » est propriétaire et sont évalués en coût historique à 3 983mD au 31/12/2010. Durant ce plan, ces placements évolueront pour atteindre un montant de 6 983mDT à partir de 2011, sous l'effet de l'allocation de 3 MDT pour la construction du nouveau siège social. Le reliquat de l'investissement prévu en début 2012 sera de l'ordre de 3 745mD.

⇒ **Les dépôts auprès des cédantes :**

Les dépôts en espèces auprès des cédantes totalisent un montant de 69 542mD en 2015 contre 63 289mD en 2011 et 53 568mD en 2010 soit une progression moyenne de 5,6%.

⇒ **Les Revenus :**

Comme conséquence des événements survenus en Tunisie courant 2011, affectant le marché financier et monétaire, il a été prévu un léger repli des produits de 4,2% totalisant 5 212mD contre 5 464mD en 2010. Sachant que les revenus en 2010 sont bonifiés par des plus value sur cession d'actifs. Toutefois, compte non tenu de ces plus values, les revenus seraient en hausse de 11,3% en 2011.

Pour 2012 et 2014, les revenus marqueront une nette évolution de 74% et 25% respectivement, sous l'effet des deux opérations d'augmentation de capital prévues.

Les produits des placements sont estimés à 16 049mD en 2015 suivant une progression moyenne de 26% durant le plan 2011-2015.

7.3.3.10. Politique de distribution des dividendes

Depuis la création de « Tunis Re », la société veille sur une distribution des dividendes annuels fixés sur un pourcentage en fonction de l'évolution du taux du marché monétaire par action sur proposition du conseil d'administration.

La politique prévisionnelle a été élaborée à la fixation du taux de rendement à 6,5% soit le TMM majoré de 3 points. Cette politique est fondée sur la volonté de « Tunis Re » de fidéliser ses actionnaires en offrant un taux attrayant.

7.3.4. Evolution des principaux postes de bilan

7.2.2.1.1 Les placements

Ils regroupent les terrains et constructions, les placements dans les entreprises liées et participations, les autres placements financiers et les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes.

- Terrains et constructions :

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Terrains et constructions nets	3 553	6 536	10 031	9 781	9 531	9 281
<i>Evolution</i>		84,0%	53,5%	-2,5%	-2,6%	-2,6%

- Les autres placements financiers :

Ils évolueront de 90 985mD à 227 755mD entre 2010 et 2015, soit un taux de croissance annuel moyen de 22,3%. Cette évolution tient compte des produits des différentes augmentations de capital projetées.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Autres placements financiers	90 985	94 890	155 216	160 074	215 311	227 755
<i>Evolution</i>		4,3%	63,6%	3,1%	34,5%	5,8%

- Créances pour espèces déposées auprès des cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes enregistreront une progression annuelle moyenne de 5,6% entre 2010 et 2015 pour atteindre 69 542mD en 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	53 568	63 289	61 842	62 861	66 114	69 542
<i>Evolution</i>		18,1%	-2,3%	1,6%	5,2%	5,2%

7.2.2.1.2 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Les provisions pour primes non acquises ont été calculées par branche par rapport aux primes rétrocédées. Quant aux provisions pour sinistres, elles ont été calculées par branche par rapport aux provisions pour sinistres acceptés.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Provisions pour primes non acquises	38 156	35 093	36 538	39 567	42 322	44 862
<i>Evolution</i>		-8,0%	4,1%	8,3%	7,0%	6,0%
Provisions pour sinistres	46 569	45 076	36 394	32 389	33 410	34 295
<i>Evolution</i>		-3,2%	-19,3%	-11,0%	3,2%	2,6%
Total	84 725	80 169	72 932	71 956	75 732	79 157

7.2.2.1.3 Les créances

Les créances nées des opérations d'acceptation représentent en moyenne 34,1% des primes acceptées nettes alors que celles nées des opérations de rétrocession représentent en moyenne 16% des primes rétrocédées.

Les autres créances sont constituées essentiellement par le poste Etat, organismes de sécurités sociales. La prévision de ce poste a été déterminée en ajoutant au solde de l'année (N-1) la retenue à la source sur les revenus des placements au taux de 20% et en diminuant l'impôt sur les sociétés dû de l'exercice.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Créances nées des opérations d'acceptation	38 808	20 625	22 366	24 761	26 908	28 016
<i>Evolution</i>		-46,9%	8,4%	10,7%	8,7%	4,1%
Créances nées des opérations de rétrocession	9 961	4 631	5 225	5 626	6 436	6 205
<i>Evolution</i>		-53,5%	12,8%	7,7%	14,4%	-3,6%
Autres créances	4 572	5 112	5 179	5 130	4 790	4 466
<i>Evolution</i>		11,8%	1,3%	-0,9%	-6,6%	-6,8%
Total	53 341	30 368	32 770	35 517	38 134	38 686

7.2.2.1.4 Les autres éléments d'actifs

Les avoirs en banques et caisse de « Tunis Re » connaîtront une progression annuelle moyenne de 11,8% passant de 6 451mD en 2010 à 7 950mD en 2015. Ils représentent essentiellement des avoirs en devises. Une évolution annuelle moyenne de 2,6% des charges reportées est prévue entre 2010 et 2015. Le compte de régularisation actif augmentera en moyenne sur les cinq prochaines années de 4,6%.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Avoirs en banque, Chèques & Caisse	6 451	3 300	5 700	6 450	7 200	7 950
<i>Evolution</i>		-48,8%	72,7%	13,2%	11,6%	10,4%
Charges reportées	9 478	8 044	8 723	9 345	10 036	10 541
<i>Evolution</i>		-15,1%	8,4%	7,1%	7,4%	5,0%
Compte de régularisation actif	22 234	17 227	19 848	21 994	24 254	26 525
<i>Evolution</i>		-22,5%	15,2%	10,8%	10,3%	9,4%
Ecart de conversion	5 187	4 655	4 758	4 791	4 848	4 763
<i>Evolution</i>		-10,3%	2,2%	0,7%	1,2%	-1,8%

7.3.4.1. Les capitaux propres

7.2.2.2.1 Le capital social

Le capital social a été augmenté de 10MD en 2010 par l'émission de 2 millions d'actions au prix de sept (7) dinars, soit un nominal de cinq (5) dinars et une prime d'émission de deux (2) dinars, pour atteindre 45 millions de dinars. En 2012, une deuxième augmentation (objet du présent prospectus) de 30MD qui portera le capital à 75MD. En 2014, une troisième augmentation de capital est prévue pour porter le capital à 100MD.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Capital social	45 000	45 000	75 000	75 000	100 000	100 000

7.2.2.2.2 Résultat de l'exercice

Chaque année, une affectation de 300mD sera prélevée sur les bénéfices pour alimenter le fonds social. A partir de 2012 une enveloppe de 1MD sera prélevée comme réserve générale.

Sur la durée du business plan, un dividende sera prélevé, et calculé sur la base d'un intérêt de 6,5% du capital social.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p
Résultat de l'exercice (N)	4 758	871	7 496	9 666	14 041
Report à nouveau (N-1)	5 513	6 083	3 381	4 158	6 958
1er reliquat	10 272	6 954	10 877	13 824	20 999
Réserves légales	514	348	544	691	1 050
2ème reliquat	9 758	6 606	10 333	13 133	19 949
Réserves générales	0	0	1 000	1 000	1 000
Dividendes	3 375	2 925	4 875	4 875	6 500
Fonds social	300	300	300	300	300
Total à répartir	3 675	3 225	6 175	6 175	7 800
Report à nouveau (N)	6 083	3 381	4 158	6 958	12 149

7.3.4.2. Les passifs

7.2.2.2.3 Les provisions pour autres risques et charges

- **Les provisions pour litiges** : il s'agit essentiellement de litiges fiscaux avec l'administration fiscale dont le dénouement est prévu en 2011.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Provisions pour litiges	1 830	630	397	397	397	397
<i>Evolution</i>		-65,6%	-37,0%	0,0%	0,0%	0,0%

- **Les provisions pour pertes et charges** : Ce poste est de 2 048mD pour l'année 2010, et il se stabilisera à 1 000mD à partir de 2011.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Provisions pour pertes & charges	2 048	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<i>Evolution</i>		-51,2%				

7.2.2.2.4 Les provisions techniques acceptations

Composées de provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres et autres provisions techniques. Les provisions pour primes non acquises évolueront en moyenne de 4,5% pour atteindre 66 146mD en 2015 contre 53 338mD en 2010. Quant aux provisions pour sinistres, ils passeront de 99 410mD en 2010 à 103 057mD en 2015, soit une évolution annuelle moyenne de 0,8%.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Provisions pour primes non acquises	53 338	51 161	53 008	57 915	62 135	66 146
<i>Evolution</i>		-4,1%	3,6%	9,3%	7,3%	6,5%
Provisions pour sinistres	99 410	102 828	97 459	95 031	98 726	103 057
<i>Evolution</i>		3,4%	-5,2%	-2,5%	3,9%	4,4%
Autres provisions techniques	463	800	520	200		
<i>Evolution</i>		72,8%	-35,0%	-61,5%		
Provisions techniques - Acceptations	153 211	154 789	150 987	153 146	160 861	169 203
<i>Evolution</i>		1,0%	-2,5%	1,4%	5,0%	5,2%

7.2.2.2.5 Les dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires passeront de 37 897mD en 2010 à 36 412mD en 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	37 897	36 878	33 549	33 100	34 837	36 412
<i>Evolution</i>		-2,7%	-9,0%	-1,3%	5,2%	4,5%

7.2.2.2.6 Les autres dettes

- **Les dettes nées des opérations d'acceptation et les opérations de rétrocession** : Les dettes nées des opérations d'acceptation évolueront de 31 364mD en 2010 à 21 299mD en 2014. Les dettes nées des opérations de rétrocession évolueront quant à elles de 22 628mD en 2010 à 27 800mD en 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Dettes nées des opérations d'acceptation	31 364	15 995	18 417	20 195	19 917	21 299
<i>Evolution</i>		-49,0%	15,1%	9,7%	-1,4%	6,9%
Dettes nées des opérations de rétrocession	22 628	21 542	24 920	27 021	26 697	27 800
<i>Evolution</i>		-4,8%	15,7%	8,4%	-1,2%	4,1%

- **Les dettes diverses et les autres passifs** : Les dettes diverses composées des charges de personnel, Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques et des créditeurs divers. Elles progresseront annuellement en moyenne de 9,6%. Les autres passifs connaîtront une augmentation annuelle moyenne de 2,4% entre 2010 et 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Dettes diverses	1 947	2 601	2 750	2 820	2 910	2 998
<i>Evolution</i>		33,6%	5,7%	2,5%	3,2%	3,0%
Autres passifs	9 520	8 631	9 394	9 916	10 342	10 622
<i>Evolution</i>		-9,3%	8,8%	5,6%	4,3%	2,7%

7.3.4.3. Les Etats de Résultat techniques prévisionnels

7.3.4.3.1. Primes acquises nettes

Elles sont déterminées en fonction du chiffre d'affaires acceptation et rétrocession ainsi que de la provision pour primes non acquises.

(en mD)	2 010		2011p		2012p	
	Acceptation	Rétrocession	Acceptation	Rétrocession	Acceptation	Rétrocession
Primes acquises	63 313	29 868	70 432	36 865	72 116	36 694
Variation PPNA*	10 408	8 031	-2 177	-3 063	1 847	1 445
Primes	73 721	37 899	68 255	33 802	73 963	38 139

*Provisions pour primes non acquises : Proportion des primes acceptées et rétrocedées non rattachées à l'exercice

(en mD)	2013p		2014p		2015p	
	Acceptation	Rétrocession	Acceptation	Rétrocession	Acceptation	Rétrocession
Primes acquises	76 909	38 037	82 998	40 575	88 476	42 749
Variation PPNA*	4 907	3 029	4 220	2 755	4 011	2 540
Primes	81 816	41 066	87 218	43 330	92 487	45 289

*Provisions pour primes non acquises : Proportion des prime acceptées et rétrocedées non rattachées à l'exercice

7.3.4.3.2. Charges de sinistres nettes et frais d'exploitation

- **Les charges de sinistres** : La charge sinistre est constituée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer entre la date d'ouverture et celle de la clôture de l'exercice. Elle est estimée à un montant de 23 320mD en 2015 contre 19 457mD en 2010, soit une hausse annuelle moyenne de 3,9%.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Sinistres payés	11 467	16 707	16 625	19 621	19 005	19 874
Variation de la provision pour sinistres à payer*	7 990	4 911	3 313	1 577	2 674	3 446
Charges de sinistres	19 457	21 618	19 938	21 198	21 679	23 320
<i>Evolution</i>		11,1%	-7,8%	6,3%	2,3%	7,6%

*Provision pour sinistres : il s'agit d'événements survenus au titre desquels les sinistres restent à payer à la clôture de l'exercice.

- **Les frais d'exploitation** : Ils sont composés des frais d'acquisition, des frais d'administration et des commissions reçues des rétrocessionnaires. Sur la durée du business plan 2011-2015, aussi bien les frais d'acquisitions que les frais d'administration progresseront en moyenne de 5,7%.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Frais d'acquisition	13 758	14 043	14 756	16 315	17 439	18 596
<i>Evolution</i>		2,1%	5,1%	10,6%	6,9%	6,6%
Frais d'administration	3 855	4 232	4 541	4 663	4 817	4 965
<i>Evolution</i>		9,8%	7,3%	2,7%	3,3%	3,1%
Commissions reçues des rétrocessionnaires	4 438	4 784	5 332	5 751	6 365	6 717
<i>Evolution</i>		7,8%	11,5%	7,9%	10,7%	5,5%

7.3.4.4. Etats de Résultat prévisionnels

7.3.4.4.1. Les produits de placements

Les produits de placements sont composés des revenus provenant des placements financiers, des placements en dépôts et des placements en valeurs monétaires et des produits des autres placements. Ils progresseront en moyenne de 25,8% pour atteindre 16 049mD en 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Produits des placements	5 770	5 212	9 333	10 838	13 389	16 049
<i>Evolution</i>		-9,7%	79,1%	16,1%	23,5%	19,9%

7.3.4.4.2. Les charges des placements

Les charges de placements sont composées des intérêts sur dépôts reçus des rétrocessionnaires. Elles passeront de 1 050 milliers de dinars en 2010 à 1 129 milliers de dinars en 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Charges de placement	1 050	1 480	1 040	1 026	1 080	1 129
<i>Evolution</i>		40,9%	-29,7%	-1,3%	5,2%	4,5%

7.3.4.4.3. Les autres produits non techniques

Ils sont composés des autres produits ordinaires et des commissions de fonds. A partir de 2011, les commissions sur fonds se limiteront seulement à la commission reçue sur la gestion du fonds de Péréquation de Change (FPC).

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Autres produits non techniques	5 790	5 518	6 376	6 866	7 310	7 686
<i>Evolution</i>		-4,7%	15,5%	7,7%	6,5%	5,1%

7.3.4.4. Les autres charges non techniques

Elles sont composées des charges non imputables à l'activité technique, des dotations aux amortissements et aux provisions non techniques ainsi que d'autres pertes ordinaires.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Autres charges non techniques	5 966	6 737	7 468	7 937	8 145	8 316
<i>Evolution</i>		12,9%	10,9%	6,3%	2,6%	2,1%

7.3.4.5. Les états de flux de trésorerie prévisionnels

7.3.4.5.1. Les encaissements sur solde reçu des cédantes

Ils représentent en moyenne 51,5% des primes acquises acceptées nettes entre 2011 et 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Encaissements des cédantes	35 956	36 516	36 982	42 544	43 609	48 093
<i>Evolution</i>		1,6%	1,3%	15,0%	2,5%	10,3%

7.3.4.5.2. Les décaissements aux cédantes

Ils représenteront en moyenne 23,1% des primes acquises acceptées nettes sur la période 2011-2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Versements aux cédantes	54 174	25 939	17 199	16 511	14 047	14 622
<i>Evolution</i>		-52,1%	-33,7%	-4,0%	-14,9%	4,1%

7.3.4.5.3. Les encaissements sur solde reçu des rétrocessionnaires

Ils représenteront en moyenne 23,7% des primes rétrocedés entre 2011 et 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Encaissements des rétrocessionnaires	46 997	21 102	8 704	6 343	3 854	3 962
<i>Evolution</i>		-55,1%	-58,8%	-27,1%	-39,2%	2,8%

7.3.4.5.4. Les décaissements aux rétrocessionnaires

Ils représenteront en moyenne entre 55% et 60% des primes rétrocedées de 2011 à 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Décaissements aux rétrocessionnaires	21 916	18 591	22 693	24 434	25 998	27 173
<i>Evolution</i>		-15,2%	22,1%	7,7%	6,4%	4,5%

7.3.4.5.5. Les produits financiers reçus

Les produits financiers reçus passeront de 2 760mD en 2010 à 7 657mD en 2015. Ils évolueront comme suit :

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Produits financiers reçus	2 760	2 822	4 531	4 992	6 269	7 657
<i>Evolution</i>		2,2%	60,6%	10,2%	25,6%	22,1%

7.3.4.5.6. Les sommes reçues des fournisseurs et du personnel

Elles évolueront comme suit :

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Encaissements des fournisseurs & du personnel	29 713	3 630	3 894	3 998	4 131	4 258
<i>Evolution</i>		-87,8%	7,3%	2,7%	3,3%	3,1%

7.3.4.5.7. Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel

Elles sont déduites du budget des charges de fonctionnement.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	33 878	7 145	7 853	7 993	8 387	8 552
<i>Evolution</i>		-78,9%	9,9%	1,8%	4,9%	2,0%

7.3.4.5.8. Les décaissements à l'Etat au titre des impôts et taxes

Ils regroupent les TFP, le FOPROLOS, la retenue à la source, les charges sociales et autres impôts et taxes. Ils augmenteront en moyenne de 5% entre 2010 et 2015.

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Décaissements à l'état au titre des impôts & taxes	1 165	1 223	1 284	1 348	1 416	1 486
<i>Evolution</i>		5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%

7.4. Etats financiers prévisionnels

7.4.1. Bilans prévisionnels

(en mD)

ACTIFS	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
AC1 ACTIFS INCORPORELS	138	71	219	114	71	166
AC12 Logiciels	138	71	219	114	71	166
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	519	496	675	553	488	467
AC21 Installations techniques & machines (investissement en informatique)	426	435	443	355	315	315
AC22 Autres installations, outillages & mobiliers	93	61	232	198	172	152
AC3 PLACEMENTS	148 106	164 715	227 089	232 716	290 957	306 579
AC31 Terrains & constructions	3 553	6 536	10 031	9 781	9 531	9 281
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	350	333	9 714	9 481	9 247	9 013
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	3 203	6 203	317	301	284	268
AC32 Autres placements financiers	90 985	94 890	155 216	160 074	215 311	227 755
AC331 Actions, autres titres à revenus variables & parts dans les FCP	22 702	24 027	43 374	45 874	57 874	58 874
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	54 415	53 334	93 441	93 049	133 537	142 231
AC334 Autres prêts	448	400	400	400	400	400
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers Takaful		900	1 500	2 000	2 500	3 000
AC336 Autres	13 421	16 229	16 500	18 750	21 000	23 250
<i>dont Takaful</i>			200	350	500	700
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	53 568	63 289	61 842	62 861	66 114	69 542
<i>dont Takaful</i>		217	293	323	349	371
S/Total	148 764	165 282	227 983	233 383	291 515	307 213
AC5 PARTS DES RASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	84 725	80 169	72 932	71 956	75 732	79 157
AC 510 Provisions pour primes non acquises	38 156	35 093	36 538	39 567	42 322	44 862
<i>dont Takaful</i>		30	31	32	32	33
AC531 Provisions pour sinistres	46 569	45 076	36 394	32 389	33 410	34 295
<i>dont Takaful</i>		0	0	0	0	0
AC6 CREANCES	53 341	30 368	32 770	35 517	38 134	38 686
AC65 Créances nées des opérations d'acquisition	38 808	20 625	22 366	24 761	26 908	28 016
<i>dont Takaful</i>		248	299	313	328	343
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	9 961	4 631	5 225	5 626	6 436	6 205
<i>dont Takaful</i>		21	24	25	26	27
AC63 Autres créances	4 572	5 112	5 179	5 130	4 790	4 466
AC631 Personnel	13	23	24	24	25	25
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale & collectivités Publiques	3 508	4 089	4 155	4 106	3 765	3 440
AC633 Débiteurs divers	1 051	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
S/total	138 066	110 537	105 702	107 473	113 866	117 843
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	43 349	33 226	39 029	42 580	46 337	49 779
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	6 451	3 300	5 700	6 450	7 200	7 950
<i>dont Takaful</i>		150	200	200	200	200
AC72 Charges reportées	9 478	8 044	8 723	9 345	10 036	10 541
AC721 Frais d'acquisition reportés	8 916	7 713	8 358	9 245	9 856	10 451
<i>dont Takaful</i>		92	111	116	121	127
AC722 Autres charges à répartir	562	331	365	100	180	90
AC73 Comptes de régularisation actif	22 234	17 227	19 848	21 994	24 254	26 525
AC731 Intérêts acquis & non échus	1 824	1 504	2 845	3 247	4 288	5 365
AC732 Estimations d'éléments techniques	19 411	14 675	15 902	17 590	18 752	19 885
<i>dont Takaful</i>		175	211	221	231	242
AC733 Autres comptes de régularisation	999	1 049	1 101	1 156	1 214	1 275
<i>dont Takaful</i>		123				
AC74 Ecart de conversion	5 187	4 655	4 758	4 791	4 848	4 763
S/total	43 349	33 226	39 029	42 580	46 337	49 779
TOTAL DES ACTIFS	330 179	309 045	372 713	383 435	451 719	474 834

		(en mD)					
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		64 975	66 109	123 804	126 175	180 716	188 007
CP1 Capital social		45 000	45 000	75 000	75 000	100 000	100 000
CP2 Réserves & primes liées au capital		14 462	15 026	45 423	47 017	73 758	75 858
CP3 Résultats reportés		5 513	6 083	3 381	4 158	6 958	12 149
	<i>dont Takaful</i>		1 000	1 098	1 597	2 190	2 859
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		64 975	66 109	123 804	126 175	180 716	188 007
Résultat de l'exercice		4 758	871	7 496	9 666	14 041	17 095
	<i>dont Takaful</i>		98	499	593	669	741
Total capitaux propres avant affectation		69 734	66 979	131 300	135 841	194 757	205 103
<u>PASSIFS</u>							
PA2 Provisions por autres risques & charges		3 878	1 630	1 397	1 397	1 397	1 397
PA22 Provisions pour litiges		1 830	630	397	397	397	397
PA23 Provisions pour pertes & charges		2 048	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
PA3 Provisions techniques acceptations		153 211	154 789	150 987	153 146	160 861	169 203
PA310 Provisions pour primes non acquises		53 338	51 161	53 008	57 915	62 135	66 146
	<i>dont Takaful</i>		301	366	379	402	421
PA331 Provisions pour sinistres		99 410	102 828	97 459	95 031	98 726	103 057
	<i>dont Takaful</i>		226	348	408	448	482
PA331 Autres provisions techniques		463	800	520	200	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires		37 897	36 878	33 549	33 100	34 837	36 412
	<i>dont Takaful</i>		14	14	15	15	15
PA6 Autres dettes		55 939	40 138	46 087	50 037	49 524	52 098
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation		31 364	15 995	18 417	20 195	19 917	21 299
	<i>dont Takaful</i>		203	244	256	268	280
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession		22 628	21 542	24 920	27 021	26 697	27 800
	<i>dont Takaful</i>		103	116	120	124	128
PA63 Dettes diverses		1 947	2 601	2 750	2 820	2 910	2 998
PA632 Personnel		429	510	519	529	544	560
	<i>dont Takaful</i>		30	30	35	35	40
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale collectivités publiques		214	262	268	276	284	292
PA634 Crédoeurs divers		1 304	1 829	1 963	2 015	2 082	2 146
PA7 Autres passifs		9 520	8 631	9 394	9 916	10 342	10 622
PA71 Compte de régularisation passif		6 381	5 855	6 566	7 055	7 441	7 781
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 892	4 969	5 606	6 037	6 370	6 657
	<i>dont Takaful</i>		23	26	27	28	29
PA711 Estimation d'éléments techniques		0	372	420	452	477	498
	<i>dont Takaful</i>		2	2	2	2	2
PA712 Autres comptes de régularisation passif		490	514	540	567	595	625
PA72 Ecart de conversion		3 139	2 776	2 828	2 860	2 901	2 841
Total des passifs		260 446	242 065	241 414	247 595	256 961	269 732
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		330 179	309 044	372 714	383 436	451 718	474 834

7.4.2. Etats de résultats techniques prévisionnels

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
PRIMES ACQUISES	33 445	33 567	35 422	38 872	42 423	45 727
Primes acquises - Acceptations	63 313	70 432	72 116	76 909	82 998	88 476
<i>dont Takaful</i>		513	916	1 014	1 052	1 106
Primes acquises - Rétrocession	29 868	36 865	36 694	38 037	40 575	42 749
<i>dont Takaful</i>		126	175	181	188	194
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	19 457	21 618	19 938	21 198	21 679	23 320
CHNV11 Sinistres payés	11 467	16 707	16 625	19 621	19 005	19 874
<i>dont Takaful</i>		60	90	172	181	187
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres à payer	7 990	4 911	3 313	1 577	2 674	3 446
<i>dont Takaful</i>		226	122	60	40	34
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	13 175	13 491	13 965	15 227	15 891	16 844
CHNV41 Frais d'acquisition	13 758	14 043	14 756	16 315	17 439	18 596
<i>dont Takaful</i>		166	260	272	285	298
CHNV42 Frais d'administration	3 855	4 232	4 541	4 663	4 817	4 965
<i>dont Takaful</i>		33	34	35	35	36
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	-4 438	-4 784	-5 332	-5 751	-6 365	-6 717
<i>dont Takaful</i>		-35	-36	-37	-37	-38
RTNV Résultat technique	813	-1 542	1 519	2 447	4 853	5 563
<i>dont Takaful</i>		-63	271	331	360	395

7.4.3. Etats de résultats prévisionnels

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
RTNV Résultat technique	813	-1 542	1 519	2 447	4 853	5 563
<i>dont Takaful</i>		-63	271	331	360	395
PRNT1 Produits des placements	5 770	5 212	9 333	10 838	13 389	16 049
PRNT11 Revenus des placements	4 666	5 180	8 553	9 518	11 989	14 549
<i>dont Takaful</i>		32	84	112	151	181
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	268	0	280	320	200	0
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	837	32	500	1 000	1 200	1 500
CHNT1 Charges des placements	1 050	1 480	1 040	1 026	1 080	1 129
CHNT11 Charges de gestions des placements y compris les charges d'intérêt	832	1 143	1 040	1 026	1 080	1 129
<i>dont Takaful</i>		0	0	0	0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	218	337	0	0	0	0
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	1	0	0	0	0	0
PRNT2 Autres produits non techniques	5 790	5 518	6 376	6 866	7 310	7 686
<i>dont Takaful</i>		129	144	151	158	165
CHNT3 Autres charges non techniques	5 966	6 737	7 468	7 937	8 145	8 316
Résultat des activités ordinaires	5 357	971	8 720	11 187	16 327	19 853
<i>dont Takaful</i>		98	499	593	669	741
CHNT4 Impôt sur les sociétés	599	101	1 224	1 521	2 286	2 758
Résultat des activités ordinaires après impôt	4 758	871	7 496	9 666	14 041	17 095
Résultat net de l'exercice	4 758	871	7 496	9 666	14 041	17 095
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	4 758	871	7 496	9 666	14 041	17 095
<i>dont Takaful</i>		98	499	593	669	741

7.4.4. Etats des flux de trésorerie prévisionnels

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements des cédantes	35 956	37 540	40 680	42 544	43 609	50 868
<i>dont Takaful</i>		259	843	668	649	677
Versements aux cédantes	-54 174	-25 939	-16 226	-16 200	-14 047	-13 539
<i>dont Takaful</i>		-48	-72	-129	-145	-150
Encaissements des rétrocessionnaires	46 997	14 068	8 704	6 343	3 854	4 322
Versements aux rétrocessionnaires	-21 916	-18 591	-22 693	-24 434	-25 998	-26 721
<i>dont Takaful</i>		-81	-94	-97	-101	-105
Encaissements liés à la cession de placements financiers	73 306	35 077	29 078	38 000	30 000	45 000
<i>dont Takaful</i>		900	900	1 700	2 700	3 500
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-96 302	-26 173	-66 260	-30 500	-42 500	-45 500
<i>dont Takaful</i>		-900	-1 700	-2 350	-3 350	-4 200
Produits financiers reçus	2 760	2 822	4 531	4 992	6 269	7 657
<i>dont Takaful</i>		43	196	233	272	303
Encaissements des fournisseurs & du personnel	29 713	3 630	3 894	3 998	4 131	4 258
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	-33 878	-6 924	-8 042	-8 150	-8 103	-8 431
<i>dont Takaful</i>		-23	-24	-25	-25	-25
Décaissements à l'état au titre des impôts & taxes	-1 165	-1 223	-1 284	-1 348	-1 416	-1 486
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-18 701	14 287	-27 617	15 245	-4 201	16 427
<i>dont Takaful</i>		150	49	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Encaissements provenant de la cession des imm. Corporelles	455	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Corporelles	-1 799	-5 033	-4 098	-53	-76	-108
Encaissements provenant de la cession des imm. Financières	1 749	2 097	1 992	3 192	4 392	6 026
Encaissements des revenus sur l'immo. Financières	225	189	440	540	700	800
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financières	-4 459	-11 246	-24 864	-13 300	-44 880	-15 720
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	-111	0	-228	0	-40	-176
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-3 939	-13 993	-26 758	-9 621	-39 903	-9 177
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions	14 000	0	60 000	0	50 000	0
Décaissements suite à l'augmentation du capital	-492	0	-300	0	-270	0
Dividendes & autres distributions	-2 800	-3 375	-2 925	-4 875	-4 875	-6 500
Flux affectés aux activités de financements	10 708	-3 375	56 775	-4 875	44 855	-6 500
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	628					
Variation de la trésorerie	-11 303	-3 081	2 400	749	751	749
<i>dont Takaful</i>		150	49	0	0	0
Trésorerie au début de l'exercice	17 685	6 381	3 300	5 700	6 449	7 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 381	3 300	5 700	6 449	7 199	7 949

7.4.5. Principaux indicateurs prévisionnels

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Actifs corporels d'exploitation	519	496	675	553	488	467
Placements	148 106	164 715	227 089	232 716	290 957	306 579
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	84 725	80 169	72 932	71 956	75 732	79 157
Créances	53 341	30 368	32 770	35 517	38 134	38 686
Autres éléments d'actifs	43 349	33 226	39 029	42 580	46 337	49 779
Capitaux propres avant affectation	69 734	66 979	131 300	135 841	194 757	205 103
Passifs	260 446	242 065	241 414	247 595	256 961	269 732
Provisions techniques acceptations	153 211	154 789	150 987	153 146	160 861	169 203
Provisions pour autres risques & charges	3 878	1 630	1 397	1 397	1 397	1 397
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	37 897	36 878	33 549	33 100	34 837	36 412
Autres dettes	55 939	40 138	46 087	50 037	49 524	52 098
Autres passifs	9 520	8 631	9 394	9 916	10 342	10 622
Dettes	93 836	77 016	79 636	83 136	84 361	88 510
Bénéfice net	4 758	871	7 496	9 666	14 041	17 095
Total Bilan	330 179	309 044	372 714	383 436	451 718	474 834
Capitaux permanents	226 822	223 398	283 684	290 384	357 015	375 703
Capitaux avant résultat	64 975	66 109	123 804	126 175	180 716	188 007

Indicateurs prévisionnels propres au secteur de la réassurance

(en mD)	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Primes acceptées (a)	73 721	68 255	73 963	81 816	87 218	92 487
Primes rétrocédées (b)	37 899	33 802	38 139	41 066	43 330	45 289
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	33 445	33 567	35 422	38 872	42 423	45 727
Sinistres réglés	11 467	16 707	16 625	19 621	19 005	19 874
Primes nettes des rétrocessions	35 822	34 453	35 824	40 750	43 888	47 198
Provisions techniques + Capitaux propres	218 186	220 898	274 791	279 321	341 577	357 210
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	32 632	35 109	33 903	36 425	37 570	40 164

7.4.6. Ratios prévisionnels

Ratios de structure

	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,16%	0,16%	0,18%	0,14%	0,11%	0,10%
Placements / Total Bilan	44,86%	53,30%	60,93%	60,69%	64,41%	64,57%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	25,66%	25,94%	19,57%	18,77%	16,77%	16,67%
Créances / Total Bilan	16,16%	9,83%	8,79%	9,26%	8,44%	8,15%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	13,13%	10,75%	10,47%	11,10%	10,26%	10,48%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	21,12%	21,67%	35,23%	35,43%	43,11%	43,19%
Passifs / Total Bilan	78,88%	78,33%	64,77%	64,57%	56,89%	56,81%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	1,17%	0,53%	0,37%	0,36%	0,31%	0,29%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires / Total Bilan	11,48%	11,93%	9,00%	8,63%	7,71%	7,67%
Autres dettes / Total Bilan	16,94%	12,99%	12,37%	13,05%	10,96%	10,97%
Autres passifs / Total Bilan	2,88%	2,79%	2,52%	2,59%	2,29%	2,24%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	134,56%	114,98%	60,65%	61,20%	43,32%	43,15%
Dettes / Capitaux permanents	41,37%	34,47%	28,07%	28,63%	23,63%	23,56%
Bénéfice net / Capitaux propres	7,32%	1,32%	6,05%	7,66%	7,77%	9,09%

Ratio financiers prévisionnels propres à la réassurance

	2 010	2011p	2012p	2013p	2014p	2015p
Taux de rétrocession = (b)/(a)	51,41%	49,52%	51,56%	50,19%	49,68%	48,97%
Ratio combiné = (d) / (c)	97,57%	104,60%	95,71%	93,70%	88,56%	87,83%
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises / Capitaux propres avant résultat	51,47%	50,78%	28,61%	30,81%	23,47%	24,32%
Taux d'évolution de la prime nette des rétrocessions	18,53%	0,36%	5,53%	9,74%	9,14%	7,79%
Sinistres réglés / Primes des variations des provisions pour primes non acquises	34,29%	49,77%	46,93%	50,48%	44,80%	43,46%
Provisions techniques / Total Bilan	46,40%	50,09%	40,51%	39,94%	35,61%	35,63%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	235,80%	234,14%	121,96%	121,38%	89,01%	90,00%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des rétrocessions	609,08%	641,16%	767,06%	685,45%	778,29%	756,83%
Résultat technique / Primes acceptées	1,10%	-2,26%	2,05%	2,99%	5,56%	6,01%
Provisions techniques / Primes acceptées	207,83%	226,78%	204,14%	187,18%	184,44%	182,95%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	18,66%	20,57%	19,95%	19,94%	19,99%	20,11%
Frais d'administration / Primes acceptées	5,23%	6,20%	6,14%	5,70%	5,52%	5,37%
Placements / Provisions techniques	96,67%	106,41%	150,40%	151,96%	180,87%	181,19%
(Placements + Avoirs en banques, Chèques & Caisse) / Provisions techniques	100,88%	108,54%	154,18%	156,17%	185,35%	185,89%
Placements / (Provisions techniques + Capitaux propres)	67,88%	74,57%	82,64%	83,31%	85,18%	85,83%

7.4.7. Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2011 à 2015



Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

9, place Ibn Hafss, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. 00 216 71 28 27 30 - Fax. 00 216 71 28 98 27
Email : gac.audit@gnet.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DES EXERCICES 2011-2015

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 31/12/2011 au 31/12/2015, tel qu'ils sont joints au présent rapport. Ces informations prévisionnelles comportent un bilan prévisionnel, un état des résultats techniques prévisionnels, un état des résultats, un état des flux de trésorerie prévisionnel et des notes explicatives des hypothèses retenues par la direction de la société.

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité est d'exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des états financiers prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour leur établissement, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers états financiers annuels de la société.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données prévisionnelles présentées ci-après ont été mises à jour par rapport aux données prévisionnelles préparées en juin 2011. Ces révisions concernent principalement les prévisions au titre des exercices 2011 et 2012. En effet, les prévisions de l'exercice 2011 ont été mises à jour pour traduire essentiellement les effets d'une évaluation plus récente des sinistres GEMP, ainsi que l'impact de l'effet de la baisse du TMM et de l'évolution des cours boursiers. Les prévisions de l'exercice 2012 ont tenu compte des prévisions de conditions de renouvellement des contrats avec les principaux partenaires de la compagnie pour l'exercice 2012.

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels incluent des informations extraites des états financiers annuels au 31/12/2010 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les informations prévisionnelles au titre des exercices 2011 à 2015.

Sur la base des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée des hypothèses retenues par la société ainsi que sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisés avec celles suivies pour l'établissement des états financiers au 31/12/2010.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 02 janvier 2012

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé



Société Tunisienne de Réassurance

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 7, Rue Borjine – Montplaisir 1 – 1073 Tunis

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Registre de Commerce n°: B1115971996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/03/1981

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 45MDT à 75MDT par émission en numéraire de 30MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/2010 et du Conseil d'administration du 16/12/2011

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/2010 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 17/03/2011 sous le n° 201112519

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0773 du 29 MAR 2012

Notice Légale publiée au JORT n° 40 du 03/04/2012

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis – sous le n° 03 135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	Délivrée le : / / à
Profession/activité :	Code postal : Pays : Tél :
Adresse :	
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & prénom :	Personne morale : Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le : à	N° du R.C Matricule Fiscale.....
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (2) : (en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2012.

1) A titre irréductible: à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):
..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/...../.....)
..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu un prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré sur.....Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2)..... représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 10D par action, soit 5D de nominal et 5D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre)

possession
Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

COPIE

Société Tunisienne de Réassurance

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars divisé en 9 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 7, Rue Borjine – Montplaisir 1 – 1073 Tunis

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Registre de Commerce n°: B1115971996

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 24/03/1981

Objet social : Réalisation des opérations de réassurance ou de rétrocession de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux

Augmentation de capital de 45MDT à 75MDT par émission en numéraire de 30MDT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/2010 et du Conseil d'administration du 16/12/2011
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/2010 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 17/03/2011 sous le n° 201112519

Visa du Conseil du Marché Financier n° 12 - 0773 du 29 MAR 2012

Notice Légale publiée au JORT n° 40 du 02/04/2012

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BNA – Agence Succursale de Tunis – sous le n° 03 135 120 0321 046263 87

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
	<input type="checkbox"/> Tuteur		
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		
Identité du mandant :			
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :		
Nom & prénom :	Raison Sociale		
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C		
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

(en chiffres)..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2012.

1) A titre irréductible: à raison de deux (2) actions nouvelles pour trois (3) anciennes contre la remise des mes/ nos (1) et/ou (2):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du / /

..... Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu un prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° Tiré surAgence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2)..... représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 10D par action, soit 5D de nominal et 5D de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

1) Cocher la case correspondante

2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »